This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HD WIDENER
HW BB3X H

H 277.71.5

Harvard College
Library

IN MEMORY OF
Archibald Cary Coolidge
PROFESSOR OF HISTORY
1908–1928
DIRECTOR OF THE UNIVERSITY LIBRARY
1910–1928

GIVEN BY A FRIEND

From the Collection of

✣ Alphonse Aulard ✣

of Paris, France

TABLEAU

DES

RÉVOLUTIONS

DE L'EUROPE

TABLEAU

DES

RÉVOLUTIONS

DE L'EUROPE

Se trouve { A Strasbourg, chez F. G. Levrault;
A Leipsic, chez Reclam, et chez Besson;
A Tubingue, chez J. G. Cotta.

DE L'IMPRIMERIE DE L. HAUSSMANN, RUE DE LA HARPE, N.° 80.

TABLEAU

DES

RÉVOLUTIONS

DE L'EUROPE,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN EN OCCIDENT, JUSQU'A NOS JOURS;

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION SUR L'HISTOIRE, ET ORNÉ DE CARTES GÉOGRAPHIQUES, DE TABLES GÉNÉALOGIQUES ET CHRONOLOGIQUES;

PAR M. KOCH,

MEMBRE DU TRIBUNAT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

TOME PREMIER.

PARIS,

Chez F. SCHŒLL, rue des Maçons-Sorbonne, n.° 19.

1807.

H 277.715

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE AULARD COLLECTION
GIVEN IN MEMORY OF
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
OCTOBER 10, 1932

PRÉFACE.

L'OUVRAGE qu'on présente au public, est un précis des révolutions générales et particulières, arrivées en Europe, depuis la grande révolution du cinquième siècle, qui mit fin à l'empire romain d'Occident. Il servira de livre élémentaire à ceux qui voudront embrasser, dans un tableau général et succinct, les révolutions successives qui ont changé la face des états, et amené l'ordre de société et de politique actuel.

Sans une connoissance préliminaire de l'ensemble de ces révolutions, on ne pourra ni étudier avec fruit l'histoire de son propre pays, ni saisir l'influence que les différens états, formés des débris de l'ancien empire romain, ont exercée les uns sur les autres.

Rapprochés par leur position topographique, par la conformité de leur

religion, de leurs langues et de leurs mœurs, ces états contractèrent, avec le tems, des liaisons d'intérêts que les progrès de leur civilisation, de leur commerce et de leur industrie ont dû cimenter de plus en plus.

Plusieurs d'entr'eux ayant même joué le rôle de puissances conquérantes et prédominantes, portèrent leurs lois, leurs arts, leurs institutions civiles ou militaires, bien au-delà des limites de leur domination.

C'est cette influence réciproque des états et de leurs révolutions; ce sont les variations de système que l'Europe a éprouvées, dans le cours de ces siècles, qui doivent être développées dans un tableau général, tel que celui qui fait l'objet de cet essai.

L'auteur y a refondu son *Tableau des Révolutions du moyen âge* *, et en a étendu ou abrégé les différentes périodes. En le continuant aujourd'hui jusqu'aux tems modernes, il a cru

* Publié en 1790.

devoir s'arrêter à la révolution françoise, dont les nombreux résultats sont encore trop incertains, pour être présentés dans ce tableau.

L'ouvrage est divisé en huit périodes de tems, d'après les révolutions principales qui ont changé successivement l'état politique de l'Europe.

A la tête de chaque période se trouve ou le tableau d'une grande révolution, ou celui de la puissance qui jouoit le rôle de dominante pendant le cours de cette période.

En nous bornant ainsi aux seules révolutions de l'Europe, nous n'avons fait entrer, dans cet ouvrage, celles de l'Asie et de l'Orient, qu'autant qu'elles ont eu une influence immédiate sur les destinées de l'Europe.

Considérant aussi que le caractère distinctif de l'historien est la véracité, et que le témoignage d'un auteur qui n'a pas été lui-même témoin oculaire des événemens, ne sauroit tout seul inspirer de la confiance, nous nous

sommes imposé la loi de citer scrupuleusement nos guides et les principaux garans de chaque siècle et de chaque pays, en portant le flambeau de la critique sur le choix de ces garans. Sans cette précaution, notre ouvrage n'auroit été d'aucune ressource à ceux qui désireront acquérir une connoissance solide de l'histoire.

C'est également en leur faveur qu'on a mis à la tête de ce Tableau une *Introduction*, dans laquelle on donne des notions générales sur l'Histoire et sur la Géographie, sur la Généalogie et la Chronologie, qui en sont les sciences subsidiaires. Ces notions préliminaires sont suivies d'une légère esquisse de l'histoire ancienne, jusqu'à l'époque de l'invasion des barbares, dans le cinquième siècle, où commence proprement cet Essai, avec les nouveaux états qui prirent alors naissance en Europe.

Comme il est indispensable de combiner, avec l'étude de l'Histoire, celle

de la Chronologie, l'auteur s'est fait un devoir de joindre à son ouvrage des *Tablettes chronologiques*, qui présentent les dates des révolutions, tant générales que particulières; celles de l'origine, du progrès et de la chute des empires, des royaumes, des républiques. Ce n'est qu'à l'aide des époques les plus importantes qu'on parviendra à mettre de l'ordre dans ses idées, à saisir le fil des grands événemens et à se ménager des points fixes propres à guider le jugement.

Il n'étoit pas moins essentiel d'ajouter des *Tablettes généalogiques* des principales maisons souveraines qui ont occupé les trônes de l'Europe, depuis le cinquième siècle jusqu'à nos jours. En retranchant de ces tablettes, tout ce qui étoit ou fabuleux ou purement conjectural, on ne les a commencées qu'avec le tems historique. On n'y a donc compris que les princes qu'on sait avoir régné effectivement, ou ceux qui servoient à en établir la

filiation; et pour ne pas confondre les règnes, surtout dans les siècles où la plupart des états de l'Europe n'avoient pas un ordre de succession stable et permanent, on a eu soin d'indiquer, par des chiffres arabes, la suite des souverains, ou par un seul et même chiffre ceux qui régnèrent ensemble, en marquant aussi les années de leur avénement et de leur décès, les degrés de parenté qui les lient, et les rapports des différentes branches entre elles.

Cinq *cartes géographiques* serviront, avec leurs explications, à éclaircir les quatre premières périodes du tableau; celles qui présentent les plus grands changemens topographiques. On n'a rien négligé pour mettre, dans ces cartes, autant de netteté et d'exactitude que le petit cadre auquel on a dû se borner, pouvoit le permettre.

La *première* offre l'Europe vers la fin du quatrième siècle. L'empire romain d'Occident y paroît, tel qu'il étoit

avant la grande invasion des barbares; et les peuples destructeurs de cet empire y sont placés, dans les contrées qu'ils doivent avoir occupées originairement.

La *seconde* présente l'état de l'Europe vers la fin du cinquième siècle. On y voit les divers états et royaumes que les peuples germaniques ont fondés dans l'étendue de l'ancien empire romain.

La *troisième* expose le tableau de l'empire de Charlemagne, lorsqu'il fut au plus haut point de sa grandeur, et qu'il domina sur une grande partie de l'Europe, à la fin du huitième et au commencement du neuvième siècle.

La *quatrième* développe les changemens que le démembrement de l'empire de Charlemagne introduisit dans le système politique et géographique de l'Europe, vers la fin du neuvième siècle.

La *cinquième* fait connoître l'Europe, à l'époque de la domination des

Allemands, considérés comme puissance prépondérante vers le milieu du onzième siècle. Cet empire, tombé depuis en décadence, et morcelé successivement dans ses frontières, se maintint néanmoins, malgré sa foiblesse, de l'aveu même des puissances environnantes qui y plaçoient la garantie de leur liberté et de leur indépendance. Ce n'est que de nos jours, depuis le démembrement de l'ancien royaume de Pologne et l'entière dissolution du corps germanique, que le système politique et géographique de l'Europe essuyera une révolution complète, et que cette partie du globe prendra une face toute nouvelle.

Enfin, pour rendre cet Essai encore plus instructif, et pour en faciliter l'étude à la jeunesse, on l'a terminé par une *Table alphabétique des matières*, rédigée avec soin, et par une autre des *auteurs* cités dans le corps de l'ouvrage.

INTRODUCTION.

Utilité de l'histoire.

C'est avec raison qu'on regarde l'histoire comme une sorte de philosophie qui enseigne, par des exemples, comment il faut se conduire dans toutes les situations de la vie privée et publique.

Telle est la fragilité de l'esprit humain, que des idées abstraites ou générales ne nous frappent point, et nous paroissent souvent obscures ou douteuses, à moins qu'elles ne soient éclairées et fortifiées par l'expérience et par ce que nous voyons arriver aux autres.

C'est l'expérience, puisée dans l'histoire, qui, en augmentant notre propre expérience par celle des autres hommes et des autres siècles, sert à nous faire renoncer aux préjugés que nous sommes sujets à contracter dans notre éducation, et que notre expérience, souvent aussi bornée que notre éducation, fortifie d'ordinaire au lieu de les détruire.

« Ignorer ce qui s'est passé avant nous,

c'est, dit CICÉRON (1), « rester toujours enfant. « Qu'est-ce que la vie de l'homme, si l'on ne « combine pas la mémoire des temps pré- « sens avec celle des siècles passés ? »

Il y a de certains principes ou règles de conduite qui sont toujours vrais, parce qu'ils sont conformes à la nature invariable des choses. Celui qui étudie l'histoire, les recueille, et peut ainsi se former à lui-même un système de morale et de politique, établi sur le jugement que l'on a porté sur ces principes dans tous les siècles, et qu'une, expérience générale a confirmé.

Aussi les avantages que nous retirons de l'étude de l'histoire, sont préférables à ceux que nous devons à notre propre expérience ; car outre que les connoissances que nous devons à cette étude, embrassent un plus grand nombre d'objets, elles s'acquièrent aux dépens d'autrui, au lieu que les progrès dus à notre propre expérience, nous coûtent souvent bien cher !

« On s'instruit, » dit POLYBE (2), « de

(1) CICERO *in Orat.*, cap. 34. « *Nescire quid an-* « *tea quam natus sis, acciderit, id est semper esse* « *puerum. Quid enim est ætas hominis, nisi memo-* « *ria rerum nostrarum cum superiorum ætate con-* « *texitur ?* »

(2) Liv. 1, p. 51, de l'édition d'Amsterdam de 1670.

« ses devoirs ou par ses propres malheurs, « ou par les malheurs d'autrui. L'expé- « rience, » ajoute cet homme célèbre, « que l'on acquiert à ses propres dépens, « est sans doute plus efficace; mais celle que « nous puisons dans les malheurs d'autrui, « est plus sûre, en ce qu'elle nous apprend « sans peine ni danger, ce que nous de- « vons ou faire ou éviter. »

Cette expérience a encore l'avantage d'être communément et plus vraie et plus complète qu'aucune expérience individuelle. C'est à l'histoire seule qu'il appartient de juger avec impartialité les hommes et les grands personnages, qui souvent sont ou méconnus ou faussement appréciés par leurs contemporains; et tandis que chaque homme, d'après sa seule expérience, ne voit que par parties les grands événemens, l'histoire en embrasse tout l'ensemble et les différens détails. Ainsi nous ne voyons qu'imparfaitement tout ce qui tient à la révolution arrivée sous nos yeux, et il sera réservé à la postérité d'en connoître toute l'influence et tous les effets, et d'en juger sans passion, sans esprit de parti, les différens acteurs.

Personne d'ailleurs n'ignore que tous les

ordres et professions des hommes trouvent dans l'histoire leur instruction et leurs règles de conduite. En occupant agréablement l'esprit par la grande variété des sujets qu'elle traite, elle sert à former le jugement, à inspirer le sentiment de la gloire et l'amour de la vertu. Ceux surtout qui se vouent à l'étude de la politique, ou qui sont appelés à manier les affaires publiques, découvrent dans l'histoire les ressorts des gouvernemens, leurs vices et leurs avantages, leurs forces et leurs foiblesses ; ils y trouvent l'origine et le progrès des empires, les principes qui les ont élevés et les causes qui en ont préparé la chute (1). L'homme de lettres et le philosophe y remarquent les progrès de l'esprit humain, ses illusions et ses écarts, l'enchaînement des causes et des effets, l'origine des sciences et des arts, leurs vicissitudes et leur influence sur la société, de même que les horreurs causées par l'ignorance, par la superstition et la tyrannie.

Enfin c'est l'histoire qui sert, mieux que tous les préceptes, à nous guérir des égare-

(1) TITE LIVE, au commencement du premier livre de son histoire, s'exprime ainsi à ce sujet : « *Inde « tibi tuæque reipublicæ quod imitere capias, inde « fœdum incœptu, fœdum exitu quod vites.* »

mens de l'amour-propre et des partialités nationales. Celui qui ne connoît que son propre pays, se persuade volontiers que le gouvernement, les mœurs, les idées du coin de la terre qu'il habite, sont les seuls raisonnables. L'amour-propre, si naturel à l'homme, entretient cette prévention et lui fait dédaigner les autres nations. Ce n'est que par une étude suivie de l'histoire, et en se familiarisant avec les institutions, les usages, les habitudes des différens siècles et des différens pays, qu'on apprend à estimer la sagesse et la vertu, à rechercher le talent par-tout où il se trouve. Aussi lorsque nous voyons qu'à travers des révolutions continuelles qui changent la face des états, il n'arrive rien de nouveau dans le monde, nous parvenons à nous garantir de cette admiration outrée, de cet étonnement aveugle qui est presque toujours le partage de l'ignorance ou de la foiblesse de l'esprit (1).

Sources de l'histoire.

Le caractère principal de l'histoire, c'est la vérité. Pour la trouver, il faut éclairer les témoignages de l'histoire du flambeau d'une

(1) Voyez *Lettres sur l'histoire de milord* BOLINGBROKE.

saine critique. Ces témoignages sont de deux espèces :

I. *Les actes et monumens publics*, tels que les médailles, inscriptions, traités, chartres, diplômes, et généralement tous les écrits rédigés ou publiés d'autorité publique.

II. *Les écrivains privés*, ou les historiens qui sont ou contemporains ou éloignés des temps dont ils écrivent l'histoire.

Critique de l'histoire.

Les actes et monumens publics sont la plus forte preuve que l'on puisse avoir des vérités historiques; mais comme, dans les différens siècles, il y eut des fabricateurs de faux actes et diplômes, il convient, avant de faire usage d'un acte, de s'assurer qu'il n'est ni faux ni falsifié.

L'art de juger des anciens diplômes, de discerner les vrais des faux, est la *diplomatique* (1), comme on appelle *numismatique* (2), l'art de discerner les médailles

(1) MABILLON, *de re diplomatica; Nouveau traité de diplomatique, par les Bénédictins*, 6 vol., in-4°. GATTERER, *Abriss der Diplomatik.*

(2) JOBERT, *science des médailles.*

vraies des fausses. L'une et l'autre de ces sciences font partie de la critique de l'histoire.

Il ne sera pas hors de propos de joindre ici quelques règles propres à guider dans le choix des monumens et des sources historiques.

1°. L'autorité d'un diplôme ou acte public, est supérieure à celle d'un écrivain privé, fût-il même contemporain. C'est les actes publics qu'il faut toujours consulter, si on le peut, avant de recourir à l'autorité des écrivains privés.

Il s'ensuit qu'une histoire qui n'est pas appuyée sur des actes publics, ne peut qu'être très-imparfaite.

2°. Quand les actes publics sont d'accord avec les témoignages des auteurs contemporains, il en résulte une preuve complète et décisive qui ne laisse rien à désirer pour établir solidement la vérité des faits historiques.

3°. Le témoignage d'un auteur contemporain doit être préféré communément à celui d'un historien qui n'a écrit que longtemps après le temps où l'événement s'est passé.

4°. Toutes les fois que les historiens et les monumens du temps sont en défaut, il faut

être en garde contre des historiens plus récens, dont les récits sont souvent ou peu exacts ou entièrement fabuleux.

5°. Le silence unanime des auteurs contemporains, sur un événement mémorable, est, lui seul, une forte présomption pour suspecter, ou pour faire rejeter le témoignage d'écrivains trop modernes.

6°. Des historiens qui racontent les événemens des siècles antérieurs au temps où ils ont vécu, ne méritent proprement de foi, qu'autant qu'ils font connoître les sources où ils ont puisé.

7°. Pour être en état de juger du mérite des historiens et de la préférence qu'on doit accorder aux uns sur les autres, il faut examiner l'esprit et le caractère de chacun, ainsi que les circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés en écrivant l'histoire. Il s'en suit:

Qu'on doit se méfier d'un historien qui manque de critique, qui montre du goût pour les fables, ou qui, pour plaire et amuser ses lecteurs, ne se fait aucun scrupule d'altérer la vérité des faits;

Que l'impartialité étant une qualité essentielle à l'historien, il faut se tenir en garde contre des écrivains qui se laissent entraî-

ner par des préjugés de nation, de sectes ou de profession. Pour être impartial, il faut que l'historien forme son jugement sur les actions mêmes, sans égard pour les auteurs des actions;

Que des historiens qui ont été eux-mêmes acteurs ou témoins oculaires des événemens qu'ils décrivent; que ceux qui, ayant écrit par autorisation du gouvernement, ont eu l'accès libre aux archives et dépôts publics, doivent être préférés à ceux qui n'ont pas joui des mêmes avantages;

Que parmi les historiens modernes, celui qui écrit le dernier, mérite souvent plus de confiance que ceux qui ont traité le même sujet avant lui; d'autant qu'il aura pu prendre des informations plus exactes, éviter tout esprit de parti, et rectifier les erreurs de ses prédécesseurs (1).

Sciences subsidiaires.

Les sciences qui servent de fondement à l'histoire, sont la géographie, la généalogie et la chronologie. En effet, aucun fait ne sauroit être bien établi, ni aucun récit inspirer de l'intérêt, à moins que les circons-

(1) P. Griffet, *traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire.*

tances qui se rapportent au temps et aux lieux où les événemens sont arrivés et aux personnes qui en ont été les auteurs, ne soient, ou bien connues, ou clairement développées. Il en résulte que la géographie, la généalogie et la chronologie sont les compagnes fidèles et inséparables de l'histoire.

Géographie.

La géographie, quant aux différens objets qu'elle embrasse, se divise en mathématique, physique et politique. La géographie mathématique s'occupe de la terre, considérée comme un corps mesurable. La géographie physique a pour objet d'examiner la constitution naturelle ou physique de la terre. Enfin la géographie politique fait connoître les différentes divisions de la terre, faites par les hommes, en pays, états et provinces.

Toutes ces parties ont leur usage dans l'histoire et dans la statistique. La connoissance de la situation, de l'étendue, du climat, du sol, des productions, des divisions des différens pays, est indispensable à ceux qui s'appliquent à la politique.

On divise aussi la géographie relativement au temps dont elle s'occupe, en géographie ancienne, du moyen âge et moderne.

La géographie ancienne est celle qui se rapporte au monde ancien et qui expose l'état ancien de la terre et les divisions politiques qui ont eu lieu depuis les temps les plus reculés jusqu'au bouleversement de l'empire romain en occident.

On entend par géographie du moyen âge celle qui a pour objet de faire connoître les divisions politiques des peuples qui ont figuré dans le moyen âge, c'est-à-dire depuis le cinquième jusqu'à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle.

La géographie moderne développe l'état de la terre et les divisions politiques des peuples depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours.

L'antiquité nous a transmis quelques géographes célèbres, dont les principaux sont STRABON, PTOLÉMÉE, POMPONIUS MÉLA, et ETIENNE DE BYZANCE. Parmi les modernes qui ont travaillé sur la géographie ancienne, on remarque surtout CLUVER, CELLARIUS, BRIET, D'ANVILLE, GOSSELIN, MANNERT.

La géographie du moyen âge est une terre inculte qui demande à être défrichée. Il n'existe aucun ouvrage géographique qui donne des notions justes sur le nouvel ordre de choses que les peuples germaniques ont introduit en Europe après le bouleversement de l'empire romain dans le cinquième siècle: des littérateurs françois et allemands ont débrouillé quelques parties de cette géographie, mais aucune des nations de l'Europe ne peut se vanter jusqu'à présent de l'avoir approfondie.

Celui des modernes qu'on peut envisager comme le restaurateur de l'étude de la géographie, est SÉBASTIEN MUNSTER, Allemand, dont on a un ouvrage cosmographique très-volumineux, publié vers le milieu du seizième siècle. Les Belges et les Hollandois ont été des premiers à cultiver la géographie depuis la renaissance des lettres. ORTELIUS, GERARD MERCATOR, VARENIUS, JANSON, BLAEU et VISCHER se sont distingués par leurs ouvrages et leurs cartes géographiques. On compte au nombre des géographes françois célèbres, SANSON, DELISLE, CASSINI, D'ANVILLE, et de nos jours ZANNONI, BUACHE, MENTELLE, etc. Delisle est le premier qui ait assujéti la géographie aux

observations astronomiques. Les Allemands ont leur BUSCHING dont la géographie a été traduite en plusieurs langues. Les traducteurs françois ont eu soin de retoucher et de perfectionner l'ouvrage du géographe allemand.

C'est dans la seconde moitié du dix-huitième siècle qu'on s'est principalement occupé de la géographie, et que les plus belles cartes ont paru successivement dans les principaux états de l'Europe. Aussi la dernière guerre, celle de la révolution, a encouragé plusieurs ingénieurs-géographes françois et étrangers à publier des chefs-d'œuvres de cartes de la plupart des pays qui ont servi de théâtre à la guerre.

Généalogie.

La généalogie qui s'occupe des familles illustres, n'est pas moins essentielle à l'histoire que la géographie. Elle apprend à connoître et à distinguer les principaux auteurs qui ont joué un rôle sur le théâtre du monde, et, en donnant des idées claires des liens de parenté qui subsistent entre les souverains, elle sert à discuter les droits de succession,

HENNINGES, ELIAS REUSNERUS, NICOLAUS RITTERSHUSIUS, JACOBUS WILHELMUS IMHOF, les deux GEBHARDI de *Lunebourg*, père et fils. L'ouvrage de Henninges est recherché à cause de sa rareté, mais les travaux généalogiques des deux Gebhardi se distinguent de tous par une saine critique. Les principaux généalogistes françois sont MM. D'HOZIER, GODEFROY, ANDRÉ DUCHESNE, SAINTE-MARTHE, le P. ANSELME et CHAZOT DE NANTIGNY.

Chronologie.

La chronologie ou la doctrine des temps représente les faits dans l'ordre qu'ils se sont passés.

L'historien ne doit rien négliger pour s'assurer, autant qu'il est possible, de la date exacte et précise des événemens; sans quoi il s'exposeroit à commettre des anachronismes, à confondre les choses et les personnes, et à faire prendre souvent l'effet pour la cause, la cause pour l'effet.

Ses difficultés.

La chronologie a des difficultés aussi embarrassantes qu'elles sont singulièrement variées. Les principales roulent:

1°. Sur l'âge du monde;

2.° Sur la différente forme de l'année ;

3.° Sur le nombre des années qui se sont écoulées depuis l'origine du monde jusqu'à J. C ;

4.° Sur la variété des ères.

Age du monde.

Des philosophes anciens ont soutenu l'éternité du monde. OCELLUS LUCANUS, philosophe grec de la secte de Pythagore, s'est efforcé de prouver cette hypothèse dans un traité intitulé : *De l'univers*, que le marquis d'ARGENS et l'abbé BATTEUX ont traduit du grec en françois.

ARISTOTE a marché sur les traces d'OCELLUS. Son opinion sur l'éternité du monde est développée dans ses commentaires sur la physique.

Quelques philosophes modernes, comme BUFFON, HAMILTON, DOLOMIEU, SAUSSURE, FAUJAS DE SAINT-FOND, ont assigné à notre globe une existence bien antérieure aux âges de l'histoire.

Leur raisonnement est appuyé sur la conformation même de notre globe, et sur le temps qu'il a fallu pour que, par l'ouvrage suc-

cessif de la nature, il devint propre à l'habitation de l'homme.

La plus ancienne tradition que nous ayons de l'origine du monde et de celle du genre humain, est due à Moïse. Ce chef du peuple Juif a vécu 1500 ans avant J. C., et 1000 ans avant Hérodote qui est le plus ancien auteur profane dont les livres soient parvenus jusqu'à nous.

Selon Moïse et les annales du peuple Juif, l'histoire du genre humain n'embrasse pas même une période de six mille ans.

Cette tradition semble être en opposition avec celle de plusieurs peuples anciens, tels que les Egyptiens, les Indiens, les Chaldéens, les Thibétans, les Chinois, qui font remonter leurs antiquités fort haut, et bien au-delà du temps que Moïse assigne au genre humain. Mais il suffit de remarquer que ce que la vanité a fait adopter à ces peuples, comme des réalités, est ou tout-à-fait imaginaire, ou purement mythologique, fondé sur des allégories ou sur une théologie symbolique mal entendue. Ce sont communément des dieux et des demi-dieux qui doivent avoir régné chez ces peuples pendant de nombreuses myriades d'années.

Des traditions si fabuleuses ne sauroient détruire celle de Moïse, qui, outre qu'elle est la plus ancienne de toutes celles qui sont parvenues jusqu'à nous, se recommande par la simplicité du récit qu'elle présente; et ce qui vient encore à l'appui de cette tradition, c'est qu'il n'a jamais été découvert sur la surface du globe, ni dans les entrailles de la terre, aucun monument littéraire, ni ouvrage de la main des hommes, qui puissent nous faire croire que l'histoire du globe, ou pour mieux dire, celle du genre humain, soit antérieure aux temps que Moïse lui assigne.

Forme de l'année.

Il n'est pas à présumer que les premiers hommes aient fait usage d'années calculées sur des observations astronomiques, et il s'est sans doute passé bien du temps avant que des années telles que nous en avons aujourd'hui, fussent introduites.

Deux espèces d'années ont été successivement en vogue chez les différens peuples. Les uns ont employé des années solaires calculées sur le cours annuel du soleil; d'autres ont fait usage d'années lunaires calculées sur le cours de la lune.

Toutes les nations chrétiennes suivent aujourd'hui l'année solaire, tandis que l'année lunaire est celle des nations mahométanes. L'année solaire est de 365 jours et quelques heures; l'année lunaire de 354 jours et quelques heures.

L'invention, ou, pour mieux dire, la supputation de l'année solaire est due aux anciens Egyptiens qui, par la position de leur pays, par les accroissemens et les décroissemens périodiques du Nil, ont été invités de bonne heure à faire des observations astronomiques.

L'année solaire a reçu successivement plusieurs dénominations. On distingue aujourd'hui *année julienne*, *année grégorienne*, *année corrigée*, *année républicaine*.

Année Julienne.

Jules-César introduisit dans l'empire romain l'année solaire, ou égyptienne, qui prit de lui le nom d'année julienne. Il la substitua à l'année lunaire, que les Romains avoient suivie avant lui. On la distingua en année commune et bissextile. L'année commune julienne étoit composée de 365 jours, et l'année bisextile, qui revenoit tous les quatre ans, de 366 jours.

Cette année étoit vicieuse, en ce qu'elle admettoit 365 jours et 6 heures entières pour le cours annuel du soleil, tandis que la vraie année solaire et tropique ne contient que 365 jours 5 heures 48′ 45″ 30‴, d'où il résultoit un excédent annuel de 11′ 14″ et 30‴ qui, par une longue suite de siècles, formoient des jours, et devoient enfin troubler l'ordre des saisons.

Année Grégorienne.

Le pape Grégoire XIII, voulant corriger cette erreur, chargea un habile mathématicien, nommé Aloïsio Lilio, de réformer l'année julienne sur le vrai cours annuel du soleil. On rédigea un nouveau calendrier, qui, du nom de ce pape, prit le nom de *calendrier grégorien;* et comme il y avoit alors un excédent de 10 jours dans le calendrier, le même pape ordonna, par une bulle publiée en 1581, qu'on eût à retrancher ces 10 jours du calendrier, de manière qu'à la place du 5 octobre de l'année 1582, on compta tout de suite le quinzième.

Les puissances catholiques ne firent aucune difficulté de recevoir ce nouveau calendrier; mais les états protestans en Empire et dans le reste de l'Europe, de même que

les Russes et les Grecs, conservèrent le calendrier julien; de là la distinction entre l'ancien et le nouveau style, à laquelle il convient de faire attention dans les actes publics et dans les écrivains depuis l'année 1582 de l'ère chrétienne.

La différence entre l'ancien et le nouveau style qui, depuis 1582 jusqu'en 1600, n'étoit que de 10 jours, et de 11 depuis 1700, est de 12 jours à compter depuis l'année 1800 de l'ère chrétienne.

Année corrigée.

De l'année grégorienne, on distingue l'*année* ou le *calendrier corrigé*. C'est là l'année telle qu'elle fut calculée par un professeur de Jena, nommé Weigel. Elle diffère de l'année grégorienne, quant à la manière de calculer la fête de Pâques et les autres fêtes mobiles des chrétiens. Les protestans, en Empire, en Hollande, en Danemarck et en Suisse, adoptèrent, en 1700, ce nouveau calendrier. Leur exemple fut suivi, en 1752, par la Grande-Bretagne, et en 1753, par la Suède. Enfin, depuis 1776, les protestans d'Empire, de Suisse et de Hollande abandonnèrent successivement le calendrier corrigé, pour adopter le grégorien, et il n'y a proprement au-

jourd'hui que les Russes et les Grecs, en Europe, qui suivent encore le calendrier julien ou le vieux style.

Année républicaine.

L'année républicaine, introduite en 1793, quoiqu'elle n'admît point de nouveaux calculs astronomiques, ne laissa cependant pas de changer l'ancienne forme de l'année. Cette année se divisoit en douze mois égaux de 30 jours chacun, faisant en tout 360 jours, après lesquels suivoient cinq jours pour compléter l'année ordinaire; ils étoient appelés *jours complémentaires*, et le jour intercalaire qui étoit ajouté, tous les quatre ans, aux jours complémentaires étoit nommé le *jour de la révolution*, et la période bissextile de quatre ans, la *franciade*, en mémoire de la révolution qui, après quatre ans, avoit conduit la France à un gouvernement républicain.

Cette année républicaine, après avoir été suivie en France pendant douze ans, fut supprimée par le sénatus-consulte du 9 septembre 1805, et on revint au calendrier grégorien avec le commencement de l'année 1806.

Manière différente de commencer l'année.

Ce n'est pas seulement les variations des peuples dans la forme et les limites de l'année, qui embrouillent la chronologie; c'est la différente manière de commencer l'année qui y jette aussi de la confusion.

Les Romains, depuis Jules-César, commençoient l'année au 1er. janvier. Les anciens Grecs la commençoient d'abord au solstice d'hiver, et ensuite au solstice d'été; les Syro-Macédoniens ou les Séleucides, à l'équinoxe d'automne.

L'année sacrée des Juifs commençoit à la nouvelle lune la plus proche de l'équinoxe du printemps, c'est-à-dire, au mois de mars, et leur année civile à la nouvelle lune la plus voisine de l'équinoxe de l'automne, c'est-à-dire, au mois de septembre.

La même diversité qui avoit lieu chez les anciens, a existé dans le moyen âge. Les anciens Francs commençoient l'année avec le mois de mars. Les papes la commençoient tantôt à Noël ou au 25 décembre, tantôt au 1er. janvier, tantôt au 25 de mars, appelé communément le jour de l'annonciation ou de l'incarnation.

En France deux manières surtout de commencer l'année ont été successivement en vogue : celle qui fixoit ce commencement au 1.er janvier, et celle qui le fixoit à Pâques, c'est-dire, au jour même de la fête de Pâques qui varioit. Ce dernier usage prévalut depuis le douzième siècle ; il ne fut supprimé que vers le milieu du seizième. Charles IX, par un édit donné en 1563, ordonna que l'année commenceroit dorénavant en France au 1.er janvier. Avant cet édit, il arrivoit quelquefois, à cause de la mobilité de la fête de Pâques, qu'un même mois se trouvoit deux fois dans une seule et même année. L'année 1358, par exemple, ayant commencé au 1.er avril, où tomboit alors la fête de Pâques, ne finit qu'au 20 avril suivant, ou avec la veille de la fête suivante de Pâques. Il y eut par conséquent dans cette année, deux mois d'avril presque complets.

La Convention nationale de France, par son décret du 5 octobre 1793, fixa le commencement de l'année à minuit commençant le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne, pour l'observatoire de Paris; c'est-à-dire, au 1.er vendémiaire, qui correspond au 22 septembre de l'année grégorienne, ou au 11 septembre de l'année julienne ;

mais en 1806 on revint en France à l'usage de commencer l'année au 1.er de janvier.

Les Anglois commençoient l'année au 25 mars, et suivoient aussi le vieux style jusqu'en 1752, où en vertu d'un acte du parlement, rendu l'année d'auparavant, le commencement de l'année fut fixé au 1.er janvier, et il fut arrêté, en même temps, que pour réduire la chronologie angloise au nouveau style, on compteroit le 3 septembre 1752 pour le 14 du même mois. L'année 1753 fut la première en Angleterre qui commença au 1.er janvier.

On conçoit l'embarras qui résulte pour la chronologie, tant de la différence des styles que de la différente manière de commencer l'année. Il n'y a rien de si facile que de s'y méprendre, et de trouver de la contradiction où il n'y en a pas, d'autant que ceux qui emploient ces différens styles, ou qui commencent l'année diversement, n'en avertissent point, et qu'ils datent tous de l'année de l'incarnation, sans dire s'ils suivent l'ancien ou le nouveau style, s'ils commencent l'année avec le mois de janvier ou avec le mois de mars, à Pâques ou à Noël.

Nombre des années avant J. C.

Quant au nombre des années qui se sont écoulées depuis la création jusqu'à J. C., c'est une difficulté majeure et la vraie pierre d'achoppement des chronologistes modernes. Le savant P. Petau (1), un des plus versés dans la science des temps, convient lui-même que ce n'est que par de simples conjectures, et non par des argumens solides, qu'on peut établir ce point de chronologie. Aussi compte-t-on jusqu'à cent quarante opinions différentes sur l'époque de la nativité de J. C. (2). Il y en a qui fixent cette époque à l'an du monde 3616, tandis que d'autres la rapportent à l'an 6484. Une diversité d'opinions aussi étonnante, provient de la contradiction qui se trouve entre les trois principaux codes du Vieux Testament. Le code hébreu, par exemple, auquel plusieurs chronologistes accordent la préférence, fixe à l'an du monde 1656, le déluge qui, selon les calculs du code samaritain, appartient à l'an 1307, et, selon ceux du code grec ou de la version des septante, à l'an 2242.

(1) *Rationarium temporum*, part. 2, lib. 2, cap. 1.

(2) Fabricii *bibliographia antiquaria*, cap. 7, p. 187.

Le système le plus accrédité aujourd'hui, est celui de l'archevêque Usher, en Irlande, qui s'est appuyé du code hébreu pour fixer l'époque de la nativité de J. C. à l'an du monde 4000 (1).

Diversité des Eres.

La plupart des peuples, tant anciens que modernes, qui se gouvernoient d'après leurs propres lois, ont suivi des ères qui leur étoient particulières.

Les anciens Grecs avoient l'ère des Olympiades, et les Syro-Macédoniens celle des Séleucides. Outre l'ère des consuls qui étoit, chez les Romains, celle des actes publics, leurs historiens ont fait usage de l'ère de la fondation de Rome, qui remonte à 752 ans avant J. C., à l'an 3249 du monde. L'ère de Dioclétien, introduite à l'honneur de l'empereur de ce nom, et appelée aussi l'ère des martyrs, commença l'an 284 de J. C., et fut long-temps suivie en Occident.

Mais sans nous arrêter ici à ces ères de l'antiquité, nous nous bornerons à indiquer celles qui appartiennent plus particulièrement à l'histoire moderne, savoir :

1.° L'ère des Grecs modernes.

(1) Usserii *chronologia sacra.*

2.° L'ère des Juifs modernes.

3. L'ère d'Espagne.

4.° L'ère Mahométane ou de l'hégyre.

5.° L'ère chrétienne ou Dionysienne.

6.° L'ère des François.

Ere mondaine de Constantinople.

L'ère des Grecs modernes est connue sous le nom d'ère mondaine de Constantinople. Elle compte 5508 ans avant J. C. La première année de l'incarnation des Grecs tombe dans l'année 5509 du monde, et par conséquent l'année 1806 de l'ère chrétienne répond à l'année 7314 de l'ère mondaine de Constantinople.

On distingue dans cette ère deux sortes d'années, la civile et l'ecclésiastique. La première s'ouvre avec le mois de septembre, l'autre a commencé, tantôt au 21 mars, tantôt au 1er avril.

Cette ère est suivie encore aujourd'hui dans l'église grecque. Les Russes qui l'avoient adoptée des Grecs avec le christianisme, s'en sont servi, même dans leurs actes civils, jusqu'au règne de Pierre-le-Grand, qui abolit, en 1700, l'ère mondaine de Constantinople,

pour lui substituer l'ère chrétienne et le calendrier julien ou le vieux style.

Ère mondaine des Juifs.

Les Juifs modernes ont aussi, à l'imitation des Grecs, une ère de la création ou une ère mondaine. Elle commence au 7 octobre de l'année Julienne, et compte 3761 ans avant J. C. L'année 3762 du monde est la première de J. C. d'après les Juifs, et leur année courante depuis le 7 octobre 1805 jusqu'au 7 octobre 1806, répond à l'année 5566 de leur ère mondaine.

Ère d'Espagne.

Cette ère s'introduisit en Espagne l'an 714 de Rome, 38 ans avant J. C., à l'occasion du renouvellement du triumvirat entre Octavien, Marc-Antoine et Lepidus. Les Espagnols ayant voulu témoigner à Octavien leur satisfaction d'avoir été compris dans son partage, commencèrent une nouvelle ère de cet événement. Elle eut cours non-seulement en Espagne et en Portugal, mais aussi en Afrique et dans les parties de la France qui relevoient de la monarchie des Visigoths. Il est d'autant plus essentiel de la connoître, que

les Espagnols et les Portugais l'employèrent constamment dans leurs annales et actes publics jusqu'aux quatorzième et quinzième siècles, où ils lui substituèrent l'ère chrétienne.

Ere de l'hégyre.

L'ère que suivent les nations mahométanes, est celle de Mahomet, appelée l'ère de l'hégyre ou de la fuite du prophète. Elle commence au 16 juillet 622 de J. C., et est composée d'années lunaires qui sont de onze jours environ plus foibles que nos années solaires. Pour savoir dans quelle année de l'ère vulgaire tombe une année donnée de l'hégyre, il faut commencer par en réduire les années en années solaires, et y ajouter ensuite le nombre de 622. L'année 1221 de l'hégyre répond à l'année 1806 de l'ère vulgaire; elle commence au 21 mars 1806, et finit au 11 mars 1807.

Ere Dionysienne ou ère vulgaire.

L'auteur de cette ère fut Denys-le-Petit, abbé romain, qui vécut du temps de l'empereur Justinien, vers l'an de J. C. 530. Elle reçut sa forme actuelle vers l'an 720, par les soins de Béda le Vénérable, moine anglois.

Les chrétiens en Occident se servoient, avant cette époque, ou de l'ère des consuls ou de celle de Dioclétien. Denys-le-Petit ayant jugé qu'il seroit plus convenable pour des chrétiens, de compter leurs années d'après J. C., s'appliqua à calculer le nombre des années écoulées depuis la nativité de J. C. jusqu'à son temps. Des chronologistes modernes ont observé que Denys et Bedà s'étoient trompés dans leurs calculs (1). Il y a de ces chronologistes qui font remonter l'époque de la nativité de J. C. jusqu'à 34 ans plus haut; d'autres n'établissent qu'une différence de quatre ans ou d'une année seulement, entre la vraie époque de la naissance de J. C. et celle adoptée par Denys-le-Petit. Cette diversité entre les chronologistes modernes a donné lieu à la distinction entre l'*ère véritable de J. C.*, et l'*ère vulgaire* ou *Dionysienne* qui est celle que l'usage a consacrée.

En France cette ère ne commença à s'introduire que depuis le huitième siècle. On la trouve employée pour la première fois dans les actes des conciles de Germanie, de Liptines et de Soissons, célébrés dans les an-

(1) Voyez le tableau des opinions différentes dans Fabricii *bibliographia*, p. 193.

nées 742, 743 et 744, sous Pepin-le-Bref. Les rois de France n'en firent usage, dans leurs diplômes, que depuis la fin du neuvième siècle, et les papes seulement depuis le onzième.

Ere des François.

Cette ère, substituée à l'ère vulgaire ou chrétienne pour les actes publics et civils, en vertu du décret de la Convention nationale du 5 octobre 1793, fut commencée avec l'époque de la fondation de la république, c'est-à-dire, avec le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil arriva à l'équinoxe vrai d'automne, à 9 heures 18 minutes 30 secondes du matin, pour l'Observatoire de Paris.

Le commencement de chaque année de cette ère étoit fixé, par le décret qu'on vient de citer, à minuit commençant le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne pour l'Observatoire de Paris, c'est-à-dire, au 1.er vendémiaire, qui répond au 22 septembre. Elle cessa de nouveau en France, depuis le commencement de l'année 1806 (1).

(1) Voyez ci-dessus, p. XXIII.

Période Julienne.

Pour comparer les différentes ères, et pour faciliter la réduction des années de l'une à celles de l'autre, on a imaginé la période Julienne. L'invention en est due à JOSEPH SCALIGER, professeur à Leyde, connu par ses travaux chronologiques. Il lui donna le nom de Julienne, parce que l'année Julienne lui servit de base. Elle est composée du produit des cycles du soleil, de la lune et des indictions, multipliés les uns par les autres.

Le *cycle du soleil* est une révolution de vingt-huit années solaires, au bout desquelles le même ordre d'années revient par une espèce de cercle ou de cycle. Son usage est d'indiquer les jours par lesquels chaque année commence, et les lettres dominicales.

On appelle lettres dominicales les sept premières lettres de l'alphabet, A, B, C, D, E, F, G, dont on se sert pour indiquer les sept jours de la semaine, et nommément le dimanche.

Ce cycle est de 28 ans, au bout desquels il revient un ordre d'années tellement semblable au précédent, que les lettres dominicales retombent aux mêmes jours.

Le *cycle de la lune* comprend 19 années lunaires, dont douze appelées communes,

et sept autres intercalaires, donnent un produit de 6939 jours et 18 heures, selon le calcul des anciens (1), et répondent à 19 années juliennes ou solaires. Par le moyen de ce cycle toujours revenant, les nouvelles lunes retombent aux mêmes jours et aux mêmes heures qu'elles étoient tombées 19 ans auparavant, en sorte que pour toutes les nouvelles lunes, le cycle qui succède est entièrement semblable au cycle précédent.

Le chiffre qui indiquoit l'année de ce cycle, est appelé *nombre d'or*, parce qu'on l'écrivoit en caractères d'or dans les anciens calendriers où il servoit à faire connoître les nouvelles lunes.

Le *cycle des indictions* est un cycle qui revient tous les quinze ans, et qui, de même que les cycles précédens, est employé fréquemment dans les chartres et actes publics.

On rapporte communément l'origine des indictions à une contribution indiquée pour

(1) Ce calcul cependant étoit vicieux, en ce que 19 révolutions solaires vraies ne valoient que 6939 jours, 14 heures, 26′, 15″, tandis que 235 lunaisons vraies, comprises dans le cycle de 19, donnent pour produit 6939 jours, 16 heures, 31′, 45″. Le cycle lunaire, par conséquent, anticipoit sur 19 révolutions solaires de 2 heures, 5′, 30″ Ce vice a été corrigé lors de la réformation du calendrier par Grégoire XIII.

15 années par les Romains, et renouvelée ensuite pour le même temps. Elles commencent au règne de Constantin-le-Grand, c'est-à-dire, à l'an de J. C. 313, et on en distingue trois sortes, celle de *Constantinople*, dont se servoient les empereurs grecs, et qui commence au 1.er du mois de septembre; celle qu'on appelle *impériale* ou *Césaréenne*, dont l'usage étoit borné à l'Occident, et qui commençoit au 24 septembre; et enfin *la romaine* ou *pontificale* que les papes employoient dans leurs bulles. Cette dernière commence au 25 décembre ou au 1.er janvier, selon que l'un ou l'autre de ces jours étoit pris pour le premier de l'année à Rome.

Le cycle du soleil, composé de 28 ans, et celui de la lune de 19, multipliés l'un par l'autre, donnent un produit de 532 qu'on appelle *cycle pascal*, parce qu'il servoit à trouver la Pâque. Le produit de 532 multiplié par 15, qui est le cycle des indictions, donne le nombre de 7980, qui constitue la période Julienne.

C'est dans cette période qu'on peut placer comme dans une espèce de cadre, les différentes ères et époques, pour les comparer et concilier entre elles, en adoptant pour terme

commun, la nativité de J. C. fixée à l'an 4714 de la période Julienne (1).

Divisions de l'histoire.

On divise l'histoire d'après les différens objets qu'elle traite, en histoire civile, ecclésiastique, littéraire et philosophique.

L'histoire civile et politique s'occupe des événemens qui regardent les hommes, distribués en sociétés civiles, et liés entre eux par des gouvernemens, des lois et des mœurs.

L'histoire ecclésiastique est bornée aux événemens qui n'appartiennent proprement qu'à la religion.

L'histoire littéraire traite plus particulièrement de l'origine et des progrès des sciences et des arts, et de leurs vicissitudes.

(1) Si l'on veut savoir à quelle année de cette période répond une année donnée de J. C., on n'a qu'à ajouter à cette dernière le nombre de 4713. Ainsi l'année 1806 de l'ère chrétienne tombe dans l'année 6519 de la période Julienne. Voyez les ouvrages chronologiques de Scaliger, de Denys Petau, de Marsham, Usher, Newton; l'*Art de vérifier les dates, par les Bénédictins; Tables chronologiques pour servir à l'histoire universelle et à celle des états de l'Europe*, publiées à Strasbourg en 1772; *Tablettes chronologiques des révolutions de l'Europe*, ibid. 1806, et celles qui se trouvent à la suite de cette *Introduction*.

Enfin l'histoire philosophique, qui est une subdivision de l'histoire littéraire, fait connoître les différens systêmes de philosophie qui ont été en vogue chez les peuples tant anciens que modernes.

Une autre division de l'histoire relative à son étendue, est celle en histoire universelle, générale et particulière.

L'histoire universelle retrace dans un coup-d'œil général, les événemens de tous les peuples principaux qui ont figuré sur le globe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

On entend par histoire générale, celle qui traite les révolutions, soit d'un grand état, soit d'un systême fédératif, soit celles de plusieurs nations liées entre elles par de grands intérêts. Il y a ainsi une histoire générale de la France ou de la Grande-Bretagne; une histoire générale des Provinces-Unies; une histoire générale de l'Europe.

L'histoire particulière embrasse le détail des événemens d'un peuple particulier, d'une province particulière, d'une ville, d'un grand homme ou d'un personnage illustre.

Enfin l'histoire, eu égard au temps dont elle s'occupe, se distingue en histoire an-

cienne, en celle du moyen âge et en histoire moderne.

On appelle histoire ancienne celle des peuples qui se sont illustrés depuis la création jusqu'au cinquième siècle après J. C.; et tandis que l'histoire du moyen âge a pour objet les révolutions arrivées depuis le cinquième jusqu'à la fin du quinzième siècle, celle que nous appelons moderne, retrace les événemens des trois derniers siècles de l'ère chrétienne.

Cette division qui s'applique plus particulièrement à l'histoire de notre Europe, est fondée sur les grandes révolutions que cette partie du globe a éprouvées dans le cinquième et dans le quinzième siècle. La révolution du cinquième siècle entraîna le bouleversement de l'empire romain d'Occident, et donna naissance aux principaux états européens modernes, au lieu que celle du quinzième siècle, qui date de la destruction de l'empire d'Orient, amena la renaissance des belles-lettres et des beaux-arts, et l'amélioration des sociétés civiles en Europe.

Esquisse de l'histoire ancienne.

Quoique l'histoire ancienne n'entre pas dans le plan de cet ouvrage, nous croyons

néanmoins devoir en donner ici une légère esquisse, afin d'établir l'ordre des temps, et le fil des grands événemens qui se sont passés depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Elle se divise en trois périodes de temps, dont la première est de 3000, la seconde de 1000, et la troisième de 500 ans.

Première période.

La première période qui renferme les trois premiers millénaires, est presque tout-à-fait fabuleuse. Les notions qui nous en ont été transmises, sont très-imparfaites. L'ordre des temps ne peut point s'établir sur des bases solides. L'authenticité même des fameux marbres de Paros peut être révoquée en doute (1), et il n'y a aucune autre chronologie qui puisse nous guider dans l'histoire profane.

Le seul monument littéraire qui nous reste de ces temps ténébreux, est Moyse et les livres des Juifs. Herodote, le plus ancien des historiens profanes, n'écrivit que vers le milieu du quatrième millénaire, plus de mille ans après Moyse, et près de 500 ans

(1) Voyez *The Parian Chronicle*, etc. London 1788.

avant J. C. Il a été précédé de plusieurs siècles, par SANCHONIATHON, le phénicien, mais l'histoire de ce dernier s'est perdue, et il n'en existe que de foibles fragmens dans PORPHYRE et dans EUSÈBE.

Il en résulte que des 4500 ans qui font l'objet de l'histoire ancienne, on peut retrancher, sans inconvénient, les trois premiers millénaires. Au travers des ténèbres du temps, on n'y aperçoit que le premier développement des sociétés, des gouvernemens, des sciences et des arts. Les Egyptiens, les Israélites, les Phéniciens, les Assyriens, Babyloniens ou Chaldéens, s'y font remarquer parmi les peuples de l'Asie et de l'Afrique.

La première culture de l'astronomie est due aux Egyptiens et aux Chaldéens. L'Egypte est connue pour avoir été le berceau des sciences et des arts. Après les Egyptiens, ce sont les Phéniciens qui se sont distingués parmi les peuples de cette haute antiquité. Sans autre guide que les astres, ils osèrent franchir les mers, et en donnant une grande extension à leur navigation et à leur commerce, ils fondèrent des colonies célèbres, telles que Carthage en Afrique, Malaga et Cadix sur les côtes de l'Espagne.

L'histoire de notre Europe, parfaitement inconnue dans les deux premiers millénaires, se réduit, dans le troisième, à quelques légères notions sur la Grèce. Une foule de petits royaumes y prirent naissance, dont plusieurs, comme Argos, Athènes et Thèbes, ont été fondés par des colonies égyptiennes.

Les Grecs, à l'imitation des Phéniciens, s'appliquèrent aux arts, à la navigation et au commerce. Ils établirent des colonies nombreuses, tant sur les côtes de l'Asie-mineure, que sur celles de la basse Italie et de la Sicile. Ces dernières se sont fait connoître sous le nom de Grande-Grèce (1).

Deuxième période.

C'est dans la seconde période ou dans le quatrième millénaire qu'on vit s'élever de grandes et puissantes monarchies qui contribuèrent au progrès de la culture, au perfectionnement de la société et des arts.

On en compte communément cinq, l'*égyptienne*, l'*assyrienne*, la *persane*, la *macé-*

(1) Goguet, *sur l'origine des lois, des arts, des sciences, et de leurs progrès chez les anciens peuples;* Heeren, *Ideen über die Politik und den Handel der vornehmsten Völker der alten Welt.*

donienne et la *romaine*, dont l'une s'établit sur les ruines de l'autre.

L'histoire des deux premières monarchies est plus que douteuse. Il ne reste des anciens Egyptiens que leurs pyramides, leurs obélisques et autres monumens de construction qui seuls attestent la grandeur et la puissance des anciens souverains d'Egypte (1).

La contradiction frappante qui se trouve entre Hérodote et Ctésias, sur les antiquités assyriennes, ne peut que faire rejeter comme fabuleux le récit du dernier touchant la magnificence de Ninus, de Sémiramis et de Sardanapale, prétendus monarques de l'ancienne Assyrie et Babylonie. Il n'y a de certain, sur cet empire et sur les conquêtes de ses rois, que ce que les annales des Juifs nous en ont transmis. Salmanassar, roi d'Assyrie, subjugua, vers l'an du monde 3270, le royaume de Samarie ou d'Israël; et Nabuchodonosor, un de ses successeurs, fit, vers 3403, la conquête de celui de Juda ou de Jérusalem.

Cyrus.

Le fondateur de la monarchie persane fut Cyrus, connu pour avoir mis fin à la domi-

(1) Goguet, Marsham, Norden, Denon.

nation des Asssyriens par la prise de Babylone, leur capitale, dont il se rendit maître vers l'an du monde 3463.

L'empire persan, dans sa plus haute élévation, sous Darius Hystaspis, comprenoit toute la partie de l'Asie qui, depuis l'Inde, s'étend jusqu'à la mer Caspienne, au Pont-Euxin et à la Méditerranée. L'Egypte en Afrique, et la Thrace en Europe obéissoient à ses lois. Il fut détruit, après une durée d'environ deux siècles, par les Grecs-Macédoniens, l'an 3672.

L'ancienne Grèce.

La Grèce, partagée d'abord en plusieurs petits royaumes, changea de face au commencement du quatrième millénaire, où toutes les villes principales, en secouant le joug de leurs rois, s'érigèrent en républiques. L'enthousiasme de la liberté saisit alors les Grecs et leur inspira l'amour de la gloire. La bravoure militaire, les arts et tous les genres de talens furent encouragés par des jeux publics, dont les principaux étoient les jeux olympiques.

Deux villes, Athènes et Lacédémone, fixèrent sur elles les yeux de toute la Grèce. La première avoit eu Solon et l'autre Lycurgue

pour législateurs. C'est à ces deux républiques que tenoient toutes les autres, les unes par droit d'alliance, les autres par droit de colonie ou de conquête. Athènes s'étoit illustrée par les victoires qu'elle remporta sur les Persans, aux fameuses journées de Marathon, de Salamine et de Platée, arrivées dans les années du monde 3512, 3522 et 3523.

L'ascendant que ces victoires procurèrent aux Athéniens sur les autres Grecs, excita la jalousie des Lacédémoniens, et devint la cause principale de la fameuse guerre civile qui s'éleva, en 3572, entre ces deux républiques et qui est connue sous le nom de guerre du Péloponnèse (1). Elle fut suivie de plusieurs autres guerres civiles, qui contribuèrent à épuiser les Grecs et à rompre l'union qui avoit été la vraie source de leur prospérité et de leur gloire.

Philippe, roi de Macédoine, sut adroitement profiter de ces divisions, pour s'emparer de la domination de la Grèce. Il la subjugua à la suite de la journée de Chéronée, qu'il gagna sur les Athéniens, vers l'an du monde 3664, 336 ans avant J. C.

(1) THUCYDIDE.

Alexandre-le-Grand.

Alexandre-le-Grand, fils de Philippe, attaqua, depuis, l'empire des Persans, qu'il bouleversa de fond en comble, par trois victoires, celles du Granique, d'Issus et d'Arbelles, qu'il remporta sur Darius Codomannu, dernier roi de Perse, vers les années 3668, 3669 et 3672.

La monarchie, fondée par Alexandre, s'écroula après sa mort. De ses débris, on vit se former trois royaumes grecs-macédoniens, ceux de Macédoine, de Syrie et d'Egypte, qui furent conquis successivement par les Romains dans les années du monde 3835, 3936 et 3972; 165, 64 et 28 ans avant J. C.

La Grèce elle-même fut réduite en province romaine, après le fameux sac de Corinthe et la destruction de la ligue des Achéens, l'an du monde 3856, 144 ans avant J. C.

Empire romain.

A l'empire grec succéda celui des Romains, qui se distingue de tous ceux qui l'ont précédé, tant par son étendue et sa durée, que par la sagesse de son administra-

tion, et les beaux monumens en tout genre qu'il nous a laissés. Aussi la grandeur de cet empire n'étoit-elle pas l'ouvrage d'un seul conquérant, mais celui des siècles. Elle étoit due à la constitution primitive de la république qui inspiroit aux Romains l'amour de la liberté et de la patrie, qui les animoit à la gloire, à la constance dans les travaux, au mépris des dangers et de la mort. La religion leur servoit de puissant ressort pour contenir et diriger la multitude d'après les vues et le but du gouvernement.

L'histoire romaine du quatrième millénaire, peut se diviser en trois périodes.

La première présente Rome sous le règne des rois, depuis l'époque de sa fondation vers l'an 3249 du monde, jusqu'à l'expulsion de Tarquin-le-Superbe et l'établissement de la république romaine, l'an de Rome 245, du monde 3493.

La seconde s'étend depuis l'établissement de la république, l'an 245 de Rome, jusqu'à la première guerre punique, l'an de Rome 490, du monde 3738.

La troisième commence à la première guerre punique, l'an de Rome 490, et se termine à la bataille d'Actium, qui mit fin au gouvernement républicain, et qui établit la

monarchie romaine sous Auguste, l'an de Rome 723, du monde 3971.

Pendant la première de ces trois périodes, les Romains eurent des guerres à soutenir contre les petits peuples de l'Italie, leurs voisins. Ils subjuguèrent toute l'Italie, durant la deuxième période; et ce ne fut que dans la troisième qu'ils sortirent de ce pays, pour conquérir la meilleure partie du monde connu de ce temps-là.

Les deux premières périodes de l'histoire romaine sont remplies d'obscurités et d'incertitudes. Dans ces temps reculés, les Romains ne cultivoient pas encore les lettres. Livrés uniquement au métier de la guerre, ils n'avoient d'autres mémoires historiques que les annales de leurs pontifes qui périrent dans le sac de Rome, à l'époque de l'invasion des Gaulois, l'an 365 de Rome (1).

Le plus ancien de leurs historiens fut Fabius Pictor, qui écrivit ses annales dans le sixième siècle de la fondation de Rome, c'est-à-dire, du temps de la seconde guerre punique où il vécut. Ces annales, pour lesquelles Fabius avoit consulté la tradition et les auteurs étrangers, se sont pareillement

(1) Livius, l. 6, c. 1.

perdues, et il ne nous reste, sur les deux premières périodes de l'histoire romaine, que ce que nous en ont laissé DENYS D'HALICARNASSE et TITE-LIVE, tous les deux écrivains du siècle d'Auguste, dont le récit ressemble souvent plutôt à un roman qu'à une histoire véritable (1).

La culture des lettres et des arts chez les Romains ne commença proprement que dans la troisième période, et depuis qu'ils eurent des rapports avec des peuples civilisés, tels que les Carthaginois et les Grecs. Ce fut l'an 484 de Rome qu'ils frappèrent leurs premières monnoies d'argent; dix ans après ils équipèrent leur première flotte contre les Carthaginois. C'est aussi depuis cette époque que leur histoire commence à s'éclaircir et à être moins problématique. Outre les historiens romains, TITE-LIVE, FLORUS et VELLEJUS PATERCULUS, plusieurs auteurs grecs, comme POLYBE, PLUTARQUE, APPIEN D'ALEXANDRIE, DIO CASSIUS, ont fourni des mémoires sur la troisième période. L'histoire de Polybe, surtout, est des plus recommandables. Les hommes d'état y trouvent des leçons de po-

(1) LOUIS BEAUFORT, *incertitudes de l'histoire romaine.*

litique, et les militaires des préceptes de l'art de la guerre.

Une longue suite de guerres puniques, macédoniennes, asiatiques, gauloises, mirent les Romains en possession des îles de la Méditerranée, de l'Espagne, de l'Afrique septentrionale, de la Gaule, de l'Illyrie, de la Macédoine, de la Grèce, de la Thrace, de toute l'Asie jusqu'à l'Euphrate, ainsi que de l'Égypte.

C'est la destruction de la puissante république de Carthage qui décida de l'empire du monde en faveur des Romains.

Carthage, rivale de Rome.

Carthage étoit une colonie que les anciens Phéniciens avoient fondée sur les côtes de l'Afrique, aux environs de la ville actuelle de Tunis, vers l'an du monde 3119, 130 ans avant la fondation de la ville de Rome. A l'imitation de leur mère-patrie, les Carthaginois s'illustrèrent par la navigation, le commerce et la marine. L'extension qu'ils donnèrent à leur commerce et la protection qu'ils crurent devoir lui accorder, les rendirent conquérans; ils étendirent leurs conquêtes sur les côtes de l'Afrique, en Espagne et dans les îles de la Méditerranée.

Enfin ce fut à l'occasion des tentatives qu'ils firent pour subjuguer la Sicile, qu'ils se brouillèrent avec les Romains. Ces deux républiques se disputèrent, pendant près de deux siècles, l'empire du monde, et ce ne fut qu'après avoir fait trembler plus d'une fois leurs rivaux, que les Carthaginois succombèrent dans cette grande lutte. La ville de Carthage fut détruite de fond en comble par le célèbre Scipion Emilien, élève de Polybe, à la suite d'un siège qui dura près de trois ans. Aucun monument des Carthaginois ne nous retrace aujourd'hui l'ancienne splendeur de cette république. Ses archives et tout ce qu'elle contenoit de richesses littéraires, périt avec elle ou fut détruit par les Romains. La destruction de Carthage est de l'an de Rome 608, du monde 3856, de la même année où arriva le sac de Corinthe.

Chute de Carthage; ses suites.

La chute de Carthage, et plus encore la conquête de la Grèce et celle des royaumes asiatiques et de l'Egypte, entraînèrent une révolution dans les mœurs et dans le gouvernement des Romains. Les richesses de l'Orient, les arts et les institutions des peuples vaincus, les familiarisèrent avec le luxe qui

ouvrit bientôt la porte à tous les vices. Le zèle pour la patrie et la liberté s'éteignit alors insensiblement; des citoyens puissans et ambitieux fomentèrent des troubles et des guerres civiles dont l'issue fut la subversion du système républicain et l'établissement de la monarchie.

Premier triumvirat.

Deux triumvirats parurent successivement. Le premier eut lieu entre Pompée, César et Crassus, et fut dissous par la guerre civile qui s'éleva entre les Triumvirs. César, vainqueur de Pompée à la bataille de Pharsale, l'an 706 de Rome, devint maître de l'empire sous le titre de dictateur perpétuel. Il ne jouit pas long-temps de sa nouvelle grandeur. Des conjurés, à la tête desquels se trouvoit Brutus, l'assassinèrent en plein sénat, l'an 710 de Rome, 42 ans avant J. C.

La mort de César ne rendit pas la liberté aux Romains; le sort de l'empire étoit décidé, et Rome ne fit que changer de maître.

Second triumvirat.

Un second triumvirat se forma entre Marc-Antoine, César-Octavien et Lepidus. Plusieurs milliers d'illustres Romains, entre autres Ci-

céron, furent alors proscrits et tués par ordre des Triumvirs. La jalousie ayant encore désuni ces nouveaux tyrans, Octave dépouilla Lepidus, et défit Marc-Antoine, au fameux combat naval qui se donna auprès du promontoire d'Actium, l'an de Rome 723, 29 ans avant J. C. Marc-Antoine ayant été assassiné en Egypte, immédiatement après sa défaite, César-Octavien devint seul maître de l'empire qu'il gouverna depuis en vrai monarque, sous le titre d'Auguste.

Troisième Période. L'empire romain sous Auguste.

L'empire romain comprenoit, sous Auguste, les plus beaux pays de l'Europe et de l'Asie, avec l'Egypte et toute la partie septentrionale de l'Afrique. Il étoit borné en Occident par le Rhin et le Danube, et en Orient par l'Euphrate. Trajan porta ses armes victorieuses au-delà du Danube; il conquit les Dacies, qui comprenoient les pays connus aujourd'hui sous le nom de Hongrie, de Transilvanie, de Moldavie, de Walachie et de Bessarabie. Le même prince soumit, en Orient, au-delà de l'Euphrate, la Mésopotamie, l'Assyrie, l'Arménie, la Colchide et l'Ibérie; mais ces conquêtes furent

abandonnées par ses successeurs, et l'empire rentra dans les limites qu'Auguste lui avoit tracées.

Son étendue.

Cet empire qui, du nord au midi, avoit près de six cents lieues d'étendue, et plus de mille d'Orient en Occident, depuis le 24.e jusqu'au 56.e degré de latitude, formoit un total de cent quatre-vingt mille lieues carrées. Sa population, dans l'état le plus florissant de l'empire, pouvoit s'évaluer à environ cent vingt millions d'ames, population qui égaloit à peu près celle de toute l'Europe moderne.

Son gouvernement.

Quant au gouvernement qui fut alors introduit, c'étoit une monarchie absolue, revêtue des anciennes formes républicaines. Sous les titres populaires de consul, de tribun du peuple, d'impérator, de grand pontife, de censeur, le prince réunissoit toutes les branches du pouvoir exécutif. Le sénat jouissoit à la vérité de grandes prérogatives; la puissance même législative qui avoit d'abord été réservée au peuple, fut depuis transférée à ce corps; mais comme tout le mili-

taire étoit surbordonné au prince, et qu'il avoit aussi à sa disposition une garde des plus nombreuses, on sent bien que l'autorité du sénat n'étoit que précaire, et qu'elle ne pouvoit point balancer celle du prince.

Un gouvernement semblable ne pouvoit faire le bonheur du peuple qu'avec des princes aussi humains que Titus, aussi justes et aussi éclairés que Trajan ou les Antonins, et qu'aussi long-temps que les formes introduites par Auguste, seroient respectées; il devoit dégénérer en pouvoir arbitraire, sous des Tibere, des Caligula, des Néron, des Domitiens, etc., et le sénat ne devoit plus être alors entre les mains du prince qu'un instrument servile destiné à lui faciliter les moyens d'assouvir ses passions et sa tyrannie.

Progrès du despotisme,

Bientôt les maximes du despotisme le plus outrageant prirent faveur. Des jurisconsultes enseignoient publiquement que toute l'autorité du sénat et du peuple étoit transférée au prince, qu'il étoit supérieur aux lois, que son pouvoir s'étendoit sur la vie et sur la fortune du citoyen, et qu'il pouvoit disposer de l'état comme de son patrimoine.

Ces progrès du despotisme, joints à l'ins-

tabilité du trône impérial, à la licence effrénée des troupes, à l'emploi de corps entiers de barbares à la guerre, doivent être mis au nombre des causes qui entraînèrent la décadence et la chute de l'empire romain (1).

Constantin-le-Grand.

C'est à tort qu'on regarde Constantin-le-Grand comme ayant été le restaurateur de l'empire. En élevant le christianisme au rang de religion dominante de l'état (2), ce prince excita les haines qui divisèrent les chrétiens et les nombreux partisans du paganisme. Il porta également un coup funeste à l'empire en quittant la ville de Rome, ancienne résidence des empereurs, pour fixer, en 330, son siége à Byzance, qui prit de lui le nom de Constantinople. Voulant pourvoir alors à la sûreté de sa nouvelle capitale, il établit dans l'Orient l'élite des légions, dégarnit la frontière du Rhin et du Danube, et dispersa dans les provinces et dans les villes, les troupes qui campoient auparavant sur les bords des grands fleuves. En assurant ainsi la paix et la tranquillité intérieure, il acheva la désorganisation de l'armée, et encouragea les

(1) Montesquieu, Gibbon.

(2) En 324 de J. C.

barbares et les hordes de la Germanie à renouveler leurs incursions dans les provinces de l'empire.

Partage de l'empire.

Enfin le même prince donna aussi le premier exemple d'un partage formel de l'empire entre ses fils, sans égard au principe d'unité et d'indivisibilité que ses prédécesseurs avoient consacré. Il est vrai que ce partage ne subsista pas; mais il fut renouvelé peu de temps après par Théodose-le-Grand, qui partagea définitivement l'empire entre ses deux fils, l'an de J. C. 395. Arcadius eut la partie orientale, et Honorius la partie occidentale de l'empire. Cette dernière comprenoit l'Italie, la Gaule, l'Espagne, la Bretagne romaine, l'Afrique septentrionale, la Rhétie, la Vindélicie, le Norique, la Pannonie et l'Illyrie de l'Occident.

Chute de l'empire d'Occident.

Ce fut pendant le règne d'Honorius, et sous l'administration de son ministre Stilicon, qu'arriva la grande invasion des barbares qui fut suivie de près de la destruction de l'empire d'occident.

C'est de ce grand événement, qui donna

naissance à plusieurs nouveaux états, que nous commençons notre *Tableau des révolutions de l'Europe.* Il se divise en huit périodes de temps, d'après les variations que le système politique de l'Europe a éprouvées depuis le cinquième siècle jusqu'à nos jours.

Sommaires des périodes du Tableau des révolutions de l'Europe.

PÉRIODE I.

406 — 800.

Révolution du cinquième siècle. Invasion des peuples germaniques dans l'empire romain. Démembrement de l'empire d'Occident par les Bourguignons, les Alemanni, les Francs, les Visigoths, les Vandales, les Anglo-Saxons, les Hérules, les Ostrogoths, les Lombards. Naissance de plusieurs nouveaux états. Changemens dans l'intérieur de la Germanie. Première illustration des peuples esclavons. Influence de la révolution sur les gouvernemens, les lois, les mœurs, les langues, les lettres et les arts. Origine des fiefs. Prépondérance des Francs en occident. Origine de la puissance séculière des pontifes romains. Donation de l'exarchat. Origine et progrès de l'empire et de la religion de Mahomet. Irruption des Arabes et leurs conquêtes dans la partie méridionale de l'Europe. Fondation du califat d'Espagne.

PÉRIODE II.

800 — 962.

Conquêtes de Charlemagne, son patriciat et sa dignité impériale. Sa législation. Protection qu'il accorde aux lettres. Vaste étendue de ses états. Son système politique. Les Francs sous lui puissance dominante de l'Europe. Décadence de l'empire des Francs après Charlemagne. Démembrement de son empire. Naissance des royaumes de France, d'Allemagne, d'Italie, de Lorraine, des deux Bourgognes et de Navarre. Causes de la chute de la domination des Francs. Incursions des Normands. Ravages qu'ils exercent. Nouveaux états fondés par eux. Origine des Russes et fondation de leur monarchie par des Normands. Arrivée des Hongrois sur le Danube dans l'ancienne Dacie et la Pannonie. Leurs incursions dans les principaux états de l'Europe.

PÉRIODE III.

962 — 1074

L'Allemagne s'érige en puissance dominante. Henri I, fondateur de sa grandeur. Ses conquêtes. Renouvellement de la dignité impériale par Otton-le-Grand. Réunion des royaumes de Lorraine, d'Italie, de Bourgogne ou d'Arles à l'Empire germanique. Conquêtes des Allemands sur les Esclavons et sur les Hongrois. Décadence de cet Empire. Causes de cette décadence. Abus du système féodal. Puissance du clergé. Origine des nouveaux royaumes chrétiens en Espagne. Avénement des Capétiens au trône de France. Affermis-

sement du système féodal héréditaire dans ce royaume. Origine du royaume d'Angleterre. Sa conquête par Guillaume-le-Conquérant. Fondation des duchés de la Pouille et de la Calabre par des princes normands. Illustration des états du nord. Leur conversion au Christianisme. Fondation des monarchies du nord. Introduction du Christianisme dans les pays esclavons. Les Russes embrassent le rit grec. Grandeur de la monarchie des Russes sous Wladimir-le-Grand. Origine du royaume de Hongrie et sa conversion au Christianisme. Décadence de l'empire grec. Ses premiers démembremens. Origine de la puissance des Turcs Seljoucides. Leurs conquêtes sur les Grecs.

PÉRIODE IV.

1074 — 1360.

Nouvelle puissance des pontifes romains depuis Grégoire VII. Politique de ce pape. Querelle de l'investiture de l'anneau et de la crosse. Défense du mariage des prêtres. Empire usurpé sur le clergé et sur les rois. Abus du pouvoir des clefs. Influence du pouvoir pontifical sur tous les principaux états de l'Europe. Causes qui favorisèrent la nouvelle puissance des papes. Décadence de l'empire d'Allemagne par l'introduction du système féodal héréditaire. Grandeur des papes. Leur parfaite indépendance. Accroissement du pouvoir pontifical sous Innocent III. Nouveaux droits dans la collation des bénéfices ecclésiastiques. Origine des croisades. Fondation du royaume de Jérusalem. Effets des croisades. Institution des ordres religieux et militaires. Chevalerie. Changemens dans les mœurs et dans

les gouvernemens. Progrès du commerce et de la navigation. Naissance des communes. Formation des villes d'Italie en républiques. Etablissement des communes en France et en Allemagne. Les villes prennent une existence politique. Origine des affranchissemens. Renaissance du droit romain en Europe. Introduction du droit canon. Effets de la nouvelle jurisprudence. Origine des universités. État anarchique de l'empire d'Allemagne. Changemens dans ses provinces. Efforts infructueux des empereurs pour relever leur autorité en Italie. Décadence des républiques italiennes. État florissant de celles de Venise, de Gênes et de Pise. Origine du royaume des Deux-Siciles. Vêpres siciliennes. Révolutions de l'Espagne. Empires des Almoravides et des Almohades. Origine du royaume de Portugal. Politique des rois de France tournée contre leurs vassaux. Naissance de la rivalité entre la France et l'Angleterre. Croisades contre les Albigeois. Institution du tribunal de l'inquisition. Conquête de l'Irlande et du pays de Galles par les rois d'Angleterre. Établissement de la grande chartre. Triste situation des royaumes du nord. Conquêtes des rois de Danemarck et de Suède par forme de missions armées. Conquête de la Prusse par l'ordre Teutonique. Celle de la Livonie par les chevaliers de la milice du Christ. Origine de la puissance des Mongols de Tschingiskhan. Fondation de l'empire du Kaptschack. Invasion des Mongols dans la Russie, la Pologne et la Hongrie. Démembrement de l'empire grec par les croisés. Origine de l'empire des Latins et des empires grecs de Nicée et de Trébisonde. Conquêtes de Saladin. Origine des Mameluks et de leur domination.

PÉRIODE V.

1300 — 1453.

État de la puissance pontificale. Pouvoir des papes sur le clergé et sur les princes. Décadence de ce pouvoir. Causes de cette décadence. Siége des papes à Avignon. Grand schisme d'occident. Conciles de Constance et de Bâle. Progrès des lumières et de la civilisation en Europe. Inventions de plusieurs arts importans. Celles du papier de linge, de la peinture à l'huile, de l'imprimerie, de la poudre à canon, de la boussole. État florissant du commerce des villes d'Italie, des villes hanséatiques et de celles des Pays-Bas. Naissance du nouveau système fédératif de l'empire d'Allemagne. Premier démembrement du royaume de Bourgogne ou d'Arles. Origine de la confédération helvétique. Nouvelle puissance des ducs de Bourgogne. Extinction des anciens rois esclavons de Bohême. Avénement de la maison de Luxembourg au trône de Bohême. Guerre cruelle des Hussites. Élévation de la maison de Misnie à l'électorat de Saxe. Celle de la maison de Hohenzollern à l'électorat de Brandebourg. Chute des républiques d'Italie. Fondation du duché de Milan. Etat florissant de la république de Florence. Rivalité entre les républiques de Gênes et de Venise. Décadence de Gênes. Le royaume de Naples dévolu aux rois d'Aragon. État de l'Espagne et du Portugal. Avénement des Valois au trône de France. Guerres avec l'Angleterre. Triste état de la France sous le règne de Charles VI. Expulsion des Anglois de ce royaume. Révolution dans le gouvernement de France. Contestations et guerres entre les

deux Roses en Angleterre. Avénement des Stuarts au trône d'Ecosse. Union de Calmar des trois royaumes du nord. Avénement de la maison d'Oldenbourg au trône de Danemarck. État malheureux de la Russie sous la domination des Mongols. Démembrement de la Russie occidentale par les Lithuaniens et les Polonois. Formation du grand-duché de Moscou. Puissance de l'ordre Teutonique dans le nord. Sa décadence. Royauté de Pologne. Révolution dans le gouvernement de ce royaume. Avénement des Jagellons. Union de la Pologne et de la Lithuanie. Avénement des Angevins au trône de Hongrie. Origine et progrès de la nouvelle puissance des Turcs-Ottomans. Bouleversement de l'empire grec.

PÉRIODE VI.

1453 — 1648.

Révolution du quinzième siècle. Renaissance des belles-lettres et des beaux-arts. Leur influence sur les sciences et sur la civilisation en Europe. Découverte de l'Amérique par les Espagnols. Établissemens européens dans le nouveau monde. Découverte de la route maritime aux Indes orientales par les Portugais. Changemens dans le commerce des Indes. Progrès étonnans de la navigation et du commerce. Changemens dans la religion. Réformation de Luther et de Calvin. Effets qui en résultent. Concile de Trente. Fondation de la société des jésuites. Changemens dans l'ordre politique. Naissance du système d'équilibre opposé à l'agrandissement de l'Autriche. Formation successive du système fédératif de l'empire d'Allemagne. Guerre de Smalkalde. Paix de religion. Guerre de trente ans. Paix de

Westphalie. Origine et progrès de la république des provinces-unies des Pays-Bas. Son affermissement par la paix de Munster. Guerres des Suisses contre le duc de Bourgogne. Accroissement de leur ligue. Paix perpétuelle avec la France. Troubles de religion. Reconnoissance de l'indépendance des cantons par le corps germanique. Invasion de l'Italie par les puissances étrangères. Origine du duché de Florence, du duché de Parme et de Plaisance et de la souveraineté de Malte. Révolutions des républiques de Gênes et de Venise. Décadence de celle de Venise. Rivalité entre la France et l'Autriche. Guerres qui en résultent. Guerres civiles et de religion des François. Ligue catholique. Avénement de la maison de Bourbon au trône de France. Ministère du cardinal de Richelieu. Grandeur de l'Espagne sous Ferdinand le-Catholique, Charles I et Philippe II. Sa décadence depuis Philippe II. État florissant du Portugal sous les rois Emmanuel et Jean III. Sa décadence sous la domination espagnole. Révolution de 1640. Expulsion des Espagnols. Élévation de la maison de Bragance au trône de Portugal. Avénement des Tudors en Angleterre. Schisme du roi Henri VIII. Introduction de la haute église par la reine Élisabeth. Grandeur naissante de l'Angleterre sous cette princesse. Avénement des Stuarts au trône de la Grande-Bretagne. Leur première expulsion. Fin de l'union de Calmar. Aristocratie danoise. Changement de religion dans le Danemarck. Origine des différentes branches de la maison d'Oldenbourg. Traités d'union et de communion. Gustave-Wasa, restaurateur de la Suède. Changemens opérés par lui dans le gouvernement et dans la religion. Élévation de ce royaume sous Gustave-Adolphe. L'ordre Teutonique

dépouillé de la Prusse. Création du duché de Prusse en faveur de la maison de Brandebourg. Cession de la Livonie à la Pologne. Suppression de l'ordre de la milice du Christ. Création du duché de Courlande. Choc entre les puissances du nord au sujet de la Livonie. Les grands-ducs de Russie secouent le joug des Tatars. Destruction de la grande horde. Découverte de la Sibérie. Extinction de l'ancienne race régnante de Russie. Troubles des faux Démétrius. Avénement de la maison de Romanow au trône de Russie. État vicieux de la Pologne. Extinction des rois Jagellons. Le trône de Pologne rendu purement électif. Origine des pacta conventa. Les royaumes de Hongrie et de Bohême dévolus à la maison d'Autriche. Troubles intestins de ces états. La Hongrie envahie par les Turcs. Révolution de la Bohême. La Lusace démembrée de ce royaume. État brillant de l'empire ottoman sous Sélim I et sous Soliman-le-Grand. Sa décadence depuis ce dernier prince.

PÉRIODE VII.

1648 — 1713.

Grandeur de la France sous le règne de Louis XIV. Changement dans le système d'équilibre. Guerre de dévolution. Triple-alliance. Paix d'Aix-la-Chapelle. Guerre de Hollande. Paix de Nimègue. Troubles des réunions. Trêve de Ratisbonne. Révocation de l'édit de Nantes. Guerre d'Allemagne. Paix de Ryswick. Différends sur la succession d'Espagne. Traités de partage. Testament de Charles II. Guerre de succession. Revers de Louis XIV. Préliminaires de la Haye. Trai-

tés de paix d'Utrecht, de Rastadt et de Bade. Permanence de la diète de Ratisbonne. Création d'un neuvième électorat. Nouvelle forme des capitulations impériales. Plusieurs maisons d'Empire décorées de la dignité royale. Origine de la royauté de Prusse de la maison de Brandebourg. L'Autriche puissance dominante de l'Italie. Élévation de la maison de Savoie. Décadence de l'Espagne sous les derniers princes de la maison d'Autriche. Avénement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne. Nouvel ordre de succession établi par Philippe V. Détrônement d'Alphonse VI, roi de Portugal. L'indépendance de ce royaume reconnue par les Espagnols. L'Angleterre changée en république. Protectorat d'Olivier Cromwel. Rappel des Stuarts. Leur dernière expulsion. Rivalité entre la France et l'Angleterre sous Guillaume III. Avénement de la maison d'Hanovre au trône de la Grande-Bretagne. État florissant de la république des provinces-unies des Pays-Bas. Suppression du stathoudérat. Son rétablissement. Nouvelle barrière accordée à cette république à la suite des traités d'Utrecht. Système de neutralité de la Suisse. Ses troubles intestins. La Suède puissance dominante dans le nord. Projets de conquêtes du roi Charles X sur la Pologne et sur le Danemarck. Ligue qu'on lui oppose. Traités de paix de Roschild, de Copenhague et d'Oliva. Introduction du pouvoir absolu en Suède sous le roi Charles XI. Triple-alliance opposée à Charles XII. Succès de ce prince. Traités de paix de Traventhal et d'Altranstadt. Revers de Charles XII. Sa défaite à Pultawa. Suites qui en résultent. Traités de paix de Stockholm et de Nystadt. Triste situation du Danemarck. Révolution dans son gouvernement. La suc-

cession héréditaire et le pouvoir absolu déférés au roi. Loi royale de Danemarck. Effets avantageux du changement de constitution. Anarchie de la Pologne. Introduction du *liberum veto*. Guerre cruelle des Cosaques. Trêve d'Andrussow et paix de Moscou avec la Russie. Accroissement successif de cette dernière puissance. Sa supériorité sur la Pologne assurée. Avénement de Pierre-le-Grand. Tableau de son règne. Ses grandes réformes. Suppression des strélitz. Fondation de S. Pétersbourg. Sa dignité impériale. Loi bizarre sur la succession au trône. Troubles intestins de la Hongrie. Guerre avec les Turcs. Siége de Vienne par l'armée ottomane. La Hongrie reconquise par les impériaux et déclarée héréditaire en faveur de la maison d'Autriche. Traité de Paix de Carlowitz avec les Turcs. Troubles de Rakoczi. État languissant de l'empire ottoman.

PÉRIODE VIII.

1713 — 1800.

Situation politique de l'Europe à la suite de la paix d'Utrecht. Nouveaux différends relatifs à la succession d'Espagne. Quadruple-alliance. Congrès de Cambray. Paix et alliance de Vienne de 1725. Alliance d'Hanovre. Congrès de Soissons. Paix de Séville. Alliance de Vienne de 1731. Guerre des Vénitiens et de leurs alliés, les Autrichiens, avec les Turcs. Paix de Passarowitz. Droit de succession des femmes reconnu aux états de Hongrie. Révolution de Suède à la mort de Charles XII. Nouvelle limitation du pouvoir royal. Guerre pour la succession de Pologne. Paix de Vienne de 1738. Guerre

des Russes et des impériaux contre les Turcs. Paix de Belgrade. Différends sur la succession d'Autriche. Guerre générale qui en résulte. Paix particulière de Breslau et de Berlin. Traité d'union de Francfort. Paix particulières de Fuessen et de Dresde. Continuation de la guerre entre la France et l'Autriche et leurs alliés respectifs. Expédition du prétendant en Écosse. Expulsion des Autrichiens de Gênes. Révolution de la Hollande. Le stathoudérat rendu héréditaire pour les descendans mâles et femelles de Guillaume IV. Paix générale d'Aix-la-Chapelle. Révolutions de la Russie et de la Suède. Guerre entre ces puissances. Paix d'Abo en Finlande. Révolutions du Portugal. Administration de Carvalho. République du Paraguay. Tremblement de terre de Lisbonne. Assassinat du roi. Proscription des jésuites. Différends entre la France et l'Angleterre sur les limites de l'Acadie et du Canada. Guerre entre ces puissances. Alliance de Londres entre l'Angleterre et le roi de Prusse. Alliance de Versailles entre la France et l'Autriche. Guerre de sept ans. Ligue anti-prussienne. Pacte de famille entre les différentes branches de la maison de Bourbon. Paix particulières de Pétersbourg et de Hambourg. Paix de Paris et de Hubertsbourg. Grandeur de l'Angleterre. Ses conquêtes aux Indes. Pragmatique du roi des Deux-Siciles. Conventions sur le Plaisantin. Superiorité de la Russie dans le nord. Révolutions de la Courlande. Différends entre la Russie et le Danemarck sur les affaires du Holstein. Acommodement de ces différends. Révolutions de l'île de Corse. Apparition du roi Théodore et de Pascal Paoli. Cession de cette île à la France. Troubles de Pologne touchant l'affaire des dissidens. Intercession des puissan-

ces étrangères. Acte relatif aux dissidens. Confédération de Bar. Guerre entre les Russes et les Turcs. Congrès de Focszany et de Boccarest. Paix de Kaynardgi. La Bukowine cédée à l'Autriche. Premier partage de la Pologne entre la Russie, l'Autriche et la Prusse. Portions de chacune des trois cours. Constitution vicieuse de la Pologne maintenue. Régime aristocratique de la Suède. Avénement de Gustave III. Révolution du 19 et 21 août 1772. Nouvelle constitution de la Suède. Extension du pouvoir royal. Destruction de la république des Cosaques Zaporogues. Ouverture de la succession de Bavière. Guerre entre l'Autriche et le roi de Prusse. Paix de Teschen. Confédération germanique. Révolution, anglo-américaine. Origine des troubles de l'Amérique. Constitution des États-Unis. Guerre entre la Grande-Bretagne, la France, l'Espagne et la Hollande au sujet de l'Amérique. Déroute du lord Cornwallis. Traités de paix de Paris et de Versailles. Conventions sur la neutralité armée. Brouilleries entre la Russie et la Porte. Convention explicative de Constantinople. Prise de possession de la Crimée par la Russie. Différends entre l'empereur et les Hollandois. Congrès de Bruxelles. Guerre entre ces puissances. Intervention de la cour de France. Paix de Fontainebleau. Troubles intestins de la Hollande. Éloignement du prince de Brunswic. Retraite du stathouder. Entrée des Prussiens dans la Hollande. Rétablissement du stathoudérat. Troubles des Pays-Bas. Insurrection des Belges. Formation d'un congrès. Désunion entre les insurgés. Pacification des troubles belgiques. Nouveaux différends entre les Russes et les Turcs. Guerre de la Russie et de l'empereur contre

la Porte. La Suède, alliée de la Porte, attaque la Russie. Traité de paix de Werélä entre la Russie et la Suède. Démarches des cours de Londres et de Berlin en faveur de la Porte. Convention de Reichenbach. Paix de Szistowa entre l'empereur et la Porte. Paix de Yassy entre la Russie et la Porte. Dernières révolutions de la Pologne. Constitution de 1791. Confédération de Targowice, soutenue par une armée russe. Second démembrement de la Pologne entre la Russie et la Prusse. Insurrection de Kosciuszko. Siége de Varsovie. L'Autriche entre dans la coalition. Sac de Prague. Dernier démembrement de la Pologne. Lots de chacune des trois cours. Renversement de l'équilibre du Nord. Conclusion.

TABLETTES
CHRONOLOGIQUES
DE
L'HISTOIRE ANCIENNE.

Années du monde.	Années avant J.C.	Années de Rome.	
1656	2344		Déluge.
2421	1579		Ère attique. Cécrops.
2500	1500		Sésostris, conquérant d'Egypte.
2513	1487		Sortie des Israëlites de l'Egypte. Moïse.
2720	1280		Expédition des Argonautes.
2794	1206		Prise de Troie par les Grecs.
3000	1000		Salomon, roi des Juifs.
3119	881		Fondation de la ville de Carthage.
3140	860		Lycurgue, législateur de Sparte.
3226	774		Ère vulgaire des Olympiades.
3234	766		Monarchie des Assyriens, fondée par Phul.
3249	751	1	Fondation de la ville de Rome.
3255	745	7	Ère de Nabonassar.
3403	597	155	Destruction du royaume des Juifs par Nabuchodonosor, roi de Babylone.
3408	592	160	Solon, législateur d'Athènes.
3463	537	215	Prise de Babylone par Cyrus. Monarchie des Persans.
3493	507	245	Origine de la république romaine. Ère des consuls.
3512	488	264	Bataille de Marathon. Miltiade.
3522	478	274	Combat naval de Salamine. Thémistocle.
3523	477	275	Bataille de Platée. Pausanias et Aristide.
3551	449	303	Loi des XII tables.

Années du monde.	Années avant J. C.	Années de Rome.	
3555	445	299	Hérodote, père de l'histoire.
3571	429	323	Guerre du Péloponnèse. Périclès. Thucydide.
3602	398	354	Retraite des dix mille Grecs. Xénophon.
3639	361	391	Bataille de Mantinée. Epaminondas.
3664	336	416	Bataille de Chéronée. Philippe, roi de Macédoine.
3672	328	424	Fin des Persans. Monarchie d'Alexandre-le-Grand.
3690	310	442	Ère des Séleucides.
3697	303	449	Partage de la monarchie d'Alexandre en trois empires : ceux de Macédoine, de Syrie et d'Egypte.
3738	262	490	Première guerre punique des Romains.
3786	214	538	Bataille de Cannes. Annibal.
3835	165	587	Fin du royaume de Macédoine.
3856	144	608	Destruction de Carthage. Scipion l'Africain.
——	——	——	Sac de Corinthe. Mummius.
3900	100	652	Défaite des Teutons et des Cimbres. Marius.
3920	80	672	Sylla, dictateur à Rome.
3936	64	688	Fin du royaume de Syrie.
3942	58	694	Triumvirat de César, Pompée et Crassus.
3952	48	704	Les Gaules subjuguées par César.
3954	46	706	Bataille de Pharsale. César dictateur.
3956	44	708	Réformation du calendrier par Jules César ; année Julienne.
3959	41	711	Triumvirat d'Octavien, Marc-Antoine et Lépide.
3962	38	714	Ère d'Espagne.
3971	29	723	Bataille d'Actium; fin de la république romaine; Auguste empereur.
3972	28	724	Fin du royaume d'Egypte.
4000	1	752	Naissance de Jésus-Christ.
4001	1	753	Ère dionysienne ou vulgaire de J. C.

Années de J. C.

70 Prise et sac de Jérusalem par les Vespasiens.
79 Fameuse éruption du Vésuve ; ruine de Pompéii et de Herculanum.
135 Dispersion des Juifs par l'empereur Adrien.
213 Première mention des Alemanni sous Caracalla.
260 Première mention des Francs sous Gallien.
284 Ère de Dioclétien ou des martyrs.
325 Premier concile général de Nicée ; introduction du christianisme dans l'empire romain sous Constantin-le-Grand.
330 Translation du siége de l'empire à Bysance, nommé depuis Constantinople.
375 Invasion des Huns en Europe.
395 Partage de l'empire romain en Oriental et Occidental.
406 Invasion des Barbares dans l'empire d'Occident.
476 Bouleversement de l'empire romain d'Occident.

TABLETTES CHRONOLOGIQUES

DES

RÉVOLUTIONS DE L'EUROPE,

Depuis le bouleversement de l'empire romain d'Occident jusqu'à nos jours.

Années de J. C.	
406	Invasion des Barbares dans la Gaule.
409	Les Vandales, Suèves et Alains s'établissent en Espagne.
413	Entrée des Bourguignons dans la Gaule.
415	Prise de Barcelone par les Visigoths; origine de leur monarchie en Espagne.
427	Passage des Vandales et des Alains dans l'Afrique romaine; origine de leur royaume en Afrique.
430	Entrée des Francs dons la Gaule sous Clodion. Rois mérovingiens des Francs.
450	Passage des Anglo-Saxons dans la Bretagne romaine.
451	Défaite des Huns, sous Attila, dans les plaines de Châlons.
452	Origine présumée de Venise.
456	Fondation du royaume des Bourguignons dans la Gaule.
472	Domination des Romains bouleversée en Espagne par les Visigoths.
476	Prise de Rome par Odoacre, roi des Hérules; origine du royaume des Hérules en Italie.
486	Défaite de Syagrius, à Soissons, par Clovis, roi des Francs; fin de la domination des Romains dans la Gaule.

493 Théodoric, roi des Ostrogoths, fait la conquête de l'Italie ; fin de la domination des Hérules.
496 Défaite des Alemanni à Tolbiac, par Clovis. Les Francs embrassent le christianisme.
507 Victoire de Vouglé par Clovis ; les Visigoths sont dépouillés de leurs possessions entre la Loire et les Pyrénées.
511 Mort de Clovis, conquérant des Gaules.
531 Destruction du royaume des Thuringiens par les fils de Clovis.
534 Le royaume des Bourguignons est bouleversé par les fils de Clovis.
— Les Grecs mettent fin au royaume des Vandales.
553 La monarchie des Ostrogoths est anéantie par Justinien ; les Grecs maîtres de l'Italie.
568 Fondation du royaume des Lombards en Italie.
— Les Avares s'emparent de la Pannonie.
584 Destruction du royaume des Suèves dans la Galice ; les Visigoths maîtres de toute l'Espagne.
622 Ère de l'Hégyre ; origine de la religion et de l'empire de Mahomet.
687 Victoire de Testry ; Pépin d'Héristal s'arroge le souverain pouvoir, sous le titre de duc et prince des Francs.
711 Bataille de Xerès de la Frontera ; la monarchie des Visigoths bouleversée par les Arabes.
730 Les Romains s'érigent en république sous l'autorité du pontife romain ; première origine de l'état ecclésiastique.
732 Défaite des Arabes à Poitiers, par Charles Martel.
742 Premier usage de l'ère Dionysienne dans les actes publics des Francs.
749 Les califes Ommiades sont dépouillés par les Abassides.
750 Alphonse I, dit le catholique, jette les fondemens du royaume de Léon.
752 Pepin-le-Bref est élu roi des Francs, sacré à Soissons par S. Boniface. Rois Carlovingiens des Francs.
756 Le pontife romain mis en possession de l'exarchat de Ravenne par Pepin-le-Bref.
— Fondation du califat de Cordoue par un descendant des califes ommiades.

759	Prise de Narbonne sur les Arabes ; Pepin maître de toute la Gaule.
771	Charlemagne réunit toute la monarchie des Francs.
774	Fin du royaume des Lombards; les Francs maîtres de l'Italie et de la ville de Rome; patriciat de Charlemagne.
778	Conquête de l'Espagne entre les Pyrénées et l'Ebre, par les Francs.
796	Destruction du royaume des Avares par Charlemagne ; la Pannonie passe sous la domination des Francs.
800	Charlemagne est couronné empereur à Rome ; renouvellement de la dignité impériale en Occident.
803	Paix de Saltza : les Saxons se soumettent à Charlemagne.
814	Mort de Charlemagne. Louis-le-Débonnaire, empereur des Francs.
——	Les Normands commencent leurs courses.
827	Fin de l'heptarchie angloise ; Egbert-le-Grand, roi de toute l'Angleterre.
843	Paix de Verdun : partage de la monarchie des Francs.
——	Origine du royaume de France sous Charles-le-Chauve.
——	Origine du royaume d'Allemagne sous Louis-le-Germanique.
850	Fondation de la monarchie des Russes par Ruric-le-Normand.
855	Origine du royaume de Lorraine sous Lothaire II.
858	Origine du royaume de Navarre sous don Garcie.
874	Fondation de la république d'Islande par les Normands.
877	Le système féodal héréditaire introduit en France par Charles-le-Chauve.
879	Origine du royaume de Bourgogne cis-jurane sous Boson.
880	Schisme des Grecs.
887	Déposition de Charles-le-Gros par les Allemands; élection d'Arnoul ; les Allemands rendent leur couronne élective.

887 Arrivée des Hongrois sur le Danube, sous la conduite d'Almus et d'Arpad, leurs chefs.
888 Démembrement final de la monarchie des Francs.
— L'Italie devient un royaume particulier.
— Origine du royaume de Bourgogne trans-jurane, sous Rodolphe.
894 Borziwoy, premier duc chrétien de Bohême.
895 Zuentibold, fils naturel du roi Arnoul, est déclaré roi de Lorraine par son père.
900 Les Hongrois font la conquête de la Pannonie; origine de la Hongrie moderne.
908 Fondation du califat des Fathimites en Afrique et en Egypte.
911 Charles-le-Simple, roi de France s'empare du royaume de Lorraine.
912 Traité de S. Clair-sur-Epte : Rollon, chef des Normands, est créé duc de Normandie, sous le nom de Robert I.
919 Avènement de la dynastie saxonne des rois d'Allemagne.
924 Interruption de la dignité impériale en occident, à la mort de Bérenger I, roi d'Italie et empereur.
925 Réunion du royaume de Lorraine par Henri I, roi d'Allemagne.
930 La Bourgogne cis-jurane est réunie à la trans-jurane par le roi Rodolphe II.
933 Défaite des Hongrois près de Mersebourg, par Henri I, roi d'Allemagne.
961 Réunion du royaume d'Italie, par Otton-le-Grand, roi d'Allemagne.
962 Renouvellement de la dignité impériale par Othon; origine de l'empire d'Allemagne.
965 Harald-Blaatand, roi de Danemarck, reçoit le baptême.
966 Mieczyslaw I, duc de Pologne, se fait chrétien.
987 Hugues Capet devient roi de France; avènement dynastie des Capétiens.
988 Wladimir-le-Grand, grand-duc de Russie, embrasse le rit grec.
994 Geysa, prince des Hongrois, se fait chrétien.
1000 Etienne I, roi de Hongrie, est couronné avec la couronne dite angélique.

1001 Olof Skötkonung, premier roi de Suède, embrasse le christianisme.
1014 Canut-le-Grand, roi de Danemarck.
1015 Mort de Wladimir-le-Grand; commencement des partages de la Russie.
1017 Conquête de l'Angleterre par Canut-le-Grand.
1020 Olof II dit le Gros, roi de Norwège, introduit le christianisme.
1024 Avénement de la dynastie des empereurs de la maison Salique.
1030 Démembrement du califat de Cordoue; décadence des Mahométans en Espagne.
1032 Réunion du royaume de Bourgogne par l'empereur Conrad II de la maison Salique.
1035 Partage des états de Sanche-le-Grand en royaumes de Navarre, de Castille et d'Aragon.
1038 Fondation de l'empire des Turcs Seljoucides par Togrulbeg.
1042 Expulsion des Danois de l'Angleterre.
1043 Réunion de la Pannonie depuis l'Ens jusqu'à la Leytha par l'empereur Henri III; grandeur des Allemands.
1048 Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de la Lorraine mosellane, tige de la maison de Lorraine.
1059 Robert Guiscard-le-Normand, duc de la Pouille et de la Calabre, se rend vassal du pape.
1061 Aboubekr, fondateur de l'empire des Almoravides dans l'Afrique septentrionale.
1066 14 oct. Bataille de Hastings; conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Conquérant.
—— Origine vraisemblable des tournois.
1069 Yousouf, souverain des Almoravides, construit Maroc.
1071 Les Grecs sont dépouillés d'une partie de l'Asie mineure par les Turcs Seljoucides.
—— Guelphe, tige de la maison de Brunswic, est créé duc de Bavière.
1073 Grégoire VII dit Hildebrand, est élu pape et confirmé par l'empereur.
1074 Interdiction des investitures laïques et du mariage des prêtres par Grégoire VII; origine

de la nouvelle puissance pontificale ; décadence de l'empire d'Allemagne ; naissance du système féodal héréditaire de l'Empire.

1074 Origine de la maison de Bade, issue des ducs de Zaringue.

1075 Conquête de la Palestine par les Turcs Seljoucides.

1076 L'empereur Henri IV d'Allemagne est déposé par Grégoire VII ; abus du pouvoir des clefs ; guerre entre l'Empire et le Sacerdoce.

1080 Fondation de l'ordre des Chartreux ; multiplication des ordres religieux.

1085 Alphonse VI, roi de Castille, enlève aux Maures Tolède et Madrid.

1086 Les Almoravides d'Afrique envahissent l'Espagne.

1087 Première guerre entre la France et l'Angleterre ; naissance de la rivalité entre les deux nations.

1092 Démembrement de l'empire des Turcs Seljoucides.

1094 Henri de Bourgogne, de la maison de France, créé comte de Portugal.

1095 Concile de Clermont ; origine des croisades.

1096 Croisade de Godefroy de Bouillon.

1099 Fondation du royaume de Jérusalem par Godefroy de Bouillon.

1100 Fondation de l'ordre de S. Jean de Jérusalem.

1106 Les villes d'Italie commencent à s'ériger en républiques ; origine des communes.

—— Godefroy, comte de Louvain, premier duc héréditaire de la Basse-Lorraine et tige des maisons de Brabant et de Hesse.

1115 Renaissance du droit romain en Italie.

—— Ouverture de la succession de la comtesse Mathilde.

1119 Fondation de l'ordre des Templiers.

1120 Origine de l'empire des Almohades, conquérans de l'Afrique et de l'Espagne mahométane.

1122 Concordat entre l'empereur Henri V et le pape Calixte II.

1127 Les ducs de Zaringue créés régens du royaume de Bourgogne.

1130 Roger II, premier roi des Deux-Siciles, de la race des Normands.

1138 Avénement de la maison de Hohenstaufen au trône de l'empire.
—— Commencement des partages de Pologne à la mort de Boleslas III.
1139 24 juill. Bataille d'Ourique ; Alphonse I, fils du comte Henri, proclamé roi de Portugal.
1142 Alphonse I, roi de Portugal, se rend vassal et tributaire du pape.
1147 Croisade de l'empereur Conrad III et de Louis VII, roi de France, contre l'atabek Zenghi.
1152 Eléonore de Poitou, héritière d'Aquitaine, de Gascogne, du comté de Poitou, etc., répudiée par Louis VII, épouse Henri Plantagenet, comte d'Anjou.
—— Décret de Gratien.
1154 Henri II, roi d'Angleterre ; avénement des Plantagenets ou Angevins.
1156 L'Autriche de margraviat est érigée en duché par l'empereur Frédéric I.
1157 Conquête de la Finlande par les Suédois.
—— Albert-l'Ours, margrave du nord, s'empare de la ville de Brandebourg ; origine du margraviat de ce nom.
—— André Jurïewitsch, grand-duc de Russie, établit son siége à Wladimer sur la rivière de Kliasma ; schisme politique de la Russie.
1164 La Sardaigne est érigée en royaume par l'empereur Frédéric I.
1167 Ligue des villes de Lombardie, opposée à l'empereur Frédéric I.
1171 Saladin s'empare de l'Egypte et fonde la domination des sultans Ayoubites.
1172 Conquête de l'Irlande par Henri II, roi d'Angleterre.
1177 Paix de Venise : l'empereur Frédéric I renonce à la préfecture de Rome ; les Vénitiens s'arrogent la seigneurie de la mer Adriatique.
1180 Chute de la maison des Guelphes ; avénement de celle de Wittelsbach au duché de Bavière, et de la maison Ascanienne au duché de Saxe ; démembrement de ces duchés.
1187 Destruction du royaume de Jérusalem par Saladin.

1189 Croisade de l'empereur Frédéric I, de Philippe-Auguste, roi de France, et de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre.
—— Avénement de la maison de Hohenstaufen au trône des Deux-Siciles.
1191 Siége et prise de Ptolémaïde par les croisés.
—— Fondation de l'ordre Teutonique.
1192 Gui de Lusignan créé roi de Chypre par Richard d'Angleterre.
1198 La Bohême érigée en royaume.
1200 Première mention de la boussole.
—— L'université de Paris formée en quatre facultés; origine des universités.
—— Fondation de la ville de Riga par l'évêque Albert de Livonie.
1201 Fondation de l'ordre des chevaliers Porte-glaive en Livonie.
1202 Quatrième grande croisade sous la conduite de Boniface, marquis de Montferrat.
1204 Prise de Constantinople par les Croisés; démembrement de l'empire Grec; origine de l'empire des Latins à Constantinople; des empires grecs de Nicée et de Trébisonde.
—— Les Anglois dépouillés de la Normandie, etc., par Philippe-Auguste.
—— Commission établie en Languedoc pour juger les hérétiques; première origine de l'inquisition.
1205 Don Pèdre II, roi d'Aragon, se rend vassal du pape.
1206 Tschinghis-Khan s'érige en conquérant; origine du grand empire des Mongols.
1212 Bataille d'Ubeda; défaite et chute des Almohades d'Afrique.
1213 Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, se rend vassal du pape.
1214 Le Palatinat du Rhin entre dans la maison de Wittelsbach.
—— Bataille de Bouvines par Philippe-Auguste.
1215 Grande chartre du roi Jean-sans-Terre; base de la constitution d'Angleterre.
1217 Croisade d'André, roi de Hongrie.
1218 Extinction des ducs de Zaringue; la Suisse devient province immédiate de l'Empire.

1222 Chartre ou décret du roi André II; base de la constitution hongroise.
1226 Renouvellement de la ligue de Lombardie opposée à l'empereur Frédéric II.
1227 Bataille de Bornhöved dans le Holstein; Waldemar II, roi de Danemarck, perd ses conquêtes sur la côte méridionale de la mer Baltique.
1228 Croisade de l'empereur Frédéric II.
1230 L'ordre Teutonique s'établit dans la Prusse.
—— Conquête des îles Baléares par le roi d'Aragon, et celle de la Courlande par les chevaliers de Livonie.
1235 Décrétales de Grégoire IX.
—— Érection du duché de Brunswick en faveur de la maison des Guelphes.
1236 Conquête des royaumes de Cordoue, de Murcie et de Séville par les Castillans.
1237 Conquête de la Russie par Batou-Khan; origine de la horde mongole ou tatare du Kaptschak.
—— Réunion de l'ordre des chevaliers Porte-glaive à la grande-maîtrise de l'ordre Teutonique.
1241 Origine présumée de la ligue hanséatique.
—— Invasion des Mongols dans la Pologne, la Silésie et la Hongrie.
1246 Premières traces de l'usage des lettres-de-change.
—— Extinction des mâles de la maison de Bamberg-Autriche.
1247 Extinction des anciens landgraves de Thuringe; la Hesse est dévolue à la maison de Brabant.
1248 Croisade de S. Louis, roi de France.
—— Affranchissement des serfs par le duc Henri II de Brabant.
1250 Avénement des rois Folkungiens en Suède.
1254 Avénement des empereurs de différentes maisons en Allemagne.
—— Fin de la domination des Ayoubites en Egypte et en Syrie; commencement de l'empire des Mamelucks.
1256 Affranchissement des serfs à Bologne, en Italie.
1261 Michel Paléologue, empereur de Nicée, s'empare de Constantinople; fin de l'empire des Latins.
1265 Première réserve générale, du pape Clément IV,

des bénéfices vacans en cour de Rome par la mort des bénéficiers.

1265 Avénement de la maison d'Anjou au trône des Deux-Siciles.

1266 Admission des communes au parlement d'Angleterre.

1268 Conradin décapité à Naples ; extinction de la maison de Hohenstaufen ; la Suabe et la Franconie deviennent provinces immédiates de l'Empire.

1271 Le comté de Toulouse passe aux rois de France, et le comtat Venaissin au pape.

1273 Avénement de l'empereur Rodolphe de Habsbourg ; première élection par les sept électeurs privatifs.

1282 Vêpres siciliennes ; le royaume de Sicile passe au roi d'Aragon.

—— Conquête du pays de Galles par le roi d'Angleterre.

—— L'empereur Rodolphe investit ses fils des duchés d'Autriche ; fondation de la maison de Habsbourg-Autriche.

1283 L'ordre Teutonique achève la conquête de la Prusse.

1289 Extinction de la race mâle des anciens rois d'Écosse ; contestation entre les Baliols et les Bruces.

1290 Chute de la république de Pise ; élévation de celle de Gênes.

1291 Prise de Ptolémaïde et de Tyr par les Mameluks ; fin des croisades.

1294 Décadence de l'empire des Mongols à la mort de Kublaï-Khan.

1298 Introduction de l'aristocratie héréditaire à Venise.

1300 *Boniface VIII* ; grandeur des papes.

—— Fondation de l'empire turc ottoman.

1301 Fin de la race mâle des anciens rois de Hongrie avec André III ; avénement des Angevins de Naples.

1302 Admission du tiers-états aux états-généraux de France.

1308 Avénement de la maison de Luxembourg au trône de l'Empire.

—— Première origine de la confédération Helvétique.

1309 Siége des papes à Avignon ; chute de leur autorité.
—— Fin des rois esclavons de Bohême ; avénement de la maison de Luxembourg.
—— Les villes d'Empire admises à la diète ; origine du collége des villes.
1310 Marienbourg, en Prusse, devient le chef-lieu de l'ordre Teutonique.
—— Conquête de l'île de Rhodes, par les chevaliers de S. Jean.
1312 Concile de Vienne ; suppression de l'ordre des Templiers.
—— La ville de Lyon passe sous la souveraineté française.
—— Le canon et la poudre employés par les Maures en Espagne.
1315 Ligue de Brunnen ; base du système fédératif des Suisses.
—— Affranchissement des serfs de la couronne, par Louis X, roi de France.
—— Mathieu Visconti, seigneur de Milan, s'érige en conquérant.
1320 Gédimin, grand-duc de Lithuanie, s'empare de Kiovie.
—— La dignité royale devient permanente en Pologne depuis Uladislas Lokietek.
1322 Extinction des électeurs de Brandebourg de la maison Ascanienne ; cet électorat est adjugé à la maison de Bavière.
1326 La Sardaigne passe sous la domination des rois d'Aragon.
1328 *Philippe VI*, roi de France ; avénement de la maison de Valois.
—— Le siége des grands-ducs de Russie fixé à Moscou.
1329 Traité de Pavie ; partage de la maison de Wittelsbach en branches Palatine et de Bavière.
1335 Cession faite aux rois de Bohême des droits de haute-souveraineté de la Pologne sur la Silésie.
1338 Édouard III, roi d'Angleterre, s'érige en prétendant à la couronne de France.
—— Union générale des électeurs d'Empire.

1338 Loi de Francfort pour le maintien de l'indépendance de l'Empire contre les papes.
1340 Bataille de Tariffe ; défaite des Maures d'Espagne et d'Afrique par Alphonse XI, roi de Castille.
—— Les Polonois s'emparent de la Russie rouge, des provinces de Podolie et de Volhynie.
1343 Les Vénitiens obtiennent entière liberté de commerce dans les ports de l'Egypte et de la Syrie.
1345 Première mention de la poudre à canon en France.
1346 Bataille de Crecy.
1348 La ville d'Avignon est vendue au pape par la reine Jeanne I de Naples.
1349 Humbert II, dernier dauphin de Viennois, transmet le Dauphiné à la France.
—— Grande peste répandue par toute l'Europe ; persécution des juifs.
—— Érection du duché de Mecklenbourg.
1355 Extinction des anciens ducs de Brabant de la ligne directe.
1356 Bulle d'or de l'empereur Charles IV.
1360 Prise d'Andrinople par Amurath I ; les Turcs établis en Europe.
1362 Jean Wiclef s'érige en réformateur en Angleterre.
1363 Philippe-le-Hardi, tige des nouveaux ducs de Bourgogne.
1368 Destruction de l'empire des Mongols à la Chine.
1369 Timour dit Tamerlan, nouveau conquérant des Mongols.
1370 État florissant de la ligue hanséatique.
—— Fin des rois Piasts de Pologne avec Casimir-le-Grand ; limitation du pouvoir royal en Pologne.
1371 Avénement des Stuarts au trône d'Ecosse.
1373 Le margraviat de Brandebourg passe de la maison de Bavière dans celle de Luxembourg.
1378 Grand schisme d'Occident.
1380 Défaite des Génois à Chiozza ; décadence de Gênes.
—— Union du Danemarck et de la Norwège.
—— Adoption de Louis I d'Anjou par la reine Jeanne I de Naples.

1380 Victoire du Tanaïs remportée sur les Tatars du Kaptschak par Dimitry Iwanowitsch Donskoi.
1385 14 août. Bataille d'Aljubarotta gagnée par les Portugais sur les Castillans.
—— *Jean I* dit *le Bâtard* monté au trône de Portugal.
1386 Jagellon, grand-duc de Lithuanie, élu roi de Pologne sous le nom d'*Uladislas V*; introduction du Christianisme en Lithuanie.
1390 Fabrique de papier de linge établie à Nuremberg.
1395 Erection du duché de Milan en faveur des Visconti.
1396 Bataille de Nicopolis par Bajazeth I; les Turcs affermis dans la Bulgarie.
1397 Union de Calmar des trois royaumes du nord par la reine Marguerite.
1399 Avénement de la Rose rouge en Angleterre.
—— *Henri IV*, roi d'Angleterre.
1400 Jean Huss, disciple de Wiclef, s'érige en réformateur en Bohême.
1402 Bataille d'Ancyre; défaite de Bajazeth I par Timour; anarchie des Turcs.
1404 L'ordre Teutonique acquiert la Samogitie; grandeur de l'ordre.
—— Origine des diètes et diétines de Pologne.
1406 Pise passe sous la domination de la république de Florence.
1409 Concile de Pise; trois papes.
1412 *Eric-le-Poméranien*, roi de l'union du Nord.
—— Le royaume de Sicile, possédé long-temps par une branche cadette d'Aragon, est réuni à ce dernier royaume.
1414 Concile de Constance convoqué pour l'extinction du schisme et la limitation du pouvoir sacerdotal.
1415 Prise de Ceuta par Jean I, roi de Portugal; commencement de la navigation des Portugais.
—— Bataille d'Azincourt.
—— Jean Huss, brûlé à Constance.
—— Les Autrichiens sont dépouillés de leurs possessions dans la Suisse.
1416 Erection du duché de Savoie; *Amédée VIII.*
1417 Fin du grand schisme d'Occident; élection de Martin V.
—— L'électorat de Brandebourg conféré à *Frédéric de*

Hohenzollern, bourgrave de Nuremberg, tige de la maison actuelle de Brandebourg.
1417 Première mention des Boëmiens ou Zingars, en Europe.
1418 Guerre des Hussites.
1420 Découverte de l'île de Madère, par les Portugais.
—— Paix de Troyes, en Champagne; le trône de France est assuré au roi d'Angleterre.
1422 Mort de Henri V, roi d'Angleterre, et de Charles VI, roi de France.
—— *Henri VI*, roi d'Angleterre, est proclamé roi de France.
—— *Charles VII*, roi de France.
1423 La maison de Misnie remplace la maison ascanienne dans l'électorat de Saxe; *Frédéric I*, électeur, tige de la maison actuelle de Saxe.
—— Adoption de Louis III d'Anjou, par la reine Jeanne II, de Naples.
1429 Apparition de la Pucelle d'Orléans; sacre du roi Charles VII, à Reims.
1430 Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, acquiert le Brabant; grandeur des ducs de Bourgogne.
—— Lucques reprend son état républicain.
1431 Concile de Bâle.
1432 Découverte des îles Açores par les Portugais.
1434 *Uladislas VI*, roi de Pologne.
1435 Mort de Jeanne II, dernière reine de Naples de la maison d'Anjou.
—— 21 sept. Paix d'Arras, de Charles VII, avec le duc de Bourgogne; décadence du parti anglois en France.
1436 Invention de la mobilité des caractères d'imprimerie, à Strasbourg, par Jean Gutemberg, de Mayence.
1437 Dissolution du concile de Bâle, par le pape Eugène IV.
1438 Avénement de la maison de Habsbourg-Autriche au trône de l'Empire; *Albert II*, empereur.
—— Pragmatique sanction de Bourges.
—— *Alphonse V*, dit l'Africain, roi de Portugal.
1439 Déposition d'Eugène IV; schisme de Bâle.

1439 Concile de Florence; union momentanée des Grecs et des Latins.
—— Pragmatique sanction de Mayence.
—— Eric-le-Poméranien, roi de l'union, est déposé.
1440 *Frédéric III*, empereur d'Allemagne.
—— *Christophe-le-Bavarois*, roi de l'union du Nord.
1443 Alphonse V, roi d'Aragon, s'empare du royaume de Naples.
—— Scanderbeg, ou George Castriota, vainqueur des Turcs.
1444 Bataille de Varna, par Amurat II.
1445 Établissement de la milice perpétuelle en France, sous Charles VII.
—— *Casimir IV*, roi de Pologne.
1447 Avénement des Sforces au duché de Milan.
—— Concordat romain entre les Allemands et le pape Eugène IV.
1448 Élection de *Christian I*, comte d'Odenbourg, par les Danois; avènement de la maison d'Oldenbourg au trône de Danemarck.
—— Charles Cnutson, élu roi de Suède, sous le nom de *Charles VIII*.
—— Concordat de Vienne entre l'empereur Frédéric III et le pape Nicolas V.
1449 Fin du schisme de Bâle.
1451 *Mahomet II*, sultan des Turcs-Ottomans.
1452 Guerre civile d'Angleterre entre les deux Roses.
—— Erection du duché de Modène.
—— Invention de la fonte des caractères d'imprimerie, attribuée à Pierre Schœffer.
1453 Expulsion des Anglois de toute la France, à l'exception de Calais.
—— Prise de la ville de Constantinople par Mahomet II; fin de l'empire des Grecs.
1457 *Christian I*, roi de Danemarck, devient roi de l'union du Nord.
1458 *Mathias Corvin*, roi de Hongrie.
—— *Ferdinand*, fils naturel d'Alphonse, roi d'Aragon, fonde une branche particulière de rois de Naples.
1459 Le Sleswick et le Holstein passent à la maison d'Oldenbourg.

1460 Découverte des îles du cap Verd par les Portugais.
1461 *Louis XI*, roi de France.
—— *Edouard IV*, roi d'Angleterre; avénement de la Rose blanche.
—— Fin de l'empire de Trébisonde.
1462 *Iwan Wasiliéwitsch I*, grand-duc de Russie.
1464 Gênes passe sous la domination des ducs de Milan.
—— Premier établissement des postes et couriers, par Louis XI, roi de France.
1466 16 oct. Paix de Thorn; la Prusse partagée entre la Pologne et l'ordre Teutonique; le siége de l'ordre transféré à Kœnigsberg.
1474 *Ferdinand*, dit *le Catholique*, prince d'Aragon, devient roi de Castille, par suite de son mariage avec Isabelle, héritière de ce royaume.
—— 11 juin. Traité de Senlis; les Autrichiens renoncent à leurs prétentions sur la Suisse.
1476 Batailles de Granson et de Morat; époque glorieuse des Suisses.
1477 Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, tué à la bataille de Nancy; Marie, sa fille et héritière, épouse Maximilien d'Autriche; origine de la rivalité entre la France et l'Autriche.
1478 Introduction de l'inquisition en Espagne par Ferdinand-le-Catholique.
1479 Ferdinand, roi de Castille, hérite du royaume d'Aragon; origine de la grandeur de l'Espagne.
1481 *Bajazeth II*, empereur des Turcs.
—— *Jean II*, roi de Portugal.
—— Iwan Wasiliéwitsch I, grand-duc de Russie, secoue le joug des Tatars du Kaptschak; grandeur naissante de la Russie.
—— La Provence est transmise à Louis XI par Charles IV d'Anjou, comte du Maine.
1482 Le système féodal est réprimé en Portugal par le roi Jean II.
1483 *Charles VIII*, roi de France.
—— *Jean*, roi de Danemarck, est élu roi de l'union du Nord.
—— *Richard III*, roi d'Angleterre.
1485 Bataille de Bosworth; défaite du roi Richard III;

réunion des deux Roses en Angleterre par *Henri VII* ; avénement de la maison de Tudor.

1486 Découverte du cap de Bonne-Espérance par Barthélemy Diaz, amiral portugais.

1487 L'île de Chypre est cédée aux Vénitiens par Catherine Cornaro, dernière reine de l'île.

1490 *Ulasdislas de Pologne*, roi de Bohême, est élu roi de Hongrie.

1492 Conquête du royaume de Grenade par Ferdinand-le-Catholique ; fin de la domination des Maures en Espagne.

—— Découverte de l'Amérique par Christoph Colomb.

—— *Jean-Albert*, roi de Pologne.

1493 Bulle du pape Alexandre VI pour le partage des découvertes maritimes entre l'Espagne et le Portugal.

1494 Expédition de Charles VIII, roi de France, au royaume de Naples.

—— *Maximilien I*, empereur d'Allemagne.

1495 Diète de Worms ; paix publique perpétuelle établie en Empire ; érection de la chambre impériale par l'empereur Maximilien I.

—— *Emanuel* dit *le Fortuné*, roi de Portugal.

1496 Mariage de l'archiduc Philippe avec Jeanne-la-Folle, fille de Ferdinand le-Catholique.

1498 *Louis XII*, roi de France.

—— Les Portugais abordent à Calicut sous la conduite de Vasquez de Gama ; nouvelle route maritime aux Indes ; décadence de la république de Venise.

1499 22 sept. Paix de Bâle : les Suisses maintiennent leur indépendance de l'empire germanique.

1500 Découverte du Brésil par les Portugais.

1501 *Alexandre*, roi de Pologne.

—— Frédéric III, roi de Naples, est dépouillé de son royaume par les forces réunies de Louis XII et de Ferdinand-le-Catholique.

1504 Ferdinand-le-Catholique chasse les François du royaume de Naples ; ce royaume est incorporé à la monarchie aragonoise.

—— *Philippe I* d'Autriche, roi de Castille.

1506 *Sigismond I*, roi de Pologne.
1508 Ligue de Cambray des puissances d'Italie contre les Vénitiens.
—— Maximilien I prend le titre d'empereur élu.
1509 *Henri VIII*, roi d'Angleterre.
1511 Prise de Goa par Alphonse d'Albuquerque.
1512 Jean d'Albret est dépouillé du royaume de Navarre par Ferdinand-le-Catholique,
—— Diète de Cologne : établissement du conseil aulique ; division de l'Empire en dix cercles.
—— *Sélim I*, empereur des Turcs.
1513 *Christian II*, roi de Danemarck et de Norwège.
—— La Suisse se forme en treize cantons ; le système fédératif des Suisses est consolidé.
1515 *François I*, roi de France.
—— Bataille de Marignan ; défaite des Suisses par le roi de France.
1516 *Charles I* d'Autriche succède à Ferdinand-le-Catholique dans la monarchie espagnole.
—— *Louis II*, roi de Hongrie et de Bohême.
—— 29 nov. Paix perpétuelle de Fribourg entre la France et la Suisse.
1517 Luther et Zwingle s'érigent en réformateurs.
—— Sélim I, empereur des Turcs, renverse la domination des Mamelucs en Egypte et en Syrie.
—— Invention des pistolets et des fusils à ressorts.
—— Origine de la traite des nègres pour l'Amérique.
1519 Election de l'empereur *Charles-Quint* ; origine des capitulations en Empire.
—— Premier voyage autour du monde par Ferdinand Magellan.
1520 *Soliman II* dit *le Grand*, empereur des Turcs.
—— Schisme de Luther.
—— *Christian II*, roi de l'union du nord ; massacre de Stockholm ordonné par ce prince ; Gustave Wasa se met à la tête des Dalécarliens.
1521 Ferdinand d'Autriche, frère de Charles-Quint, épouse Anne de Hongrie et de Bohême ; origine des deux branches de la maison d'Autriche.
—— Alliance de Lucerne entre la France et la Suisse.
—— Prise de Belgrade par Soliman-le-Grand.
—— Conquête du Mexique par Ferdinand Cortez.

1521 L'ordre de Livonie rachète son indépendance de l'ordre Teutonique.
—— *Jean III*, roi de Portugal.
1522 Les chevaliers de S. Jean dépouillés de l'île de Rhodes par Soliman-le-Grand.
1523 Détrônement de Christian II par les Danois et les Suédois.
Frédéric I, roi de Danemarck.
Gustave Wasa, roi de Suède; fin de l'union de Calmar.
1525 Bataille de Pavie; François I prisonnier.
—— 3 avril. Paix de Cracovie : la Prusse teutonique érigée en duché et fief héréditaire de la Pologne en faveur d'Albert de Brandebourg; le luthéranisme établi dans la Prusse; le siége de l'ordre Teutonique transféré en Allemagne.
—— Guerre des paysans.
1526 29 août. Bataille de Mohacz; mort de Louis, roi de Hongrie et de Bohême; ces royaumes passent à Ferdinand d'Autriche.
—— Charles-Quint épouse Isabelle de Portugal, mère de Philippe II.
1527 Introduction du luthéranisme en Suède et en Danemarck.
1528 André Doria rétablit la république de Gênes.
1529 Premier siége de Vienne par les Turcs.
—— Diète de Spire; origine du nom des protestans.
—— La Moldavie et la Walachie passent sous la domination des Ottomans.
1530 Couronnement d'Italie et de Rome administré à Charles-Quint à Bologne par le pape Clément VII.
—— Donation de l'île de Malte, faite aux chevaliers de S. Jean de Jérusalem par l'empereur Charles-Quint.
—— Diète d'Augsbourg; confession de foi des princes protestans présentée à l'empereur.
—— Prise de Florence par les impériaux; fin de la république de Florence; Alexandre de Médicis, premier duc de Florence.
—— Les marggraves de Mantou créés ducs par l'empereur Charles-Quint.

1532 Divorce du roi Henri VIII avec Catherine d'Aragon, origine de la réformation d'Angleterre.
—— Jean Calvin se fait connoître à Paris.
1533 *Iwan Wasiliéwitsch II*, tzar de Russie.
—— Conquête du Pérou par François Pizarro.
1534 *Christian III*, roi de Danemarck.
1535 Extinction des Sforces ; le duché de Milan passe à l'Espagne.
1536 Conquête du pays de Vaud par les Bernois ; introduction de la démocratie et du calvinisme à Genève.
1538 Traité entre Ferdinand d'Autriche et Jean de Zapolya, son concurrent au trône de Hongrie.
1540 L'ordre des Jésuites confirmé par le pape Paul III.
1541 Bude, capitale de Hongrie, tombe au pouvoir des Turcs.
1542 *Marie Stuart*, reine d'Ecosse.
1544 Union héréditaire des états de Suède à Westerâs en faveur des descendans mâles de Gustave Wasa.
—— 9 août. Traité de partage des duchés de Sleswick et de Holstein entre le roi Christian III et le duc Adolphe, son frère, fondateur de la branche de Holstein-Gottorp.
—— 18 sept. Paix de Crépy entre François I et Charles-Quint : les François renoncent à l'Italie ; prépondérance des Espagnols dans ce royaume.
1545 Aloyse Farnèse créé duc de Parme et de Plaisance par le pape Paul III.
—— Concile de Trente.
1546 Guerre de Smalkalde.
1547 *Henri II*, roi de France.
—— *Edouard VI*, roi d'Angleterre.
1548 Diète d'Augsbourg : Charles Quint s'érige en dictateur ; les Pays-Bas sont mis sous la protection de l'Empire sous la dénomination de cercle de Bourgogne.
—— *Sigismond II Auguste*, roi de Pologne.
1552 15 janv. Traité d'alliance de Chambord ; guerre de Maurice contre Charles-Quint ; Henri II, roi de France, prend Metz, Toul et Verdun.

1552 12 août. Transaction de Passau.
1553 *Marie*, reine d'Angleterre.
—— Découverte de la route maritime d'Archangel par Richard Chanceller.
1554 Kasan et Astracan réduites par le tzar Iwan Wasiliéwitsch II.
1555 25 sept. Paix de religion d'Augsbourg : la liberté germanique et la religion protestante maintenues contre Charles-Quint.
1556 *Philippe II*, roi d'Espagne.
1557 Siène réunie à la Toscane par la maison de Médicis.
—— *Sébastien*, roi de Portugal.
1558 Prise de Calais sur les Anglois par le duc de Guise.
—— Invasion du tzar Iwan Wasiliéwitsch II dans la Livonie ; premier choc entre les puissances du nord.
—— *Elisabeth*, reine d'Angleterre.
—— *Ferdinand I*, empereur d'Allemagne.
1559 Introduction de la haute-église en Angleterre.
—— *François II*, roi de France.
—— *Frédéric II*, roi de Danemarck et de Norwège.
1560 Introduction du presbytérianisme en Ecosse.
—— Conjuration d'Amboise ; commencement des troubles de religion en France sous François II.
—— Plante du tabac apportée en France par Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal.
—— *Eric XIV Wasa*, roi de Suède.
—— *Charles IX*, roi de France.
1561 28 nov. Traité de Wilna : la Livonie cédée à la Pologne par l'ordre des chevaliers Porte-glaive ; Gotthard Kettler, dernier grand-maître, créé duc héréditaire de Courlande : la Russie, la Suède, le Danemarck et la Pologne se contestent la Livonie.
1563 Fin du concile de Trente.
1564 *Maximilien II*, empereur d'Allemagne.
1566 *Sélim II*, empereur des Turcs.
—— 5 avril. Compromis de Bréda ; origine des troubles des Pays-Bas.
1568 Détrônement d'Eric XIV, roi de Suède.

1568 *Jean III*, roi de Suède.
1569 La Toscane érigée en grand-duché en faveur de la maison de Médicis.
—— Union de la Lithuanie et de la Pologne consommée par le roi Sigismond II Auguste.
1570 13 déc. Paix de Stettin : le Danemarck abandonne ses prétentions à la Suède.
1571 Conquête de l'île de Chypre par Sélim II ; défaite de la flotte turque à Lépante.
1572 Surprise de Briel par les insurgés des Pays-Bas ; union de Dordrecht.
—— Extinction des rois Jagellons avec Sigismond II Auguste ; la couronne de Pologne devient purement élective; origine des *pacta conventa*.
—— Massacre de la Sainte-Barthélemy sous le roi Charles IX.
1573 *Henri de Valois*, élu roi de Pologne.
1574 *Amurath III*, empereur des Turcs.
—— *Henri III*, roi de France.
1575 *Etienne Bathori*, roi de Pologne.
1576 Origine de la ligue catholique en France.
—— *Rodolphe II*, empereur d'Allemagne.
—— Pacification de Gand des états des Pays-Bas.
1578 Bataille d'Alcaçar en Afrique ; mort de Sébastien, roi de Portugal.
—— *Henri-le-Cardinal*, roi de Portugal.
1579 29 janv. Traité d'union d'Utrecht ; base du système fédératif des provinces-unies des Pays-Bas.
1580 Mort de Henri-le-Cardinal, roi de Portugal ; ce royaume passe sous la domination de Philippe II, roi d'Espagne.
1581 Découverte et conquête de la Sibérie occidentale par Jermack, chef des Cosaques.
—— Déclaration d'indépendance des provinces-unies des Pays-Bas.
1582 15 janv. Paix de Kiéwerowa-Horca ; les Russes renoncent à la Livonie en faveur de la Pologne.
—— Introduction du calendrier Grégorien.
1584 Premiers établissemens des Anglois dans l'Amérique septentrionale.

1584 Assassinat de Guillaume I, prince d'Orange, stathouder.
1585 Prise de la ville d'Anvers par le duc de Parme; accroissement de la ville d'Amsterdam.
1587 Construction de la ville de Tobolsk en Sibérie par les Russes.
—— Marie Stuart, reine d'Ecosse, décapitée.
—— *Sigismond III Wasa*, roi de Pologne.
1588 *Christian IV*, roi de Danemarck et de Norwège.
—— Défaite de la flotte invincible de Philippe II; décadence de la monarchie espagnole.
1589 Assassinat de Henri III; extinction des Valois.
—— *Henri IV*, tige de la maison de Bourbon, monte au trône de France.
1592 Sigismond Wasa, roi de Pologne, réunit le royaume de Suède.
1595 *Mahomet III*, empereur des Turcs.
—— 18 mai. Paix de Teussin; les Russes renoncent à l'Estonie en faveur de la Suède.
—— Commencement de la navigation aux Indes des confédérés des Pays-Bas.
1598 7 janv. Mort de Féodor Iwanowitsch, tzar de Russie, dernier de la race de Ruric; origine des troubles des faux Démétrius.
—— 13 avril. Edit de Nantes; les protestans de France obtiennent le libre exercice de leur culte.
—— 2 mai. Paix de Vervins entre la France et l'Espagne.
—— 13 sept. Mort de Philippe II.
—— *Philippe III*, roi d'Espagne.
1600 Déposition du roi Sigismond par les Suédois.
—— *Charles IX*, roi de Suède.
—— Guerre entre la Suède et la Pologne pour la Livonie.
—— Origine de la compagnie angloise des Indes orientales.
1601 17 janv. Paix de Lyon avec le duc de Savoie: le marquisat de Saluces échangé par la France contre les pays de Bresse, Bugey, Gex et Valromey.

1602 Origine de la compagnie hollandoise des Indes orientales.
1603 *Achmet I*, empereur des Turcs.
—— 3 avril. Mort de la reine Élisabeth d'Angleterre ; avénement de la maison de Stuart.
Jacques I, roi de la Grande-Bretagne.
1604 Conquête des îles Moluques par les Hollandois.
1606 23 juill. Pacification de Vienne concernant les troubles de Hongrie.
1608 Fondation de Québec par les François.
1609 25 mars. Ouverture de la succession de Juliers.
—— 9 avril. Trêve d'Anvers entre les Espagnols et les confédérés des Pays-Bas.
—— Union évangélique de Hall ; ligue catholique de Wurzbourg.
1610 Expulsion des Maures ou Morisques de l'Espagne.
—— 14 mai. Assassinat de Henri IV.
Louis XIII, roi de France.
1611 *Gustave-Adolphe*, roi de Suède.
1612 *Mathias*, empereur d'Allemagne.
1613 20 janv. Paix de Siöröd entre le Danemarck et la Suède : la Laponie jusqu'à Waranger et Wardehus, cédée au Danemarck.
—— 21 févr. Avénement de la maison de Romanow au trône de Russie.
Michel Fédrowitsch Romanow, élu tzar.
1617 *Mustapha I*, empereur des Turcs.
—— 27 févr. Paix de Stolbova entre la Suède et la Russie : cession de l'Ingrie et de Kexholm à la Suède.
1618 *Ottoman II*, empereur des Turcs.
—— Troubles de Bohême ; commencement de la guerre de trente ans.
—— 8 août. Le duché de Prusse passe à la branche électorale de Brandebourg.
1619 28 août. *Ferdinand II*, élu empereur d'Allemagne.
—— 5 sept. Frédéric V, électeur-palatin, élu roi de Bohême.
—— Fondation de Batavia dans l'île de Java par les Hollandois.
1620 Cession de Tranquebar, sur la côte de Coromandel, à la compagnie danoise des Indes orientales.

1620 8 nov. Bataille de Prague ; défaite de Frédéric-le-Palatin.
1621 *Philippe IV*, roi d'Espagne.
—— Guerre des Pays-Bas renouvelée.
1623 *Amurath IV*, empereur des Turcs.
1625 *Charles I*, roi de la Grande-Bretagne.
—— Période danoise de la guerre de trente ans.
1626 27 août. Bataille de Lutter ; défaite de Christian IV, roi de Danemarck.
1627 Nouvelle constitution de la Bohême et de la Moravie ; proscription des protestans.
1628 Prise de la Rochelle par le cardinal de Richelieu.
—— Acte appelé *pétition des droits*, délivré par Charles I, roi de la Grande-Bretagne.
1629 22 mai. Paix de Lubeck entre Christian IV, roi de Danemarck, et l'empereur Ferdinand II.
—— 25 sept. Trêve d'Altmarck entre la Suède et la Pologne : Gustave-Adolphe maintient la Livonie.
1630 Période suédoise de la guerre de trente ans ; Gustave-Adolphe entre en Empire.
—— 13 oct. Paix de Ratisbonne entre Louis XIII et Ferdinand II, touchant la succession de Mantoue.
1631 7 sept. Bataille de Leipsic par Gustave-Adolphe.
1632 6 nov. Bataille de Lützen ; mort de Gustave-Adolphe.
Christine, reine de Suède.
—— 13 nov. *Uladislas VI*, élu roi de Pologne.
1634 15 juin. Paix de Wiazma entre les Russes et les Polonois : cession de Smolensko, de Czernigow et de Nowgorod-Sewerskoi à la Pologne.
—— 7 sept. Défaite des Suédois à Nordlingue
1635 Fondation de l'académie françoise.
—— 30 mai. Paix de Prague entre l'empereur Ferdinand II et l'électeur de Saxe : cession de la Lusace à l'électeur.
—— La France prend part à la guerre de trente ans.
—— Naissance de la colonie françoise de la Martinique.
—— 25 sept. Trêve de 26 ans conclue à Stumsdorf entre la Suède et la Pologne.

1637 15 févr. *Ferdinand III*, empereur d'Allemagne.
—— 10 mars. Mort de Bogislas XIV, dernier duc de Poméranie.
—— *Ibrahim*, empereur des Turcs.
1640 1 déc. Révolution de Portugal ; les Portugais secouent le joug des Espagnols.
Jean IV de la maison de Bragance, roi de Portugal.
1641 25 déc. Préliminaires de Hambourg.
1642 Guerre civile d'Angleterre entre le roi et le parlement.
—— 4 déc. Mort du cardinal de Richelieu.
1643 14 mai. *Louis XIV*, roi de France.
—— Guerre entre la Suède et le Danemarck.
1645 13 juill. *Alexis Michaïlowitsch*, tzar de Russie.
—— 23 août. Paix de Bremsebrö entre la Suède et le Danemarck : l'immunité du Sund et les provinces de Jempteland, Herdalen, Oesel et Gothland assurées à la Suède.
—— 16 sept. Pacification de Lintz : les protestans de Hongrie obtiennent le libre exercice de leur culte.
1648 30 janv. Paix particulière de Munster entre les confédérés des Pays-Bas et les Espagnols : la souveraineté des provinces reconnue par l'Espagne.
—— 24 oct. Paix de Westphalie signée à Munster et à Osnabruck : affermissement de la liberté germanique et du système d'équilibre continental ; l'indépendance des Suisses reconnue par l'Empire ; cession de l'Alsace et de la souveraineté des trois évêchés à la France ; cession d'une partie de la Poméranie, de l'île de Rügen, de Wismar, Bremen et Verden à la Suède.
—— 19 nov. *Frédéric III*, élu roi de Danemarck et de Norwège.
—— 20 nov. *Jean-Casimir* proclamé roi de Pologne.
1649 9 févr. Charles I, roi de la Grande-Bretagne, décapité ; la royauté abolie en Angleterre.
1651 Acte de navigation publié par Cromwel.
—— 15 mai. Cession de la ville impériale de Besan-

çon, faite au roi d'Espagne en échange de la ville de Frankenthal.

1652 Origine du *liberum veto* de Pologne.

1653 Protectorat d'*Olivier Cromwel*.

1654 6 janv. Les Cosaques de l'Ukraine se soumettent à la Russie.

—— 5 avril. Paix de Westminster entre l'Angleterre et la Hollande : acte secret contre le stathoudérat.

—— 16 juin. Abdication de la reine Christine de Suède. *Charles X*, de la maison de Deux-Ponts, roi de Suède.

1655 mai. La Jamaïque conquise par les Anglois sur les Espagnols.

—— Charles X, roi de Suède, envahit la Pologne ; guerre générale du nord.

—— Premier usage du café en France.

1656 $\frac{25}{19}$ juill. Batailles de Varsovie par le roi de Suède.

—— 6 nov. *Alphonse VI*, roi de Portugal.

1657 19 sept. Traité de Wélau : la Prusse ducale déclarée souveraineté libre et indépendante.

1658 26 févr. Paix de Roschild entre la Suède et le Danemarck : cession de la Scanie, de la Bleckingie et de Balrus à la Suède.

—— 18 juill. *Léopold I*, empereur d'Allemagne.

—— 13 sept. Mort d'Olivier Cromwel ; *Richard Cromwel*, protecteur.

—— 21 mai. Traité de la Haye entre la France, l'Angleterre et la Hollande pour le maintien de l'équilibre du nord.

1659 29 oct. Combat naval du Sund entre les flottes suédoise et hollandoise.

—— 7 nov. Paix des Pyrénées entre la France et l'Espagne : cession de l'Artois et du Roussillon, d'une partie de la Flandre, du Hainaut et du Luxembourg à la France.

1660 23 févr. Mort de Charles X. *Charles XI*, roi de Suède.

—— 3 mai. Paix d'Oliva entre la Suède et la Pologne : cession de la Livonie à la Suède.

—— 8 mai. Rappel des Stuarts en Angleterre. *Charles II* proclamé à Londres.

1660 27 mai. Paix de Copenhague, confirmative de celle de Roschild; la souveraineté du Sleswick assurée au duc de Holstein-Gottorp.
—— oct. Révolution du Danemarck; la succession héréditaire et le pouvoir absolu déférés au roi Frédéric III.
1661 21 juin. Paix de Kardis entre la Russie et la Suède.
1663 20 janv. Ouverture de la diète permanente de Ratisbonne.
—— Fondation de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris.
—— Confirmation de la société royale de Londres.
1664 3 août. Bataille de S. Gotthard.
—— 17 sept. Paix de Témeswar entre l'empereur et les Turcs.
1665 17 sept. *Charles II*, roi d'Espagne.
—— 14 nov. Loi royale de Danemarck.
1666 Fondation de l'académie des sciences de Paris.
—— Thé apporté pour la première fois en Angleterre.
—— 9 sept. Traité définitif de Clèves, touchant le partage de la succession de Juliers: Clèves, Marck, etc. assurés à l'électeur de Brandebourg; Juliers, Berg, etc., au duc-palatin de Neubourg.
1667 30 janv. Trêve d'Andrussow entre les Russes et les Polonois: la Russie conserve Smolensko, Tschernigow, Kiovie, etc.
—— 16 mai. Guerre pour le droit de dévolution.
—— 31 juill. Paix de Bréda entre l'Angleterre et la Hollande.
—— 23 sept. Détrônement d'Alphonse VI, roi de Portugal.
Dom Pedre II, son frère, devient régent et ensuite roi de Portugal.
—— 21 déc. Edit perpétuel: suppression du stathoudérat par le parti républicain de la Hollande.
1668 23 janvier. Triple-alliance entre la Hollande, l'Angleterre et la Suède pour la conservation des Pays-Bas espagnols.
—— 13 févr. Paix de Lisbonne entre l'Espagne et le Portugal: l'indépendance du Portugal maintenue.

1668 2 mai. Paix d'Aix-la-Chapelle : cession de Donai, Lille, etc., à la France.
—— 16 sept. Abdication de Jean-Casimir, roi de Pologne.
1669 7 mai. Paix de la Haye entre le Portugal et les états-généraux des Provinces-Unies : ces derniers conservent leurs conquêtes aux Indes.
—— 19 juin. *Michel Wiesniowiezki*, élu roi de Pologne.
—— 5 sept. Conquête de l'île de Candie sur les Vénitiens par les Turcs.
1670 9 février. *Christian V*, roi de Danemarck et de Norwège.
1672 6 avril. Guerre de Louis XIV contre la Hollande.
—— juin et juill. Rétablissement du stathoudérat en faveur de Guillaume III, prince d'Orange.
1673 6 juin. Paix de Vossem entre Louis XIV et Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg.
1674 19 févr. Paix de Westminster entre l'Angleterre et la Hollande.
—— 20 mai. *Jean Sobieski*, élu roi de Pologne.
—— 11 août. Bataille de Senef par le prince de Condé.
—— Campagne d'hiver de Turenne en Alsace.
1675 27 juill. Turenne tué à Saspac.
1676 8 févr. *Féodor Alexiéwitsch*, tzar de Russie.
—— 16 oct. Paix de Zurawno entre la Pologne et les Turcs : cession de Kaminiec et de la Podolie aux Turcs.
1677 Troubles de Hongrie; les comtes Wesselini et Tököli, l'un après l'autre, chefs des mécontens.
1678 11 août. Paix de Nimègue entre la France et les Provinces-Unies.
—— 17 sept. Paix de Nimègue entre la France et l'Espagne : cession de la Franche-Comté et de plusieurs villes des Pays-Bas à la France.
1679 Traités de paix de Nimègue, de Zell, de S. Germain-en-Laye, de Fontainebleau et de Lunden entre la France, l'empereur, l'Empire et leurs alliés respectifs.
—— Acte d'*habeas corpus* passé au parlement britannique.

1679 9 nov. Chambre de réunion établie à Metz; Louis XIV s'empare de la totalité de l'Alsace.
1680 12 déc. Révolution de Suède; introduction du pouvoir absolu du roi.
1681 30 sept. Strasbourg se rend, par capitulation, à la France.
1682 *Pierre I Alexiéwitsch*, tzar de Russie, avec son frère *Iwan Alexiéwitsch*.
1683 14 juill. Second siége de Vienne par les Turcs.
—— 12 sept. Défaite des Turcs devant Vienne par Jean Sobieski, roi de Pologne, réuni au duc Charles de Lorraine.
—— — — *Dom Pedre II*, roi de Portugal, à la mort d'Alphonse VI, son frère.
1684 15 août. Trêve de Ratisbonne de vingt ans entre la France, l'Espagne et l'Empire : Louis XIV conserve une partie de ses réunions.
1685 16 févr. *Jacques II*, roi de la Grande-Bretagne.
—— 22 oct. Révocation de l'édit de Nantes.
1686 6 mai. Paix de Moscou entre les Russes et les Polonois : cession définitive des provinces de Smolensko, de Tschernigow, des Cosaques au-delà du Dniéper et de Kiovie à la Russie.
—— 9 juill. Ligue d'Augsbourg opposée à Louis XIV.
—— 2 sept. Prise de Bude, capitale de la Hongrie, par les impériaux sur les Turcs.
1687 12 août. Défaite des Turcs à Mohacz par le duc de Lorraine.
—— 31 oct. Diète de Presbourg : la couronne de Hongrie déclarée héréditaire en faveur des mâles de la maison d'Autriche.
—— nov. *Soliman III*, empereur des Turcs.
1688 10 sept. Guerre d'Allemagne ou du palatinat de Louis XIV.
—— 15 nov. Descente de Guillaume III, prince d'Orange, en Angleterre.
—— 24 déc. Fuite du roi Jacques II; révolution d'Angleterre; expulsion des Stuarts.
1689 22 févr. Guillaume III et Marie, son épouse, sont proclamés, par indivis, roi et reine de la Grande-Bretagne.

1689 Pierre-le-Grand prend seul les rênes du gouvernement.
1690 1 juill. Bataille de Fleurus par Luxembourg.
—— 18 août. Bataille de Staffarde par Catinat.
1691 *Achmet II*, empereur des Turcs.
—— 19 août. Victoire de Salankémen sur les Turcs par le prince Louis de Bade.
1692 3 août. Bataille de Steinkerque par Luxembourg.
—— 19 déc. Erection du neuvième électorat en faveur de la maison d'Hanovre.
1693 29 juill. Bataille de Neerwinden ou de Landen par Luxembourg.
—— 4 oct. Bataille de Marsaglia par Catinat.
1694 Etablissement de la banque royale de Londres.
—— Acte du parlement d'Angleterre pour la liberté de la presse.
1695 *Mustapha II*, empereur des Turcs.
1696 28 juill. Siége et prise d'Assow par Pierre-le-Grand ; naissance de la marine russe.
—— 29 août. Paix de Turin entre la France et le duc de Savoie : cession de Pignerol au duc.
1697 15 avril. *Charles XII*, roi de Suède.
—— 27 juin. *Auguste II*, électeur de Saxe, élu roi de Pologne.
—— 11 sept. Victoire de Zentha sur les Turcs par le prince Eugène.
—— 20 sept. Paix de Ryswick entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande.
—— 30 oct. Paix de Ryswick entre la France, l'empereur et l'Empire : cession de la ville de Strasbourg; cassation des réunions faites hors de l'Alsace ; rétablissement du duc de Lorraine dans son duché.
1698 11 oct. Premier traité de partage entre la France, l'Angleterre et la Hollande ; Joseph-Ferdinand, prince électoral de Bavière, déclaré héritier présomptif de la monarchie espagnole.
1699 26 janvier. Paix de Carlowitz entre l'empereur, les Polonois, les Vénitiens et les Turcs : cession de la Hongrie, excepté Témeswar, de la Transilvanie et de l'Esclavonie à l'empereur ; cession de Kaminiec et de la Podolie aux Polonois, de la Morée aux Vénitiens.

1699 8 févr. Mort de Joseph-Ferdinand, prince électoral de Bavière.
—— 25 août. *Frédéric IV*, roi de Danemarck et de Norwège.
—— nov. Alliance secrète entre le tzar de Russie, le roi Auguste de Pologne et le roi de Danemarck contre Charles XII.
1700 13 mars. Second traité de partage, signé à Londres, entre la France, l'Angleterre et la Hollande : Charles, archiduc d'Autriche, déclaré héritier présomptif de la monarchie espagnole ; Naples, Guipuscoa et la Lorraine adjugés au dauphin de France.
—— mars. Commencement de la grande guerre du nord contre Charles XII.
—— 13 juill. Paix de Constantinople pour trente ans entre Pierre-le-Grand et les Turcs : les Russes conservent Assow et la liberté de la mer noire.
—— 18 août. Paix de Traventhal entre la Suède et le Danemarck.
—— 2 oct. Testament de Charles II, roi d'Espagne, en faveur de Philippe d'Anjou.
—— 1 nov. Mort de Charles II, dernier mâle de la branche espagnole d'Autriche.
—— 14 nov. *Philippe V* d'Anjou, proclamé roi d'Espagne ; avénement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne.
—— 30 nov. Défaite des Russes devant Narva par Charles XII.
—— Fondation de l'académie des sciences et belles-lettres de Berlin.
1701 18 janv. Frédéric III, électeur de Brandebourg, prend la dignité royale de Prusse à Königsberg sous le nom de *Frédéric I*.
—— 5 avril. Guerre pour la succession d'Espagne commencée en Italie.
—— 23 juin. Acte du parlement britannique pour assurer la succession au trône à la maison d'Hanovre.
—— 18 sept. Grande alliance contre la France, signée à la Haye.
1702 19 mars. Mort de Guillaume III.
Anne Stuart, reine de la Grande-Bretagne ; nou-

velle interruption du stadhoudérat des Provinces-Unies.

1703 Troubles de Hongrie; François Rakoczy chef des mécontens.

—— 27 mai. Fondation de la ville de S. Pétersbourg; les Russes s'ouvrent la mer Baltique.

—— sept. *Achmet III*, empereur des Turcs.

—— 27 déc. Traité de commerce entre la Grande-Bretagne et le Portugal (Methuen treaty).

1704 12 juill. *Stanislas Leszczinski* élu roi de Pologne par la protection de Charles XII, après la déposition d'Auguste II.

—— 4 août. Prise de Gibraltar par les Anglois.

—— 13 août. Bataille de Hochstett ou Blind heim, par Marlborough et le prince Eugène.

1705 5 mai. *Joseph I*, empereur d'Allemagne.

—— 9 oct. Prise de Barcelone par les alliés. La Catalogne et le royaume de Valence tombent au pouvoir de l'archiduc Charles, concurrent de Philippe d'Anjou.

1706 23 mai. Bataille de Ramillies par Marlborough.

—— 7 sept. Bataille de Turin par le prince Eugène.

—— 24. sept. Paix d'Altranstett entre Charles XII et Auguste II; ce dernier renonce au trône de Pologne.

—— 9 déc. *Jean V*, roi de Portugal.

1707 6 mars. Union de l'Angleterre et de l'Ecosse en un seul et même parlement.

—— 25 avril. Bataille d'Almanza par le duc de Berwick.

—— Les principautés de Neufchâtel et de Valengin dévolues au roi de Prusse.

1708 30 juin. Proscription du duc de Mantoue; ce duché confisqué par l'empereur.

—— 7 juill. Le duc de Savoie investi du Montferrat, des provinces d'Alexandrie et de Valence.

—— 12 sept. Introduction du roi de Bohême et de l'électeur d'Hanovre dans le collége électoral.

—— 9 oct. Bataille de Liesna par le tzar; défaite du général Lœwenhaupt.

1709 8 juill. Bataille de Pultava; défaite de Charles XII par Pierre-le-Grand; décadence de la Suède; élévation de la Russie.

1709 31 août. *Auguste II* remonte sur le trône de Pologne ; fuite de Stanislas.
—— 11 sept. Bataille de Malplaquet par Marlborough.
—— oct. Le roi Auguste et le roi de Danemarck renouvellent leur alliance avec le tzar.
1710 mars. Conférences de Gertruydenberg.
—— mai et suiv. Changement de ministère en Angleterre ; les Wighs remplacés par les Torys.
—— 10 déc. Bataille de Villa-Viciosa, par le duc de Vendôme.
1711 17 avril. Mort de l'empereur Joseph I.
—— 29. Pacification de Szathmar des troubles de Hongrie ; le prince Rakoczy se retire en Turquie.
—— 21 juill. Paix de Falczy sur le Pruth, entre les Russes et les Turcs : Pierre-le-Grand est obligé de rendre Assow et de renoncer à la mer Noire.
—— 8 oct. Préliminaires de Londres entre la France et l'Angleterre.
—— 12 oct. *Charles VI* élu empereur à Francfort ; nouvelle forme des capitulations impériales.
1712 16 avril. Paix de Constantinople entre les Russes et les Turcs.
—— 24 juill. Bataille de Denain, par Villars.
—— 20 déc. Bataille de Gadebusch gagnée par le général Steenbock sur les alliés du Nord.
1713 25 fév. *Frédéric-Guillaume I*, roi de Prusse.
—— 11 avril. Paix d'Utrecht entre la France et les alliés, excepté l'empereur : l'Espagne et la France ne seront jamais réunies ; les Pays-Bas érigés en barrière, et conférés à l'empereur avec le royaume de Naples, la Sardaigne, le duché de Milan et les ports de Toscane ; la Sicile cédée à Victor-Amédée II, duc de Savoie ; Gibraltar et Port-Mahon réservés à l'Angleterre.
—— 19 avril. Pragmatique sanction de l'empereur Charles VI, relative à la succession d'Autriche.
—— 12 mai. Nouvel ordre de succession établi dans les cortez d'Espagne.
—— 24 juin. Paix d'Andrinople entre les Russes et les Turcs.
—— 13 juill. Paix d'Utrecht entre l'Espagne et l'Angleterre.

1713 13 août. Paix d'Utrecht entre l'Espagne et la Savoie.
—— 21 déc. *Victor-Amédée II*, duc de Savoie, est couronné roi de Sicile.
1714 févr. La maison de Holstein-Gottorp est dépouillée de ses états par le roi de Danemarck.
—— 6 mars. Préliminaires de Rastadt entre l'empereur et la France.
—— 26 juin. Paix d'Utrecht entre l'Espagne et la Hollande.
—— 12 août. Mort de la reine Anne d'Angleterre.
George I monte au trône de la Grande-Bretagne ; avénement de la maison d'Hanovre.
—— 7 sept. Paix de Bade entre la France, l'empereur et l'Empire : cession de Landau à la France.
—— 22 nov. Charles XII revient de la Turquie à Stralsund.
—— 7 déc. La Porte déclare la guerre à la république de Venise.
1715 févr. Alliance entre le Danemarck, la Prusse, les électeurs de Saxe et d'Hanovre, contre Charles XII.
—— 6 fév. Paix d'Utrecht entre l'Espagne et le Portugal.
—— juin et juill. Conquête de la Morée sur les Vénitiens par les Turcs.
—— 26 juin. Bremen et Verden cédés à l'électeur d'Hanovre par le roi de Danemarck.
—— 1 sept. Mort de Louis XIV.
Louis XV, roi de France.
—— 15 nov. Traité de la barrière, signé à Anvers, entre l'empereur et les Provinces-Unies.
1716 13 avril. Alliance de l'empereur Charles VI avec la république de Venise contre les Turcs.
—— 5 août. Victoire de Péterwaradin sur les Turcs, par le prince Eugène.
1717 4 janv. Triple-alliance de la Haye entre la France, l'Angleterre et la Hollande contre l'Espagne.
—— 16 août. Victoire de Belgrade par le prince Eugène.
—— 22 août. La Sardaigne envahie par les Espagnols.
1718 21 juill. Paix de Passarowitz entre l'empereur,

les Vénitiens et les Turcs : Témeswar et Belgrade cédés à l'empereur.

1718 2 août. Quadruple-alliance de Londres pour la paix entre l'empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie : la Sicile donnée à l'empereur ; la Sardaigne au duc de Savoie ; l'expectative du grand-duché de Toscane et des duchés de Parme et de Plaisance assurée à don Carlos.

—— 11 déc. Charles XII tué au siége de Friedrichshall.

1719 21 févr. *Ulrique-Eléonore*, sœur de Charles XII, élue reine de Suède ; révolution dans le gouvernement de Suède ; nouvelle limitation du pouvoir royal.

—— VII. Les François et les Anglois portent la guerre en Espagne.

—— 20 nov. Paix de Stockholm entre la Suède et le roi de la Grande-Bretagne : cession de Bremen et de Verden par la Suède.

1720 21 janv. Paix de Stockholm entre la Suède et le roi de Prusse ; cession de Stettin et de la Poméranie entre l'Oder et la Peene au roi de Prusse.

—— 22 mars. *Frédéric I*, époux d'Ulrique-Eléonore, élu roi de Suède.

—— 3 juin et 3 juill. Paix de Stockholm et de Friedrichsbourg entre la Suède et le Danemarck : la Suède renonce à l'immunité du Sund et à la protection du duc de Holstein-Gottorp.

—— 14 juin et 26 juill. Actes de garantie du Sleswick, délivrés par la France et l'Angleterre au roi de Danemarck.

—— 8 août. *Victor-Amédée II*, duc de Savoie, mis en possession du royaume de Sardaigne.

—— 16 nov. Paix de Constantinople entre les Russes et les Turcs.

1721 13 juin. Traité de paix entre l'Espagne et la Grande-Bretagne.

—— 10 sept. Paix de Nystett entre la Russie et la Suède : cession de la Livonie, de l'Ingrie et de la Carélie à la Russie ; la Russie puissance dominante dans le nord.

1721	22 oct. Pierre-le-Grand prend le titre d'empereur de toutes les Russies.
——	Congrès de Cambray.
1722	16 févr. Ukase de Pierre-le-Grand, qui attribue au souverain de Russie le droit de nommer son successeur.
——	juin. Diète de Presbourg : la succession au trône de Hongrie étendue aux femmes de la maison d'Autriche.
——	27 juin. Mort de Marlborough.
——	19 déc. Erection de la compagnie d'Ostende.
1724	17 janv. *Louis*, roi d'Espagne.
——	avril. Ouverture formelle du congrès de Cambray.
——	6 sept. *Philippe V* remonte sur le trône d'Espagne après la mort de son fils Louis.
1725	8 févr. Mort de Pierre-le-Grand. *Catherine I*, impératrice de Russie.
——	avril. Rupture du congrès de Cambray.
——	30 avril. Paix de Vienne entre l'Espagne, l'empereur et le roi d'Espagne ; alliance de Vienne entre les mêmes.
——	7 juin. Paix de Vienne entre l'Espagne, l'empereur et l'Empire.
——	3 sept. Alliance d'Hanovre opposée à celle de Vienne.
1726	Introduction de l'académie de S. Pétersbourg.
——	6 août. Alliance défensive perpétuelle entre la Russie et l'Autriche.
——	11 sept. Le cardinal de Fleury devient premier ministre de France.
1727	17 mai. *Pierre II Alexiéwitsch*, empereur de Russie
——	31 mai. Préliminaires de Paris : suspension de la compagnie d'Ostende.
——	22 juin. *George II*, roi de la Grande-Bretagne.
1728	14 juin. Congrès de Soissons.
1729	mai et juin. Paix entre la Suède et le roi Auguste, comme électeur de Saxe.
——	9 nov. Paix de Séville entre l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande.
1729	Soulèvement des Corses contre les Génois.

1730 31 janv. *Anne Iwanowna*, élue impératrice de Russie.
—— 3 sept. Abdication de Victor-Amédée II. *Charles-Emmanuel III*, roi de Sardaigne.
—— 12 oct. *Christian VI*, roi de Danemarck et de Norwège.
—— oct. *Mahomet V*, empereur des Turcs.
1731 20 janv. Mort d'Antoine, dernier duc de Parme de la maison de Farnèse; *don Carlos* devient duc de Parme et de Plaisance.
—— 16 mars. Alliance de Vienne entre l'empereur, l'Angleterre, et la Hollande; l'empereur renonce à la compagnie d'Ostende.
1732 7 oct. Paix entre la Suède et la Pologne arrêtée à Varsovie.
1733 1 févr. Mort d'Auguste II, roi de Pologne.
—— 12 sept. Election de *Stanislas Leszinski* au trône de Pologne.
—— 26 sept. Alliance entre la France, l'Espagne et le roi de Sardaigne en faveur de Stanislas, beau-père de Louis XV.
—— 5 oct. Election d'*Auguste III*, électeur de Saxe, au trône de Pologne par la protection de la Russie.
—— 10 oct. Déclaration de guerre de la France contre l'empereur Charles VI.
1734 25 mai. Bataille de Bitonto.
—— 12 juin. Le maréchal de Berwick tué au siége de Philipsbourg.
—— 29 juin. Bataille de Parme.
—— 19 sept. Bataille de Guastalla.
1735 Un corps russe de dix mille hommes, sous les ordres du comte de Lascy, marche sur le Rhin au secours de l'empereur.
—— 3 oct. Préliminaires de Vienne entre la France et l'empereur.
1736 21 avril. Mort du prince Eugène.
—— 23 avril. Guerre de la Russie contre la Porte.
—— Théodore, baron de Neuhof, roi de Corse.
1737 4 mai. Mort de Ferdinand, dernier duc de Courlande de la maison des Kettlers; *Ernest-Jean Bieren*, duc de Courlande.

1737 9 juill. Mort de Jean-Gaston, dernier grand-duc de Toscane de la maison de Médicis ; *François*, duc de Lorraine, devient grand-duc de Toscane.
—— juill. L'empereur prend part à la guerre des Russes contre les Turcs.
1738 18 nov. Paix définitive de Vienne entre la France et l'empereur : cession de la Lorraine à la France ; du royaume des Deux-Siciles à don Carlos ; du grand-duché de Toscane au duc de Lorraine ; de Parme et de Plaisance à l'empereur ; du Novarois et du Tortonois au roi de Sardaigne ; garantie de la pragmatique sanction autrichienne par la France.
1739 3 févr. et 21 avril. Accession du roi de Sardaigne, des rois d'Espagne et de Naples, à la paix définitive de Vienne.
—— 8 sept. Paix de Belgrade entre l'empereur, la Russie et les Turcs : Belgrade, la Servie et la Walachie autrichienne rendues aux Turcs ; les Russes restituent leurs conquêtes et renoncent de nouveau à la mer noire.
—— nov. Déclarations de guerre entre la Grande-Bretagne et l'Espagne.
1740 31 mai. *Frédéric II*, roi de Prusse.
—— 20 oct. Mort de l'empereur Charles VI ; fin de la descendance mâle de Habsbourg-Autriche ; avénement de *Marie-Thérèse*.
—— 27 oct. Mort de l'impératrice Anne de Russie. *Iwan Antonowitsch*, empereur de Russie.
—— 23 déc. Invasion du roi de Prusse dans la Silésie ; guerre pour la succession d'Autriche.
1741 10 avril. Bataille de Molwitz par le roi de Prusse.
—— 17 mai. Alliance de la France et de l'Espagne avec l'électeur de Bavière contre Marie-Thérèse.
—— 4 août. La Suède déclare la guerre à la Russie.
—— 6 déc. Révolution de S. Pétersbourg ; détrônement de l'empereur Iwan.
Elisabeth Pétrowna, impératrice de Russie.
1742 24 janv. *Charles VII*, électeur de Bavière, élu empereur d'Allemagne.

1742 1 févr. Convention de Turin entre Marie-Thérèse et le roi de Sardaigne.
—— 17 mai. Bataille de Czaslau par le roi de Prusse.
—— 11 juin et 18 juill. Paix de Breslau et de Berlin entre la reine, le roi de Prusse et l'électeur de Saxe : cession de la Silésie au roi de Prusse.
—— 7 nov. Charles-Pierre-Ulric, duc de Holstein-Gottorp, déclaré grand-duc de Russie et successeur au trône.
1743 27 juin. Bataille de Dettingen par le roi George II.
—— 3 juill. Adolphe-Frédéric de Holstein-Gottorp, élu successeur au trône de Suède.
—— 18 août. Paix d'Abo entre la Russie et la Suède : cession d'une partie de la Finlande à la Russie.
—— 13 sept. Alliance de Worms entre Marie-Thérèse et le roi de Sardaigne.
—— Institution de la société des sciences de Copenhague.
1744 mars. La France déclare la guerre à Marie-Thérèse et au roi de la Grande-Bretagne.
—— 22 mai. Traité d'union de Francfort; le roi de Prusse recommence la guerre contre l'Autriche.
—— juill. Invasion des Autrichiens en Alsace.
1745 8 janv. Alliance de Varsovie entre l'Autriche, l'Angleterre, les Provinces-Unies et la Saxe.
—— 20 janv. Mort de l'empereur Charles VII.
—— 22 avril. Paix de Fuessen entre Marie-Thérèse et l'électeur de Bavière.
—— 11 mai. Bataille de Fontenoy par le maréchal de Saxe.
—— 4 juin. Bataille de Hohenfriedberg par le roi de Prusse.
—— août. Descente du prétendant en Ecosse.
—— 13 sept. *François I* élu empereur d'Allemagne à Francfort; avénement de la maison de Lorraine-Autriche au trône de l'Empire.
—— 30 sept. Bataille de Sorr ou Trautenau par le roi de Prusse.
—— nov. Invasion du roi de Prusse dans la Saxe.
—— 15 déc. Bataille de Kesselsdorf par le prince de Dessau.

1745 25 déc. Paix de Dresde entre l'impératrice-reine, le roi de Prusse et l'électeur de Saxe, confirmative des traités de Breslau et de Berlin.
1746 27 avril. Défaite du prétendant à Culloden par le duc de Cumberland.
—— 16 juin. Bataille de Plaisance ; défaite des François et des Espagnols.
—— 9 juill. *Ferdinand VI* roi d'Espagne.
—— 6 août. *Frédéric V* roi de Danemarck et de
—— Norwège.
7 sept. Les Autrichiens s'emparent de Gênes.
—— 11 oct. Bataille de Raucoux par le maréchal de Saxe.
—— 5 déc. Révolution de Gênes ; expulsion des Autrichiens.
1747 17 avril. Invasion des François dans la Flandre hollandoise ; rétablissement du stathoudérat.
—— 2 juill. Bataille de Lawfeld par le maréchal de Saxe.
—— 16 sept. Prise de Berg-op-Zoom par le maréchal de Löwendal.
1748 13 avril. Siége de Mæstricht par le maréchal de Saxe.
—— 30 avril. Préliminaires de paix signés à Aix-la-Chapelle.
—— juill. Arrivée d'une armée auxiliaire russe en Franconie sous les ordres du prince Repnin.
—— 18 oct. Paix générale et définitive d'Aix-la-Chapelle : les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalle cédés à don Philippe, infant d'Espagne ; cession du Pavesan et du comté d'Anghiera au roi de Sardaigne.
1750 25 avril. Traité de Copenhague entre le roi de Danemarck et le prince royal de Suède, touchant l'échange du Holstein.
—— 31 juill. *Joseph I* roi de Portugal.
—— sept. Conférences de Paris sur les limites de l'Acadie.
—— 30 nov. Mort du maréchal de Saxe.
1751 6 avril. *Adolphe-Frédéric* roi de Suède ; avénement de la maison de Holstein-Gottorp au trône de Suède.

1751 Fondation de la société, royale des sciences de Göttingue.
1754 déc. *Ottoman III* empereur des Turcs.
1755 juin. Guerre entre la France et l'Angleterre.
—— 1 nov. Tremblement de terre de Lisbonne.
—— Pascal Paoli, chef des mécontens de Corse.
1756 16 janvier. Alliance de Westminster entre l'Angleterre et le roi de Prusse.
—— 1 mai. Alliance de Versailles entre la France et l'Autriche.
—— 29 août. Invasion du roi de Prusse dans la Saxe.
—— 1 oct. Bataille de Lowositz par le roi de Prusse.
1757 L'Empire, la France, la Russie, la Suède réunis à l'Autriche et à l'électeur de Saxe contre le roi de Prusse.
—— 23 mars. Prise de Chandernagor par le colonel Clive; fondation de l'empire britannique aux Indes.
—— 1 mai. Seconde alliance de Versailles entre la France et l'Autriche.
—— 6 mai. Bataille de Prague par le roi de Prusse.
—— 18 juill. Bataille de Kolin par le maréchal Daun.
—— 26 juill. Bataille de Hastenbeck par le maréchal d'Estrées.
—— 30 août. Bataille de Jägerndorf par le maréchal Apraxin.
—— 8 sept. Convention de Closterseven par le maréchal de Richelieu.
—— oct. *Mustapha III* empereur des Turcs.
—— 5 nov. Bataille de Rosbach par le roi de Prusse.
22 nov. Bataille de Breslau par le prince de Lorraine.
—— 5 déc. Bataille de Lissa par le roi de Prusse.
1758 25 juin. Bataille de Crevelt par le prince Ferdinand de Brunsvic.
—— 25 août. Bataille de Zorndorf par le roi de Prusse.
—— 14 oct. Bataille de Hochkirchen par le maréchal Daun.
—— 30 déc. Troisième alliance de Versailles entre la France et l'Autriche.

1759 13 avril. Bataille de Bergen par le maréchal de Broglie.
—— 6 juillet. Bataille de Zullichau par Soltikof.
—— 1 août. Bataille de Minden par le prince Ferdinand.
—— 10 août. Don Carlos, roi des Deux-Siciles, devient roi d'Espagne sous le nom de *Charles III*.
—— 12 août. Bataille de Francfort ou de Kunnersdorf par Soltikof.
—— 3 sept. Proscription des jésuites en Portugal.
—— 13 sept. Victoire de S. Charles par le général Wolf.
—— 18 sept. Prise de Québec par les Anglois.
—— 6 oct. Pragmatique de don Carlos, pour régler la succession au trône des Deux-Siciles. *Ferdinand IV*, fils puîné de don Carlos, roi des Deux-Siciles.
1760 15 août. Bataille de Liegnitz par le roi de Prusse.
—— 9 oct. Prise de Berlin par les Russes et les Autrichiens.
—— 25 oct. *George III*, roi de la Grande-Bretagne.
—— 3 nov. Bataille de Torgau par le roi de Prusse.
1761 15 août. Pacte de famille entre les différentes branches de la maison de Bourbon.
1762 janv. et mai. Rupture entre l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal.
—— 5 janv. Mort de l'impératrice Elisabeth de Russie.
Pierre III empereur ; avénement de la maison de Holstein-Gottorp au trône de Russie.
—— 5 mai. Paix de Pétersbourg entre la Russie et le roi de Prusse.
—— 22 mai. Paix de Hambourg entre la Suède et le roi de Prusse.
—— 9 juill. Détrônement de Pierre III.
Catherine II Alexiewna impératrice de Russie.
—— 30 août. Bataille de Johannisberg par les maréchaux d'Estrées et de Soubise.

1762 29 oct. Bataille de Freyberg par le prince Henri de Prusse.
—— 3 nov. Préliminaires de Fontainebleau entre la France et l'Angleterre.
—— — — Traité entre la France et l'Espagne pour la cession de la Louisiane.
1763 10 févr. Paix de Paris et de Londres entre la France, l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre : cession du Canada par la France et de la Floride par l'Espagne.
—— 15 févr. Paix de Hubertsbourg entre l'impératrice-reine, le roi de Prusse et l'électeur de Saxe.
—— 10 juin. Convention entre les cours de France, d'Espagne et de Turin, touchant le Plaisantin.
—— 5 oct. Mort d'Auguste III, roi de Pologne.
1764 7 sept. *Stanislas Poniatowski* élu roi de Pologne.
1765 22 mars. Acte du timbre ; origine des troubles de l'Amérique septentrionale.
—— 18 juill. *Ferdinand* duc de Parme et de Plaisance.
—— 18 août. *Joseph II* empereur d'Allemagne.
—— 23 août. *Léopold d'Autriche* grand-duc de Toscane.
1766 14 janv. *Christian VII* roi de Danemarck et de Norwège.
—— 23 févr. Mort du roi Stanislas Leszinski.
—— oct. Diète de Varsovie ; troubles des dissidens de Pologne.
1767 22 avril. Traité provisionnel d'échange de Copenhague entre l'impératrice de Russie et le roi de Danemarck.
1768 24 févr. Traité de Varsovie entre la Russie et la Pologne sur l'affaire des dissidens et la constitution de la république.
—— 15 mai. Traité de cession de l'île de Corse à la France par la république de Gênes.
—— 27 mai. Traité de Gottorp : reconnoissance de l'immédiateté de la ville de Hambourg par la maison de Holstein.

1768 30 oct. Guerre entre la Russie et la Porte.
1770 7 juill. Destruction de la flotte turque dans le port de Tschesmé par les Russes.
1771 13 févr. *Gustave III* roi de Suède.
—— Moscou ravagée par la peste.
1772 18 janv. Révolution de Copenhague; chute du ministre Struensée.
—— 17 févr. Convention secrète entre l'impératrice de Russie et le roi de Prusse sur le démembrement de la Pologne.
—— 5 août (25 juill. v. st.). Premier traité de partage de la Pologne, signé à S. Pétersbourg entre la Russie, la Prusse et l'Autriche : la Prusse polonoise, avec une partie de la grande Pologne, adjugée au roi de Prusse ; les royaumes de Galicie et de Lodomirie à l'Autriche ; la Livonie polonoise avec une partie de la Lithuanie, à la Russie.
—— 19 et 21 août. Révolution de Stockholm : nouvelle forme de gouvernement établie en Suède; extension du pouvoir royal.
—— août et oct. Congrès infructueux de Foksany et de Boccarest entre les Russes et les Turcs.
1773 20 janv. *Victor-Amédée III* roi de Sardaigne.
—— 1 juin. Traité définitif d'échange du duché de Holstein-Gottorp contre les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, signé à Czarskoe-Selo.
—— 14 juill. Cession des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst faite au prince-évêque de Lubeck.
—— 21 juill. Suppression de l'ordre des jésuites par le pape Clément XIV.
—— 1 août. Alliance perpétuelle entre la Russie et le Danemarck.
—— 18 sept. Traités définitifs de Varsovie, relatifs au premier démembrement de la Pologne, entre le roi et la république de Pologne et les trois cours co-partageantes.
—— Le Cosaque Pugatschef joue le rôle de Pierre III.
1774 21 janv. *Abdoul-Hamet* empereur des Turcs.
—— 10 mai. *Louis XVI* roi de France.

1774 21 juill. Paix de Koutschouc-Kaynardgi entre les Russes et les Turcs : les Tatars de la Crimée et du Kuban déclarés indépendans de la Porte ; Assow, Kertsch, Jénikalé, Kinbourn, et le pays entre l'embouchure du Bong et du Dniéper, cédés à la Russie.

—— 5 déc. Ouverture du congrès américain.

—— 29 déc. Erection du duché de Holstein-Oldenbourg en faveur de la branche cadette de Holstein-Gottorp.

1775 19 avril. Commencement des hostilités entre l'Angleterre et les colonies angloises de l'Amérique septentrionale.

—— 7 mai. Convention entre l'Autriche et la Porte sur la cession de la Bukowine.

—— 14 août. Dissolution du corps des Cosaques Zaporogues.

—— 18 nov. Nouvelle constitution des gouvernemens de Russie publiée par l'impératrice Catherine II.

1776 Le calendrier grégorien adopté par le corps évangélique.

—— 4 juill. Déclaration d'indépendance des colonies de l'Amérique septentrionale.

—— 4 oct. Acte de confédération et d'union perpétuelle entre les colonies américaines.

1777 24 févr. *Marie* reine de Portugal.

—— 28 mai. Alliance de cinquante ans entre la France et les treize cantons, conclue à Soleure.

—— 3 juin. Traité de limites pour l'île de S. Domingue, conclu entre la France et l'Espagne.

—— 1 oct. Traité préliminaire de paix et de limites entre l'Espagne et le Portugal, conclu à S. Ildefonse.

—— 16 oct. Capitulation de Saratoga du général Bourgoyne.

—— 30 déc. Mort de Maximilien-Joseph, dernier électeur de Bavière.

1778 3 janv. Convention entre la cour de Vienne et l'électeur palatin sur la succession de la Bavière.

—— 6 févr. Traité d'alliance et de commerce entre la France et les treize états-unis de l'Amérique ; guerre entre la France et l'Angleterre.

1778 | 1 mars. Traité de Pardo entre l'Espagne et le Portugal, interprétatif de celui de S. Ildefonse.
—— | juill. Guerre pour la succession de la Bavière, entre l'Autriche et le roi de Prusse.
—— | 27 juill. Combat naval d'Ouessant.
—— | 19 oct. Fondation de la ville de Kerson par les Russes.
1779 | 21 mars. Convention explicative de Constantinople entre les Russes et les Turcs.
—— | 13 mai. Paix de Teschen entre l'Autriche et la Prusse, conclue sous la médiation de la France et de la Russie : l'Autriche conserve la partie de la Bavière située entre la Salza, l'Inn et le Danube.
—— | juin et juill. Les Espagnols prennent part à la guerre d'Amérique.
1780 | 9 juillet et 1 août. Conventions pour la neutralité armée entre la Russie, la Suède et le Danemarck.
—— | 29 nov. Mort de l'impératrice Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême.
| *Joseph II* roi de Hongrie et de Bohême.
—— | 20 déc. L'Angleterre déclare la guerre à la Hollande.
1781 | 18 oct. Capitulation d'York-Town du lord Cornwallis.
1782 | janv. Les Hollandois retirent leurs troupes des places de la barrière ; démolition des fortifications de ces places.
—— | mars. Voyage du pape Pie VI à Vienne.
—— | 13 sept. Destruction des batteries flottantes espagnoles devant Gibraltar.
—— | 14 sept. Traité de paix et de commerce entre l'Espagne et la Porte.
—— | 24 sept. L'Angleterre reconnoît l'indépendance des états-unis d'Amérique.
—— | 30 nov. Préliminaires de paix signés à Paris entre les commissaires britanniques et américains.
1783 | 20 janv. Préliminaires de paix signés à Paris entre la France, l'Espagne et l'Angleterre.
—— | 28 juin. Abdication du khan de la Crimée ; la

Crimée passe sous la domination de la Russie avec l'île de Taman et le Kuban.

1783 4 août. Le tzar Héraclius de Kartalinie et de Kachet fait sa soumission à la Russie.

—— 2 sept. Préliminaires de paix signés à Paris entre l'Angleterre et la Hollande.

—— 3 sept. Paix définitive de Versailles entre l'Angleterre, la France et l'Espagne : le port de Dunkerque rendu libre, l'île de Minorque et la Floride rétrocédées à l'Espagne.

—— — — Paix définitive de Paris entre l'Angleterre et les états-unis d'Amérique.

1784 8 janv. Convention de Constantinople entre la Russie et la Porte, confirmative de la cession de la Crimée, de l'île de Taman et de la partie du Kuban située sur la droite du fleuve de ce nom.

—— avril. Conférences de Bruxelles touchant les différends entre l'empereur et les états-généraux des provinces-unies.

—— 20 mai. Paix définitive de Paris entre l'Angleterre et la Hollande : cession de Négapatnam à l'Angleterre.

—— 1 juill. Convention provisoire de commerce entre la France et la Suède : cession à la Suède de l'île de S. Barthélemy aux Indes occidentales.

1785 23 juill. Confédération germanique, signée à Berlin, contre le projet d'échange de la Bavière.

—— sept. Commandement de la Haye enlevé au stathouder ; ce prince retiré dans la Gueldre ; origine des troubles de la Hollande.

—— 12 oct. Abolition de la nonciature en Empire.

—— 8 nov. Paix définitive de Fontainebleau entre l'empereur et les provinces-unies des Pays-Bas : la fermeture de l'Escaut maintenue.

—— 10 nov. Alliance entre la France et les provinces-unies des Pays-Bas.

1786 17 août. Mort de Frédéric-le-Grand.

Frédéric-Guillaume II roi de Prusse.

1787 | 1 janv. Edit de Joseph II sur le gouvernement général des Pays-Bas ; origine des troubles des Pays-Bas.
—— | 11 janv. Traité de commerce entre la France et la Russie.
—— | 24 août. Guerre déclarée à la Russie par la Porte ; l'empereur Joseph II y prend part comme allié de la Russie.
—— | 17 sept. Nouvelle constitution fédérale des états-unis d'Amérique.
—— | sept. Entrée des Prussiens dans la Hollande ; rétablissement du stathoudérat héréditaire.
1788 | 15 avril. Alliance défensive entre les provinces-unies, l'Angleterre et la Prusse.
—— | 29 juin. Suppression de la présentation de la haquenée blanche par le roi de Naples.
—— | 21 juill. La Suède, alliée de la Porte, attaque la Russie.
—— | 13 déc. *Charles IV* roi d'Espagne.
—— | 17 déc. Prise d'Oczakow par les Russes.
1789 | 3 avril. Acte de réunion et de sûreté, rédigé à la diète de Stockholm ; nouvelle extension du pouvoir royal en Suède.
—— | 7 avril. *Sélim III* empereur des Turcs.
—— | 5 mai. Ouverture des états-généraux de France à Versailles.
—— | 17 juin. Formation de l'assemblée nationale constituante.
—— | 14 juill. Révolution de Paris ; prise de la Bastille ; institution des gardes nationales.
—— | 22 sept. Bataille de Martinestie, sur les bords du Rimnick, gagnée sur les Turcs par Suwarow, réuni au prince de Cobourg.
—— | 8 oct. Prise de Belgrade par les Autrichiens.
—— | 24 oct. Insurrection des Belges ; prise de Turnhout par les insurgés ; les Autrichiens retirés à Luxembourg.
1790 | 11 janv. Confédération des provinces belgiques à Bruxelles sous la dénomination d'états belgiques-unis.
—— | 31 janv. Le roi de Prusse s'allie avec la Porte contre l'Autriche et la Russie.

1790 20 févr. Mort de l'empereur Joseph II.
Léopold II roi de Hongrie et de Bohême.
Ferdinand III d'Autriche grand-duc de Toscane.
—— 29 mars. Alliance du roi de Prusse avec le roi et la république de Pologne.
—— 14 juillet. Fédération générale des François.
—— 24 juill. Convention préliminaire entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, touchant les différends du Nootka-Sund.
—— 27 juill. Déclarations signées à Reichenbach entre l'Autriche et la Prusse pour le rétablissement de la paix entre l'empereur et la Porte sur la base du *statu quo strict* avant la guerre.
—— 14 août. Paix signée à Werelä, près la rivière de Kyméné, entre la Russie et la Suède; restitution réciproque de toutes les conquêtes.
—— 30 sept. *Léopold II* élu empereur d'Allemagne.
—— 28 oct. Convention définitive entre l'Espagne et la Grande-Bretagne sur les différends du Nootka-Sund.
—— 2 déc. Les Autrichiens rentrent dans Bruxelles; fin des troubles belgiques.
—— 10 déc. Convention de la Haye entre l'empereur, l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, pour la pacification des troubles des Pays-Bas, non ratifiée.
1791 3 mai. Nouvelle constitution de la Pologne.
—— 21 juin. Fuite de Louis XVI.
—— 4 août. Paix de Szistowa entre l'Autriche et la Porte, conclue sur la base du *statu quo* avant la guerre : restitution de Belgrade et de toutes les conquêtes par l'Autriche.
—— 27 août. Conventions de Pilnitz entre l'Autriche et la Prusse.
—— 15 sept. Acceptation de la première constitution de France par Louis XVI.
1792 9 janv. Paix de Jassy entre la Russie et la Porte : Oczakow et le pays entre le Bog et Dniester restent à la Russie; le Dniester est établi pour frontière entre les deux empires; restitution de toutes les autres conquêtes.
—— 7 févr. Alliance défensive entre l'Autriche et la Prusse conclue à Berlin.

1792 10 févr. *Jean VI*, prince du Brésil, déclaré prince régent du Portugal.
—— 1 mars. Mort de l'empereur Léopold II.
François II roi de Hongrie et de Bohême.
—— 29 mars. Mort de Gustave III, roi de Suède, assassiné par Ankerström.
Gustave IV roi de Suède.
—— 20 avril. Déclaration de guerre par la France contre l'Autriche.
—— 14 mai. Confédération de Targowice, opposée à la nouvelle constitution des Polonois, sous la protection de la Russie; une armée russe entre en Pologne.
—— 7 juill. *François II* élu empereur d'Allemagne.
—— 10 août. Nouvelle révolution de France; suspension du roi.
—— 21 sept. Ouverture de la convention nationale de France; proclamation de la république française.
1793 21 janv. Exécution à mort de Louis XVI.
—— 24 janv. Entrée des Prussiens dans la Pologne.
—— 1 févr. Déclaration de guerre de la convention nationale de France contre le roi de la Grande-Bretagne et le stathouder des provinces-unies.
—— 7 mars. Déclaration de guerre de la France contre l'Espagne.
Première coalition entre l'Autriche, la Prusse, l'Empire, la Grande-Bretagne, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, les Deux-Siciles, l'Etat ecclésiastique et le roi de Sardaigne, contre la république françoise.
—— 26 mars. Renouvellement du traité de commerce entre la Russie et l'Angleterre.
—— 25 mars et 9 avril. Déclarations d'un nouveau démembrement de la Pologne, faites à la diète de Grodno, de la part des deux puissances co-partageantes, la Russie et la Prusse.
—— 31 mai. Proscription de plusieurs députés de la convention nationale de France, sous le nom de *Girondins* et de *Fédéralistes*; empire de la *Montagne*.

1793 24 juin. Nouvel acte constitutionnel présenté au peuple françois par la convention.
—— 13 juill. Traité de cession, signé à Grodno, entre la Russie et la Pologne, pour une partie déterminée de la Pologne.
—— 25 sept. Traité de cession, signé à Grodno, entre la Prusse et la Pologne, pour une partie déterminée de la Pologne : Dantzic et Thorn subissent la domination prussienne.
—— 6 oct. Introduction de l'ère républicaine et du nouveau calendrier françois.
—— 10 oct. Gouvernement révolutionnaire publié par la convention de France.
1794 24 mars. Insurrection de Kosciuszko contre les Russes.
—— 27 juill. Chute de Robespierre et de sa faction.
—— 4 oct. Bataille de Macejowice; Kosciusko est défait et fait prisonnier par le général russe Fersen.
—— 4 nov. Sac de Prague, auprès de Varsovie, par Suwarow.
—— 19 nov. Traité de commerce et de navigation entre la Grande-Bretagne et les états-unis d'Amérique.
1795 3 janv. Déclaration signée à S. Pétersbourg entre la Russie et l'Autriche touchant le dernier démembrement de la Pologne et les lots de ces deux puissances, ainsi que celui qui est reservé au roi de Prusse.
—— 9 févr. Traité de paix de Paris entre la république françoise et le grand-duc de Toscane.
—— 28 mars. Acte de soumission de la Courlande et de la Semigalle envers la Russie.
—— 5 avril. Traité de paix de Bâle entre la république françoise et le roi de Prusse : évacuation des états prussiens sur la rive droite du Rhin par les François.
—— 16 mai. Traité de paix de Paris entre la république françoise et les provinces-unies des Pays-Bas : abolition du stathoudérat; alliance offensive et défensive perpétuelle contre l'Angleterre; cession de la Flandre hollandoise,

de Mæstricht, Venlo et leurs dépendances ; le port de Flessingue rendu commun ; la navigation du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut et de toutes leurs branches rendue libre aux deux nations.

1795 17 mai. Traité de Bâle entre la république françoise et le roi de Prusse pour la neutralité d'une partie de l'Empire.

—— 22 juill. Traité de paix, conclu à Bâle, entre la république françoise et le roi d'Espagne : cession de la partie espagnole de l'île de S. Domingue.

—— 22 août. Nouvel acte constitutionnel décrété par la convention de France.

—— 28 août. Paix de Bâle entre la république françoise et le landgrave de Hesse-Cassel.

—— 24 oct. Convention arrêtée à S. Pétersbourg entre l'Autriche et la Prusse, sur les limites de leurs acquisitions respectives, faites au dernier démembrement de la Pologne ; fin du royaume et de la république de Pologne.

—— 26 oct. Clôture de la convention nationale de France.

—— 28 oct. Ouverture du nouveau corps législatif de France, divisé en deux conseils ; introduction de la constitution de l'an 3.

—— 4 nov. Installation du directoire exécutif.

—— 25 nov. Stanislas Poniatowski, dernier roi de Pologne, résigne la couronne.

1796 30 mars. Napoléon Bonaparte est chargé du commandement en chef de l'armée d'Italie.

—— 15 mai. Traité de paix de Paris entre la république françoise et le roi de Sardaigne : cession de la Savoie, des comtés de Nice, de Tende et de Beuil.

—— 5 août. Traité de Berlin entre la république françoise et le roi de Prusse, touchant une nouvelle ligne de démarcation.

—— 7 août. Traité de paix de Paris entre la république françoise et le duc de Wirtemberg : cession de la principauté de Montbéliard, des seigneuries d'Héricourt et de Passavant, du

comté de Horbourg et des seigneuries de Riquewyr et d'Ostheim.

1796 19 août. Traité d'alliance offensive et défensive perpétuelle, conclu à S. Ildefonse, entre la France et l'Espagne.

—— 22 août. Traité de paix de Paris entre la république françoise et le margrave de Bade : cession des seigneuries de Rodemachern et de Hesperingen, du comté de Sponheim, de la seigneurie de Grevenstein, des bailliages de Beinheim et de Roth.

—— 10 oct. Traité de paix de Paris entre la république françoise et le roi des Deux-Siciles.

—— 16 oct. *Charles-Emmanuel IV*, roi de Sardaigne.

—— 24 oct. Conférences infructueuses de Paris entre le lord Malmesbury et le gouvernement françois.

—— 5 nov. Traité de paix de Paris entre la république françoise et le duc de Parme.

—— 17 nov. Mort de l'impératrice Catherine II. *Paul I Pédrowitsch* empereur de Russie.

1797 26 janv. Dernière convention sur la Pologne entre les trois cours co-partageantes, signée à S. Pétersbourg.

—— 19 févr. Paix de Tolentino entre la république françoise et le pape : cession d'Avignon et du Comtat, du Ferrarois, du Bolonois, de la Romagne.

—— 21 févr. Renouvellement du traité de commerce entre la Russie et l'Angleterre.

—— 5 avril. Nouvel ordre de succession au trône de Russie, établi par l'empereur Paul.

—— —— Traité d'alliance offensive et défensive, conclu à Turin, entre la république françoise et le roi de Sardaigne.

—— 17 avril. Insurrection des provinces vénitiennes contre les François.

—— 18 avril. Préliminaires de Léoben entre la France et l'Autriche.

—— 16 mai. Révolution de Venise : établissement d'un gouvernement provisoire ; entrée des François dans cette ville.

1797. 22 et 31 mai. Révolution de Gênes.

—— 14 juin. Installation du gouvernement provisoire de Gênes, sous le nom de république ligurienne.

—— 6 juill. Conférences infructueuses de Lille entre le lord Malmesbury et les plénipotentiaires françois.

—— 9 juillet. Fédération de Milan ; proclamation de la république cisalpine, formée de la Lombardie autrichienne, du Bergamasque, du Bressan, du Crémasque et autres portions de l'état de Venise; de Mantoue et du Mantouan, du Modénois, de Massa et Carrara, du Bolonois, du Ferrarois et de la Romagne.

—— 10 août. Traité de paix entre la France et le Portugal, signé à Paris et non ratifié par la reine de Portugal.

—— 5 sept. Déportation de plusieurs membres du corps législatif et du directoire de France, comme partisans de la royauté.

—— 17 oct. Traité de paix définitif de Campo-Formio entre la république françoise et l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême : cession des provinces belgiques et de la Lombardie autrichienne ; partage des états de la république de Venise : Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure, Cérigo avec les villes et ports de l'Albanie, cédés à la France ; l'Istrie et la Dalmatie, les îles de l'Adriatique, la ville de Venise avec les états de Terre-Ferme jusqu'à l'Adige, au Tartaro et au Pô, cédés à l'empereur ; reconnoissance de la république cisalpine et de ses limites ; anéantissement de celle de Venise ; cession du Brisgau autrichien en faveur du duc de Modène.

—— 22 oct. Réunion de la Valteline avec la république cisalpine.

—— 16 nov. *Frédéric-Guillaume III* roi de Prusse.

—— 21 nov. Installation du corps législatif de la république cisalpine.

—— 9 déc. Ouverture du congrès de Rastadt pour la paix entre la France et l'Empire.

1797 28 déc. Le général Duphot tué dans une émeute à Rome.
—— 30 déc. Reddition de Mayence aux François, par les impériaux.
1798 28 Janv. Traité de réunion de la république de Mülhouse à la France, signé à Mülhouse.
—— 17 janv. Installation du corps législatif de la république ligurienne.
—— 26 janv. Entrée d'une armée françoise dans la Suisse.
—— 10 févr. Une armée françoise, commandée par Berthier, arrive devant Rome.
—— 12 févr. Mort de Stanislas Poniatowski, dernier roi de Pologne.
—— 15 févr. Proclamation de la république romaine.
—— 11 avril. Proclamation de la république helvétique une et indivisible : formation d'un directoire exécutif.
—— 13 avril. Insulte faite à Vienne à l'ambassadeur françois Bernadotte.
—— 26 avril. Traité de réunion de la république de Genève à la républiqne françoise, signé à Genève.
—— 1 mai. Proclamation d'une nouvelle constitution de la république batave une et indivisible.
—— 30 mai. Ouvertures des conférences de Selz, entre François de Neufchateau et le comte de Cobenzl.
—— 12 juin. Reddition de Malte à l'armée navale de Bonaparte.
—— 2 juill. et suiv. Prise d'Alexandrie et de Rosette en Egypte par Bonaparte.
—— 21 juill. Batailles des Pyramides par l'armée d'Egypte.
—— 1 août. Combat naval de Beguières ou d'Aboukir.
—— 17 oct. Election de l'empereur Paul de Russie en qualité de grand-maître de l'ordre de Malte.
—— 6 déc. Déclaration de guerre contre les rois de Naples et de Sardaigne par la république françoise.
—— 9 déc. Le roi de Sardaigne se démet du Piémont et se retire dans la Sardaigne.

1798 23 déc. Traité d'alliance de Constantinople entre la Russie et la Porte.
1799 15 janv. Révolution de Lucques.
—— 23 janv. Les François s'emparent de Naples; république parthénopéenne.
—— 4 févr. Bonaparte se porte sur la Syrie.
—— 12 mars. Déclaration de guerre contre l'empereur d'Allemagne et le grand-duc de Toscane par le directoire exécutif de France.
—— 8 avril. Rupture du congrès de Rastadt par le ministère impérial.
Deuxième coalition contre la France entre la Grande-Bretagne, l'empereur d'Allemagne, une partie de l'Empire, les rois de Naples et de Portugal, la Russie, la Turquie et les états barbaresques.
—— 21 avril. Traité de réunion des Grisons à la république helvétique, signé à Coire.
—— 28 avril. Assassinat des ministres de France à leur départ de Rastadt.
—— —— Les alliés contre la France rentrent dans Milan.
—— 4 mai. Prise de Seringapatnam, capitale du Mysore, par les Anglois; destruction de la puissance de Tipoo-Saïb aux Indes.
—— 20 mai. Levée du siège de S.-Jean-d'Acre par Bonaparte.
—— 13 juill. Le roi des Deux-Siciles rentre dans Naples.
—— 28 juill. Capitulation de Mantoue; l'Italie reconquise par les alliés.
—— 22 août. Bonaparte s'embarque en Egypte pour retourner en Europe.
—— 5 oct. Retraite de Suwarow du canton de Glaris par les Grisons; rappel des troupes russes par l'empereur Paul.
—— 16 oct. Arrivée de Bonaparte à Paris.
—— 18 oct. Convention d'Alkmaar entre le duc d'York et le général Brune; évacuation de la Nord-Hollande par les Anglo-Russes.
—— 9 et 10 nov. Translation du corps législatif de France à S. Cloud; suppression du directoire exécutif et de la constitution de l'an 3; éta-

blissement d'une commission consulaire exécutive.

1799 13 déc. Nouvelle constitution françoise décrétée ; Bonaparte nommé *Premier-Consul.*

—— 15 déc. Mort du général Washington.

1800 1 janv. Installation du nouveau corps législatif et du tribunat de France.

—— 7 janv. Dissolution du directoire helvétique ; établissement d'une commission exécutive.

—— 24 janv. Traité d'El-A'rych, entre le grand-vizir et le général Kléber sur l'évacuation de l'Egypte, improuvé par le cabinet de Londres.

—— 19 févr. Installation du gouvernement consulaire au palais des Tuileries.

—— 13 mars. Election de *Pie VII.*

—— 21 mars. Convention entre la Russie et la Porte touchant les îles vénitiennes ; formation de la *république des Sept-Iles.*

—— 2 juin. Entrée du Premier Consul à Milan ; rétablissement de la république Cisalpine.

—— 14 juin. Bataille de Marengo par le Premier-Consul.

—— — — Assassinat du général Kléber en Egypte.

—— 16 juin. Armistice entre les généraux Berthier et Melas : toutes les places fortes du Piémont et de la Lombardie, avec les villes de Gênes, Savonne et Urbin, livrés aux François ; retraite des Autrichiens au-delà de l'Oglio.

—— 20 juin. Convention de prêt ou de subside signée à Vienne entre l'Autriche et la Grande-Bretagne.

—— 2 juill. Union de l'Irlande avec la Grande-Bretagne en un seul et même parlement sanctionnée.

—— 28 juill. Préliminaires de paix signés à Paris entre la France et l'Autriche, non-ratifiés par cette dernière puissance.

—— 7 août. Formation d'un gouvernement provisoire helvétique.

—— 5 sept. L'île de Malte tombe au pouvoir des Anglois.

30 sept. Nouveau traité d'amitié et de commerce entre la France et les états-unis de l'Amérique.

—— 16 déc. Renouvellement de la neutralité armée entre la Russie, la Suède, le Danemarck et la Prusse.

—— 24 déc. Attentat contre la vie du Premier Consul échoué.

1801 9 févr. Traité de paix signé à Luneville entre la France, l'empereur et l'Empire : cession de toute la rive gauche du Rhin, du comté de Falckenstein et du Frickthal à la France ; confirmation des clauses principales du traité de Campo-Formio ; le grand-duché de Toscane assuré au duc de Parme.

—— 10 févr. Réunion des états de Géorgie du prince George Héracliowitsch à l'empire de Russie.

—— 21 mars. Traité entre la France et l'Espagne touchant la cession du duché de Parme à la République françoise ; la Toscane assurée au prince de Parme avec le titre de roi d'Etrurie.

—— 24 mars. Mort tragique de l'empereur Paul Pétrowitsch de Russie.

Alexandre Pawlowitsch, empereur de Russie.

—— 28 mars. Traité de paix signé à Florence entre la France et le roi des Deux-Siciles : cession de Porto-Longone, de l'île d'Elbe, de l'état degli Presidi et de la principauté de Piombino à la France.

—— 2 avril. Combat sanglant dans le Sund entre les flottes angloise et danoise.

—— 9 avril. Armistice entre les Anglois et les Danois.

—— 6 juin. Paix entre l'Espagne et le Portugal : cession d'Olivenza à l'Espagne ; la Guadiana établie pour limite entre les deux états.

—— 16 juin. Traité d'accommodement entre la Russie et l'Angleterre touchant les différends de la neutralité armée.

—— 15 juillet. Concordat entre la France et la cour de Rome signé à Paris.

2 août. *Louis I*, prince de Parme, proclamé roi d'Etrurie.

—— 24 août. Traité de paix et d'amitié entre la France

et l'électeur bavaro-palatin : ce dernier renonce à ses anciennes possessions de la rive gauche du Rhin.

1801 30 août. Capitulation d'Alexandrie ; évacuation de l'Egypte par les François.

—— 7 sept. Ouverture d'une diète helvetique à Berne.

—— 29 sept. Paix définitive de Madrid entre la France et le Portugal : les limites de la Guyane françoise déterminées par tout le cours de la rivière de Carapanatuba jusqu'à son embouchure dans l'Amazone, et par une ligne tirée depuis la source de cette rivière jusqu'au Rio-Branco.

—— 1 oct. Traité de S. Ildefonse entre la France et l'Espagne : la Louisiane rendue à la France.

—— —— Préliminaires de paix signés à Londres entre la France et l'Angleterre.

—— 4 oct. Paix conclue à Paris entre l'Espagne et la Russie.

—— 8 oct. Paix conclue à Paris entre la France et la Russie.

—— 9 oct. Articles préliminaires de paix conclus à Paris entre la France et la Porte : la France et la Russie garantissent la république des Sept-Iles.

—— 18 oct. Nouvelle constitution de la république batave, modifiant celle du 1 mai 1798.

—— 28 oct. Dissolution de la diète helvétique de Berne par la force ; formation d'un nouveau sénat et pouvoir exécutif.

—— 25 déc. Nouvelle constitution de la république de Lucques.

—— 27 déc. Renouvellement du traité de paix entre la France et la régence d'Alger.

1802 26 janvier. Bonaparte, Premier-Consul, accepte la présidence de la république *italienne*, précédemment Cisalpine ; nouvelle organisation de cette république.

—— 25 févr. Traité de paix entre la France et la régence de Tunis.

—— 27 mars. Paix définitive entre la France, l'Espagne, la république batave et la Grande-Bretagne, signée à Amiens : cession de l'île

de la Trinité et des possessions hollandoises dans l'île de Ceilan, faite à la Grande-Bretagne; reconnoissance de la *république des Sept-Iles*; restitution de l'île de Malte à l'ordre de S. Jean convenue.

1802 8 avril. Loi relative à l'organisation des cultes en France.

—— 19 mai. Loi portant création d'une *Légion d'honneur* en France.

—— 4 juin. Abdication de Charles-Emanuel IV. *Victor-Emanuel*, roi de Sardaigne.

—— 25 juin. Traité de paix définitif, signé à Paris, entre la France et la Porte ottomane : la libre navigation de la mer noire assurée au pavillon françois.

—— 26 juin. Nouvelle organisation de la république ligurienne.

—— 3 juill. Ouverture d'un nouveau sénat helvétique.

—— 2 août. Napoléon Bonaparte proclamé *Premier Consul à vie.*

—— 4 août. Sénatus-consulte organique de la constitution de France.

—— 26 août. Sénatus-consulte portant réunion de l'île d'Elbe à la France.

—— 30 août. Le Vallais se donne une nouvelle constitution et forme une république particulière.

—— août. Le Frickthal est cédé à la république helvétique et incorporé depuis au canton d'Argovie.

—— août. Les troupes françoises se retirent de la Suisse; l'anarchie s'empare de toutes les parties de cette république.

—— 2 sept. Le sénat helvétique réclame la médiation du Premier-Consul de France.

—— 11 sept. Sénatus-consulte qui réunit le Piémont à la France.

—— 21 oct. Les troupes françoises rentrent dans la Suisse.

1803 4 janv. Sénatus-consulte portant création de Sénatoreries en France.

—— 9 févr. Jean-Baptiste *Tommasi* proclamé grand maître de l'ordre de Malte.

1803 19 févr. Acte de médiation du Premier-Consul, touchant la nouvelle constitution de la Suisse et sa division en XIX cantons.
—— 25 févr. Récès de la députation de l'Empire, réglant les indemnités des princes et états qui ont perdu leurs possessions sur la rive gauche du Rhin.
—— 30 avril. Cession de la Louisiane faite, par la France, aux états-unis d'Amérique.
—— 16 et 22 mai. Renouvellement de la guerre entre la France et l'Angleterre.
—— 26 mai. Les François entrent dans l'électorat d'Hanovre.
—— 27 mai. *Louis II*, roi d'Etrurie.
—— 6 oct. Convention de neutralité entre la France et le Portugal.
—— 30 nov. Evacuation du cap et de l'île de Saint-Domingue par le général Rochambeau.
1804 15 janv. Adoption d'un nouveau code civil par le corps législatif de France.
—— 18 mai. Sénatus-consulte organique qui déclare *Napoléon* empereur des François, et lui défère la dignité impériale héréditaire; établissement des collèges électoraux et d'une haute cour impériale.
—— 20 mai. Proclamation de *Napoléon I* comme empereur des François.
—— 4 août. *François II*, empereur d'Allemagne, se déclare empereur héréditaire d'Autriche.
—— 8 oct. Dessalines se fait couronner roi de Hayti sous le nom de Jacques I.
—— 25 nov. Arrivée de Pie VII à Fontainebleau pour le sacre de l'empereur Napoléon.
—— 2 déc. Sacre et couronnement de l'empereur Napoléon I à Paris.
—— 3 déc. Traité de subside signé à Stockholm entre la Grande-Bretagne et la Suède contre la France.
—— 12 déc. Déclaration de guerre de l'Espagne contre l'Angleterre.
—— 19 déc Suppression du servage dans les duchés de Slesvic et de Holstein.

1805 | 18 mars. La royauté d'Italie déférée à l'empereur Napoléon et acceptée par lui dans une séance solennelle du sénat.
—— | 11 avril. Traité de Saint-Pétersbourg entre la Grande-Bretagne et la Russie pour une *troisième coalition continentale* contre la France.
—— | 29 avril. Introduction d'une nouvelle constitution batave ; Schimmelpennink, grand-pensionnaire.
—— | 26 mai. Couronnement de l'empereur Napoléon à Milan comme roi d'Italie.
—— | 4 juin. Gênes demande sa réunion à l'empire françois.
—— | — — Soumission de la république de Lucques.
—— | 23 juin. Lucques érigée en principauté en faveur du prince et de la princesse de Piombino.
—— | 21 juill. Organisation administrative des états de Parme, Plaisance et Guastalla, ordonnée par un décret impérial.
—— | 9 août. Accession formelle de l'Autriche au traité de coalition de S. Pétersbourg.
—— | 27 août. Levée du camp de Boulogne ; marche de l'armée françoise sur le Rhin.
—— | 8 sept. Entrée des Autrichiens dans la Bavière ; passage de l'Inn par le général Klenau.
—— | 9 sept. Sénatus-consulte sur le rétablissement du calendrier grégorien en France, fixé au 1 janv. 1806.
—— | 21 sept. Convention de neutralité entre la France et le roi des Deux-Siciles.
—— | 24 sept. L'empereur Napoléon part de la capitale pour se mettre à la tête de la grande armée.
—— | 25 sept. Passage du Rhin par l'armée françoise.
—— | 1 oct. L'empereur passe le Rhin à Kehl pour joindre l'armée.
—— | 3 oct. Nouveau traité de subside entre la Grande-Bretagne et la Suède pour un corps de douze mille hommes à fournir par la Suède contre la France.
—— | 6 et 7 oct. Les François passent le Danube et tournent l'armée autrichienne.

1805 6 oct. Combat de Wertingen.
—— — Sénatus-consulte qui réunit le territoire de la cidevant république ligurienne (Gênes) à l'empire françois.
—— 9 oct. Combat de Günzbourg.
—— 12 oct. Entrée des François à Munic.
—— 14 oct. Capitulation de Memmingen.
—— 14 et 15 oct. Combats d'Elchingen et de Langenau; entière déroute des Autrichiens.
—— 15 oct. Arrivée d'une première colonne russe à Passau.
—— 17 et 19 oct. Capitulation d'Ulm: l'armée autrichienne met bas les armes.
—— 19 oct. Capitulation du corps du général Werneck, signée à Trochtelfingen.
—— 21 oct. Combat naval de Trafalgar entre la flotte britannique et les flottes combinées de France et d'Espagne.
—— 28 oct. Passage de l'Inn par l'armée françoise.
—— 30 oct. Bataille de Caldiero par l'armée d'Italie.
—— 3 nov. Traité secret du roi de Prusse pour son accession à la troisième coalition contre la France.
—— 11 nov. Combat de Diernstein contre les Russes.
—— 13 nov. L'armée d'Italie passe le Tagliamento.
13 nov. Entrée des François à Vienne.
16 nov. 14. Combat de Guntersdorf contre les Russes.
—— 18 nov. Brünn en Moravie tombe au pouvoir de François.
—— 20 nov. Les Anglois et les Russes sont reçus dans le royaume de Naples.
—— 2 déc. Bataille d'Austerlitz des trois empereurs; entière défaite de l'armée austro-russe par l'empereur Napoléon.
—— 6 déc. Armistice conclu à Austerlitz entre les empereurs Napoléon et François II.
—— 15 déc. Convention provisoire conclue à Vienne entre la France et la Prusse touchant les pays d'Anspach, de Clèves, d'Hanovre et de Neufchatel.

1805 26 déc. Paix signée à Presbourg entre la France et l'Autriche : les anciens états de Venise, avec la Dalmatie et l'Albanie vénitienne, cédés en faveur du royaume d'Italie ; la principauté d'Eichstett, une partie du territoire de Passau, le comté de Tirol, la ville d'Augsbourg, toutes les possessions autrichiennes dans la Souabe, dans le Brisgau et l'Ortenau adjugés aux nouveaux rois de Bavière et de Wirtemberg, et à l'électeur de Bade ; l'indépendance de la république helvétique, régie par l'acte de médiation, reconnue.

1806 1 janv. Proclamation des nouveaux rois de Bavière et de Wirtemberg.

—— 8 janv. Les Anglois s'emparent du Cap de Bonne-Espérance.

—— 8 févr. L'armée françoise entre dans le royaume de Naples.

—— 15 févr. Entrée du prince Joseph-Napoléon à Naples.

—— 8 mars. Traité entre la France et la Prusse portant ratification de la convention provisoire de Vienne.

—— 4 mars. Les bouches du Cattaro livrées aux Russes par le commissaire autrichien.

—— 15 mars. Le prince Joachim est déclaré duc de Clèves et de Berg.

—— 25 mars. Entrée du prince Joachim à Dusseldorf en qualité de duc de Clèves et de Berg.

—— 30 mars. Statut constitutionnel de la famille impériale de France.

—— — *Joseph-Napoléon* est déclaré roi de Naples et de Sicile pour lui et ses descendans mâles.

—— 1 avril. Proclamation du roi de Prusse sur la prise de possession de l'électorat d'Hanovre.

—— 20 avril. Manifeste du roi d'Angleterre, électeur d'Hanovre, contre le roi de Prusse.

—— 27 avril. Manifeste du roi de Suède contre la Prusse.

—— 1 mai. Réunion définitive des états vénitiens au royaume d'Italie.

1806 24 mai. Traité entre l'empereur des François et le roi de Bavière pour la fixation d'une ligne militaire dans la partie du Tirol italien contiguë au royaume d'Italie.

27 mai. L'électeur archichancelier d'Allemagne nomme le cardinal Fesch son coadjuteur et successeur.

— — Prise de possession de la ville de Raguse par les François.

5 juin. Le prince *Louis-Napoléon* est proclamé roi de Hollande pour lui et ses descendans mâles.

11 juin. Déclaration de guerre de l'Angleterre contre la Prusse.

26 juin. Le roi de Suède dissout les états de la Poméranie suédoise et introduit dans ce pays la constitution de Suède.

4 juill. Ordonnance du roi de Suède pour l'abolition de la servitude dans la Poméranie.

12 juill. Traité d'alliance perpétuelle signé à Paris entre la France et plusieurs membres du corps germanique sous la dénomination d'*Etats confédérés du Rhin*; l'empereur des François est déclaré protecteur de cette confédération.

18 juill. Capitulation de la place de Gaëte.

20 juill. Traité de paix entre la France et la Russie, signé à Paris et non-ratifié par la cour de S. Pétersbourg.

1 août. Les états confédérés du Rhin notifient à la diète de Ratisbonne leur séparation du corps germanique; dissolution de ce corps.

6 août. Proclamation de l'empereur François II sur son abdication du trône de l'Empire.

9 sept. Déclaration du roi de Danemarck sur la réunion du duché de Holstein au royaume de Danemarck.

26 sept. L'empereur Napoléon part de Paris pour l'armée d'Allemagne, à la vue d'une *quatrième coalition continentale* prête à éclater contre la France.

30 sept. L'électeur de Würzbourg déclare son

1806 accession au traité de la confédération du Rhin, et prend le titre de grand-duc de Würzbourg.
1 oct. L'empereur passe le Rhin à Mayence pour se mettre à la tête de l'armée françoise dans la Franconie.
—— 9 oct. Commencement des hostilités entre la France et la Prusse.
—— 10 oct. Combat de Saalfeld ; l'avant-garde prussienne, sous les ordres du prince de Hohenlohe, mise en déroute par le maréchal Lannes ; le prince Louis de Prusse y est tué.
—— 14 oct. Bataille de Jena et d'Auerstädt ; défaite complette de l'armée prussienne par l'empereur Napoléon ; trente à quarante mille Prussiens, avec trois cents pièces de canon, tombent au pouvoir des François.
—— 16 oct. Capitulation d'Erfurt ; quatorze mille Prussiens prisonniers de guerre, avec le feld-maréchal Möllendorf.
—— 17 oct. Combat de Hall ; défaite de l'armée prussienne de réserve.
—— 25 oct. Capitulation de la forteresse de Spandau.
—— 27 oct. Entrée solennelle de l'empereur Napoléon à Berlin.
—— 28 et 29 oct. Combat de Prentzlow entre le duc de Berg et le corps du prince de Hohenlohe ; seize mille hommes d'infanterie prussienne et six régimens de cavalerie mettent bas les armes.
—— 28 oct. Prise de possession du duché de Brunswick, au nom de l'empereur Napoléon.
—— 29 oct. Capitulation de la ville de Stettin.
—— 31 oct. L'électeur de Hesse est déclaré ennemi de la France ; les François prennent possession de la Hesse.
—— 1 nov. Reddition de la forteresse de Custrin.
—— 3 nov. Décret impérial pour l'organisation des états prussiens d'Empire et leur division en quatre départemens ; ceux de Berlin, de Custrin, de Stettin et de Magdebourg.
—— 6 et 7 nov. Bataille de Lubeck, suivie de la capitulation de Ratkau : vingt-un mille Prussiens,

sous les ordres du général Blucher, mettent bas les armes.

1806 8 nov. Capitulation de la ville et forteresse de Magdebourg : vingt-deux mille Prussiens, avec huit cent canons, tombent au pouvoir des François.

—— 10 nov. Les François entrent à Posen.

—— 16 nov. Suspension d'armes conclue à Charlottenbourg entre la France et la Prusse, et non ratifiée par le roi de Prusse.

—— 19 nov. Capitulation de la forteresse de Czenstochau.

—— — — et suiv. Prise de possession des villes de Hambourg, de Bremen et de Lubeck par des troupes françoises.

—— 20 nov. Capitulation de la forteresse de Hameln; neuf mille Prussiens se rendent prisonniers de guerre.

—— — — Prise de possession de la principauté de Fulde au nom de l'empereur Napoléon.

—— 23 nov. Entrée d'une armée russe dans la Moldavie.

—— 25 nov. Capitulation de la forteresse de Nienbourg.

—— — — Capitulation de la forteresse de Plassenbourg en Franconie.

—— 27 nov. Arrivée de l'empereur Napoléon à Posen.

—— — — Le duc de Mecklenbourg-Schwerin est déclaré déchu de la neutralité, comme ayant fait cause commune avec la Russie; prise de possession de son pays par les François.

—— 28 nov. Entrée des François à Varsovie.

—— 2 déc. Capitulation de la forteresse de Glogau en Silésie.

—— 11 déc. Traité de paix, signé à Posen, entre l'empereur des François et l'électeur de Saxe : ce prince accède à la confédération du Rhin sous le titre de Roi.

—— 15 déc. Traité d'accession des ducs de Saxe-Weimar-Gotha-Meinungen-Hildburgshausen-Cobourg à la confédération du Rhin.

1806 | 19 déc. Arrivée de l'empereur Napoléon à Varsovie.
—— | 23 au 26 déc. Défaite de plusieurs corps russes,
—— | à Pultusk et à Golywin, dans la Prusse orientale ; l'armée française victorieuse prend des quartiers d'hiver.
| 30 déc. Déclaration de guerre de la Porte contre la Russie.
—— | 31 déc. Traité d'amitié, de navigation et de commerce, signé à Londres, entre l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique.

EXPLICATION

DES

CARTES GÉOGRAPHIQUES.

L'explication ne fait mention que des places que le format des Cartes a permis d'y comprendre, avec leurs noms anciens et modernes.

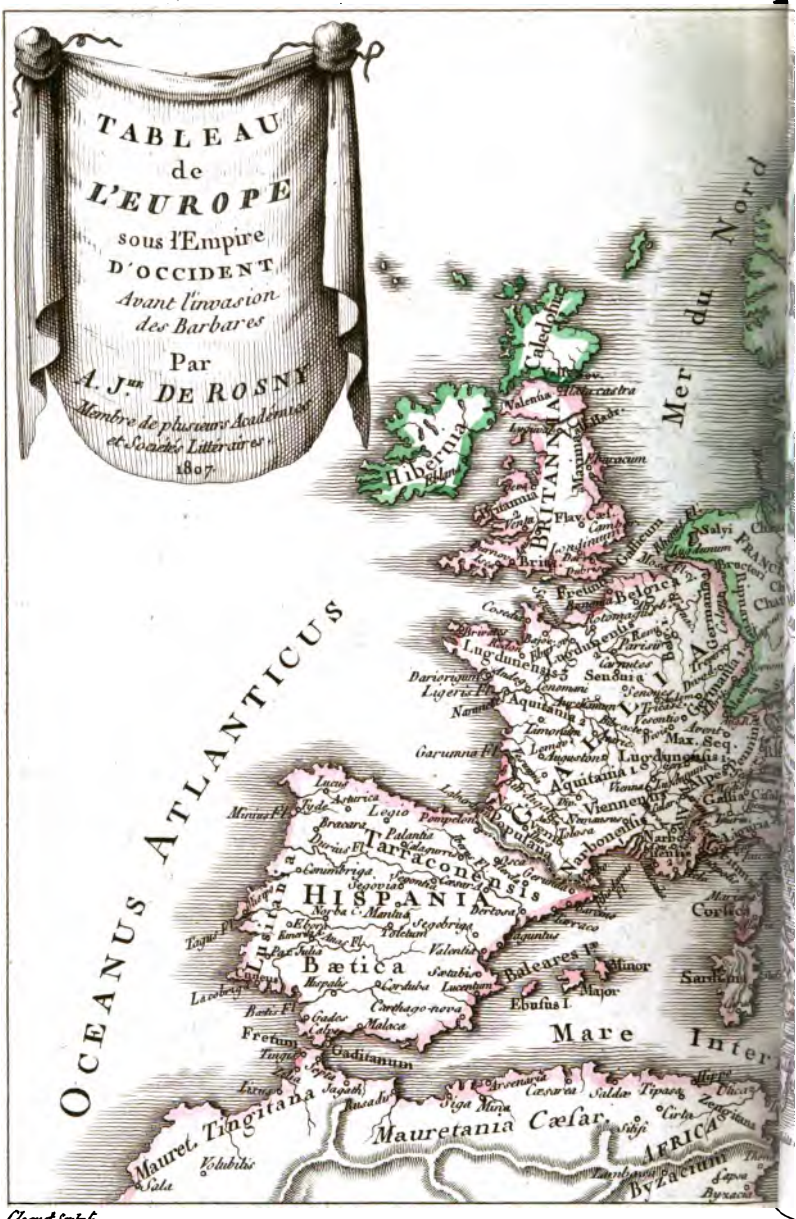

Cloquet Sculp.t

ÉCHELLE
Lieues de France de 25 au Degré
25 50 75 100 125
Mer Baltique
Finni
Finni
Aestri
Vistula Fl.
SARMATE
GERMANIA
Rugii
Burgundiones
Vandali
Elbe Fl.
Bohemum
MONARCHIE DES GOTHS
Ostrogothi
Alani
Vistigothi
Quadi
Marcomani
Noricum
Pannonia
Danube Fl.
Pontus-Euxinus
Illyricum
Mediterraneum Mare
EMPIRE
D'ORIENT
Cephalenia
Corcyra
Cythera
Creta
Rhodus
Cyprus
Melita I.
Tripolis
Tyrus
Antiochia
Seleucia
Laodicea
Sardis
Smyrna
Ephesus
Nicaea
Nicomedia
Prusa
Cyzicus
Sinope
Trapezus
Cerasus
Amisus
Caesarea
Amasea
Sebaste
Iconium
Melitene
Anazarbus
Nyssa
Cotyaeum
Apollonia
Dyrrachium
Thessalonica
Athenae
Corinthus
Patrae
Naissus
Sirmium
Aquileia
Ravenna
Roma
Carthago
Sicilia
Boemble Script

EXPLICATION

DE LA CARTE N°. I.

I. Empire romain d'Occident.

A. Africa septentrionalis.

1. *Mauretania Tingitana.*

Places : Sala, (*Sale.*) Volubilis, (*Valili.*) Lixus, (*Larache.*) Zilia, (*Azzilia.*) Tingis, (*Tanger.*) Septa, (*Ceuta.*) Jagath, (*Tetuan.*) Rusadir.

2. *Mauretania Cæsariensis et Numidia.*

Places : Siga, (*Ned-Roma.*) Mina, (*Mina.*) Arsenaria, (*Oran.*) Cæsarea, (*Jol.*) Saldæ, (*Tedles.*) Sitifi, (*Setif.*) Cirta, (*Constantina.*) Hippo Regius.

3. *Africa proprie dicta.*

a. *Zeugitana* seu *Carthaginensis.*

Places : Tunetum, (*Tunis.*) Utica (*Satkor.*)

b. *Byzacium.*

Places : Byzacia. Tipasa, (*Tifas.*) Lambæsa, (*Lambese.*) Thenæ, (*Taineh.*) Capsa, (*Caffa.*)

c. *Tripolitana*, (ne paroît point sur la carte.)

B. HISPANIA.

1. *Lusitania.*

Places : Olisipo, (*Lisbonne.*) Conimbriga, (*Coimbra.*) Norba Cæsarea, (*Alcantara.*) Emerita Augusta (*Merida.*) Pax Julia, (*Beja.*) Ebora, (*Evora.*) Lacobriga, (*Lagos* dans le Gaucus ou *Algarbe.*)

2. *Bætica.*

Places : Hispalis, (*Sevilla.*) Corduba, (*Cordova.*) Gades, (*Cadix.*) Calpe, (*Gibraltar.*) Malaca, (*Malaga.*)

3. *Tarraconensis.*

Places : Carthago nova, (*Carthagena.*) Lucentum, (*Alicante.*) Setabis, (*Xativa.*) Toletum, (*Toledo.*) Mantua, (*Madrid.*) Segobriga, (*Segorba.*) Saguntus, (*Murviedro.*) Valentia, (*Valencia.*) Cæsar Augusta, (*Saragoça.*) Dertosa, (*Tortosa.*) Tarraco, (*Tarragona.*) Bartino, (*Barcelone.*) Gerunda, (*Girone.*) Segovia. Segontia, (*Siguenza.*) Palantia, (*Palencia.*) Bracara Augusta, (*Braga.*) Lucus Augusti, (*Lugo.*) Tyde, (*Tuy.*) Asturica Augusta, (*Astorga.*) Legio, (*Leon.*) Pompelon, (*Pampeluna.*) Calagurris, (*Calahorra.*) Osca, (*Huesca.*) Ilerda, (*Lerida.*)

4. *Insulæ.*

Major, (*Majorque.*) Minor, (*Minorque.*) Ebusus, (*Iviça.*)

C. GALLIA; PROVINCIÆ XVII.

1. *Narbonensis* I.

Places : Narbo, (*Narbonne.*) Tolosa, (*Toulouse.*) Nemausus, (*Nismes.*)

2. *Viennensis.*

Places : Vienna, (*Vienne.*) Cularo s. Gratianopolis, (*Grenoble.*) Geneva s. Aurelia Allobrogum, (*Genève.*)

3. *Narbonensis* II.

Places : Massilia, (*Marseille.*) Telo Martius, (*Toulon.*) Aquæ Sextiæ, (*Aix.*)

4. *Alpes maritimæ.*

Places : Eborodunum, (*Embrun.*) Antipolis, (*Antibes.*) Nicæa, (*Nice.*)

5. *Alpes Grajæ et Penninæ.*

Places : Darantasia, (*Moutier en Tarantaise.*) Sedunum, (*Sion.*)

6. *Aquitania* I.

Places : Cadurci ou Divona, (*Cahors.*) Augustonemetum, (*Clermont.*) Lemovices, (*Limoges.*) Avaricum, (*Bourges.*).

7. *Aquitania* II.

Places : Limonum, (*Poitiers.*) Burdegala, (*Bordeaux.*) Petrocorii s. Vesuna, (*Périgueux.*) Laburdum, (*Bayonne.*)

8. *Novempopulana.*

Places : Ausci, (*Auch.*) Iluro, (*Oléron.*)

9. *Lugdunensis* I.

Places : Lugdunum, (*Lyon.*) Augustodunum

s. Bibracte, (*Autun.*) Divio, (*Dijon.*) Andomatunum, (*Langres.*)

10. *Lugdunensis* II.

Places : Rotomagus, (*Rouen.*) Eburovices s. Mediolanum, (*Evreux.*) Cosedia, (*Coutances.*) Bajocasses, (*Bayeux.*)

11. *Lugdunensis* III.

Places : Cenomani, (*Le Mans.*) Andegavi, (*Angers.*) Redones, (*Rennes.*) Namnetes, (*Nantes.*) Dariorigum, (*Vannes.*) Brivates portus, (*Brest.*).

12. *Senonia* sive *Lugdunensis* IV.

Places : Parisii s. Lutecia, (*Paris.*) Tricasses (*Troyes.*) Senones, (*Sens.*) Aureliani, (*Orléans.*) Carnutes, (*Chartres.*)

13. *Belgica* I.

Places : Divodurum s. Mediomatrici, (*Metz.*) Treviri s. Augusta Trevirorum, (*Trèves.*)

14. *Belgica* II.

Places : Remi, (*Reims.*) Atrebates, (*Arras.*) Tornacum, (*Tournay.*) Bononia, (*Boulogne.*)

15. *Germania superior* sive *prima.*

Places : Argentoratus, (*Strasbourg.*) Noviomagus, (*Spire.*) Magontiacum, (*Mayence.*)

16. *Germania inferior* sive *secunda.*

Places : Colonia Agrippina, (*Cologne.*) Lugdunum, (*Leyde.*)

17. *Maxima Sequanorum.*

Places : Vesontio, (*Besançon.*) Augusta Rauracorum, (*Augst*, près Bâle) Mons Brisiacus, (*Brisach.*) Turicum, (*Zurich.*) Aventicum, (*Avenches.*)

D. BRITANNIA.

1. *Britannia* I.

Places : Davernum, (*Cantorbéry.*) Dubris, (*Douvres.*) Durnovaria, (*Dorchester*) Isca, (*Exeter.*) Aquæ calidæ, (*Bath.*)

2. *Britannia* II.

Places : Venta, (*Caer-Vent.*)

3. *Flavia Cæsariensis.*

Places : Londinium, (*Londres.*) Camboritum, (*Cambridge.*) Deva, (*Chester.*)

4. *Maxima Cæsariensis.*

Places : Eboracum, (*York.*) Luguvallum, (*Carlisle.*) Vallum Hadriani.

5. *Valentia.*

Places : Vallum Severi. Alata castra, (*Edimbourg.*)

Caledonia seu *Britannia libera.*

Hibernia sive *Jerne.*

Place : Eblana, (*Dublin.*)

E. ITALIA.

1. *Gallia Cisalpina* seu *Togata.*

a. *Togata proprie dicta.*

Places : Augusta Taurinorum, (*Turin.*) Mediolanum, (*Milan.*) Ticinum, (*Pavie.*) Mantua, (*Mantoue.*) Bononia, (*Bologne.*) Ravenna, (*Ravenne.*)

b. *Liguria.*

Place : Genua, (*Gênes.*)

c. *Venetia.*

Places : Patavium, (*Padoue.*) Verona, (*Verone.*

d. *Carni.*

Places : Tergeste, (*Trieste.*) Aquileja, (*Aquilée.*)

e. *Histria.*

Place : Pola.

2. *Italia propria.*

a. *Tuscia et Hetruria.*

Places : Luca, (*Lucques.*) Pisæ, (*Pise.*) Florentia, (*Florence.*)

b. *Umbria.*

Places : Ariminum, (*Rimini.*) Pisaurum, (*Pesaro.*) Spoletium, (*Spolete.*)

c. *Picenum.*

Places : Ancona, (*Ancone.*) Firmum, (*Fermo.*) Hadria, (*Atri.*)

d. *Latium.*

Places : Roma. Anxur s. Tarracina, (*Terracina.*)

e. *Samnium.*

Place : Ortona.

f. *Campania.*

Places : Capua, (*Capoue.*) Neapolis, (*Naples.*) Salernum, (*Salerne.*).

g. *Lucania.*

Places : Pæstum vel Posidonia, (*Pesto.*) Pyxus vel Buxentum, (*Policastro.*)

h. *Apulia.*

Places : Sipontum, Barium, (*Bari.*)

i. *Calabria.*

Places : Brundisium, (*Brindisi.*) Hydruntum, (*Otranto.*) Tarentum, (*Tarente.*)

k. *Bruttii.*

Places : Rhegium, (*Reggio.*) Scylacium, (*Squillace.*) Ruscia, (*Rossano.*) Consentia, (*Cosenza.*) Croton, (*Crotone.*)

l. *Insulæ.*

1. *Sicilia.*

Places : Panormus, (*Palermo.*) Messana, (*Messine.*) Syracusæ, (*Siragosa.*) Agrigentum, (*Girgenti.*) Gela, (*Terra nuova.*) Selinus, (*Selinonte.*)

2. *Sardinia.*

Places : Caralis, (*Cagliari.*) Sulcis, (*Villa d'Iglesias.*)

3. *Corsica.*

Places : Aleria, Mariana.

F. Rhætia, entre le Rhin, le Tessin, l'Adda, l'Inn et l'Adige.

Places : Curia, (*Coire.*) Clavenna, (*Chiavenna.*) Tridentum, (*Trente.*) Œnipons, (*Inspruck.*)

G. Vindelicia, entre le Lech, l'Iser, l'Inn et le Danube.

Places : Brigantium, (*Bregentz.*) Augusta Vindelicorum, (*Augsbourg.*) Regina castra, (*Ratisbonne.*) Batava castra, (*Passau.*)

H. Noricum, entre le Danube, l'Inn, l'Ens, le Mur, la Save et la Drave.

Places : Lentia, (*Lintz.*) Juvavia, (*Salzbourg.*) Virunum, (*Völkelmark* dans la Carinthie.) Celeja, (*Cilley* dans la Stirie.)

I. Panonia, entre le Danube, le Raab, la Drave et la Save.

Places : Vindobona, (*Vienne.*) Arrabona, (*Raab.*) Petovio, (*Petau.*) Acineum, (*Bude.*) Sirmium, (*Sirmia.*) Bassiana, (*Sabacz.*)

K. Illyricum Occidentis.

1. *Liburnia.*

Places : Senia, (*Zeng.*) Jadera, (*Zara.*)

2. *Dalmatia.*

Places : Tragurium, (*Trau.*) Salona (près *Spalatro.*) Narona, (*Narenza.*) Epidaurus, (*Ragusa vecchia.*)

II. Empire romain d'Orient.

A. Thracia.

Places : Byzantium s. Constantinopolis, (*Constantinople.*) Hadrianopolis, (*Andrinople.*) Trajanopolis. Philippopolis, (*Philiba.*) Apollonia, (*Sizeboli.*)

B. Macedonia, Thessalia, Illyris Græca, Epirus.

Places : Pella, (*Jenizzar.*) Thessalonica, (*Salonique.*) Amphipolis, (*Emboli.*) Olynthus. Larissa, (*Jen-gischehir.*) Lissus, (*Alessio.*) Dyrrachium, (*Durazzo.*) Apollonia, (*Polina.*) Ambracia, (*Arta.*) Actium.

C. GRÆCIA ET PELOPOPONNESUS.

1. *Græcia propria.*

Places : Athenæ, (*'sThines.*) Megara, (*Megare.*) Thebæ, (*'sThiva.*) Chæronea. Naupactus, (*Lepanto.*)

2. *Peloponnesus* (Morea.)

Places : Corinthus. Argos. Mothone, (*Modon.*) Sparta, (*Misitra.*) Nauplia, (*Napoli di Romagna.*)

3. *Insulæ.*

a. *Creta*, (Candia.)

Place : Cydonia, (*Canéa.*)

b. *Eubœa*, (Negroponte.)

c. *Corcyra*, (Corfou.)

d. *Cephalonia*, (Cefalogna.)

e. *Cyclades.*

f. *Cythera*, (Cerigo.)

D. CHERSONESUS TAURICA (*Crimée.*)

Place : Theodosia, (*Caffa.*)

E. ASIA MINOR.

Places principales des différentes provinces dans lesquelles elle étoit partagée.

Cyzicus Mysiæ. Lampsacus, (*Lamsaki.*) Ilium vetus Troadis, (*Troie.*) Smyrna Ioniæ, (*Ismir.*) Ephesus, (*Aiosoluc.*) Halicarnassus Cariæ, (*Bodru.*) Cnidus Doridos. Xanthus Lyciæ, (*Eksenide*). Patara, (*Patera.*) Sardes Lydiæ, (*Sards.*) Cotyæum Phrygiæ, (*Kiutahya.*) Laodicea ad Lycum, (*Eskihissar.*) Iconium Lycaoniæ, (*Cogni.*) Ancyra Gallo-Græciæ, (*Angura.*)

Perga Pamphiliæ, (*Kara-hissar.*) Seleucia Ciliciæ, (*Selefkie.*) Anazarbus, (*Ainzerbeh.*) Issus, (*Ayas.*) Prusa Bithyniæ, (*Bursa.*) Nicæa, (*Isnik.*) Nicomedia, (*Ismid.* Heraclea, (*Eregli.*) Amastris Paphlagoniæ, (*Amastro.*) Sinope, (*Sinob.*) Amisus Ponti, (*Samsoun.*) Cerasus vel Pharnacia. Trapezus, (*Tarabosan*, *Trebisonde.*) Amasea, (*Amasieh.*) Nyssa Cappadociæ (*Nousher.*) Cæsarea (*Kaiserich.*) Sebaste, (*Siwas.*) Melitene, (*Malatia.*)

Insulæ Asiæ minoris.

1. *Cyprus.*

Place : Paphus, (*Baffa.*)

2. *Rhodus*, (Rhodes.)

3. *Lesbus*, (Metelino.)

III. GERMANIA, formée des pays situés entre le Rhin, le Danube, la Vistule, la mer du Nord et la Baltique.

A. FRANCI ou FRANCIA, confédération de peuples germaniques établis entre le Rhin, le Mein, le Weser et l'Elbe.

1. *Chauci*, entre l'Ems, le Weser et l'Elbe, vers les côtes de la mer du Nord; pays d'Ostfrise, Oldenbourg, Bremen.

2. *Cherusci*, au nord et au sud du Hartz, dans le pays appelé depuis Brunswic.

3. *Chatti*, entre le Mein, la Lahn, la Lippe, la Werra et le Weser, dans les pays de Hesse, Fulde, Hanau, etc.

4. *Chamavi*, au nord-est des Chatti, entre la Werra et le Hartz, dans l'Eichsfeld, etc.

5. *Bructeri*, entre le Rhin, la Lahne et la Lippe, dans le duché de Berg, etc. Divitia, (*Deutz*) vis-à-vis de Cologne, leur appartenoit.

6. *Salyi*, à l'ouest des Chauci, sur l'Issel ou la Saal, dont ils prirent leur nom.

7. *Ripuariens*, nom que les Romains donnèrent aux Francs qui demeuroient sur la rive droite du Rhin, entre la Lippe et la Lahn.

B. ALEMANNI, confédération de peuples germaniques, entre le Rhin, le Necker, les sources du Danube et le Mein.

C. SUEVI, à côté des Alemanni, dans une partie de la Suabe et de la Franconie actuelles, sur la rive gauche du Danube.

D. MARCOMANNI, dans la Bohême.

E. QUADI, dans la Moravie et une partie de la Hongrie actuelles jusqu'au Gran.

F. VANDALI, au nord de la montagne des Géans, (*Riesengebürg*) dans la Lusace, et une partie de la Silésie.

G. LONGOBARDI, en deçà et en delà de l'Elbe, dans une partie du Lunebourg et de la marche de Brandebourg.

H. Burgundiones, entre l'Oder et la Vistule sur la rivière de Netze.

I. Rugii sur les bords de l'Oder, dans la Poméranie et dans l'île de Rügen.

K. Heruli, dans une partie du Mecklenbourg et du Brandebourg.

L. Saxones, au-delà de l'Elbe, dans le Holstein.

M. Angli, dans le Slesvic.

IV. Monarchie des Goths.

A. Visigothi, entre la Vistule, le Danube et le Dniester.

B. Ostrogothi, entre le Dniester, le Borysthène et le Tanaïs.

V. Sarmatæ, Æstyi, Finni ou Fenni, peuples situés au-delà de la Vistule.

VI. Alani, peuple Turc, demeurant entre le Tanaïs et le Borysthène ou Dnieper, et entre le Tanaïs et le Mont-Caucase.

VII. Scandinavia, patrie des Normans, comprenant les pays connus depuis sous les noms de Danemarck, de Suède et de Norwège.

Cloquet Sculpsit

ECHELLE
Lieues de France de 25 au dégré
Peuples Scandinaviens
Mer Blanche
Peuples Finois
Finois
Mer Baltique
Peuples Esclavons ou Sarmates
Widivariens ou Lettons
Peuples Vendes
Slavini
Norique
Panonie
Mer Adriatique
Sicile Ile
Mer Ranée
Rme des BULGARES
Onogores
Kutrigures
Utigures
Rme des GÉPIDES
EMPIRE GRECO ORIENTAL
PONT EUXIN
Constantinople
Nicée
Prusa
Cyzicus
Ilium
Smyrne
Laodicea
Halicarnasse
Rhodes Ile
Ile de Chipre
Tripolis
Damascus
Tyrus
Jérusalem
Antiochia
Trapezus
Amisus
Sinope
Nicopolis
Apollonia
Cephalonia
Cyclades
L. Aubert Scripsit.

EXPLICATION
DE LA CARTE N.° II.

I. ROYAUME DES VANDALES.

1. MAURITANIE TINGITANE.

Places : Tingis, (*Tanger.*) Septa, (*Ceuta.*)

2. MAURITANIE CESARÉENNE et NUMIDIE.

Places : Arsenaria, (*Oran.*) Hippo. Constantina, (*Cirta.*) Sitifi, (*Setif.*).

3. AFRIQUE proprement dite.

a. *Carthaginoise* ou *Zeugitane.*

Places : Utica, (*Satkor.*) Tunetum, (*Tunis.*)

b. *Byzacium.*

Places : Byzacia. Thenæ, (*Taineh.*)

c. *Tripolitaine ;* ne paroissant pas sur la carte.

4. SARDAIGNE.

Place : Caralis ou Calaris, (*Cagliari.*)

5. CORSE.

Places : Mariana. Aleria.

6. ILES BALÉARES.

Majorque, (*Major.*) Minorque, (*Minor.*) Iviça, (*Ebusus.*)

II. ROYAUME DES VISIGOTHS.

1. ESPAGNE.

a. *Bétique*, (Bætica.)

Places : Cadix, (*Gades.*) Malaga, (*Malaca.*)

b. *Tarragonoise*, (Tarraconensis.)

Places : Carthago nova, (*Carthagena.*) Valentia. Saguntus, (*Murviedro.*) Ségovie, (*Segovia.*) Saragosse, (*Cæsar Augusta.*) Dertosa, (*Tortosa.*) Gerunda, (*Gerona, Gironne.*) Barcelone, (*Barcino.*)

c. *Galice*, (Gallæcia) en partie.

d. *Lusitanie* en partie.

Places : Evora, (*Ebora.*) Pax Julia, (*Beja.*)

2. Gaule, entre la Loire, le Rhône, la Durance, la Méditerranée, les Alpes et les Pyrénées.

Places : Toulouse, (*Tolosa.*) résidence des rois. Narbonne, (*Narbo Martius.*) Aix, (*Aquæ Sextiæ.*) Marseille, (*Massilia.*) Nismes, (*Nemausus.*) Uzès, (*Ucetia.*) Tours, (*Cæsarodunum.*) Périgueux, (*Petrocorium.*) Cahors, (*Divona.*) Clermont, (*Augusta Nemetum.*) Bourges, (*Avaricum.*) Poitiers, (*Pictavi.*) Bordeaux, (*Burdegala.*) Oleron, (*Iluro.*)

III. Royaume des Suèves.

1. Galice, partie principale.

Places : Lugo, (*Lucus Augusti.*) Tuy, (*Tyde.*) Léon, (*Legio.*) Braga, (*Bracara Augusta.*)

2. Lusitanie, partie principale.

Places : Lisbonne, (*Olisippo.*) Coimbra, (*Conimbriga.*)

IV. Royaume des Francs Saliens.

1. Francs Austrasiens, entre l'Yssel, (*Saale*), l'Escaut, la Meuse, les Ardennes et les Vôges.

Places : Metz, (*Divodurum.*) Tournai, (*Tornacum.*) Doesburg, sur l'Yssel ou la Saale, (*Dispargum.*)

2. Francs Neustriens, entre l'Escaut, la Meuse et la Loire.

Places : Paris, (*Lutetia.*) Soissons, (*Augusta Suessonum.*) Châlons-sur-Marne, (*Durocatalaunum.*) Orléans, (*Genabum.*) Briare. Troyes, (*Tricasses.*) Chartres, (*Carnutes.*) Rouen, (*Rotomagus.*) Rennes, (*Condate.*) Nantes, (*Namnetes.*) Brest, (*Brivates portus.*)

3. Francs du Rhin; province enlevée aux Alemanni après leur défaite par Clovis, comprenant, en-deçà du Rhin, ce qu'on appela depuis Palatinat et diocèses de Mayence, Spire et Worms; et en-delà tout ce qui s'étend depuis l'extrémité septentrionale de la Forêt-Noire jusqu'à l'Odenwald, le Speesshardt, le Vogelsberg, et delà vers la pointe de Coblence sur le Rhin.

Places : Mayence, (*Magontiacum.*) Worms, (*Borbetomagus.*) Francfort-sur-le-Mein.

4. Duché d'Alemanie et de Suabe, comprenant l'Alsace en-deçà du Rhin, et en-delà de ce fleuve toute cette partie de la Suabe moderne, qui, depuis la frontière des Bourguignons, s'étend sur la rive gauche du Danube, vers la rivière d'Altmühl et la frontière des Francs du Rhin.

Places : Bâle. Strasbourg, (*Argentoratus.*) Constance, (*Constantia.*)

V. Royaume des Francs Ripuariens,

composé d'une partie de la Gaule, entre le Rhin, la Meuse, l'Ourthe et la Moselle, et d'une partie de l'ancienne France au-delà du Rhin, située entre le Rhin, la Lippe, la Dimel, le Weser, la Lahn et la Dill, et comprenant la Hesse, les pays de Fulde, de Berg, etc.

Places : Cologne, (*Colonia Agrippinensis.*) Coblence, (*Confluentes.*) Cassel, (*Castellum.*)

VI. Royaume de Terouane ou des Francs Maritimes,

entre l'Escaut, la Somme et la mer.

Places : Terouane, (*Taruenna.*) Boulogne-sur-mer, (*Gesoriacum, Bononia.*)

VII. Royaume de Cambrai.

Place : Cambrai, *(Camaracum.)*

VIII. Royaume du Mans.

Place : Le Mans, *(Cenomani.)*

IX. Royaume des Bourguignons,

s'étendant dans les Gaules Sequanoise, Lyonnoise, Viennoise, Narbonnoise, et comprenant les pays appelés depuis les deux Bourgognes, le Lyonnois, le Dauphiné, la Provence sur la droite de la Durance, la Savoie, le pays de Vaud, le Vallais et la Suisse, avec une partie de la Champagne et du Languedoc.

Places : Langres, *(Andomatunum, Lingones.)* Autun, *(Augustodunum.)* Nevers, *(Noviodunum.)* Besançon, *(Vesontio.)* Viviers, *(Alba Augusta.)* Lyon, *(Lugdunum.)* Vienne, *(Vienna.)* Grenoble, *(Gratianopolis.)* Embrun, *(Eborodunum.)* Avignon, *(Avenio.)* Genève, *(Aurelia Allobrogum.)* Avenches, *(Aventicum.)* Sion, *(Sedunum.)*

X. Royaume des Ostrogoths,

composé de l'Italie et de la Sicile, de la Rhétie, de la Vindélicie, du Norique, de la Liburnie et de la Dalmatie.

a. *Gaule Transpadane.*

Places : Turin, *(Augusta Taurinorum.)* Mantoue, *(Mantoue.)* Padoue, *(Patavium.)*

Aquilée, (*Aquileja.*) Trieste (*Tergeste*) dans la Carnie.

b. *Gaule Cispadane.*

Places : Ravenne. Nice, Nizza (*Nicæa*) et Gênes (*Genua,*) dans la Ligurie.

c. *Tuscia et Etruria.*

Places : Lucca. Florence, (*Florentia.*) Sienne, (*Siena.*)

d. *Latium.*

Place : Rome.

e. *Umbria et Picenum.*

Places : Pesaro, (*Pisaurum.*) Ancone. Fermo, (*Firmum.*)

f. *Campania.*

Places : Naples, (*Neapolis.*) Salerne, (*Salernum.*)

g. *Samnium.*

Place : Beneventum.

h. *Lucania.*

Place : Pæstum, (*Pesto.*)

i. *Apulia.*

Places : Luceria. Barium, (*Bari.*)

k. *Bruttii.*

Places : Ruscia, (*Rossano.*) Scylacium, (*Squillace.*) Rhegium, (*Reggio.*)

l. *Sicile.*

Places : Panormus, (*Palermo.*) Messana, (*Messine.*) Agrigentum, (*Girgenti.*) Syracusæ, (*Sirogosa.*)

m. *Rhætia.*

Places : Coire, (*Curia.*) Trente, (*Tridentum.*)

n. *Vindélicie.*

Places : Augsbourg, *(Augusta Vindelicorum.)* Ratisbonne, *(Regina castra.)* Passau, *(Batava castra.)*

o. *Norique.*

Places : Juvavia, *(Salzbourg.)* Lintia, *(Lintz.)*

p. *Panonie.*

Places : Vienne, *(Vindobona.)* Arrabona, *(Raab.)* Acincum, *(Bude.)* Petau, *(Petovio.)* Sisseck, *(Siscia.)*

q. *Liburnie.*

Places : Segna, *(Zeng.)* Jadera, *(Zara vecchia.)* Scardona.

r. *Dalmatie.*

Places : Salona. Epidaurus, *(Ragusa vecchia.)* Scodra.

X. Isles Britanniques.

1. Royaume des Bretons.

Places : Londres, *(Londinium.)* Cambridge, *(Camboritum.)* Glocester, *(Glevum.)* Chester, *(Deva.)*

2. Royaumes des Anglo-Saxons.

a. *Royaume de Kent.*

Places : Rochester, *(Durobrivis.)* Colchester, *(Colonia.)*

b. *Royaume de Sussex.*

c. *Saxons Northumbres.*

Places : York, *(Eboracum.)* Carliale, *(Luguvallum.)*

3. Calédonie, *(Ecosse.)*

4. Hibernie, *(Jerne.)*

Place : Dublin, *(Eblana.)*

XII. Empire grec oriental;

Provinces d'Europe.

Places : Constantinople, *(Byzantium.)* Andrinople, *(Hadrianopolis.)* Philippopolis, *(Philiba.)* Nicopolis. Naïssus, *(Nissa.)* Sirmium. Durazzo, *(Dyrrachium.)* Apollonia, *(Polina.)* Butrinto, *(Buthrotum.)* Salonique, *(Thessalonica.)* Larissa, *(Jen-gischehir.)* Thèbes. Athènes. Corinthe.

Isles d'Europe.

Corcyre, *(Corfou.)* Cephalonia. Creta, *(Candia.)* Eubœa, *(Negroponte.)* Cyclades.

Chersonèse Taurique.

Place : Theodosia, *(Caffa.)*

XIII. Royaume des Thuringiens,

étendu entre la Werra, l'Aller, l'Elbe, la Saale, la Mulda et le Danube; limites incertaines.

Scheidungen, sur l'Unstrut, résidence de ses rois.

XIV. Saxons et Frisons,

peuples germaniques, puissans sur les côtes de la mer du Nord.

XV. Royaume des Lombards,

situé entre les rivières de Morava, de

Wag, de Gran et la Teisse supérieure, dans une partie de la Moravie et de la Hongrie actuelles.

XVI. ROYAUME DES GÉPIDES,

situé entre la Teisse, l'Aluta, le Pruth et le Dniester, dans la Dacie ancienne, aujourd'hui Transilvanie, Walachie, Moldavie et partie de la Hongrie.

XVII. ROYAUME DES BULGARES,

s'étendant entre le Dniester, le Bog, le Dnieper et le Don, et comprenant aussi sous sa domination les *Onogores*, les *Kutrigures* et les *Utigures*, qu'on croit d'origine hongroise.

XVIII. PEUPLES SLAVES ou SARMATES,

étendus au-delà de la Vistule, et divisés, selon JORNANDES, en trois branches principales : *Slavini*, demeurant au nord des monts Krapaks (*Carpates*), entre la Vistule, depuis sa source, et le Dniester; *Antes*, occupant les vastes contrées qui s'étendent depuis le Dniester jusqu'au Tanaïs; *Venedes*, nom générique des Slaves, appliqué plus particulièrement à ceux qui demeuroient vers le nord entre la Vistule et la mer Baltique.

XIX. WIDIVARIENS, LETTONS et ESTIENS,

habitant les côtes méridionales de la mer Baltique, depuis l'embouchure de la Vistule jusque vers l'intérieur du golfe de Finlande, dans la Prusse, la Livonie, la Courlande et une partie de la Lithuanie actuelles.

XX. PEUPLES FINOIS,

dans la Finlande et dans une grande partie de la Russie septentrionale.

XXI. PEUPLES SCANDINAVIENS ou NORMANS,

encore peu connus, comprenant la Jutie, les îles danoises, la Norwège et la Suède actuelles.

N° 3.

Claquet sculpsit.

ECHELLE
Lieues de France de 25 au Degré.
25 50 75 100 125
Mer Blanche
Mer Baltique
Golfe de Botnie
Golfe de Finlande
ETATS
Suedois
Peuples Finois
Estoniens
Peuples Lettons
Wessens
Meriens
Waetitches
Prussiens
Peuples Esclavons
peu connus
Peuples Esclavons
peu connus
Pomeraniens
Silesiens
Bohemiens
Czechs
Moraviens
Hungrie
Pannonie
Esclavonie
Mer Adriatique
Sicile Ile
Mediterranée
Crete Ile
Rhodes Ile
Chipre Ile
R.me des Bulgares
MER NOIRE
EMPIRE D'ORIENT
Constantinople
Philippopolis
Andrinople
Thessalonique
Cyclades Is
Syrie
Califat de Bagdad
Jerusalem
Tyr
Damas
Tripolis
Antioche
Polowziens
Trebisonde
Sinope
Ceraus
Amyra
Angura
Cesarea
Cybistra
Melitene
Anasarbus
Tarsus
Iconium
Laodicée
Hierapolis
Halicarnasse
Patara
Cyprus
Ephesus
Smyrne
Sardes
Thyatira
Pergame
Adramyte
Abydos
Lesbos
Tenedos
Belgrade
Temeswar
Sirmium
Nicopolis
Durazzo
Corcyra
Cephalonie
Zante
Modon
Coron
Sparte
Navarin
Corinthe
Athenes
Thebes
Negrepont
Salonique
Ragusa
Spalatro
Zara
Venise
Trieste
Fiume
Segna
Carlstat
Sissek
Buda
Presbourg
Vienne
Tyrnau
Comorn
Gran
Strigonie
Javarin
Leutschau
Cracovie
Olmutz
Prague
Brunn
Iglau
Budweis
Ratisbonne
Passau
Inspruck
Augsbourg
Ulm
Memmingen
Constance
Coire
Bregentz
Munich
Landshut
Ingolstadt
Nuremberg
Francfort
Mayence
Worms
Spire
Strasbourg
Basle
Schaffhouse
Zurich
Berne
Soleure
Lucerne
Milan
Pavie
Turin
Coni
Nice
Genes
Florence
Sienne
Rome
Naples
Capoue
Gaete
Salerne
Reggio
Messine
Palerme
Trapani
Syracuse
Malte
Tripoli
Tunis
Bizerte
Constantine
Bone
Alger
Oran
Tlemsen
Fez
Tanger
Ceuta
Gibraltar
Cadix
Seville
Grenade
Malaga
Carthagene
Alicante
Valence
Barcelone
Tortose
Tarragone
Saragosse
Pampelune
Burgos
Madrid
Tolede
Salamanque
Lisbonne
Evora
Setuval
Porto
Coimbre
Lamego
Braga
Viane
Miranda
Bragance
Almeida
Castel Rodrigo
Ciudad Rodrigo
Alcantara
Badajoz
Elvas
Portalegre
Abrantes
Santarem
Thomar
Leiria
Aveiro
Oporto
Guimaraens
Chaves
Valladolid
Zamora
Toro
Medina del Campo
Avila
Segovia
Talavera
Placentia
Truxillo
Merida
Xeres
Ronda
Antequera
Murcie
Orihuela
Denia
Alcoy
Xativa
Requena
Cuenca
Ocana
Aranjuez
Guadalaxara
Siguenza
Calatayud
Huesca
Jaca
Lerida
Tarrega
Manresa
Vich
Gironne
Perpignan
Narbonne
Carcassonne
Montpellier
Nismes
Arles
Aix
Toulon
Frejus
Antibes
Grasse
Digne
Sisteron
Gap
Embrun
Briançon
Suze
Pignerol
Casal
Verceil
Novare
Alexandrie
Tortone
Asti
Ivrée
Aoste
Mont Cenis
Mont Blanc
Mont Rose
Simplon
Grand St Bernard
Petit St Bernard
Mont Genevre
Col de Tende
Col de Cadibone
Col de Nava
Col de Balaguier
Col de Perthus
Col de Puymorens
Col de Salau
Col de Somport
Col de Roncevaux
Col de Pancorbo
Col de Guadarrama
Col de Puerto
Col de Baños
Col de Perales
Col de Mirabete
Col de Cabra
Col de Ronda
Col de Xeres
Col de Gibraltar
Col de Malaga
Col de Grenade
Col de Murcie
Col de Cuenca
Col de Guadalaxara
Col de Calatayud
Col de Huesca
Col de Jaca
Col de Lerida
Col de Tarrega
Col de Manresa
Col de Vich
Col de Gironne
Col de Perpignan
Col de Narbonne
Col de Carcassonne
Col de Montpellier
Col de Nismes
Col de Arles
Col de Aix
Col de Toulon
Col de Frejus
Col de Antibes
Col de Grasse
Col de Digne
Col de Sisteron
Col de Gap
Col de Embrun
Col de Briançon
Col de Suze
Col de Pignerol
Col de Casal
Col de Verceil
Col de Novare
Col de Alexandrie
Col de Tortone
Col de Asti
Col de Ivrée
Col de Aoste
Col de Mont Cenis
Col de Mont Blanc
Col de Mont Rose
Col de Simplon
Col de Grand St Bernard
Col de Petit St Bernard
Col de

EXPLICATION

DE LA CARTE N.° III.

I. Empire de Charlemagne.

A. *Provinces incorporées à l'Empire*, et gouvernées par des officiers amovibles.

1. Austrasie ou France orientale proprement dite, située entre l'Escaut, la Meuse et le Rhin.

Places : Metz, Trèves, Coblence, Aix-la-Chapelle, Cambrai, Anvers, Nimègue.

On comprenoit sous l'Austrasie, prise dans un sens général, les provinces suivantes :

a. *Hesse.*

Places : Cassel, Fritzlar, Hersfeld.

b. *France rhénane*, divisée en *Austrie* et *Neustrie.*

Places : Mayence, Ingelheim (palais de Charlemagne) Worms, Spire, Francfort sur le Mein, Würzbourg.

c. *Alsace.*

Places : Bâle, Colmar, Strasbourg.

d. *Alemannie et Suabe*, entre le Rhin, la Reuss, les Alpes

Rhétiques, le Lech et la France rhénane,

Places : Constance, Zurich, Coire, Augsbourg, Ulm.

e. *Bavière*, entre le Lech, l'Iser, l'Inn, le Danube, la Bohême, la Panonie et l'Italie.

Places : Ratisbonne, Freisingen, Passau, Juvavum ou Salzbourg, Inspruck.

Marche orientale, nommée depuis Autriche.

Place : Lintz.

On appeloit encore *Hunnia* la partie de l'ancien Noricum, située entre le mont Cetius (Kalenberg) et les rivières d'Ens et de Kamp.

Nordgau, partie de la Bavière située entre le Danube et la Bohême.

Places : Eichstett, Bamberg.

f. *Carinthie et Frioul.*

Places : Petau, Aquilée, Capo d'Istria.

g. *Thuringe*, entre la Hesse, le Hartz, l'Unstrut et les Sorabes.

Place : Erfurt.

h. *Saxe.*

1. *Saxons Cis-Albins*, entre l'Ems, la

Hesse, le Hartz, l'Unstrut et l'Elbe, divisés en *Westphaliens*, *Engriens*, *Ostphaliens*.

Places : Munster, Paderborn, Minden, Salza.

2. *Nord-Albingiens*, entre l'Elbe, l'Eyder et la Trave, dans le Holstein.

Marche du Nord, établie contre les Slaves dans la vieille Marche de Brandebourg en-deçà de l'Elbe.

1. *Frise*, entre l'embouchure du Rhin et de l'Ems.

Places : Utrecht, Leyde, Dokkum.

2. NEUSTRIE ou FRANCE OCCIDENTALE proprement dite, située entre l'Escaut, la Meuse, la Loire et la Bourgogne, et comprenant aussi la *Bretagne*.

Places : Paris, Soissons, Châlons, Troyes, Chartres, Orléans, Briare, Tours, le Mans, Angers, Nantes, Rennes, Vannes, Brest, Dol, Bayeux, Rouen, Boulogne.

On comprenoit sous la Neustrie, prise dans un sens général, les provinces suivantes :

1. *Aquitaine et Gascogne*, entre la Loire et les Pyrénées.

Places : Poitiers, Thouars, Bourges, Limoges, Clermont, Angoulême,

Périgueux, Cahors, Bordeaux, Toulouse, Rodez, Auch, Bayonne, Oléron.

b. *Septimanie*, ou *Gothie.*

Places : Narbonne, Nismes.

c. *Bourgogne.*

Places : Dijon, Autun, Nevers, Mâcon, Besançon, Genève, Sion, Lyon, Vienne, Grenoble, Valence, Avignon.

d. *Savoie.*

Place : Aoste.

e. *Provence.*

Places : Arles, Aix, Marseille, Toulon.

f. *Marches d'Espagne*, entre les Pyrénées et l'Ebre.

Places : Pampelune, Jaca, Girone, Barcelone, Tarragone.

3. Italie des Francs, composée du royaume des Lombards et de l'état de l'Eglise.

Places principales : Pavie, Milan, Mantoue, Padoue, Modène, Ferrare, Ravenne, Bologne, Rimini, Ancône, Lucques, Florence, Sienne, Livourne, Spoleto, Fermo, Viterbo, Rome, Civita-Vecchia, Velletri.

Marches, établies par Charlemagne en Italie, soit pour maintenir ce

pays dans sa dépendance, soit pour le défendre contre les incursions des Arabes.

a. *Marche de Suze.*

Place : Turin.

b. *Marche de Ligurie.*

Places : Niee, Monaco, Gênes.

c. *Marche de Trente.*

Place : Trente.

d. *Marche de Teti.*

Places : Pescara, Ortona, Termoli.

e. *Marche de Frioul*, rapportée ci-dessus sous la Carinthie, avec laquelle elle étoit réunie.

4. ISLES DE LA MÉDITERRANÉE, soumises à Charlemagne.

1. *Corse.*

Places : Bastia, Aleria, Ajaccio.

2. *Sardaigne.*

Place : Cagliari.

3. *Isles Baléares :* Majorque, Minorque, Ivica.

B. *Peuples non incorporés à l'Empire*, mais seulement tributaires ou feudataires.

1. OBOTRITES, peuple Slave entre la Trave, la Bille, la Warne, l'Elbe

et la mer Baltique, dans le Mecklenbourg et le Lauenbourg actuels.

2. Wilziens ou Welatabes, peuple Slave de la Poméranie actuelle en deçà de l'Oder; de l'île de Rügen, du Mecklenbourg au-delà de la Warne, du Brandebourg entre l'Elbe, la Havel et l'Oder.

3. Sorabes et Lusiziens, peuples Slaves, sur les deux rives de l'Elbe, entre la Saale, la Bohême et les Wilziens du Brandebourg, dans la Misnie et la Saxe actuelles, le pays d'Anhalt et la basse Lusace.

4. Bohémiens ou Czeches, peuple Slave, gouverné par un duc, tributaire des Francs; et dominant sur la Bohême et sur une partie de la Silésie et de la Lusace.

Place : Prague.

5. Moraves ou Moraviens, peuple Slave, formant alors un royaume puissant dans la Moravie et dans la partie septentrionale de la Hongrie actuelle; savoir celle qui est située entre le Danube et les rivières de Waag, de Neitra, de Gran et de la Teisse supérieure.

Places : Olmütz, Neitra.

6. PANONIE, gouvernée par différens princes Avares ou Slaves, vassaux de Charlemagne.

a. La partie entre le mont Cétius (Kahlenberg), la Drave et le Danube, portoit le nom d'*Avaria.*

Places : Vienne, Baden, Raab, Bude, Tolna, Sarwar, Mohacz.

b. La partie entre la Drave et la Save portoit dès-lors le nom d'*Esclavonie.*

Places : Cilley, Sissek, Sirmium.

7. CROATIE DES FRANCS ou CROATES, peuple Slave, gouverné par un ban, vassal de Charlemagne.

Elle s'étendoit le long des côtes du golfe Adriatique dans la *Liburnie* et *Japydie* anciennes, depuis les montagnes de la Carniole et le port de Fiume jusque vers la rivière de Cettina.

Places : Zeng, Zara.

8. PRINCIPAUTÉ DE BÉNÉVENT, dans la basse Italie, gouvernée par un prince vassal et tributaire de Charlemagne.

Places : Bénévent, Capoue, Monte S. Angelo, Lucera, Salerne, Bari, Tarente, Potenza, Policastro, Cosenza, Rossano.

On remarque qu'il existoit alors trois sortes de dominations dans l'Italie des Francs : 1°. celle

des provinces incorporées à l'Empire, et gouvernées par de simples officiers amovibles à la volonté du souverain ; 2°. celle de l'Etat de l'Eglise, où l'empereur concouroit avec le pape dans l'exercice des droits de souveraineté ; 3°. celle de la principauté de Bénévent, dont le prince, simple vassal et tributaire, étoit sur le pied d'un véritable souverain.

II. CALIFAT D'ESPAGNE ou DE CORDOUE, composé de la Lusitanie, de la Bétique, de la Carthaginoise, d'une partie de la Galice et de la Tarragonoise.

Places : Cordoue, Coimbra, Lisbonne, Evora, Beja, Ségovie, Siguenza, Saragosse, Tortose, Tolède, Alcala, Valentia, Alicante, Murcia, Carthagène, Grenade, Séville, Cadix, Malaga.

III. ROYAUME CHRÉTIEN D'OVIEDO, composé, à peu près, des pays situés entre le Duero et l'Ebre.

Places : Oviedo, Bilbao, Lugo, Tuy, Portocale, Braga, Zamora, Léon, Burgos.

IV. AFRIQUE SEPTENTRIONALE, partagée entre deux dynasties arabes, celles des *Aglabites* et des *Edrissites*.

1. ROYAUME DES AGLABITES, comprenant l'*Afrique proprement dite*

(Tripoli, Tunis, Alger) et la Mauritanie Césaréenne.

Places : Oran, Alger ou Césarée, Constantine, Tunis, Kaïroan.

2. Royaume des Edrissites, composé de la Mauritanie et Numidie des anciens, appelées *Mogreb*, ou région occidentale, par les Arabes.

Places : Fez, Valili, Sebtah ou Centa, Tanger ou Tanaghia ; Sus, district ; Segelmesse.

V. Isles Britanniques.

1. *Royaumes des Anglo-Saxons*, dont l'heptarchie penchoit vers sa ruine.

a. Royaumes de Westsex et de Sussex, réunis.

Places : Salisbury, Bath, Chichester, Hastings.

b. Royaumes de Mercie et d'Est-Anglie, réunis.

Places : Bristol, Glocester, Chester, Oxford, Cambridge.

c. Royaume de Kent.

Places : Cantorbéry, Douvres.

d. Royaume d'Essex.

Places : Londres, Colchester.

e. ROYAUME DE NORTHUMBERLAND.
Places: Lancaster, York, Whitby, Carlisle, Durham.

2. *Pays des Bretons.*

a. CORNOUAILLES ET DEVONSHIRE.
Place: Exeter.

b. PAYS DE GALLES ET DE CARNARVAN.
Places: Montgomery, St. David.

3. *Calédonie* des anciens, ou *Pictes* et *Scots*, peu connus.

4. *Hibernie* ou *Jerne*, peu connue.
Places: Dublin, (*Eblona* des anciens.)

VI. ETATS NORMANS, partagés entre plusieurs petits rois, parmi lesquels il y avoit des rois en chef ou supérieurs.

1. ETATS DANOIS, composés de la Scanie, de la Hallande, des isles Danoises et de la Jutie.

a. *Rois en chef* résidants à *Lethra*, et à *Roschild* dans l'isle de Seelande.

b. *Royaume de Jutie méridionale* ou du Slesvic, connu du tems de Charlemagne.

2. ETATS SUÉDOIS, composés de la Suède

proprement dite, de la Gothie et de l'isle de Gothland,

Places : Upsal ou Alt-Upsala, résidence des rois en chef, Sigtuna ou Alt-Sigtuna, Skara, Wisby dans l'isle de Gothland.

3. Norwège, partagée pareillement entre plusieurs petits rois.

VII. Empire d'Orient.

A. *Provinces d'Europe.*

1. Thrace, Macédoine, Epire, Thessalie, Achaie, etc.

Places : Constantinople, Andrinople, Philippopolis, Durazzo, Philippi, Thessalonique, Butrinto, Larissa, Thèbes, Lepanto, Athènes, Corinthe, Navarin, Sparte, Argos, Malvoisie, Modon.

2. Servie, entre les rivières de Drin et de Timok, dont les princes slaves étoient vassaux des empereurs grecs.

Places : Nissa, Belgrade, Sabacz.

3. Croatie grecque, entre le Drin, l'Unna et la Saye, dont les princes slaves étoient aussi dans la dépendance de l'empire grec.

Places : Trau, Raguse, etc.

4. Chersonnèse taurique.

Place : Capha ou Theodosia.

5. Italie grecque.

a. *Parties de la Campanie, du Latium, de la Calabre.*

Places: Naples, Gaëta, Cotrone, S. Severina, Nicotera, Scylla, Squillace, Reggio, Otrante.

b. *Venise et son Dogado.*

c. *Sicile, isle.*

Places: Palerme, Messine, Girgenti, Syracuse.

B. *Provinces de l'Asie-mineure.*

Places: Nicée, Sardes, Smyrne, Ephèse, Laodicée, Halicarnasse, Patara, Perga, Seleucia, Tarsus, Anazarbus, Cotyæum, Iconium, Ancyra, Heraclea, Sinope, Amisus, Cerasus, Trébisonde, Cybistra, Cæsarea, Melitene.

C. *Isles de la Méditerranée et de l'Adriatique:*

CHYPRE, RHODES, CRÈTE, CORCYRA, CEPHALONIA, etc.

VIII. ROYAUME DES BULGARES, étendu en deçà et en delà du Danube, dans la Bulgarie, la Bessarabie, la Moldavie, la Walachie, la Transylvanie, et une partie de la Hongrie actuelles.

Places: Nicopolis, Silistria, Widdin, Temeswar, Jassy.

IX. Peuples de l'Europe orientale, peu connus.

1. Poméraniens, peuple slave, sur les côtes de la mer Baltique, entre l'Oder, la Warta et la Vistule.
2. Prussiens, sur les côtes de la Baltique, entre la Vistule et le Niemen.
3. Peuples Lettons et Estoniens, sur les côtes de la Baltique et du golfe de Finlande, dans une partie de la Prusse et de la Lithuanie, dans la Courlande, la Livonie et l'Estonie actuelles.
4. Peuples slaves ou esclavons, non encore formés en corps de nations, occupant de vastes contrées entre l'Oder, la Vistule, le Dnieper, etc.
5. Peuples Finois, demeurant sur les bords du golfe de Finlande et s'étendant de-là fort avant dans le Nord.
6. Wessens, peuple habitant aux environs du lac de Belosero.
7. Meriens, demeurant aux environs de Rostow et de Murom.
8. Wætitsches, situés entre l'Oka et le Wolga.
9. Polowziens, appelés aussi Cumans ou Kaptschaks, peuple turc, au Nord de

la mer Caspienne, entre le Tanaïs, la Kama, le Wolga et le Jaïk.

10. Chazares ou Khazarrs, peuple turc, dominant sur la partie septentrionale de la Crimée et sur les pays qui sont au Nord du Pont-Euxin, depuis le Dniester jusqu'au Tanaïs. Les *Onogores*, qu'on croit être les Hongrois modernes, en relevoient; *Lebedyn*, vers la source de l'Ingoul, leur appartenoit.

N.° 4.

TABLEAU
de
L'EUROPE
à l'Époque du démembrement
de l'Empire
de Charlemagne
vers la fin du 9.e Siècle
Par
A. J.H DE ROSNY
Membre de plusieurs Académies
et Sociétés Littéraires
1807
OCÉAN ATLANTIQUE
Mer du Nord
La Manche
Mer Méd
ROYAUME DES EDRISSITES
ROYAUME DES AGLABITES
Cloquet sculpsit.

L. Aubert scripsit

EXPLICATION
DE LA CARTE No. IV.

A. Etats sortis de la monarchie des Francs.

1. Royaume de France, appelé aussi *France occidentale*, en opposition au royaume d'Allemagne dont les premiers rois prenoient le titre de *rois de France orientale.*

Ce royaume situé entre l'Escaut, la Meuse, la Saone, le Rhone et les Pyrenées, comprenoit aussi la Marche d'Espagne au-delà des Pyrenées, et étoit divisé en plusieurs duchés et comtés héréditaires, tels que les duchés de Neustrie et de France, ceux de Bourgogne, de Bretagne, d'Aquitaine, de Gascogne; les comtés de Flandre, de Poitiers, de Toulouse, de Barcelone, etc. tous feudataires de la couronne.

a. *Duché de Neustrie* ou *de France, Comtés de Paris et d'Anjou*, et généralement les pays situés entre la Meuse, la Seine et la Loire.

Places principales : Paris, Soissons, Orléans, Chartres, Angers, le Mans, Rouen, Bayeux, Coutances, Chalons, Rheims, Troyes, Langres.

b. *Comté de Flandre*, entre la Somme, l'Escaut et la mer.

Places: Arras, Terouane, Boulogne.

d. *Duché de Bourgogne*, situé sur la rive droite de la Saone et du Rhône.

Places: Dijon, Autun, Macon, Nevers.

e. *Duché* ou *comté de Bretagne.*

Places: Rennes, Nantes, Brest, Vannes.

f. *Duchés d'Aquitaine et de Gascogne*, *Comtés de Poitiers*, *d'Auvergne*, etc. situés entre la Loire et les Pyrenées.

Places: Poitiers, Bourges, Clermont, Saintes, Angoulême, Limoges, Périgueux, Cahors, Bordeaux, Auch, Bayonne, Oléron.

g. *Comté de Toulouse* ou *de Septimanie, de Carcassonne.*

Places: Toulouse, Narbonne, Nismes, Carcassonne, Montpellier, Viviers.

h. *Marche d'Espagne* ou *Comté de Barcelone.*

Places: Barcelone, Gironne, Tarragone.

II. Royaume d'Allemagne ou de *France orientale*, situé entre le Rhin, l'Elbe, l'Oder, et les Alpes, et divisé en plusieurs provinces et gouvernemens.

A. Provinces incorporées à la monarchie.

1. *France rhénane*, depuis duché.

Places : Mayence, Worms, Spire, Francfort, Wurzbourg.

2. *Suabe* ou *Alemannie.*

Places : Constance, Augsbourg, Coire, St. Gall, Zuric.

3. *Bavière.*

Places : Ratisbonne, Freisingen, Bamberg, Passau, Salzbourg, Inspruck, Bolzano, Petau, Cilley, Villach, Laybach.

4. *Autriche, margraviat.*

Place : Lintz.

5. *Thuringe, duché; Hesse.*

Places : Erfurt, Mersebourg, Eisleb, Cassel.

6. *Saxe, duché.*

Places : Munster, Paderborn, Minden, Hildesheim, Magdebourg, Verden, Bremen, Oldenbourg, Hambourg, Essenfeld dans le Holstein, depuis Izehoe.

B. Peuples slaves tributaires, dont les principaux :

1. *Obotrites*, dans le Mecklenbourg.

2. *Wilziens*, *Welatabes* ou *Lutiziens*, entre l'Elbe, la Havel et

l'Oder, dans le Brandebourg, et une partie de la Poméranie.

Place : Brandebourg sur la Havel.

3. *Sorabes*, entre la Saale, l'Elbe et l'Oder, dans la Misnie, le pays d'Anhalt, et la basse Lusace actuels, etc.

Places : Zerbst, Sorbenbourg sur la Saale, près de Saalfeld.

4. *Bohème*, duché.

Places : Prague, Pilsen.

III. Royaume d'Italie.

Places : Turin, Milan, Aoste, Pavie, Bergame, Plaisance, Mantoue, Vérone, Aquilée, Pola, Nice, Gênes, Lucques, Bologne, Ravenne, Rimini, Florence, Pise, Sienne, Ancône, Spolète, Pescara, Fermo, Termoli, Rome, Terracine.

Principautés souveraines de Benevent, de Salerne et de Capoue.

Places : Benevent, Capoue, Salerne, Lucera, Tarente, Brindisi, Cosenza.

IV. Royaume de Lorraine, entre le Rhin, la Meuse, et l'Escaut.

Places : Metz, Trèves, Strasbourg, Coblence, Cologne, Cambrai, Tournai, Anvers, Nimègue.

V. Royaume de Bourgogne cis-jurane, entre la Saône, le Rhône, les Alpes et le mont Jura.

Places : Besançon, Lyon, Genève, Vienne, Grenoble, Embrun, Aix, Arles, Avignon, Marseille, Toulon.

VI. Royaume de Bourgogne trans-jurane, entre le mont Jura, les Alpes Penins et la rivière de Reuss.

Places : Bâle, Sion.

VII. Royaume de Navarre.

Places : Pampelune, Jaca.

B. Autres états de l'Europe et de l'Afrique septentrionale.

I. Royaume d'Oviédo ou de Léon.

Places : Oviédo, Léon, Lugo, Tuy, Braga, Burgos, Portocale.

II. Califat d'Espagne ou de Cordoue.

Places : Cordoue, Tolède, Madrid, Séville, Lisbonne, Coimbra, Evora, Beja, Lagos, Salamanque, Ségovie, Saragosse, Huesca, Tortose, Valence, Alicante, Murcie, Carthagène, Cadix, Gibraltar, Malaga.

III. Royaume des Aglabites en Afrique.

Places : Oran, Alger, Constantine, Setif, Tunis, Kairwan, Sfakes.

IV. Royaume des Edrissites en Afrique.

Places : Fez, Salé, Tanger, Ceuta.

V. Isles de la Méditerranée, soumises aux Arabes d'Espagne ou d'Afrique.

1. *Isles Baléares : Majorque, Minorque, Iviça.*

2. *Sardaigne.*

Place : Cagliari.

3. *Corse.*

Places : Bastia, Aleria, Ajaccio.

4. *Malte.*

5. *Sicile*, partagée entre les Arabes et les Grecs.

Places : Palerme, Messine, Girgenti, Syracuse.

VI. Royaume d'Angleterre.

Places : Londres, Oxford, Cambridge, Douvres, York, Durham, Carlisle, Chester, Glocester, Bristol, Exeter.

VII. Principauté souveraine de Galles.

Places : Montgomery, Carmarthen.

VIII. Royaume d'Ecosse.

Places : Edimbourg, Glasgow, Perth.

IX. Irlande, partagée entre les Normans et les nationaux.

Places des Normands : Dublin, Waterford.

Places des nationaux : Cork, Armagh.

X. Etats et royaumes Danois, composés du Slesvic, du Jutland, des îles Danoises et de la Scanie.

Places : Aalborg, dans le Jutland ; Odensée, dans l'île de Fionie ; Rosohild, dans l'île de Seelande ; Lund, dans la Scanie.

Bornholm, île.

XI. ROYAUME DE NORWÈGE.

Places : Bergen, Dronthaim.

Halgoland, contrée septentrionale.

XII. ETATS ET ROYAUMES SUÉDOIS.

Places : Upsala, Sigtuna, Skara.

Gotland, île.

Place : Wisby.

Oeland, île.

XIII. POMÉRANIENS, peuple slave peu connu, entre l'Oder et la Vistule, sur les bords de la mer Baltique.

XIV. PRUSSIENS, non encore connus, entre la Vistule et le Niemen, sur les côtes de la Baltique.

XV. ESTONIENS, LETTONS, entre le Niemen et la Narwa, sur les côtes de la Baltique.

XVI. FINOIS, peu connus, s'étendant au-delà de la Narwa, sur les côtes du golfe de Finlande et fort loin dans le Nord.

XVII. POLONOIS ou POLACY, peuple Slave, peu encore connu, entre l'Oder, la Warta, la Netze et sur les deux bords de la Vistule, dans la Pologne et la Silésie actuelles.

XVIII. GRAND-DUCHÉ DE RUSSIE, étendu entre le Bug, le Dniester, le Niemen,

le Dnieper, la Duna, le Wolga, l'Oka, la Narwa, la Kliasma.

Places : Nowgorod, près du lac Ilmen ; Polozk, sur la Duna ; Kiow, sur la rive droite du Dnieper ; Smolensk, sur la rive gauche de ce fleuve ; Murom, Rostow.

XIX. Moravie, royaume slave, s'étendant des frontières de la Bohème dans la partie septentrionale de la Hongrie actuelle.

Place : Olmutz.

XX. Hongrois, occupant, à la fin du neuvième siècle, la plus grande partie de la Hongrie actuelle, sur la rive gauche du Danube, et, sur la rive droite de ce fleuve, toute l'ancienne Panonie, bornée par le mont Cetius, la Drave et le Danube.

Places : Vienne, Raab, Bude, Albe royale, Temeswar.

XXI. Royaume slave de Croatie et de Dalmatie, comprenant aussi la *Bosnie* et la partie supérieure de l'*Esclavonie*, à l'exception de quelques places maritimes de la Dalmatie, telles que Spalatro, Trau, Zara, Raguse, qui appartenoient à l'empire Grec.

Places : Zeng, Berbir et Sisseck sur la Save, Nona, Scardona.

XXII. Royaume des Bulgares, entre le mont Hæmus et le Danube, depuis le

Timock jusqu'à la mer noire et à l'embouchure du Danube.

Places : Widdin, Nicopolis, Silistria, Varna.

XXIII. PETSCHÈNÈGUES ou PATZINÈCES, peuple turc ou tatar, occupant les pays arrosés par l'Aluta, le Sireth, le Pruth et le Dniester, et connus aujourd'hui sous les noms de Walachie, Moldavie et Bessarabie.

XXIV. CHAZARES, peuple turc ou tatar, dominant sur la partie septentrionale de la Crimée et les pays situés au Nord-est du Pont-Euxin et sur la droite du Kuban.

XXV. EMPIRE GREC ORIENTAL.

1. *Provinces d'Europe.*

a. *Esclavonie inférieure*, ou le *Sirmium.*

b. *Servie*, dont les princes slaves relevoient de l'Empire.

Places : Belgrade, Nissa.

c. *Thrace*, *Macédoine*, *Grèce*, *Péloponnèse.*

Places : Constantinople, Andrinople, Philippopolis, Philippi, Salonique, Durazzo, Apollonia, Butrinto, Larissa, Thèbes, Athènes, Corinthe, Sparte.

d. *Chersonèse Taurique.*

Place: Capha.

e. *Italie et Dalmatie.*

Places: Venise et son duché, Zara, Raguse, Naples, Gaëte, Bari, Otrante, Rossano, Reggio, Messine, Syracuse.

2. *Asie-mineure.*

Places: Trébisonde, Cerasus, Amisus, Sinope, Nicæa, Prusa, Cyzicus, Sardes, Smyrna, Ephesus, Cæsarea, Patara, Laodicea, Cotyæum, Selencia, Iconium.

3. *Isles principales de l'empire grec.*

a. *Chypre.*

b. *Crète.*

c. *Rhodes.*

d. *Corcyra.*

e. *Cephalonia.*

f. *Eubœa.*

g. *Cyclades.*

N.° 5.

Cloquet sculpsit.

L. Aubert scripsit.

EXPLICATION
DE LA CARTE N°. V.

I. EMPIRE D'ALLEMAGNE.

A. ROYAUME D'ALLEMAGNE, divisé en plusieurs provinces, duchés et margraviats.

a. *France du Rhin et du Mein*, province immédiate.

Places : Mayence, Worms, Spire, Francfort, Würzbourg, Bamberg.

b. *Suabe et Alsace, duché.*

Places : Strasbourg, Constance, Zurie, Coire, Augsbourg, Ulm.

c. *Bavière, duché.*

Places : Ratisbonne, Passau, Salzbourg, Inspruck, Tirol.

Margraviat d'Autriche, partie orientale de la Bavière, sur les deux rives du Danube, jusqu'à la rivière de Leytha.

Places : Lintz, Vienne.

d. *Thuringe, landgraviat*, comprenant aussi la *Hesse.*

Places : Erfurt, Cassel, Fulde.

e. *Saxe, duché*, comprenant tous les pays situés entre le Rhin et

l'Elbe, et au-delà de l'Elbe le Holstein.

Places : Hambourg, Lübeck, Bremen, Goslar, Münster, Dockum.

Margraviat du Nord, dans la vieille marche de Brandebourg.

Place : Salzwedel.

Margraviat de Misnie, entre la Saale, l'Elbe et la Bohème.

Places : Meissen, Dresde.

Margraviat de Lusace, dans la Lusace inférieure.

f. *Carinthie, duché réuni au margraviat de Vérone* en Italie.

Places : Pétau, Aquilée, Vérone, Capo d'Istria.

g. *Peuples slaves, tributaires des rois d'Allemagne :*

1. *Obotrites*, dans le Mecklenbourg.
2. *Lutizi* ou *Wilzi*, et *Hevelli*, entre l'Elbe, la Havel et l'Oder, dans le Brandebourg, et dans une partie de la Poméranie.

Places : Havelberg, Brandebourg.

3. *Bohémiens* ou *Czeches*, formant un duché, et comprenant, outre la Bohème, la haute Lusace et la Moravie.

Places : Prague, Bautzen, Leutmeritz, Pilsen, Alt-Bunzlau, Olmütz, Brünn.

4. *Polonois et Silésiens*, réunis en duché.

Places : Cracovie, Crossen, Gnesne, Glogau, Posen, Breslau, Lublin. } en Silésie.

5. *Poméraniens*, encore peu connus.

Places : Julin, (aujourd'hui Wollin), Stettin, Colberg.

B. Royaume de Lorraine, entre le Rhin, l'Escaut et la Meuse, partagé en duchés de la haute et de la basse-Lorraine.

Places : Metz, Toul, Verdun, Treves, Cambray, Namur, Nimègue, Cologne, Aix (la Chapelle).

C. Royaume de Bourgogne ou d'Arles, situé entre le Rhin, le Rhône, la Saone, la Reuss et les Alpes.

Places : Marseille, Toulon, Aix, Arles, Embrun, Vienne, Grenoble, Lyon, Besançon, Bâle, Genève, Lausanne, Sion.

Savoie.

D. Royaume d'Italie.

Places : Turin, Milan, Pavie, Parme, Mantoue, Venise, Padoue, Nice, Gênes, Lucques, Bologne, Florence, Ravenne, Sienne, Ancone, Rome, Spolète, Chieti.

Duché de la Pouille et de la Calabre, souveraineté des princes Normands.

Places : Capoue, Gaëte, Naples, Salerne, Termoli, Bari, Tarente, Otrante, Cosenza, Crotone, Reggio.

Comté de Sicile, souveraineté des princes Normands.

Places : Messine, Palerme, Mazara, Girgenti, Syracuse.

Sardaigne et Corse, partagées entre les Génois et les Pisans, qui en avoient dépouillé les Mahométans.

Places : Cagliari, Alerja, Bastia, Ajaccio.

II. ROYAUME DE FRANCE, divisé en plusieurs duchés et comtés, dont les principaux :

a. *France, ancien duché* réuni à la couronne, ainsi que les *comtés de Paris et de Berry.*

Places : Paris, Soissons, Orléans, Bourges.

b. *Comtés d'Anjou et de Touraine réunis.*

Places : Angers, Tours.

c. *Duché de Normandie et comté du Maine.*

Places : Rouen, Cherbourg, Mayenne.

d. *Duché de Bretagne.*

Places : Rennes, Nantes, St. Malo, Brest, Vannes.

e. *Duché d'Aquitaine et de Gascogne, Comtés de Poitiers et de Bigorre.*

Places : Agen, Cahors, Bordeaux, Périgueux, Auch, Condom, Bayonne, Poitiers, Fontenay, La Rochelle.

f. *Comté d'Auvergne.*

Places : Clermont, Aurillac.

g. *Comtés de Toulouse, de Narbonne, de Montpellier, etc.*

Places : Toulouse, Narbonne, Nismes, Montpellier, Viviers, Perpignan.

h. *Comtés de la Marche d'Espagne et de Carcassone.*

Places : Barcelone, Tarragone, Gironne, Carcassonne.

i. *Duché de Bourgogne et Comté de Nevers.*

Places : Dijon, Macon, Auxerre, Nevers.

k. *Comté de Champagne.*

Places : Troyes, Chalons, Langres.

l. *Comtés de Flandre, d'Artois et de Vermandois.*

Places : Lille, Amiens, Boulogne, Calais.

III. ROYAUMES D'ESPAGNE.

A. *Royaumes chrétiens.*

1. ROYAUMES DE LÉON ET DE CASTILLE RÉUNIS.

Places : Oviédo, Léon, Lugo, Tuy, Portocale, Braga, Astorga, Burgos.

2. ROYAUME DE NAVARRE.

Place : Pampelune.

3. Royaume d'Aragon.
Places: Jaca, Huesca.

B. *Royaumes mahométans*, dont les principaux:

1. Royaume de Cordoue.
Place: Cordoue.

2. Royaume de Séville.
Places: Séville, Cadix, Malaga, Gibraltar.

3. Royaume de Lisbonne.
Places: Lisbonne, Santarem, Coimbre, Evora, Beja.

4. Royaume de Tolède.
Places: Tolède, Madrid, Ségovie.

5. Royaume de Saragosse.
Place: Saragosse.

6. Royaume de Tortose.
Place: Tortose.

7. Royaume de Valence.
Places: Valence, Alicante.

8. Royaume de Murcie.
Places: Murcie, Carthagène.

9. Isles Baléares; *Majorque*, *Minorque*, *Iviça*.

IV. Empire des Almoravides en Afrique.

Places: Maroc, Fez, Salé, Tanger, Ceuta, Tremesen, Alger, Constantine, Tunis, Mahdia ou Afrique, Sfakes.

V. Isles Britanniques.

1. Royaume d'Angleterre.

Places : Londres, Oxford, Cambridge, York, Durham, Carlile, Chester, Exeter, Winchester, Cantorbéry, Douvres.

Wight, île.

2. Principauté souveraine de Galles.

Places: Montgomery, Cærmarthen.

Anglesey, île.

3. Royaume d'Ecosse.

Places: Edimbourg, Glasgow, Perth, Inverners, Galloway.

4. Man Isle, Royaume.

5. Royaumes d'Irlande: Leinster, Ulster, Connaught, Munster.

Places : Dublin, Waterford, Limerick.

VI. Royaume de Danemarck, composé du Slesvic, du Jutland, des îles danoises et de la Scanie.

Places: Roskilde ou Roschild, dans l'île de Séeland, résidence des anciens rois; Odensée, dans l'île de Fionie; Slesvic, Ripen, Wiborg, Aalborg, Aarhus, dans le Jutland; Lund en Scanie.

Bornholm, île.

VII. Royaume de Norwège.

Places : Drontheim, ancienne résidence des rois; Tœnsberg, Opslo, Sarpsburg, Bergen.

Halgoland, contrée septentrionale.

Shetland, îles.

VIII. ROYAUMES DE SUÈDE ET DE GOTHIE.

Places : Upsal, résidence des anciens rois ; Sigtuna, Eschilstuna ; Skara, en Gothie, ancienne résidence, Linkœping, Husaby.

Gotland, île.

Place : Wisby.

Oeland, île.

IX. PRUSSIENS, encore peu connus, demeurant entre l'embouchure de la Vistule et celle du Niemen ou Mémel.

X. ESTONIENS ou LETTONS, en deçà et en delà de la Duna, sur les côtes de la mer Baltique et du golfe de Finlande, dans la Courlande, la Livonie et l'Estonie actuelles, et dnas l'île d'Oesel.

XI. FINOIS, peu connus, occupant les côtes du golfe de Finlande, et s'étendant delà fort avant dans le Nord.

XII. GRAND-DUCHÉ DE RUSSIE, s'étendant vers le Nord jusqu'à la Dwina et la mer glaciale, et vers l'Occident et le midi au Niemen, au

Niester, au Bug et, en deçà du Bug, aux frontières de la Hongrie et de la Moldavie, comprenant avec l'ancienne Russie, toute la Lithuanie, la Russie rouge, la Volhynie et la Podolie modernes.

Places: Kiew, sur le Dnieper, résidence des grands-ducs; Pskow, Polozk, Witepsk, Nowgorod sur le lac Ilmen, Twer, Rostow, Halicz ou Galitsch, Wladimir sur la Kljasma, Rjæsan, Dorogobusch, Tula, Starodub, Mzislaw, Smolensk, Minsk, Mohilow, Nowogrodek, Grodno, Bielsk, Pinsk, Mozyr, Brzesc, Owruc, Bar, Chelm, Wladimir ou Wolodzimirz en Volhynie, Lemberg ou Léopol, Przemisl, Halicz sur le Dniester, Kaminiec.

Biarmie ou Permie, province sur la mer blanche.

Lithuanie, pays tributaire des anciens grands-ducs de Russie, contenant, avec la Samogitie, cette partie de la Lithuanie moderne qui prend depuis le Niemen, traverse la Wilia au dessus de Kiernow, et s'étend delà jusqu'à la Duna au dessous de Polozk.

Places: Dziewaltow, ancienne résidence des princes de Lithuanie; Kowno.

XIII. Royaume de Hongrie, borné à l'ouest par la Drave et par la Lei-

tha, et comprenant la Hongrie proprement dite, et la Transilvanie.

Places : Bude, Albe royale ou Stul-Weissembourg, Colozscha, Temeswar, Grand-Waradin, Gran ou Strigonie, Raab ou Javarin, Coloswar ou Clausenburg.

XIV. ROYAUME DE CROATIE ET DE DALMATIE, composé de la Croatie, de la Dalmatie, de la Bosnie et de la partie supérieure de l'Esclavonie.

Places : Warasdin, Berbir, Zeng, Scardona.

Quelques places maritimes de la Dalmatie, telles que Spalatro, Trau, Zara, étoient au pouvoir de la république de Venise.

XV. EMPIRE GREC ORIENTAL.

1. *Provinces d'Europe.*

a. *Esclavonie inférieure.*

Place: Sirmium.

b. *Servie* dont les princes slaves dépendoient de l'empire grec.

Places : Belgrad, Nissa.

c. *Royaume de Bulgarie*, relevant aussi de l'Empire.

Places : Nicopolis, Widdin, Silistria, Varna.

d. *Thrace, Grèce ancienne*, etc.

Places : Constantinople, Andrinople, Thessalonique, Philippopolis, Apollonia, Dyrra-

chium ou Durazzo, Cassiope, Butrinto, Larissa, Thèbes, Athènes, Corinthe, Sparte.

e. *Chersonèse Taurique.*

Places maritimes : Caffa ou Theodosia, Cherson.

2. *Provinces de l'Asie-mineure*, non occupées par les Turcs Seljoucides.

Places : Prusa, Cycicus, Sardes, Smyrne, Ephèse, Laodicée, Halicarnassus, Patara, Seleucia.

XVI. ROYAUME D'ICONIUM OU DE ROUM, *des Turcs Seljoucides*, composé de la plus grande partie des anciennes provinces de Cilicie, d'Isaurie, de Pamphilie, de Lycie, de Pisidie, de Lycaonie, de Cappadoce, de Phrygie, de Galatie, du Pont et de Bithynie.

Places principales : Iconium, capitale des Sultans; Nicée, Ancyra; Cæsarea en Cappadoce.

XVII. CUMANIE OU MOLDAVIE, située entre le Séreth, le Pruth et le Dniester, et possédée par les *Cumans* ou *Polowziens* qui s'étendoient de là vers l'Orient et la mer Caspienne.

XVIII. WALACHIE encore peu connue.

Tableau des Révolutions.

TABLEAU
DES
RÉVOLUTIONS
DE L'EUROPE.

TABLEAU
DES
RÉVOLUTIONS
DE L'EUROPE.

PÉRIODE I.

DEPUIS l'invasion des barbares dans l'empire romain d'Occident jusqu'à Charlemagne.

406 — 800.

L'EMPIRE romain marchoit depuis long-temps vers sa décadence; ses ressorts étoient usés, et il ne falloit plus de grands efforts pour abattre un colosse qui avoit perdu sa force et sa vigueur. Invasion des Barbares.

Les vices du gouvernement, le relâchement de la discipline, l'acharnement des sectes, la misère du peuple, tout annonçoit la ruine prochaine de l'empire.

Divisés par des haines, énervés par le luxe, accablés par le despotisme, les Romains étoient dans l'impuissance de faire face aux nombreux barbares du nord, qui, ignorant la mollesse, affrontant les dangers et la mort, avoient appris à vaincre dans les armées romaines.

Plusieurs empereurs, guidés par une poli-

Période I. 406 — 800.

tique peu éclairée, avoient pris à leur solde des corps entiers de barbares, et pour récompense de leurs services, leur avoient assigné des établissemens dans les provinces frontières de l'empire. C'est ainsi que les Francs avoient obtenu, par forme de gratification, des terres dans la Gaule belgique, et qu'on en avoit accordé, dans la Pannonie et dans la Thrace, aux Vandales, aux Alains, aux Goths et à d'autres barbares.

Cette facilité des Romains, qui étoit une vraie marque de foiblesse, jointe au nombre prodigieux de ces troupes qu'ils employoient dans leurs guerres, devoit accoutumer les barbares à regarder l'empire comme leur proie.

Ce fut vers la fin de l'année 406 que les Vandales, les Suèves et les Alains donnèrent le signal de cette fameuse invasion qui accéléra la chute de l'empire d'Occident. L'exemple de ces peuples fut suivi de près par les Visigoths, les Bourguignons, les Alemanni (1), les Francs, les Huns, les Anglais, les Saxons, les Hérules, les Ostrogoths et les Lombards. Tous ces peuples, si l'on en excepte les Huns, étoient d'origine germanique.

Vandales.

Les *Vandales* demeuroient originairement, à ce qu'il paroît, dans la partie de la Germanie septentrionale qui s'étend entre l'Elbe et la Vistule (2). Ils y formoient une

(1) Le nom d'Alemanni, appliqué, abusivement, depuis à tous les peuples germaniques, n'étoit d'abord que celui d'une confédération particulière. Nous les désignons ici sous le nom d'*Alemanni* ou d'*Alemans*, pour les distinguer des Allemands modernes.

(2) Pline, Tacite. Ces auteurs ne parlent que confu-

branche des anciens Suèves, de même que les Bourguignons et les Lombards. Dès le troisième siècle, et sous le règne de l'empereur Probus, on les trouve, avec les Bourguignons, occupés à faire la guerre aux Romains sur le Rhin. Ils s'établirent, sous l'empereur Aurélien (1), dans la partie occidentale de la Dacie, c'est-à-dire, dans la Transylvanie et dans une partie de la Hongrie actuelle. Pressés, dans ces contrées, par les Goths, ils obtinrent de l'empereur Constantin le Grand des établissemens dans la Pannonie, à la charge de rendre aux Romains des services militaires. Ils restèrent dans la Pannonie jusqu'au commencement du cinquième siècle, où ils sortirent de cette province pour s'acheminer vers la Gaule. C'est à cette occasion qu'ils s'associèrent les *Alains*, peuple originaire du mont Caucase et de la Scythie des anciens, dont une branche, établie dans la Sarmatie, aux environs des sources du Borysthène, avoit poussé jusques sur le Danube, et s'y étoit rendue redoutable aux Romains. A leur passage par la Germanie, les Vandales et les Alains joignirent une portion des *Suèves* qui demeuroient alors aussi sur le Danube, à l'orient de la puissante nation des Alemanni. Ces peuples réunis entrèrent dans la Gaule sur la fin de l'année 406 et au commencement de 407, et y commirent de grands dé- Période I. 406 — 800.

sément des Vandales. M. MANNERT, dans sa géographie de l'ancienne Germanie, croit pouvoir les placer dans la Lusace.

(1) Vers 272.

Période 1. 406 — 800.

gâts. Mayence, Worms, Spire, Strasbourg et plusieurs villes florissantes de la Gaule furent alors saccagées par ces barbares (1).

Goths.

Les *Goths* (2), le plus puissant des peuples destructeurs de l'Empire, commencèrent à s'illustrer dans le troisième siècle, et depuis le règne de l'empereur Caracalla (3). Ils demeuroient alors au-delà du Danube, entre la Vistule, le Dniester, le Borysthène et le Tanaïs. On ne sauroit décider s'ils ont été de tout temps dans ces régions, ou si, dans des temps plus reculés, ils habitoient la Scandinavie, d'où il plaît à JORNANDES (4), auteur goth du sixième siècle, de les faire sortir. Il est toujours certain qu'ils étoient originairement Germains, et que déjà dans les troisième et quatrième siècles, ils faisoient trembler les Romains.

(1) PROSPER dans sa *chronique*. HIERONYMUS *ad Ageruntiam*. Ep. 91. Malgré le témoignage de S. JÉRÔME qui compte Strasbourg, ou l'ancienne *Argentoratus* des Romains, au nombre des villes dévastées par les Vandales, il est encore douteux si c'est à eux ou aux Alemanni qu'il faut attribuer l'entier saccagement de cette ville. Ce qui est bien certain, c'est qu'elle ne commença à renaître que vers la fin du sixième siècle, où elle reparoît dans l'histoire sous le nom de Strasbourg. GRÉGOIRE DE TOURS en fait le premier mention, vers l'an 589, au liv. 9, chap. 36 de son histoire.

(2) Les *Guttones* de Pline, les *Gothones* ou *Gotones* de Tacite, les *Gythones* de Ptolémée, que ces auteurs placent dans la partie septentrionale de l'ancienne Germanie, sur la Vistule, sont indubitablement une seule et même nation avec les Goths, et ne doivent pas être confondus avec les *Gètes*, peuple de l'ancienne Dacie.

(3) SPARTIANUS *in Caracalla*, ch. 10.

(4) Chap. 4.

L'empereur Aurélien fut forcé d'abandonner aux Goths la Dacie romaine, vers l'an 274 (1). C'est dans ses anciennes demeures, au-delà du Danube, que cette nation, la première des peuples germaniques qui reçut la religion chrétienne (2), s'étoit partagée en deux branches principales. On y appeloit Ostrogoths ceux qui demeuroient vers l'orient et le Pont-Euxin, entre le Dniester, le Borysthène et le Tanaïs; et Visigoths la branche qui, s'étendant vers l'occident, occupoit l'ancienne Dacie et les régions situées entre le Dniester, le Danube et la Vistule. Attaqués dans ces vastes contrées par les Huns, l'an 375, les uns furent subjugués et les autres forcés de quitter leurs demeures. Une partie des Visigoths se fixa alors dans la Thrace, dans la Mœsie et dans la Dacie riveraine, du consentement des empereurs qui accordèrent aussi aux Ostrogoths des établissemens dans la Pannonie (3). Enfin les Visigoths, après avoir ravagé deux fois l'Italie, pillé et saccagé Rome (4), finirent par s'établir dans la Gaule et en Espagne.

Périodes I. 406 — 800.

(1) Vopiscus *in Aureliano*, ch. 39.

(2) On trouve un évêque goth, nommé Théophile, parmi les évêques qui signèrent les actes du premier concile général de Nicée. Ulfilas, évêque goth, vers le milieu du quatrième siècle, traduisit la Bible dans la langue de sa nation, et se servit, pour cet effet, de caractères grecs et romains. Ses quatre évangiles, conservés dans le *Codex argenteus* de la bibliothèque d'Upsal, sont le plus ancien monument qui nous reste de la langue germanique, dont le gothique est un des principaux dialectes.

(3) Entre Vienne et Sirmium.

(4) Le premier sac de Rome par les Visigoths est de

Période I. 406 — 800. Francs.

Les *Francs* sont une association que des peuples germaniques, situés entre le Rhin, le Mein, le Wéser et l'Elbe ont formée entr'eux, pour maintenir contre les Romains leur liberté et leur indépendance. Tacite qui écrivit au commencement du deuxième siècle, ne les connoissoit pas encore sous ce nouveau nom, dont la première mention se trouve dans les historiens du troisième siècle (1). Parmi les tribus germaniques qui composèrent cette association, on remarque les Chauces, les Chamaves, les Chérusques, les Bructères, les Chattes, les Ampsivariens, les Ripuariens, les Saliens, etc. (2). Ces tri-

l'année 410. Orosius, *hist.* lib. VII, chap. 39, remarque que ce peuple ne fit pas alors un grand dégât dans la ville, qu'il n'y eut que peu de maisons de brûlées, et que le roi Alaric, quoiqu'il fût de la secte d'Arius, donna des ordres rigoureux de ne point toucher aux églises ni à ceux qui s'y étoient réfugiés.

(1) Vers l'an 260. Voyez Trebellius Pollio *in Gallienis*, ch. 7, et Flavius Vopiscus, *in Aureliano*, ch. 7.

(2) L'identité des Francs avec ces tribus germaniques, peut se démontrer par un passage de S. Jérôme, *vie d'Hilarion*, chap. 8, et par la table théodosienne, rédigée sous Théodose II, au commencement du cinquième siècle. On y voit qu'on appeloit alors *Francia* le pays situé entre le Rhin, le Mein et l'Elbe; et que les Bructeri, les Chauci, Chamavi, Cherusci, Ampsivarii, etc., étoient les mêmes que les Francs. Voyez la table théodosienne ou peutingerienne dans Bergier, *histoire des grands chemins de l'empire Romain*. Les noms de *Saliens* et de *Ripuariens*, tirés évidemment de la situation de quelques-unes de ces tribus sur le Rhin, sur l'Yssel ou la Sale, paroissent leur avoir été donnés par les Romains, et ont depuis été conservés par elles.

bus, quoiqu'elles fussent unies entr'elles pour leur défense commune, sous le nom générique de Francs, conservèrent cependant chacune leurs lois et gouvernemens, de même que des chefs particuliers et les noms de leurs tribus. Dans le quatrième, et au commencement du cinquième siècle, on appeloit *Francia* le pays renfermé entre le Rhin, le Mein, le Wéser et l'Elbe. Passions I. 406 — 800.

Une autre confédération des peuples germaniques fut celle des *Alemanni*. Inconnue aussi à Tacite, elle prit naissance depuis le commencement du troisième siècle (1). Leurs sièges s'étendoient entre le Danube, le Rhin, le Necker, le Mein et la Lahn. A l'orient, dans une partie de la Franconie et de la Suabe modernes, ils avoient pour voisins et pour alliés les *Suèves* qui, après avoir formé long-temps une nation distincte, se sont enfin confondus avec les Alemanni, et ont fait donner à leur pays le nom de Suabe. Les Alemanni se rendirent redoutables aux Romains, par les fréquentes irruptions qu'ils firent dans la Gaule et en Italie, dans le cours du troisième et du quatrième siècle. Alemanni, Suèves.

Les *Saxons*, ignorés également de Tacite, commencèrent à se faire connoître depuis le deuxième siècle (2), où on les trouve établis au-delà de l'Elbe, dans le Holstein de nos jours, ayant pour voisins les *Angles* ou Saxons, Anglais.

(1) SPARTIANUS, *vie de Caracalla*, ch. 10, en fait le premier mention, vers l'an 213.

(2) PTOLÉMÉE, liv. 2, chap. 2, en fait le premier mention.

Période I. 406 — 800.

Anglais, habitans du Slesvic actuel (1). Ces peuples se signalèrent, depuis le troisième siècle, par leurs pirateries, et tandis que les Francs et les Alemans se répandoient dans l'intérieur de la Gaule, les Saxons en infestèrent les côtes et étendirent aussi leurs courses dans la Bretagne romaine. Les Francs ayant passé ensuite dans la Gaule avec leurs principales forces, les Saxons passèrent l'Elbe et occupèrent avec le temps, ou entraînèrent dans leur confédération, la plus grande partie de l'ancienne France qui prit d'eux le nom de Saxe. On les y vit partagés en trois principales branches : les *Ostphaliens* à l'est, les *Westphaliens* à l'ouest et les *Angriens* ou *Angrivariens*, siégeant entre les deux autres, le long du Wéser et jusqu'aux confins de la Hesse.

Huns.

Les *Huns*, le plus féroce et le plus sanguinaire des peuples qui inondèrent l'empire romain dans le cinquième siècle, sont venus de ces contrées éloignées de l'Asie septentrionale, qui n'étoient point connues des anciens Grecs et Romains. La description que les historiens du cinquième et sixième siècle en font (2), nous porte à croire qu'ils étoient Kalmouques ou Mongols d'origine. Le bruit de leurs armes commença à se répandre en

(1) Le nom de ce dernier peuple se conserve encore dans un district du pays de Slesvic, qui est situé entre les golfes de Flensbourg et de Sley.

(2) Ammianus Marcellinus, L. 31, ch. 2. Jornandes, ch. 35.

Europe depuis l'an 375 de l'ère chrétienne. Ayant subjugué alors les Alains, et passé le Tanaïs, ils bouleversèrent la puissante monarchie des Goths, et donnèrent le premier mouvement à la grande révolution du cinquième siècle qui changea la face de l'Europe (1). L'empire d'Orient se ressentit d'abord de la fureur de ces barbares; ils y mirent tout à feu et à sang, rendirent les empereurs tributaires et se jetèrent ensuite sur l'Occident, sous la conduite du trop fameux Attila.

Plusieurs des peuples dont nous venons de faire l'énumération, se partagèrent les Gaules. Cette province, une des plus riches et des plus importantes de l'empire d'Occident, fut parcourue tour-à-tour et dévastée par les barbares du cinquième siècle. Les Visigoths furent les premiers à y former des établissemens. Sous la conduite de leur roi Ataulf, ils arrivèrent en 412 dans la Gaule (2), où ils prirent possession de tous les pays situés entre la Loire, le Rhône, la Durance, la Méditerranée et les Alpes. Toulouse devint leur capitale et la résidence de leurs rois.

Les Bourguignons, peuple originaire, à ce qu'il paroît, des contrées qui sont situées entre l'Oder et la Vistule (3), suivirent de près les traces des Visigoths; on les trouve

Pharoux I. 406 — 800.

Démembrement de la Gaule.

(1) Deguignes, *histoire générale des Huns*, tome I, part. 2, p. 277, 288. Voyez ci-dessus, p. 7.

(2) Voyez la *chronique de* Prosper.

(3) Ils étoient une branche des Vandales, selon Pline, liv. 4, ch. 14.

Période I. 406 — 800.

établis sur le Haut-Rhin et dans la Suisse dès l'année 413 (1). Ils profitèrent depuis (2) de la dissolution de l'empire pour s'étendre dans les Gaules séquanoise, lyonnoise, viennoise et narbonnoise ; c'est-à-dire, dans les pays qui formèrent, dans la suite du temps, les deux Bourgognes, le Lyonnois, le Dauphiné, la Provence en-deçà de la Durance, la Savoie, le pays de Vaud, le Vallais et la Suisse (3). Ces pays prirent alors le nom de royaume des Bourguignons.

Les Alemanni et les Suèves s'agrandirent sur les deux rives du Haut-Rhin et du Danube supérieur; outre la Rhétie et la Vindélicie, ils envahirent dans la Gaule ou la Germania prima des Romains, les pays connus depuis sous le nom d'Alsace et de Palatinat.

Enfin les Francs, après avoir été repoussés, à différentes reprises, par les Romains, passèrent de nouveau le Rhin, vers 430, sous la conduite de Clodion, leur chef (4) ; ils se rendirent maîtres de la meilleure partie de la Gaule belgique, étendirent leurs conquêtes

(1) Prosper *in chronico.*

(2) Vers 456. Marius Aventicensis.

(3) On peut juger de l'étendue du royaume des Bourguignons par les signatures des vingt-cinq évêques qui assistèrent au concile d'Epao, tenu par le roi Sigismond de Bourgogne, l'an 517. Voy. Labbei *Acta concil.* t. 4, p. 1573 et 1581.

(4) Le passage du Rhin, par Clodion, est attesté par Grégoire de Tours, liv. 2, chap. 9, et par Roricon, dans sa *chronique.* Pharamond est un roi fabuleux, ou au moins n'a pas régné dans la Gaule et la nouvelle France.

jusqu'à Tournay, Cambrai, Amiens, et jetèrent ainsi les fondemens de la nouvelle France dans la Gaule. Période I. 406 — 809.

Cependant les Romains se soutenoient encore dans l'intérieur de cette province. Le valeureux Aëtius, maître de la milice romaine, faisoit face à tous ces nombreux barbares qui se disputoient la domination de la Gaule.

Invasion des Huns.

Ce fut dans ces circonstances que les Huns parurent sur la scène. Le féroce Attila, après avoir conquis la Pannonie et différentes provinces de l'empire d'Orient, sur la droite du Danube, entreprit sa fameuse expédition dans la Gaule. En remontant le Danube depuis la Pannonie, à la tête d'une armée innombrable, il passa le Rhin aux environs du lac de Constance, pilla et saccagea plusieurs places et répandit dans toute la Gaule la terreur de ses armes. Les Francs et les Visigoths réunirent leurs forces à celles du général romain, pour arrêter les progrès de cet homme cruel. Il se donna en 451, dans les plaines de Châlons-sur-Marne (1), une bataille des plus sanglantes et des plus opiniâtres. Thierry, roi des Visigoths, et plus de cent soixante mille hommes y périrent sur le champ de bataille (2). La nuit sépara les combattans, et Attila qui se sentoit affoibli, prit le parti de la retraite. Il se jeta, l'année suivante, sur l'Italie, et y commit aussi de grands dégâts. De retour de cette dernière expédition, il

(1) D'autres mettent la plaine de Méry-sur-Seine.
(2) Gregorius Turonensis, Idacius, Jornandes.

Période I. 406 — 800.

mourut subitement, et la monarchie des Huns s'écroula avec lui.

Les Francs maîtres de la Gaule.

La défaite des Huns ne rétablit pas les affaires délabrées des Romains dans la Gaule. Les Francs Saliens (1), sous leurs rois Mérovée et Childéric I, successeurs de Clodion, y étendirent de plus en plus leurs conquêtes. Enfin Clovis, fils de Childéric, mit fin à la domination des Romains dans ce pays, par la victoire qu'il remporta, en 486, à Soissons, sur Syagrius, dernier général romain, qu'il fit mourir à la suite de cette victoire. Les Alemanni lui ayant contesté, depuis, l'empire des Gaules, il les défit complétement, en 496, à la fameuse bataille de Tolbiac (2), s'empara de leurs états, et embrassa alors le christianisme. Fort de sa nouvelle croyance, et soutenu par les évêques orthodoxes, il attaqua, en 507, les Visigoths, sectaires d'Arius, défit et tua leur roi Alaric II, dans les plaines de Vouglé, aux environs de Poitiers, et les dépouilla de tout ce qu'ils occupoient entre la

(1) Des Francs Saliens on distingue les *Francs Ripuariens* qui formoient un royaume particulier, dont le chef-lieu étoit Cologne. Il y avoit aussi, à la fin du cinquième siècle, des rois particuliers des Francs, à Térouane, au Mans et à Cambray, qui tous furent détruits par Clovis, peu avant sa mort arrivée en 511.

(2) Clovis enleva aux Alemanni une partie de leurs états dont il forma une province particulière, sous la dénomination de *France du Rhin*. Ils conservèrent, sous des ducs héréditaires, l'Alsace avec les pays situés au-delà du Rhin, et borné au nord par l'Oos, l'Entz, le Neckar, la Muhr, la Wernitz et le Jagst. Schoepflini *Alsatia illustr.*, t. 1, pag. 630.

Loire et les Pyrénées (1). La Gaule devint ainsi peu-à-peu le partage de la nation des Francs. Les fils de Clovis ajoutèrent à ses conquêtes le royaume des Bourguignons, qu'ils bouleversèrent de fond en comble en 534.

Ces mêmes princes agrandirent leurs états dans l'intérieur de la Germanie par la destruction du puissant royaume des Thuringiens (2), composé des vastes contrées qui s'étendent entre la Werra, l'Aller, l'Elbe, la Saale, la Mulda et le Danube, et qui sont connues aujourd'hui sous les noms de Saxe, de Thuringe, de Franconie, de Haut-Palatinat, etc. (3); ils partagèrent ce royaume avec leurs alliés les Saxons, qui en eurent toute la partie septentrionale située au-delà de l'Unstrut et de la Saale.

L'Espagne conquise par les Visigoths.

Pendant que les Visigoths, les Bourguignons, les Francs et les Alemans se disputoient la conquête des Gaules, les Vandales, les Suèves et les Alains tournèrent leurs vues

(1) Les Visigoths ne conservèrent alors dans la Gaule que la Septimanie ou le Languedoc. Leurs possessions entre le Rhône, les Alpes et la Méditerranée passèrent aux Ostrogoths, pour prix des secours que ceux-ci leur avoient prêtés dans leur guerre contre les Francs.

(2) Cette conquête appartient à l'an 531.

(3) THUNMANN *Untersuchungen über die alte Geschichte einiger nordischen Völcker*, p. 120. Scheidingen sur la rive gauche de l'Unstrut, à environ trois lieues de Naumbourg sur la Saale, est censé avoir été la résidence des anciens rois de Thuringe. VENANTIUS FORTUNATUS, ami de la reine Radegonde, princesse de Thuringe, en fait une description poétique dans son élégie *de Excidio Thuringiæ*. Voyez aussi BUNAU *Teutsche Reichs-Historie*, t. 2, p. 20 et 845.

Période I. 406 — 800.

du côté de l'Espagne. Ces peuples, après avoir demeuré quelques années dans la Gaule, passèrent, en 409, les Pyrénées pour se former des établissemens dans les contrées les plus fertiles de l'Espagne. Les Vandales s'emparèrent de la Bétique; les Suèves de la Gallice, et les Alains de la Lusitanie et de la province carthaginoise (1). Les Alains se soumirent depuis (2) à Richila, roi des Vandales; au lieu que les Suèves conservèrent des rois particuliers, qui dominoient sur la Gallice et sur la Lusitanie, cette dernière province leur ayant été abandonnée par les Alains (3).

Sur ces entrefaites, on vit de nouveaux conquérans se présenter en Espagne. Les Visigoths, contenus par les Romains dans la Gaule, prirent le parti de porter leurs armes au-delà des Pyrénées. Sous la conduite de leur roi Ataulf, ils se rendirent, en 415, maîtres de la ville de Barcelonne (4). Euric, un des successeurs de ce prince, enleva, en 472, aux Romains tout ce qu'ils tenoient encore en Espagne, et le roi Léovigilde acheva, vers 584, la conquête de toute l'Espagne, par la réduction du royaume des Suèves (5).

La monarchie des Visigoths, qui, dans son état florissant, comprenoit, outre le continent de l'Espagne, la Septimanie ou le Languedoc dans la Gaule, et la Mauritanie Tin-

(1) Idacii *chronicon*, et Isidori *historia Vandalorum.*
(2) En 420.
(3) En 427.
(4) Idacius.
(5) Isidori *historia Suevorum.*

gitane en Afrique, subsista jusqu'au commencement du huitième siècle, où elle fut renversée par les Arabes, ainsi que nous le verrons ci-après.

Les Vandales s'emparent de l'Afrique.

L'Afrique septentrionale, une des plus belles possessions des Romains, leur fut enlevée par les Vandales. Un certain comte Boniface qui y commandoit pour les Romains, ayant été calomnié à la cour de l'empereur Valentinien III, et se croyant perdu dans l'esprit de ce prince, appela les Vandales en Afrique, en leur proposant le partage des provinces confiées à son commandement. Genseric étoit alors roi des Vandales. La prépondérance que les Visigoths avoient acquise en Espagne, engagea ce prince d'accepter l'offre du général romain; il s'embarqua au mois de mai de l'année 427 (1) dans les ports de l'Andalousie, et passa avec les Vandales et les Alains en Afrique. Dans l'intervalle le comte Boniface ayant trouvé moyen de faire son accommodement avec la cour impériale, crut devoir revenir sur les engagemens qu'il avoit pris avec les Vandales. Le roi Genseric n'en persista pas moins dans son entreprise. Il s'engagea entre lui et les Romains une longue guerre, dont l'issue fut à l'avantage des Vandales. Genseric conquit successivement toute la partie de l'Afrique qui relevoit de l'empire d'Occident, depuis le détroit de Cadix jusqu'à la Cyrénaïque qui étoit dans la dépendance de l'empire d'Orient. Il subjugua aussi les îles Baléa-

(1) Voyez la *Chronique de* PROSPER, et RUINARTUS *in comment. ad Victorem P. II*, ch. 3, *p.* 423.

Période I. 406 — 800.

res, avec la Sardaigne, la Corse et une partie de la Sicile.

Les auteurs du temps qui ont parlé de cette invasion, s'accordent à peindre des couleurs les plus vives les horreurs dont elle fut accompagnée. Il paroît que Genseric dont toute la colonie, y compris les femmes et les enfans, ne passoit pas quatre-vingt mille individus, résolu de maintenir sa domination par la terreur, fit à dessein un grand carnage des anciens habitans de l'Afrique. Dévoué d'ailleurs avec tout son peuple, à la secte d'Arius, il se montra, ainsi que ses successeurs, constant persécuteur des chrétiens orthodoxes (1).

Ce prince se signala par des courses maritimes et par la piraterie qu'il exerça sur les côtes de l'Italie et sur toutes celles de l'Empire romain.

Encouragé, à ce qu'on croit, par l'impératrice Eudoxia qui désiroit de venger la mort de l'empereur Valentinien III, son époux, il entreprit en 455 une expédition en Italie, dans laquelle il s'empara de Rome. Cette ville fut alors pillée, pendant quinze jours, par les Vandales, dépouillée de toutes ses richesses et de ses plus beaux monumens. Des statues nombreuses, des ornemens de temples, la coupole dorée du temple de Jupiter Capitolin, furent enlevés pour être transportés en Afrique, avec plusieurs milliers d'illustres

(1) Procopius *de bello Vandal.* Isidori *historia Vandal.* Victor Vitensis *de persecutione Vandalica*, édition de Ruinart.

captifs. Un vaisseau, chargé des plus précieux monumens de Rome, périt dans ce trajet (1).

La domination des Vandales en Afrique ne dura qu'environ cent ans; elle fut détruite, en 534, par l'empereur Justinien, qui réunit alors l'Afrique à l'empire d'Orient. Gilimer, dernier roi des Vandales, fut conduit en triomphe à Constantinople par le général Bélisaire, son vainqueur (2).

Les Anglo-Saxons envahissent la Bretagne.

La Bretagne romaine, inaccessible par sa situation à la plupart des peuples dévastateurs de l'empire d'Occident, fut infestée dans le cinquième siècle par les barbares du nord de l'île, les Bretons libres, connus sous le nom de Calédoniens et sous celui de Pictes et de Scots.

Les Romains ayant retiré leurs légions de l'île, vers l'an 446, pour les employer dans la Gaule, les Bretons romains, abandonnés à leurs propres forces, jugèrent à propos de se donner un roi de leur nation, nommé Vortigern; mais se sentant trop foibles pour arrêter les courses des *Pictes* et des *Scots*, qui, franchissant le mur de Sévère, pilloient et saccageoient la province romaine, ils eurent l'imprudence d'appeler à leur secours les Anglais, les Saxons et les Jutiens, déjà connus par leurs courses maritimes. Un corps de ces Anglo-Saxons arriva dans la Bre-

(1) Pithœus *in chron.* Procop. *de bello Vandal.*

(2) Procop. *de bello Vand.* L. II, ch. 7 et 9. Jornandes ch. 33.

Période I. 406 — 800. tagne l'année 450, la première du règne de l'empereur Marcien, sous la conduite de Hengst et Hors leurs chefs. D'amis et alliés ils devinrent bientôt ennemis des Bretons, et finirent par établir leur propre domination dans l'île (1); il s'ensuivit une longue guerre entre les Anglo-Saxons et les naturels du pays. Ces derniers furent enfin repoussés jusque dans le pays de Galles où ils réussirent à se maintenir contre les nouveaux conquérans. Un grand nombre de ces Bretons, pour se garantir du joug, prirent le parti de se réfugier dans la Gaule. Ils y furent reçus, par les Francs, dans l'Armorique et dans une partie de la Lyonnaise, à laquelle ils donnèrent le nom de Bretagne (2).

Les Anglo-Saxons fondèrent successivement sept petits royaumes dans la Bretagne, savoir : Kent, Sussex, Westsex, Essex, Northumberland, Ost-Anglie et Mercie. Chacun de ces royaumes eut des rois particuliers; mais tous étoient liés entr'eux par une association politique, connue sous le nom d'heptarchie. Un des sept rois étoit le chef commun de la ligue. Il y avoit une assemblée générale de l'union, appelée *Wittena-gemot*, ou assemblée des sages. Chaque royaume se gouvernoit d'ailleurs par

(1) Beda venerabilis *hist. eccl. L. I., ch.* 15. *Chronologia Saxonica.*

(2) Gildas *de excidio Britanniæ* ch. 25. Beda *loc. cit. Leges Eduardi Conf.* p. 148. Vertot *histoire critique de l'établissement des Bretons dans la Gaule.*

ses propres lois, et avoit ses assemblées particulières qui limitoient l'autorité royale. Ce système fédératif fut conservé jusqu'au neuvième siècle, où le roi Egbert-le-Grand réussit à détruire l'heptarchie et à s'ériger en roi de toute l'Angleterre en 827. Période I. 406 — 800.

Au milieu de ce bouleversement général, on voit encore en Italie des fantômes d'empereurs soutenir, bien foiblement, une dignité qui depuis long-temps avoit perdu son éclat. Ce beau pays fut dévasté successivement par les Visigoths, les Huns et les Vandales, sans qu'aucun de ces peuples s'avisât d'y fixer sa demeure. La conquête de cet antique siège du premier empire du monde resta réservée aux Hérules et aux Rugiens. Depuis long-temps ces peuples, que quelques auteurs font venir des côtes de la mer Baltique (1), s'étoient rapprochés du Danube; ils servoient de troupes auxiliaires aux Romains en Italie, à l'exemple de plusieurs autres peuples germaniques. Résolus d'en envahir la domination, ils se choisirent pour roi Odoacre, sous la conduite duquel ils s'emparèrent de Ravenne et de Rome, déposèrent Romulus Auguste, dernier empereur romain, et mirent entièrement fin à l'empire d'Occident, l'an 476 de l'ère chrétienne (2). Révolutions de l'Italie. Les Hérules.

Les Hérules après avoir joui de leur conquête pendant dix-sept ans, en furent dépouillés, à Les Ostrogoths.

(1) Mascov *Geschichte der Teutschen, liv.* XI, parag. 22 *et* 23.

(2) Anonymus *Valesii in adpend.* ad Amm. Marcellinum, Jornandes, Marcellini *chronicon.*

Période I. 406 — 800.

leur tour, par les Ostrogoths. Ce peuple occupoit alors de vastes contrées sur la droite du Danube, dans la Pannonie, dans l'Illyrie de l'Orient et dans la Thrace. Il se rendit terrible aux Romains d'Orient par les fréquentes incursions qu'il fit dans l'intérieur de leur empire. L'empereur Zénon, pour éloigner les Ostrogoths de sa frontière, encouragea, à ce qu'on croit, leur roi Théodoric à entreprendre, sur les Hérules, la conquête de l'Italie. Ce prince entra dans ce pays en 489; il défit les Hérules en plusieurs actions, et força enfin le roi Odoacre de se renfermer dans la ville de Ravenne, où, à la suite d'un siége de trois ans, il tomba entre les mains de son vainqueur qui lui ôta la vie avec le trône (1).

Théodoric.

Théodoric ne doit pas être confondu avec les autres rois barbares du cinquième siècle. Élevé à la cour de Constantinople, où il passa sa première jeunesse, il sut affermir son empire par la justice et par la sagesse de ses lois et de son administration. Il gouvernoit un vaste empire qui, outre l'Italie et la Sicile, embrassoit la Rhétie, la Vindélicie, le Norique, la Pannonie, avec une partie de l'Illyrie, c'est-à-dire à peu près tous les pays qui avoient été dépendans de l'empire romain d'Occident entre le Danube et les Alpes.

Les Grecs.

Cette monarchie, quelque formidable qu'elle fût, ne subsista cependant que l'es-

(1) L'an 493. Marcellinus Comes, Jornandes, ch. 57.

pace de soixante ans. A la suite d'une guerre sanglante de dix-huit ans, elle fut bouleversée par les Grecs. L'empereur Justinien se servit de ses généraux Bélisaire et Narsès pour dépouiller les Goths de l'Italie et de la Sicile. Cette nation fit une défense opiniâtre. Encouragée par le roi Totila, elle combattit long-temps les Grecs avec avantage. Ce fut pendant cette guerre que la ville de Rome fut pillée de nouveau, et enfin démantelée par les Goths (1). Totila essuya une entière défaite près de Capraja en 552, et mourut des blessures qu'il reçut dans l'action. Son successeur Téjas ne fut pas plus heureux. Dans une dernière bataille qu'il livra au général Narsès, près de Canne en Campanie, il fut vaincu et tué lui-même en 553. Ses états passèrent aux Grecs, à l'exception de la Rhétie, de la Vindélicie et du Norique, qui, durant cette guerre entre les Grecs et les Goths, étoient devenus le partage des Francs (2). PERIODE I. 406 — 800.

Une nouvelle révolution arriva en Italie, en 568, par l'invasion des Lombards. Ce peuple qui demeuroit anciennement dans la partie septentrionale de la Germanie, sur l'Elbe (3), Les Lombards.

(1) Dans les années 546 et 547. Voyez *Cont. chron. Marcellini.* PROCOP. *de bello gothico* liv. 3, ch. 20 et 22.

(2) Les Francs avoient aussi obtenu des Ostrogoths, dès l'année 536, la cession de leurs possessions gauloises, situées entre les Alpes, le Rhône et la Méditerranée, à condition qu'ils ne fourniroient point de secours aux Grecs. PROCOPIUS l. 1, ch. 13, édit. de Grotius, p. 179 et 180.

(3) Il y formoit une branche du grand peuple des

Période I. 406 — 800.

s'étoit fixé dans la Pannonie (1) à la suite de plusieurs migrations. Il se ligua depuis avec les Avares, peuple asiatique, contre les Gépides qui possédoient un état formidable dans l'ancienne Dacie, sur la rive gauche du Danube. Cet état fut renversé par les forces réunies des deux peuples (2), et tout le pays des Gépides passa au pouvoir des Avares. Les Lombards leur abandonnèrent même leurs possessions en Pannonie pour aller chercher de nouveaux établissemens en Italie. Ce fut au printemps de l'année 568 qu'ils se mirent en route, sous la conduite du roi Alboin qui, sans livrer de combat aux Grecs, leur enleva successivement un grand nombre de villes et de provinces. La seule ville de Pavie que les Goths avoient fortifiée avec soin, lui opposa une résistance vigoureuse. Cette place ne se rendit qu'en 572, à la suite d'un siége de trois ans. Les rois lombards firent de cette ville la capitale de leur nouvel état, qui, outre la Haute-Italie, connue plus particulièrement sous le nom de Lombardie, embrassoit aussi une partie considérable de la moyenne et de la basse dont les Lombards dépouillèrent peu à peu les Grecs (3).

Suèves. Mascov, *Geschichte der Teutschen*, liv. xi, parag. 49.

(1) Vers l'an 527. Paulus Warnefridus *de gestis Longobardorum*, au liv. 2, ch. 7.

(2) En 565.

(3) Paulus Warnefridus au liv. 2.

Périodes I. 406 — 800.

Révolutions de la Germanie.

La révolution dont nous venons de donner le précis, changea la face de toute l'Europe, mais elle influa plus particulièrement sur le sort de la Germanie. Ce pays, borné précédemment par le Rhin et par le Danube, étend ses limites en deçà de ces fleuves. Les noms anciens des peuples germaniques, rapportés par Tacite, tombent dans l'oubli et sont remplacés par ceux de cinq ou six grandes confédérations qui embrassent tout ce qui fut compris depuis sous le nom de Germanie.

Les Alemanni et leurs voisins les Suabes, occupent, avec les Bavarois (1), la meilleure partie de la Haute-Allemagne sur les deux rives du Danube jusqu'aux Alpes. Les Francs, maîtres d'une puissante monarchie dans les Gaules, conservent, au-delà du Rhin, une partie considérable de l'ancienne France; ils y ajoutent le pays dont ils dépouillèrent les Alemanni (2), et qui forma depuis une province particulière sous la dénomination de France

(1) On ne trouve le nom des Bavarois dans l'histoire que depuis le sixième siècle, et vers le déclin du royaume des Ostrogoths, où nous voyons paroître la Bavière comme un état particulier, ayant ses ducs héréditaires, et embrassant toute la partie de l'ancienne Rhétie, Vindélicie et Noricum, qui est située entre le Danube, le Lech, le Noce dans le Tyrol, l'Ens dans l'Autriche et la Muhr.

(2) Clovis laissa aux Alemanni, après leur déroute, une partie considérable de leurs états sous des ducs héréditaires qui reconnoissoient la haute souveraineté des rois Francs. L'Alsace faisoit partie de ce duché. Ceux de la nation des Alemans que le roi d'Italie Théodoric reçut alors dans la Rhétie et dans une partie de la Vindélicie, paroissent avoir été dans la dépendance du royaume des Ostrogoths jusqu'au déclin de cette monarchie, vers le

Période I. 406 — 800.

du Rhin (1). Enfin tout ce qui restoit de la Germanie est compris sous les dénominations de Thuringiens, de Saxons et de Frisons; et quant à la partie orientale, située au-delà de l'Elbe, comme elle avoit été dégarnie d'habitans par les fréquentes émigrations des peuples germaniques, et par l'entière destruction du royaume des Thuringiens, elle fut successivement envahie par des peuplades esclavonnes, distinguées des Germains par leur langue et par leurs mœurs.

Illustration des peuples Esclavons.

Cette nation dont les différentes colonies occupent encore de nos jours une grande partie de l'Europe, ne commença à se faire connoître que depuis le quatrième siècle de l'ère chrétienne. JORNANDES (2) qui en fait le premier mention, les appelle *Slavi* ou *Slavini*, et les distingue en trois branches principales, les Vénèdes, les Slaves et les Antes, dont les nombreuses tribus occupoient de vastes pays entre la mer Baltique et le Pont-Euxin.

Ce fut depuis le commencement du sixième siècle, que ces peuples sortirent de leurs anciennes demeures pour se répandre vers l'occident et vers le midi de l'Europe. D'un côté ils poussèrent leurs colonies jusques sur l'Elbe et la Saale (3); de l'autre

milieu du sixième siècle, où ils passèrent, avec les Bavarois, sous la domination des Francs.

(1) Voyez KREMER *Geschichte des rheinischen Franzien*, 4°. Manheim 1778.

(2) *De rebus Geticis* ch. 5 et 23. Les anciens connoissoient ces peuples sous le nom de *Sarmates*.

(3) Il paroît que cette partie de l'ancienne Germanie

ils s'avancèrent sur le Danube, traversèrent ce fleuve, et pénétrèrent dans le Norique, la Pannonie et l'Illyrie, dans les pays connus aujourd'hui sous le nom de Hongrie, d'Esclavonie, de Servie, de Croatie, de Dalmatie, de Carniole, de Carinthie, de Stirie et de Marche des Vénèdes. L'histoire du sixième siècle n'offre rien de plus mémorable que les guerres sanglantes que les empereurs d'Orient eurent à soutenir contre les Esclavons du Danube. Période 4. 406 — 800.

Ceux de ces peuples qui s'illustrèrent les premiers sur l'Elbe, le Havel et l'Oder, sont les Czêches, ou les Esclavons de la Bohême, les Sorabes, demeurans entre l'Elbe et la Saale, les Wilziens ou Welatabes et les Obotrites, fixés dans le Brandebourg, la Poméranie et le Mecklenbourg actuels.

On trouve, dans le septième siècle, un nommé Samo qui dominoit sur plusieurs de ces peuples. Il combattit avec avantage les armées du roi Dagobert (1). On croit que cet homme étoit un négociant franc, que les Esclavons s'étoient donné pour chef.

Un objet qui mérite surtout de fixer notre attention, c'est l'influence de la révolution du cinquième siècle sur les gouvernemens, les lois, les mœurs, les sciences et les arts en Europe. Gouvernement des peuples germaniques.

ne fut définitivement occupée par des peuples esclavons que depuis la destruction du royaume des Thuringiens par les Francs, et que les nouvelles colonies esclavonnes furent obligées de reconnoître d'abord la supériorité des rois Francs.

(1) Frédégaire dans sa *chronique*, ch. 48, 68, 74, 75.

Période I. 406 — 800. Les peuples germaniques, en s'établissant dans les provinces de l'empire d'Occident, y introduisirent les institutions politiques par lesquelles ils se gouvernoient dans l'ancienne Germanie.

Leurs gouvernemens présentoient des espèces de démocraties militaires sous des généraux ou chefs qualifiés de rois. Toutes les grandes affaires se décidoient dans les assemblées générales, composées des hommes libres, ayant le port d'armes et allant à la guerre (1). La succession au trône n'étoit pas héréditaire de droit; et quoiqu'elle le devînt de fait, dans la plupart des nouveaux états germaniques, on y fut cependant attentif à conserver, aux avénemens aux trônes, les formes antiques qui démontroient le droit primitif d'élection que la nation s'étoit réservé.

Divisions politiques. La division politique par cantons, *Gaw*, usitée déjà dans l'ancienne Germanie (2), fut introduite dans toutes les nouvelles conquêtes des peuples germaniques, pour servir à l'administration de la justice. Chaque canton étoit présidé par un officier de justice, appelé *Grav*, en latin *Comes*, qui tenoit sa cour en plein air, assisté d'un certain nombre d'assesseurs ou échevins.

(1) C'étoit une prérogative de l'homme libre d'avoir le port d'armes. Aussi les évêques et les gens d'église, quand ils furent admis dans les assemblées nationales et associés aux droits et prérogatives des hommes libres, ne manquèrent pas de s'attribuer le port d'armes et d'occuper leur rang dans les armées comme les autres.

(2) Tacite *de moribus Germ.* ch. 12.

Cette nouvelle division causa un changement total dans la géographie du moyen âge. Les noms anciens des pays furent partout remplacés par des noms nouveaux ; et les altérations que la nomenclature de ces divisions éprouva avec le temps, embarrassèrent beaucoup l'étude de l'histoire et de la géographie. Français I. 406 — 800.

Parmi les hommes libres qui composoient les armées des peuples germaniques, on remarque les grands et les nobles qui se distinguoient par le nombre de guerriers ou d'hommes libres qu'ils menoient à leur suite. Tous suivoient le roi ou le chef commun de l'expédition, non comme des troupes mercenaires ou soldées ; mais comme des volontaires qui s'étoient offerts librement pour l'accompagner. Ils regardoient le butin et les conquêtes qu'ils faisoient à la guerre, comme une propriété commune, à laquelle tous avoient un droit de partage. Partage des terres.

Les rois, les chefs et les grands recevoient, au partage des terres, des portions plus considérables que les autres militaires, à cause des plus grands efforts qu'ils avoient faits et du plus grand nombre de guerriers dont ils s'étoient fait suivre.

Ces terres étoient données en propriété parfaitement libres, et l'obligation de concourir à la défense commune, quoiqu'elle fût en quelque sorte une conséquence du partage des terres, ne leur étoit cependant pas imposée comme une clause ou condition essentielle.

PÉRIODE I. 400. — 800. Origine des fiefs.

C'est donc à tort qu'on regarde ce partage comme ayant donné naissance aux fiefs. La guerre étoit l'occupation favorite, le seul état honorable et la prérogative innée d'un Germain. On étoit militaire, non parce qu'il le falloit, mais parce qu'on le vouloit bien et qu'on méprisoit même toute autre occupation, tout autre état. Le despotisme n'étoit donc pas à craindre dans un gouvernement où tout ce qu'on appeloit la nation, étoit armé, paroissoit dans les assemblées générales et marchoit à la guerre. Cependant les rois imaginèrent bientôt un expédient propre à entraver la liberté nationale et à augmenter leur influence dans les assemblées, par le nombre de créatures qu'ils trouvèrent moyen de se ménager. Cet expédient puisé dans les mœurs primitives des Germains, fut l'*institution des fiefs*.

Il étoit d'usage chez les anciens Germains que les grands eussent à la guerre, comme à la paix, une suite nombreuse de jeunes gens et de braves attachés à leurs personnes. Outre la nourriture, ils leur fournissoient des armes et des chevaux, et partageoient avec eux le butin qui se faisoit à la guerre (1).

Cet usage subsista après l'établissement des Germains dans les provinces de l'empire d'Occident. Les rois et, à leur exemple, les grands, continuèrent à entretenir un grand nombre de compagnons et de suivans, et

(1) Tacite ch. 13 et 14.

pour les avoir à leur dévotion, ils leur accordèrent, au lieu d'armes et de chevaux, la jouissance de certaines portions de terre qu'ils démembroient de leurs domaines. Période I. 406 — 800.

Ces concessions, connues sous le nom de *bénéfices* et ensuite sous celui de *fiefs*, assujétissoient ceux qui les recevoient, à des services personnels et à la fidélité envers ceux de qui ils les tenoient. Comme ils étoient donnés à la personne et pour des services personnels à rendre, on sent bien qu'originairement les fiefs ou bénéfices n'étoient point héréditaires et qu'ils revenoient au seigneur, dès que le motif pour lequel ils avoient été donnés, n'existoit plus.

Les lois et la jurisprudence romaines étoient en vigueur dans les provinces de l'empire d'Occident, lorsque les peuples germaniques y fondèrent des états. Lois, Mœurs.

Loin de les abroger, ces peuples permirent aux anciens habitans, et à ceux de leurs nouveaux sujets qui le désiroient, de vivre conformément à ces lois et d'être jugés d'après elles.

Mais, sans adopter pour cela cette même jurisprudence qui ne s'accordoit pas avec la grossièreté de leurs mœurs et l'imperfection de leurs idées, ces peuples eurent grand soin, lors de leur établissement dans les provinces romaines, de faire rédiger par écrit leurs anciennes coutumes auxquelles ils tenoient singulièrement.

Les codes des Francs Saliens et Ripuariens, ceux des Visigoths, des Anglo-Saxons, des

Période I. 406 — 800. Alemans, des Bavarois, des Lombards, furent alors successivement recueillis (1).

Toutes ces lois portent l'empreinte de l'esprit militaire des peuples germaniques, ainsi que de leur attachement à cette liberté et à cette indépendance personnelle qui les rapprochoient du premier état de la nature. Les droits de la vengeance y sont réservés aux individus et à la famille entière de ceux qui avoient reçu des outrages. Les inimitiés qui devenoient ainsi héréditaires, n'étoient cependant pas implacables. La composition avoit lieu pour tous les délits privés qui pouvoient se compenser en payant à la partie lésée une certaine somme ou une certaine quantité de bestiaux. Le meurtre même s'expioit de cette manière; et chaque partie du corps avoit sa taxe qui étoit plus ou moins forte, suivant la différence des états et des conditions.

Tout homme libre étoit affranchi des peines corporelles, et, dans des cas douteux, la loi obligeoit les juges de déférer aux parties le combat singulier, en leur enjoignant de vider leur querelle les armes à la main. C'est là l'origine de l'usage barbare de se battre en duel pour venger une offense souvent très-légère.

Ces usages des peuples germaniques et leur obstination à y persévérer, ne pouvoient que troubler le bon ordre de la société, fomenter la barbarie et en imprimer le caractère à toutes leurs conquêtes. Avec de nouveaux besoins, l'opulence et la contagion de l'exemple firent contracter à ces peuples des vices qu'ils

(1) Lindebrogii *codex legum antiquarum.*

ignoroient auparavant, et qu'ils ne rachetoient pas par de nouvelles vertus. Période I. 406 -- 800.

Les combats, les violences et les brigandages se multiplièrent; l'épée devint la mesure de l'honneur, la règle du juste et de l'injuste; la férocité et la perfidie, le caractère dominant des cours, des grands et des peuples.

Les lettres, les sciences et les arts se ressentirent surtout de cette révolution. Lettres et arts.

En moins d'un siècle après les premières invasions des barbares, il ne resta presque aucune trace de la littérature et des beaux-arts des Romains.

Il est vrai que depuis très-long-temps les lettres étoient tombées en décadence, et que le mauvais goût s'étoit introduit chez les Romains dans les productions de l'esprit et de l'imagination; mais il n'y a aucune comparaison à faire entre l'état de la littérature tel qu'il fut en Occident antérieurement à la révolution du cinquième siècle, et celui qu'on y remarque depuis les nouvelles conquêtes des peuples germaniques.

Ces peuples, adonnés uniquement à la guerre et à la chasse, méprisoient les sciences et les arts. Sous leurs mains destructrices, les beaux monumens des Romains, leurs bibliothèques, furent réduits en cendres, les écoles et établissemens d'instruction furent anéantis. Le peu de lumières qui restoit aux vaincus, ne pouvoit point éclairer des ennemis du savoir et de toute culture de l'esprit. Les sciences, n'étant point protégées par ces conquérans féroces, tombèrent bientôt dans un entier avilissement.

Période I. 406 — 800.

C'est à la religion chrétienne seule, qu'embrassèrent successivement tous les peuples destructeurs de l'empire, que nous devons d'avoir conservé quelques légères traces de l'ancienne culture des Grecs et des Romains. Le clergé, obligé d'enseigner le culte romain et d'expliquer les livres saints, dut nécessairement avoir quelque teinture des lettres. Il en devint aussi, dans tout l'Occident, le seul dépositaire, et, pendant une longue série de siecles, il n'y eut personne, dans aucune des autres conditions qui s'occupât de science ou qui s'appliquât même à écrire. Cet avantage dont jouissoient les gens d'église, contribua à augmenter leur crédit et leur influence. Chargés par-tout du maniement des affaires d'état, les places de chancelier, de ministres, de notaires publics, et généralement toutes celles qui exigeoient quelque savoir, et où le talent d'écrire étoit indispensable, leur étoient réservées (1).

Langues nouvelles.

Ce qui contribua encore à relever le crédit et le pouvoir des gens d'église, ce fut que la langue latine continua d'être employée dans les provinces romaines qui avoient passé sous la domination des peuples germaniques. On n'écrivoit que dans cette langue, qui étoit celle de tous les actes publics; et les idiomes germaniques qui dominoient par-tout, ne purent de long-temps être appropriés aux lettres. La prononciation très-corrompue du latin et son mélange avec des termes et des

(1) C'est ce qui fut cause que le mot *clericus* devint en quelque sorte le synonyme d'homme de lettres, ou de tout homme qui savoit manier la plume.

constructions étrangères, donnèrent naissance, avec le temps, à de nouvelles langues dans lesquelles on observe l'origine romaine, telles sont les langues italienne, espagnole, portugaise, française et anglaise. On appeloit, dans le cinquième siècle et dans les siècles suivans, *lingua francica* la langue tudesque, celle des dominateurs de la Gaule; elle se distinguoit de la *lingua romana* qui étoit la langue que parloit le peuple, et qui depuis donna naissance à la langue française. Période I. 406 — 800.

Il résulte de ce que nous venons de dire, que l'invasion des peuples germaniques dans les provinces de l'Occident, a été la vraie source de la barbarie, de l'ignorance et de la superstition dans lesquelles cette partie de l'Europe a été si long-temps ensevelie. Barbarie du moyen âge.

Il y auroit donc lieu de déplorer une révolution aussi violente que désastreuse, si, d'un côté, elle n'avoit servi à délivrer l'Europe de l'affreux despotisme des Romains, et si, de l'autre, on n'apercevoit dans les institutions des peuples germaniques quelques germes de liberté qui devoient tôt ou tard conduire les nations européennes à des gouvernemens plus sages et mieux organisés.

Parmi les états élevés sur les ruines de l'empire romain, ce fut celui des Francs qui fit pencher la balance, et qui joua, pendant quelques siècles, le rôle de puissance dominante en Europe. Les Francs, puissance dominante.

Cette monarchie, fondée par Clovis et étendue encore par ses successeurs, embrassoit toute la Gaule, excepté le Languedoc; la

Période I. 496—800.

meilleure partie de l'Allemagne, étoit dans sa dépendance, à la réserve de la Saxe et des pays esclavons.

Tombée en décadence par les partages et les guerres civiles des successeurs de Clovis, elle ne se releva que par l'habileté et la sagesse des maires du palais qui lui rendirent son premier éclat.

Ces maires, de simples grands-maîtres de la cour qu'ils avoient été dans l'origine, s'érigèrent peu-à-peu en premiers ministres, en maîtres de l'état et en rois.

Pépin d'Héristal devient maître de la monarchie.

Le fondateur de leur grandeur fut Pépin d'Héristal, tige de la dynastie des Carlovingiens qui remplaça celle des Mérovingiens vers le milieu du huitième siècle. Deux royaumes principaux partageoient la monarchie sous les Mérovingiens. Le royaume d'Austrasie (*Oesterreich*) comprenoit la France orientale, c'est-à-dire la partie de la Gaule située entre la Meuse, l'Escaut et le Rhin, ainsi que les provinces germaniques au-delà du Rhin qui faisoient partie de la monarchie. On appeloit royaume de Neustrie (*Westerreich*), toute la Gaule occidentale qui s'étendoit entre l'Escaut, la Meuse et la Loire; la Bourgogne, l'Aquitaine et la Provence étoient regardées comme dépendances de ce dernier royaume.

Dagobert II, roi d'Austrasie, ayant été assassiné en 679, le roi de Neustrie, Thierry III, devoit réunir toute la monarchie; mais les Austrasiens qui avoient en horreur Ebroin, maire de Neustrie, se donnèrent des maires particuliers sous l'autorité apparente de Thierry. Il en résulta une guerre entre les Austrasiens et les Neustriens, entre Pépin d'Hé-

ristal, maire d'Austrasie, et Bertaire, maire de Neustrie. La bataille que Pépin gagna à Testry, près de Saint-Quentin, en 687, décida du sort de l'empire : Bertaire y fut tué, et le roi Thierry III tomba au pouvoir du vainqueur. Pépin, en confirmant alors la royauté à Thierry, se contenta de la dignité de maire et du titre de *duc et prince des Francs* (1); mais envisageant le trône comme sa conquête, il resta dépositaire de l'autorité souveraine, et n'accorda au prince mérovingien que les dehors de la majesté et le simple titre de roi. Période I. 406 — 800.

Telle fut la révolution qui transmit l'autorité suprême à une nouvelle dynastie, celle des Carlovingiens. Ils eurent la modération de conserver encore, durant soixante et cinq ans, la dignité royale aux princes mérovingiens qu'ils avoient dépouillés de tout leur pouvoir (2).

Pépin d'Héristal étant mort en 714, les partisans de l'ancienne dynastie firent un dernier effort pour tirer les rois mérovingiens de la dépendance dans laquelle le maire Pépin les avoit tenus. Ce prince, en transmettant la souveraine puissance à son petit-fils Theudoalde, âgé seulement de six ans, avoit déféré à Plectrude, sa veuve, la tutelle et la régence du jeune maire. Charles-Martel.

Un gouvernement aussi étrange encouragea

(1) *Dux et princeps Francorum.*

(2) *Cont. Fredeg.* ch. 100. EGINHARDI, *vita Caroli M.* C'est donc à tort que ces princes portent, dans l'histoire, le titre de rois fainéans.

Période I. 406 — 800.

les mécontens à tenter une révolution. La régente fut dépouillée et les seigneurs Neustriens choisirent un maire de leur parti, nommé Rainfroy ; mais leur triomphe ne fut pas de longue durée. Charles, fils naturel de Pépin, s'étant échappé de la prison où le détenoit la régente, passa en Austrasie et s'y fit proclamer duc, à l'exemple de son père. Il entreprit la guerre contre le roi Chilpéric II et son maire Rainfroy. Trois victoires successives, celles d'Amblef en 716, de Vinchy en 717 et de Soissons en 718, le rendirent encore une fois maître de la monarchie et de la souveraine puissance (1). Le duc d'Aquitaine lui ayant livré le roi Chilpéric, il confirma de nouveau la royauté à ce prince, et mit depuis le comble à sa gloire par les victoires brillantes qu'il remporta sur les Arabes, dans les journées de Poitiers et de Narbonne, en 732 et 737 (2).

Pépin-le-Bref.

Pépin-le-Bref, fils et successeur de Charles-Martel, voyant son autorité affermie, tant au dedans qu'au dehors de la monarchie, jugea enfin le moment favorable de réunir la royauté à la souveraine puissance. Il ménagea son élection dans l'assemblée générale des Francs qui eut lieu au champ-de-Mars, et qui fut convoquée aux environs de Soissons en 752. Childéric III, dernier roi mérovingien, y fut déposé et enfermé dans un couvent. Pépin, dans l'intention de rendre sa personne inviolable, imagina le sacre. Il fut le premier roi qui se fit sacrer et

(1) *Cont. Fredeg. Annal. Metenses.*

(2) *Cont. Fredeg.*, ch. 108 et 109. *Annal. Mét.* aux ann. 732 et 737 ; *voyez* ci-après p. 46.

couronner dans la cathédrale de Soissons, par St. Boniface, premier archevêque de Mayence (1). L'exemple de Pépin fut suivi depuis par plusieurs princes et souverains de l'Europe. PÉRIODE I. 465 -- 800.

Ce fut lui qui ajouta à sa domination le Languedoc qu'il enleva aux Arabes dans les années 752 et 759 (2).

Origine de la puissance séculière des papes.

L'origine de la puissance séculière des pontifes romains se rapporte à son règne. Cet événement, qui influa essentiellement sur la religion et le gouvernement des nations européennes, exige d'être développé avec quelque détail.

République romaine du huitième siècle.

Il subsistoit alors une vive querelle entre l'église d'Occident et celle d'Orient, touchant le culte des images. L'empereur Léon l'Isaurien s'étoit élevé contre ce culte, et l'avoit proscrit par un édit publié en 726. Lui et ses successeurs (3) persistèrent à faire détruire les images et à persécuter ceux qui s'en montroient les partisans. Un zèle aussi peu mesuré (4), que les pontifes romains blâmoient

(1) *Annal. Fuld.*

(2) *Voyez* ci-après, p. 47.

(3) Ce furent surtout les empereurs Constantin Copronyme et Léon Porphyrogénète qui se montrèrent zélés iconoclastes; mais l'impératrice Irène, pendant la minorité de son fils, convoqua, en 787, un concile à Nicée, dans lequel elle fit rétablir les images dans leurs droits, en ordonnant même, par un excès opposé, de les encenser et de leur allumer des bougies.

(4) On prétend que la politique y entroit aussi pour beaucoup. Outre que les empereurs, en abattant les images, comptoient affoiblir le pouvoir excessif des moines qui

Période I. 406—800.

hautement, souleva les peuples contre les empereurs grecs. Plusieurs révoltes éclatèrent en Italie contre les officiers impériaux chargés de l'exécution de leurs ordres. Les Romains surtout en prirent occasion de chasser le duc ou gouverneur qui résidoit dans leur ville de la part de l'empereur grec; ils s'érigèrent en république (1), en usurpant tous les droits de souveraineté, et en renouvelant aussi l'ancienne dénomination de *sénat* et de *peuple* romain (2). Le pape fut reconnu chef de cette nouvelle république; il eut la direction générale tant des affaires du dedans que de celles du dehors (3). Le territoire de cette république, formé du duché de Rome, s'étendoit du nord au midi, depuis Viterbe jusqu'à Terracine et, de l'est à l'occident, depuis Narni jusqu'à l'embou-

dominoient la cour de Constantinople, ils regardoient aussi la destruction de ce culte comme l'unique moyen d'arrêter les persécutions que les Mahométans exerçoient alors en Orient contre les chrétiens qu'ils traitoient d'idolâtres, à cause de leur vénération pour les images.

(1) Cet événement arriva sous le pontificat de Grégoire II, vers l'an 730. Anastase le Bibliothécaire, auteur romain du neuvième siècle, donne à cette république les qualifications suivantes: *Respublica Romanorum, sancta respublica, compages sanctæ reipublicæ, corpus Christo dilectum exercitus romani.* Voyez aussi Cenni *monumenta dominationis Pontif.* tom. I, p. 12 et suiv.

(2) Une lettre adressée à Pépin-le-Bref par les Romains, commence ainsi: *Pipino regi Francorum omnis senatus et universa populi generalitas a deo servatæ urbis Romanæ.* Cenni, t. I, p. 141.

(3) Dans une lettre qui se trouve dans Cenni, t. I, p. 143, les Romains donnent même au pape l'épithète de leur seigneur et maître: *a Deo decretus dominus noster.*

chure du Tibre. La foiblesse de l'empire d'Orient étoit telle, que tous les efforts des empereurs pour réduire les Romains furent infructueux. Le duc grec de Naples, qui s'étoit avancé sur Rome, fut tué avec son fils, et l'exarque lui-même forcé de faire sa paix avec les Romains (1). Paulus I, 406 — 800.

Les Lombards profitèrent de cet état de détresse de l'empire grec pour étendre leurs possessions en Italie. Le roi Aistolphe attaqua, en 752, la ville de Ravenne où les exarques ou gouverneurs-généraux grecs faisoient leur résidence; il s'en rendit maître, de même que de toute la province de l'Exarchat (2) et de la Pentapole : l'exarque Eutychius fut obligé de se réfugier à Naples. Rome menacée par les Lombards.

La conquête du chef-lieu de l'Italie grecque encouragea le roi lombard à porter plus loin ses vues ; il exigea la soumission de la ville et du duché de Rome, qu'il regardoit comme une dépendance de l'Exarchat. Le pape Etienne II, alarmé, commença d'abord par renouer avec l'empire grec dont la puissance éloignée lui sembloit moins à craindre que celle des Lombards ses voisins ; mais pressé vivement par Aistolphe, et voyant qu'il n'avoit aucun secours à attendre de Cons-

(1) Anastas. Bibl. dans Murat. T. 3, Part. 1, p. 156 et 157.

(2) On appeloit alors *Exarchat* la province de Ravenne, parce qu'elle étoit, ainsi que la Pentapole, immédiatement soumise à l'exarque ou gouverneur-général, tandis que les autres parties de l'Italie grecque n'en relevoient que par les ducs qui les gouvernoient sous l'autorité des exarques.

Période I. 406 -- 800.

tantinople, il résolut de recourir à la protection des Francs et à celle de Pépin-le-Bref.

Le pape implore la protection des Francs.

Les Francs tenoient alors le premier rang parmi les nations européennes ; leurs exploits contre les Arabes leur avoient acquis, dans tout l'Occident, une haute réputation de valeur. Etienne se rendit en personne en France et, dans une entrevue qu'il eut avec Pépin, il trouva moyen de concilier ses intérêts avec ceux de ce prince.

Pépin ne se regardoit pas encore comme bien affermi sur un trône qu'il venoit d'usurper sur les princes mérovingiens (1). Il n'avoit d'autre droit à la couronne que celui qu'il tenoit de son élection, et c'est ce titre même qui pouvoit servir à en frustrer ses fils. Désirant de leur conserver cette couronne, il engagea le pape à renouveler, dans l'église de St. Denis, la cérémonie de son sacre, et à sacrer en même temps ses deux fils, Charles et Carloman. Le pape fit plus ; il délia le roi du serment qu'il avoit prêté à Childéric, et enjoignit, de la part de J.-C. et de S. Pierre, à tous les seigneurs Francs qui se trouvoient présens, de conserver la dignité royale à Pépin et à sa race (2). Enfin, pour s'attacher plus particulièrement Pépin et ses fils, et pour se ménager un titre à leur protection, il leur conféra publiquement la dignité de patrices de Rome.

(1) Il existoit encore un fils de Childéric III, nommé Thierry ; et les ducs d'Aquitaine, très-puissans, formoient aussi une branche mérovingienne, issue de Boggis, fils cadet de Charibert II.

(2) Bouquet, *recueil des hist.*, t. 5, p. 436.

Tant de condescendance de la part du pape devoit exciter la reconnoissance de Pépin; il ne lui promit pas seulement des secours contre les Lombards, il s'engagea à leur enlever l'Exarchat et à le donner au pape; il lui en fit même une donation anticipée qu'il signa en 754 au château de Quierzy (1), dans le diocèse de Soissons, près de l'Oise, et qu'il fit aussi signer aux princes ses fils (2). Ce fut à la suite de ces conventions que Pépin-le-Bref entreprit successivement deux expéditions en Italie, dans les années 755 et 756. Il y força le roi Aistolphe de se reconnoître son vassal, et de lui délivrer l'Exarchat avec la Pentapole, dont il mit le pape en possession dans le cours de l'année 756 (3).

Période I. 406 — 800.

Donation de l'Exarchat.

Cette donation de Pépin servit à affermir et à étendre la puissance séculière des papes, qui avoit déjà pris naissance auparavant (4). Le titre de la donation n'existe plus; mais Anastase le Bibliothécaire assure d'en avoir vu l'original, et il donne le dénombrement

(1) *Carisiacus*, villa regia cum palatio.

(2) Cette donation anticipée est attestée par une lettre d'Étienne II, adressée au roi dans le cours de l'année 754, et immédiatement après le retour du pape à Rome. Voyez le *codex Carolinus* dans CENNI, *Monum.* Tom. 1, p. 81 et ANASTAS. BIBL. dans MURATORI, t. 3, p. 168, 169, 186, col. 6.

(3) EGINHARDI *Annal.* à l'an 756.

(4) Le pape, dans ses lettres à Pépin-le-Bref, appelle cette donation : *Augmentum romanæ ditionis, dilatatio provinciæ romanæ.* CENNI, tome 1, page 144, dans les notes. Outre la ville et le duché de Rome, Anastase le Bibliothécaire rapporte différentes donations antérieures de territoires faites à l'église romaine.

Période I. 406—800.

de toutes les places de l'Exarchat et de la Pentapole qui étoient comprises dans la donation (1).

Origine de la religion et de l'empire de Mahomet.

C'est ici le lieu de parler des Arabes, vulgairement appelés Sarrazins (2), et de leur irruption en Europe.

Mahomet, noble arabe, natif de la Mecque, s'étoit érigé en prophète, en législateur et en conquérant au commencement du septième siècle de l'ère chrétienne. Chassé de la Mecque dans le cours de l'année 622, pour ses prédications, il y reparut à la tête d'une armée, et s'étant rendu maître de la ville, il soumit peu à peu toutes les nombreuses tribus de l'Arabie (3).

Ses successeurs, connus sous le nom de *Califes*, ou de vicaires du prophète dans le spirituel et dans le temporel, marchèrent sur ses traces. Ils propagèrent sa religion à mesure qu'ils étendoient leur empire, et parcoururent en conquérans les vastes régions de l'Asie et de l'Afrique. La Syrie, la Palestine, l'Egypte, Barca, Tripoli et toute la côte septentrionale de l'Afrique furent enlevées à l'empire grec par les califes, qui

(1) Anastasius, p. 171. La Pentapole comprenoit les villes de Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône. Les principales villes de l'Exarchat étoient Ravenne, Adria, Ferrare, Imola, Faenza, Forli. La donation contenoit en tout vingt-deux villes avec leurs dépendances.

(2) On prête différentes significations au mot de *Sarrazins* dont les Grecs et, à leur imitation, les Latins se sont servis pour désigner les Arabes. Les uns l'expliquent par *voleurs* ou *brigands*, et les autres par *orientaux*. Casiri, *bibl. Arab. Hisp.* T. 2, p. 19.

(3) Voyez Jean Gagnier, *vie de Mahomet.*

bouleversèrent aussi la puissante monarchie des Persans (1), conquirent le Kharasme, la Transoxiane et les Indes, et fondèrent un empire plus vaste que n'avoit été celui des Romains.

Enfin, ce fut sous le califat de Walid, l'an de l'hégyre 92, de J. C. 711 (2), que les Arabes passèrent de l'Afrique en Europe, et qu'ils attaquèrent la monarchie des Visigoths en Espagne.

Cette monarchie étoit tombée en décadence par la foiblesse de ses rois, et par le pouvoir abusif dont les grands et particulièrement les évêques s'étoient emparés. Ces derniers y disposoient à leur gré du trône et décidoient, dans les conciles, de toutes les affaires de l'état.

Muza commandoit alors dans l'Afrique septentrionale au nom du calife Walid. Autorisé par ce souverain, il envoya en Espagne Taric ou Tarec Abenzara, un de ses généraux, qui, ayant fait sa descente sur les côtes d'Andalousie, prit poste sur une montagne que les anciens appeloient Calpé, et qui prit depuis le nom de Gibraltar (3).

Ce fut aux environs de la ville de Xerès de la Frontera, dans l'Andalousie, que le général Tarec trouva à sa rencontre l'armée des

(1) Yezdegird, dernier monarque persan, fut tué par le calife Osman, l'an 31 de l'hégyre, 651 de J. C.

(2) Cette invasion est du 8e. de redgeb de l'an 92 de l'hégyre, qui répond au mois de mai 711 de J. C. Voyez *Ebn-Alkhatib*, auteur arabe, dans Casiri, *bibl. Arab. Hisp.* T. 2, p. 182.

(3) De *Gibel* ou *Giabal*, qui signifie mont en arabe, et de *Tarec*, nom du général arabe.

Période I. 406 — 800. Visigoths, commandée par le roi Rodéric. La bataille qui s'y donna fut décisive ; les Visigoths essuyèrent une entière défaite. Le roi Rodéric périt dans la fuite, et le gouverneur Muza étant venu seconder les efforts du général Tarec, la conquête de toute l'Espagne fut le fruit de cette victoire (1). La Septimanie ou le Languedoc qui faisoit alors partie de la monarchie des Visigoths, passa avec elle sous la domination des Arabes.

Progrès des Arabes en Europe. Ces fiers conquérans ne bornèrent pas à l'Espagne et au Languedoc leur irruption en Europe; les îles Baléares, la Sardaigne, la Corse, la Sicile, une partie de la Pouille et de la Calabre tombèrent aussi en leur pouvoir; ils infestèrent les mers de leurs flottes, et portèrent plus d'une fois la terreur et la désolation jusqu'aux portes de la ville de Rome.

Il est même à croire que l'Europe entière eût fléchi sous leur joug, si Charles-Martel n'eût arrêté ce torrent de puissance. Il défit leurs armées aguerries et innombrables dans les sanglantes batailles qu'il leur livra aux environs de Poitiers et de Narbonne, dans les

(1) On peut juger de la férocité des Arabes de ce temps, par un passage de Rasis, auteur arabe ; inséré dans Casiri, *Bibl. Arab. Hisp.*, t. 2, p. 322. Muza, par un effet de sa jalousie contre Tarec, l'avoit fait fustiger à Tolède, et n'en avoit pas moins continué à l'employer comme général. Le calife, pour venger Tarec, fit fustiger, à son tour, Muza, lorsqu'il vint lui apporter à Damas les dépouilles de toute l'Espagne. Son fils qu'il avoit laissé gouverneur en Espagne, fut tué par ordre du calife. Tel fut le sort des conquérans arabes de l'Espagne !

années 732 et 737, et les força de se renfermer dans le Languedoc (1). Français I. 406 — 800.

L'unité de l'empire et de la religion de Mahomet ne se maintint pas long-temps. La première dynastie des califes, celle des Ommiades, fut dépouillée et tous les princes de cette dynastie massacrés par les Abassides (2) qui envahirent le califat vers l'an de l'hégyre 132, de J.-C. 749. Un seul rejeton des Ommiades, nommé Abdalraham, fils du calife Moavia, se sauva en Espagne, fixa son siége à Cordoue, et s'étant fait reconnoître calife par les mahométans d'Espagne, démembra cette province du grand empire des Arabes, l'an de l'hégyre 139, de J.-C. 756. Califat de Cordoue.

Cette révolution et les troubles dont elle fut accompagnée, ranimèrent le courage du petit nombre de Visigoths qui, pour ne pas fléchir sous le joug mahométan, s'étoient tenus cachés dans les montagnes des Asturies. Ils sortirent de leur retraite et jetèrent, vers le milieu du huitième siècle, les fondemens d'un nouvel état chrétien, connu depuis sous le nom de royaume de Léon. Alphonse I, surnommé le Catholique, doit être envisagé comme en ayant été le premier fondateur (3).

Les Francs profitèrent aussi de cet événement pour chasser les Arabes du Languedoc. Pépin-le-Bref prit possession des villes de Nismes, Maguelonne, Agde et Beziers,

(1) *Voyez* ci-dessus, p. 38.

(2) Les Abassides tiroient leur nom d'Abbas, oncle paternel de Mahomet dont ils étoient issus.

(3) Le roi don Pélage des Espagnols n'est pas moins problématique que le Pharamond des Francs.

PERIODE I. 406 -- 800.

qu'un seigneur Goth, nommé Asmond, lui livra en 752. Il ne lui fut pas aussi facile de réduire Narbonne. Le blocus qu'il en forma dura sept ans, et ce ne fut qu'en 759 qu'il devint maître de la ville, ainsi que du reste du Languedoc (1).

Les lettres cultivées par les Arabes.

L'irruption des Arabes, quelque désastreuse qu'elle fût, ne laissa pas de produire des effets salutaires pour l'Europe qui lui doit en partie sa civilisation. Les califes Abassides, s'érigeant en protecteurs des lettres et des arts, commencèrent à fonder des écoles et à encourager la traduction, en langue arabe, d'une foule d'auteurs grecs. Leur exemple fut suivi par les califes de Cordoue, de même que par ceux qu'on appelle Fathimites (2), souverains de l'Egypte, de la Syrie et de la côte septentrionale de l'Afrique. Le goût des lettres se communiqua à tous les états mahométans. De Bagdad il passa au Caire, et des bords de l'Euphrate et du Nil il se répandit jusques sur le Tage. Les mathématiques, l'astronomie, la chimie, la médecine, la botanique et la matière médicale étoient les sciences que les Arabes af-

(1) *Annales veteres Franc.* dans MARTENNE, *amplissima collectio*, T. 5, p. 892. PETRUS DE MARCA, *Marca Hisp.* p. 239, 240.

(2) Ces califes distingués de ceux de Bagdad, font remonter leur origine à Aboul-Cassem-Mohammed, prétendu descendant d'Ali et de Fathima, fille du prophète, lequel s'érigea, en Afrique, contre les califes de Bagdad, vers l'an 908 de J. C. Toute l'Afrique septentrionale, ainsi que l'Egypte et une partie de la Syrie, devinrent la conquête de ces califes qui jetèrent, en 968, les fondemens de *Kahirah* ou du Caire, et y établirent le siége de leur califat.

fectionnoient le plus ; ils excelloient dans la poésie, dans l'art de conter avec agrément. Rhazes, Averroès, Avicenna, sont du nombre de leurs philosophes et médecins célèbres ; Elmacin, Abulfeda, Abulpharage, Bohadin s'illustrèrent comme historiens. PERIODE I. 406 — 800.

Ainsi, l'Espagne mahométane cultivant plusieurs sciences peu connues dans le reste de l'Europe, les chrétiens occidentaux s'y rendirent fréquemment pour se livrer, dans les écoles de Cordoue, à l'étude de ces sciences (1).

L'agriculture, les manufactures et la navigation doivent également beaucoup aux Arabes. Ils donnèrent un nouveau mouvement au commerce des Indes. Des golfes Persique et Arabique ils l'étendirent dans la Méditerranée et le Pont-Euxin. Leurs tapis et broderies d'or et d'argent, leurs tissus de soie et ouvrages d'acier et de cuir jouirent long-temps d'une perfection inconnue aux autres nations de l'Europe.

(1) On conserve à la bibliothèque de l'Escurial, en Espagne, 1851 manuscrits arabes qui ont échappé à l'incendie de 1671, et qui ont été décrits amplement par CASIRI dans sa *Bibliotheca Arabico-Hispana*.

PÉRIODE II.

Depuis Charlemagne jusqu'à Otton-le-Grand.

800 — 962.

Le règne de Charlemagne fait époque dans l'histoire de l'Europe. Ce prince qui succéda en 768 à son père Pépin-le-Bref, effaça tous ses prédécesseurs par la supériorité de son génie, par la sagesse et la vigueur de son administration. Sous lui, la monarchie des Francs fut élevée au plus haut point de gloire. Il auroit été un prince accompli, digne de faire le bonheur du genre humain, s'il avoit su modérer la soif ardente de conquêtes qui le dévoroit.

Il porta ses armes victorieuses dans l'intérieur de la Germanie, et subjugua la belliqueuse nation des Saxons, dont les possessions s'étendoient depuis le Bas-Rhin jusqu'à l'Elbe et à la mer Baltique. Il la soumit à la suite d'une guerre sanglante de trente années, et la força d'embrasser le christianisme par la paix qu'il conclut en 803 avec elle à Selz, château royal sur la Saale (1). Plusieurs peuples Esclavons, les Obotrites, les Wilziens, les Sorabes, les Bohémiens, se reconnurent

(1) Eginhardi *annales* et Poeta Saxo à l'an 803.

ses tributaires (1). Il bouleversa (2) le puissant royaume des Avares, qui dominoit sur les pays connus aujourd'hui sous les noms d'Autriche, de Hongrie, de Transilvanie, de Dalmatie et de Croatie. Enfin les Arabes furent dépouillés par lui (3) de toute cette partie de l'Espagne qui est située entre les Pyrénées et l'Ebre, ainsi que des îles Baléares.

Conquête du royaume des Lombards.

Une conquête qui mérite de fixer plus particulièrement notre attention, est celle de l'Italie et du royaume des Lombards. C'est à la sollicitation du pape Adrien I que Charlemagne entreprit son expédition contre Didier, dernier roi des Lombards. Il assiégea ce prince dans sa résidence de Pavie; et, l'ayant fait prisonnier, à la suite d'un long siége, il l'enferma pour le reste de ses jours, et incorpora son royaume à la monarchie des Francs (4). Les ducs de Benevent qui occupoient alors, comme vassaux des rois Lombards, une grande partie de la basse Italie, furent aussi forcés (5) de reconnoître la suzeraineté de l'empire de Charlemagne. Il n'y eut que les places maritimes de cette partie de l'Italie dans lesquelles les Grecs trouvèrent encore moyen de se maintenir.

La chute des Lombards mit fin au gouvernement républicain des Romains. Ce fut durant le blocus de Pavie, que Charles s'étant

(1) Dans les années 789, 805, 806. Voy. les *Annal. Franc.*

(2) En 796, Eginh. *Ann.* 791 et 796.

(3) En 778 et en 799, Eginh. *Annal.*

(4) En 774, Eginh. *Annal.*

(5) En 787; *Annal. Loiseliani.* Eginh. *Annal.*

Papes II. 800 — 962.

rendu à Rome pour y passer les fêtes de Pâques (1), il y fut reçu avec tous les honneurs dus à l'*exarque* et au *patrice ;* et l'on peut établir, par des preuves incontestables, qu'il exerça depuis, sous ce titre, les droits de souveraineté sur Rome et sur l'Etat ecclésiastique.

Patriciat de Charlemagne.

La dignité de patrice, inventée par Constantin-le-Grand (2), étoit la première, dans l'empire grec, après celle d'empereur. Les exarques de Ravenne en étoient communément revêtus et exerçoient, plutôt sous ce titre que sous celui d'exarque ou gouverneur, l'autorité dont ils jouissoient à Rome. Le pape Etienne II avoit conféré, vingt ans auparavant, le patriciat à Pépin et à ses fils (3), sans que ces princes en aient fait aucun usage; ils envisageoient, à ce qu'il paroît, ce titre comme purement honorifique, tant que le royaume des Lombards les sépara de Rome et du nouvel état ecclésiastique. Charles ne se vit pas plutôt maître de ce royaume, qu'il affecta d'ajouter aux titres de roi des Francs et des Lombards celui de *patrice des Romains*, et qu'il commença à exercer sur Rome et sur l'état ecclésiastique les droits de supériorité dont les empereurs grecs et les exarques avoient joui avant lui (4).

Dignité impériale.

Ce prince retourna à Rome sur la fin de l'année 800, pour y connoître d'un complot,

(1) En 774.
(2) Zosimus, liv. 2, ch. 40.
(3) Voyez ci-dessus, p. 42.
(4) Voyez le *Liber diurnus Romanorum pontificum*, cap. 2, tit. 3 et 4; et Le Blanc, *dissertation à la suite du traité sur les monnoies de France.*

que quelques seigneurs romains avoient tramé contre la vie du pape Léon III. L'affaire ayant été jugée en sa présence et l'innocence du pape reconnue, Charles assista à la messe solennelle qui fut célébrée, dans l'église de Saint-Pierre, le jour de Noël 25 déc. 800 (1). Le pape qui désiroit de lui témoigner sa reconnoissance, choisit le moment où ce prince étoit à genoux, au pied du grand autel, pour poser sur sa tête la couronne impériale et pour le faire proclamer, par le peuple, empereur des Romains (2).

C'est ici ce qu'on appelle le renouvellement de l'empire romain d'Occident dont le titre avoit cessé depuis trois siècles. Les empereurs d'Orient, qui, dans cet intervalle, avoient joui exclusivement du titre d'empereurs romains, sembloient fondés à s'opposer à une innovation qui pouvoit leur devenir préjudiciable. La contestation qui s'éleva à ce sujet entre les deux empires, fut terminée par des traités conclus en 803 et 812. Les empereurs grecs reconnurent la nouvelle dignité de Charles et conservèrent, à ce prix, les foibles possessions qui leur restoient en Italie.

En maintenant ainsi la dignité impériale contre les empereurs grecs, Charles n'ajouta

(1) Le 25 décembre étoit alors à Rome le premier jour de l'an 801.

(2) Selon EGINHARD, cette démarche du pape déplut à Charles qui n'en avoit pas été prévenu. Cependant, à en croire l'auteur des *Annales Moissacenses*, dans DUCHESNE, t. 3, p. 143, ce couronnement fut arrêté auparavant dans une grande assemblée d'évêques et de nobles Francs et Romains, qui eut lieu à Rome.

PÉRIODE II. 800 — 962.

rien à sa puissance ; il n'acquit aucun nouveau droit sur les provinces démembrées de l'empire d'Occident dont le sort étoit réglé depuis long-temps ; il n'en augmenta pas même son autorité sur Rome, où il continua à exercer, sous le titre d'empereur, les droits de souveraineté qu'il y exerçoit auparavant sous celui de patrice.

Législation de Charlemagne.

Ce prince, supérieur à son siècle, ne se montra pas seulement conquérant; il fut aussi législateur et zélé protecteur des lettres.

Par les lois qu'il publia, sous le nom de capitulaires, il réforma plusieurs abus et donna des idées nouvelles d'ordre et de justice. Il voulut aussi que les poids et les mesures fussent uniformes par tout son empire. On trouve cependant dans ses lois des dispositions qui se ressentent de l'esprit du temps et de la superstition du siècle. Celles qu'il prescrivit aux Saxons, sont atroces. La fréquence de leurs révoltes et leur retour au paganisme ne sauroient les justifier.

Son goût pour les lettres.

Quant au goût de Charles pour les lettres, il est attesté par les nombreuses écoles qu'il fonda, par les encouragemens qu'il leur accorda, et par l'attention qu'il eut d'appeler à sa cour des savans distingués de différens pays de l'Europe. Dans un âge déjà avancé, il se fit instruire lui-même dans la rhétorique, la dialectique et l'astronomie par le célèbre Alcuin, Anglois de nation, dont il avoit fait son ami. Il tâcha même de perfectionner sa langue maternelle qui étoit la tudesque (1), en travaillant à une grammaire de cette langue,

(1) Appelée alors *lingua francica*.

en donnant des noms allemands aux mois et aux vents qui n'en avoient point et en faisant rassembler les chansons militaires des anciens Germains (1). PÉRIODE II. 800 — 962.

L'empire de Charlemagne, comparable, quant à son étendue, à l'ancien empire d'Occident, comprenoit la meilleure partie de l'Europe. Toutes les Gaules, l'Allemagne, l'Espagne jusqu'à l'Ebre, l'Italie, la Pannonie, la Dalmatie et la Croatie, etc., formoient cet empire, qui, de l'Occident en Orient, s'étendoit depuis l'Ebre jusqu'à l'Elbe et à l'Oder, et du midi au nord, depuis le duché de Bénevent et la mer Adriatique jusqu'à la rivière d'Eyder qui séparoit les Allemands des Danois. Étendue de son empire.

En désignant les limites de l'empire de Charlemagne, on doit avoir soin de ne pas confondre les pays et provinces incorporés à son empire, avec ceux qui n'en étoient que simplement tributaires. Les premiers étoient gouvernés par des officiers révocables à la volonté du prince, au lieu que les autres étoient des états libres, ne tenant à l'empire que par alliance et au moyen des tributs dont ils lui étoient redevables. Son système politique.

Telle étoit la politique de ce prince qu'outre les Marches ou commandemens militaires, qu'il établit sur la frontière de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie, il aimoit à avoir, sur differens points de son empire, des peuples qui, à titre de tributaires, jouissoient de la protection des Francs, et leur tenoient

(1) EGINHARD, *vie de Charlemagne.*

Période II, 800 — 962.

lieu de barrière contre les barbares de l'orient et du nord, accoutumés, depuis longtemps, à faire des incursions dans les pays occidentaux et méridionaux de l'Europe.

Ainsi les ducs de Benevent en Italie étoient de simples vassaux et tributaires de l'empire, lui servant de boulevard contre les Grecs et les Arabes; ainsi les peuples esclavons de l'Allemagne, ceux de la Pannonie, de la Dalmatie, de la Croatie, quoiqu'ils fussent feudataires ou tributaires des Francs, se gouvernoïent cependant par leurs propres lois et ne professoient pas, pour la plupart, la religion chrétienne.

État du reste de l'Europe.

On peut juger par ce tableau rapide du règne de Charlemagne, qu'il n'y avoit alors aucune puissance en Europe, assez formidable pour entrer en concurrence avec l'empire des Francs. Les états du nord n'étoient pas encore formés; l'Angleterre présentoit une heptarchie dont l'union étoit fort mal cimentée. Les rois de cette union se faisoient sans cesse la guerre, et ce ne fut que plusieurs années après Charlemagne qu'Egbert-le-Grand, roi de Westsex, emportant la balance, s'érigea en roi de toute l'Angleterre (1). L'Espagne mahométane, depuis qu'elle s'étoit séparée du grand empire des califes, se trouvoit engagée dans une guerre continuelle avec l'orient; les souverains Ommiades de Cordoue, loin de provoquer leurs voisins de l'occident dont ils avoient éprouvé la valeur, devoient, au contraire, être at-

(1) En 827.

tentifs à conserver la paix et la bonne intelligence avec eux. Les empereurs grecs, continuellement aux prises avec les Arabes et les Bulgares et agités par des factions et des troubles intestins, ne pouvoient non plus faire ombrage à la monarchie des Francs.

Louis-le-Débonnaire.

Cette monarchie jouoit ainsi le rôle de puissance dominante de l'Europe; mais elle ne soutint pas long-temps son éclat. Il falloit nécessairement un homme d'un génie supérieur pour tenir les rênes d'un empire aussi vaste que ses ressorts étoient compliqués. Louis-le-Débonnaire, fils et successeur de Charlemagne, n'eut aucune des qualités propres à maintenir les domaines étendus que son père lui avoit laissés. Aussi mauvais politique que foible et superstitieux, il ne sut, ni se faire aimer, ni se faire craindre.

Par les partages imprudens qu'il fit de son vivant entre ses fils, il jeta, dans sa propre famille, des semences de discorde qui accélérèrent la chute de l'empire. Les guerres civiles qui avoient commencé sous lui, continuèrent après sa mort. Louis, dit le Germanique, et Charles-le-Chauve, ses fils cadets, se liguèrent contre Lothaire leur frère aîné, et lui livrèrent, en 841, la fameuse bataille de Fontenay en Bourgogne, où périt toute la fleur de l'ancienne noblesse (1). Louis et Charles, sortis victorieux du combat, forcèrent leur frère de se sauver en Italie. Ils marchèrent ensuite sur Strasbourg, où ils

(1) *Annales Bertiniani* et *Metenses.*

Période II. 800 — 962.

renouvelèrent leur alliance et la confirmèrent par serment à la tête de leurs troupes (1).

Démembrement de l'Empire des Francs.

Ces princes étoient sur le point de se partager toute la monarchie, lorsque, par l'entremise des seigneurs, ils se rapprochèrent de leur aîné et conclurent, en 843, avec lui, le traité de Verdun, qui consomma le partage formel de la monarchie.

Lothaire conserva, par ce partage, la dignité impériale, avec le royaume d'Italie et les provinces situées entre le Rhône, la Saône, la Meuse, l'Escaut, le Rhin et les Alpes.

Louis-le-Germanique eut toute la Germanie au-delà du Rhin, et, en deçà de ce fleuve, les cantons de Mayence, de Spire et de Worms. Enfin, toute la partie des Gaules qui s'étendoit depuis l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône jusqu'aux Pyrénées, échut à Charles-le-Chauve, qui eut aussi, dans son partage, la Marche d'Espagne, composée du comté de Barcelonne et des autres pays que Charlemagne avoit conquis au-delà des Pyrénées (2).

Origine de la France moderne.

Ici commence proprement la France moderne, qui est un démembrement de l'ancien empire des Francs ou de la monarchie de Charlemagne. Elle conserva long-temps les

(1) Au mois de février 842. Charles prêta son serment en langue tudesque; Louis-le-Germanique en langue romance. Les formules en ont été conservées par l'abbé Nithard dans Duchesne, t. 2, p 374. On remarque que c'est ici le plus ancien monument de la langue romance qui a donné naissance à la langue française moderne.

(2) *Annal. Bertin.* 843, 844; *Annal. Metens.* 843, 844.

limites que le traité de Verdun lui avoit assignées et tout ce qu'elle possède aujourd'hui, hors de ces limites, provient des conquêtes qu'elle fit depuis le quatorzième siècle. Charles-le-Chauve fut donc, à dire vrai, le premier roi de France, et c'est par lui qu'il faudroit commencer la suite de ces rois. Aussi est-ce depuis ce prince que le gouvernement changea de face chez les Francs occidentaux ou Neustriens. Avant lui, ce gouvernement étoit franc ou germanique; les mœurs et usages des conquérans de la Gaule y prédominoient; leur langue, la langue franque ou tudesque, étoit celle de la cour et du gouvernement; mais depuis le démembrement dont nous parlons, les Gaulois l'emportèrent dans la France occidentale, dans la Neustrie; leurs mœurs et la langue du peuple s'introduisirent à la cour et influèrent sur le gouvernement. Cette langue, qu'on appeloit alors romaine ou romance, devenue ainsi la langue de la cour, s'épura insensiblement, et il en sortit, avec le temps, la langue française moderne. C'est donc à cette époque, au règne de Charles-le-Chauve, que les Francs occidentaux cessèrent proprement d'être Francs, et qu'on doit commencer à les appeler Français.

Périodes II. 800 — 962.

Origine du royaume d'Allemagne.

A cette même époque, la Germanie devint, pour la première fois, un corps de monarchie, ayant ses rois particuliers. Louis-le-Germanique est le premier roi d'Allemagne, comme Charles-le-Chauve est le premier roi de France. Le royaume de Louis-le-Germanique conserva long-temps le nom de France orientale,

Période II. 800 — 962.

pour la distinguer de la France occidentale, qui retint enfin exclusivement le nom de France.

L'empire de Charlemagne, partagé par le traité de Verdun, fut réuni pour un instant (1) par Charles, dit le Gros, fils cadet de Louis-le-Germanique, et roi d'Allemagne; mais ce prince, trop foible pour porter un aussi grand fardeau, fut déposé en 887 par les Allemands, et leur exemple fut suivi de près par les Français et les Italiens. L'empire des Francs fut alors démembré à jamais, et on en vit sortir (2), outre les royaumes de France, d'Allemagne et d'Italie, trois nouveaux états, les royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Navarre.

Royaume de Lorraine.

Le royaume de Lorraine prit son nom de Lothaire II, fils puîné de l'empereur Lothaire I, qui, dans le partage qu'il fit de ses états entre ses fils, donna en 855, à ce Lothaire, les provinces situées entre le Rhin, la Meuse et l'Escaut, et connues depuis sous les noms de Lorraine, Alsace, pays de Trèves, de Cologne, de Juliers, de Liége et Pays-Bas. A la mort de Lothaire II, son royaume fut partagé, par le traité de Procaspis, en 870, en deux portions égales, dont l'une fut assignée à Louis-le-Germanique, roi d'Allemagne, et l'autre à Charles-le-Chauve, roi de France (3).

(1) En 884.
(2) En 888.
(3) Ce traité qui a été conservé par l'auteur des *Annales de Saint-Bertin*, indique tous les comtés et lieux principaux attribués à chacun des deux frères. C'est un monument précieux de la géographie du moyen âge.

Par un autre traité, conclu en 879 entre les fils de Louis-le-Bègue et Louis-le-Jeune, roi d'Allemagne, fils de Louis-le-Germanique, la portion française passa à ce dernier prince, qui réunit ainsi tout le royaume de Lorraine. Ce royaume resta incorporé à l'Allemagne lors du dernier démembrement de la monarchie, qui eut lieu à la déposition de Charles-le-Gros. Arnoul, roi d'Allemagne, successeur de Charles-le-Gros, en investit, en 895, Zwentibold ou Swätopolk, son fils naturel, qui, après cinq années de règne, fut destitué par Louis-l'Enfant, fils et successeur du roi Arnoul. Pinlous II. 800 — 962.

Louis étant mort en 911 sans postérité, Charles-le-Simple, roi de France, profita des troubles de l'Allemagne pour se mettre en possession du royaume de Lorraine (1); et ce ne fut que Henri, dit l'Oiseleur, qui réunit définitivement ce royaume à la couronne germanique.

Le fondateur du nouveau royaume de Bourgogne fut un seigneur appelé Boson, dont Charles-le-Chauve avoit épousé la sœur. Elevé par le roi son beau-frère aux premières dignités de l'état, nommé successivement comte de Vienne, duc de Provence, duc d'Italie et premier ministre, il obtint aussi en mariage la princesse Irmengarde, fille de Louis II, roi d'Italie et empereur. Encouragé par cette Royaume de Bourgogne cisjurane.

(1) Ce prince introduisit, à cette occasion, une nouvelle ère : *a largiore hæreditate indepta,* voyez BOUQUET *recueil des historiens,* t. 9, p. 513 et suiv. L'Alsace cependant fut démembrée alors du royaume de Lorraine, et maintenue dans la dépendance du royaume d'Allemagne.

Période II. 800 — 962.

princesse, il ne tarda pas de porter ses vues ambitieuses sur le trône. La mort de Louis-le-Bègue, roi de France, fils de Charles-le-Chauve, et les troubles dont elle fut suivie, lui facilitèrent les moyens d'attirer dans son parti plusieurs évêques des pays confiés à son gouvernement. Il les engagea à lui déférer la dignité royale, dans une assemblée qu'il convoqua à Mantaille en Dauphiné, dans le cours de l'année 879. Le diplôme de cette élection, revêtu de la signature des évêques, fait connoître l'étendue de ce nouveau royaume, qui embrassoit la Franche-Comté, Mâcon, Châlons-sur-Saône, Lyon, Vienne et les comtés en dépendant; Agde, Viviers, Usez, avec leurs dépendances en Languedoc; la Provence et une partie de la Savoie (1).

Boson se fit sacrer roi à Lyon, par l'archevêque de cette ville. Il se maintint dans son usurpation, malgré les efforts combinés que firent les rois de France et d'Allemagne pour le réduire.

Royaume de Bourgogne trans-jurane.

L'exemple de Boson fut suivi de près par Rodolphe, gouverneur de la Bourgogne trans-jurane et tenant par les femmes à la maison carlovingienne. Il se fit couronner, en 888, à Saint-Maurice, dans le Vallais; et son nouveau royaume, situé entre le mont Jura et les Alpes-Penins, comprenoit la Suisse jusqu'à la rivière de Russ, le Vallais et une partie de la Savoie (2). La mort de Boson, arrivée à-peu-près dans le même temps, four-

(1) Duchesne, *scriptores rerum francicarum*, t. 2, p. 480.

(2) Regino, *chron.*, 888.

nit à Rodolphe une occasion favorable de reculer ses frontières et de s'emparer de la meilleure partie du comté de Bourgogne. Pierre II. 800 — 962.

Ces deux royaumes furent réunis en un seul vers l'an 930. Hugues, roi d'Italie, exerçoit alors la tutelle du jeune Constantin, son parent, fils de Louis et petit-fils de Boson, roi de la Bourgogne cis-jurane. Les Italiens, mécontens du gouvernement de Hugues, ayant déféré leur couronne à Rodolphe II, roi de la Bourgogne trans-jurane, Hugues, pour se maintenir sur le trône d'Italie et pour en éloigner Rodolphe, lui fit la cession de la Provence et du royaume de son pupille (1).

Les deux royaumes ainsi réunis passèrent aux descendans de Rodolphe II, à Conrad son fils et à Rodolphe III son petit-fils. Ces princes se nommoient dans les titres, tantôt *rois de Bourgogne*, tantôt *rois de Vienne* ou d'*Arles*, tantôt *rois de Provence et d'Alemannie* (2). Ils perdirent, dans la suite, leurs possessions au-delà du Rhône et de la Saône; et du temps de Rodolphe III, ce royaume se trouvoit borné par le Rhin, le Rhône, la Saône, la Russ et les Alpes.

Origine du royaume de Navarre.

La Navarre, connue chez les anciens sous le nom de *Vascones*, étoit du nombre des provinces dont Charlemagne avoit fait la conquête sur les Arabes, au-delà des Pyrénées.

(1) Luitprand, liv. 3, ch. 13.

(2) Par un traité que Rodolphe II conclut en 937 avec Henri I, roi d'Allemagne, il obtint la cession d'une partie de l'ancienne Alemannie, qu'on croit avoir été l'Ergau ou l'Aargovie dans la Suisse. Luitprand, liv. 4, ch. 12.

Période II. 800 — 962. Parmi les comtes ou gardiens de frontière (1) qu'il établit dans cette partie de l'Espagne, on remarque surtout ceux de Barcelone en Catalogne, de Jacca en Aragon et de Pampelune en Navarre. Toutes ces Marches espagnoles furent comprises dans la France occidentale et dans la portion qui échut à Charles-le-Chauve, lors du partage de la monarchie entre les fils de Louis-le-Débonnaire (2). L'extrême foiblesse de ce prince et les calamités de son règne furent cause que les Navarrois se détachèrent de la France et s'érigèrent en un état libre et indépendant. Il y a apparence qu'ils furent impliqués dans la révolte de l'Aquitaine qui éclata en 853 contre Charles-le-Chauve (3). Il est toujours certain que Dom Garcie prenoit déjà en 858 le titre de *roi de Pampelune* (4), et que lui et ses successeurs au royaume de Navarre jouissoient aussi du comté de Jacca en Aragon. Il n'y eut que les comtes de Barcelone qui reconnurent encore, pendant plusieurs siècles, la suzeraineté des rois de France (5).

(1) Eginhard les appelle *custodes limitis Hispanici*, en allemand, margraves.

(2) Dans le partage de 839, on assigna entr'autres à Charles-le-Chauve : *Aquitaniam et Vasconiam cum Marchis ad se pertinentibus*, *Septimaniam cum Marchis suis*. Voyez *Annal. Bertiniani* à l'an 839.

(3) *Annales Bertin.*

(4) Hermilly, *préface* au troisième tome de Ferreras, p. 32.

(5) Saint-Louis, par le traité qu'il conclut, en 1258, avec le roi d'Aragon, renonça à tous ses droits sur la Catalogne, Petrus de Marca *Marca hisp.* p. 1444 et suiv.

Il nous reste à développer les causes qui concoururent à accélérer la chute de l'empire des Francs. Français II. 800 — 962.

Causes de la chute de l'Empire des Francs.

Système féodal.

On remarque parmi ces causes, les inconvéniens du système féodal, aussi vicieux dans l'administration intérieure qu'incompatible avec les maximes qui doivent régir un grand état. L'abus des fiefs fut poussé si loin par les Francs, que presque toute la propriété devint féodale, et que non-seulement des fonds de terre et des portions de domaines, mais aussi les gouvernemens, les duchés et les comtés furent conférés à titre de fiefs.

Il en résulta que les grands, par l'appât des fiefs ou bénéfices, se dévouèrent aux rois, et que le gros de la nation se vendit aux grands. Quiconque refusoit de devenir vassal, étoit méprisé, et n'avoit ni grace ni honneur à attendre (1). L'ancienne liberté en souffrit, sans accroître l'autorité royale. Les grands devinrent bientôt si puissans, par la libéralité des rois et par le nombre des vasseaux qu'ils trouvèrent moyen de se procurer, qu'ils osèrent enfin dicter la loi au souverain même. On oublia peu-à-peu les obligations qu'on avoit envers l'état, pour ne reconnoître que celles qu'imposoit le contrat féodal. Ce nouveau lien ne tarda pas à ouvrir la porte à la licence; on se crut permis, par une suite de sa nature,

(1) On cite l'exemple d'un seigneur de Suabe, nommé Etichon, frère de l'impératrice Judith, lequel se brouilla avec son fils et ne voulut plus le voir, parce qu'il avoit reçu, comme fiefs de Louis-le-Débonnaire, un certain nombre de ses terres propres. LEIBNITII *script. rerum Brunsv.* t. 1, p. 782.

Période II. 800 — 962. de changer de seigneur féodal, toutes les fois qu'on croyoit pouvoir le taxer de contravention à ses engagemens et à la fidélité réciproque qu'il devoit à son vassal.

Outre qu'un pareil système bouleversoit l'ordre public, en portant le germe de la corruption dans toutes les parties de l'administration intérieure, il étoit encore défectueux relativement aux opérations du dehors et ne s'accordoit nullement avec un plan suivi d'agrandissement et de conquêtes. La guerre ne se faisant que par les vassaux, on sent bien que des armées qui n'étoient pas constamment sur pied, ne se mouvoient que difficilement; qu'elles ne pouvoient ni prévenir les soulèvemens intérieurs, ni empêcher les invasions du dehors; et que des conquêtes, faites par de pareilles troupes, devoient se perdre avec la même facilité qu'elles se faisoient. Une milice permanente, des forteresses et des garnisons telles qu'on en voit aujourd'hui, n'étoient point connues chez les Francs. Ces institutions politiques, indispensables dans un grand état, répugnoient au génie des peuples germaniques. Ils ne connoissoient pas davantage ce qu'on entend par finances ou systèmes réguliers d'impositions. Les rois étoient réduits au simple revenu de leur domaine, qui servoit à l'entretien de leur cour; les dons gratuits, les droits de gîte et d'hébergement, les amendes dont le tiers appartenoit au roi, les droits de douane et de péage, ajoutoient peu à leur puissance, et ne pouvoient point être mis au nombre des ressources de l'état. Il n'y avoit que les peuples con-

quis ou tributaires qui fussent assujettis à de certains impôts ou tributs; les Francs n'en payoient point; ils auroient même regardé comme un grand outrage, comme une atteinte portée à la liberté nationale, d'être soumis à un impôt (1). Période II. 800 — 962.

On conçoit qu'un gouvernement semblable dont toutes les parties étoient si mal unies, ne pouvoit point convenir à un empire aussi prodigieusement étendu que celui des Francs. Charlemagne avoit essayé de donner une nouvelle vigueur à l'état par les lois sages qu'il publia et par les commandemens militaires qu'il établit sur les frontières de son empire. Elevé, par la seule force de son génie, au-dessus des préjugés du siècle où il vivoit, ce prince forma un système qui auroit pu donner de la consistance à l'état, s'il avoit duré; mais ce système s'évanouit dès qu'il ne fut plus animé par son auteur. Le désordre et l'anarchie s'emparèrent bientôt de toutes les branches du gouvernement, et entraînèrent le démembrement de l'empire.

Il fut encore accéléré par les partages, usités sous la seconde comme sous la première race. Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, en ordonnant des partages entre leurs fils, ne comptoient pas d'en venir à un démembrement formel de la monarchie. Leur intention étoit plutôt de conserver l'union entre les pays partagés, au moyen de certains droits de supériorité qu'ils accordoient aux aînés revêtus de la dignité impériale; mais cette subordi- Inconvénient des partages.

(1) Grégoire de Tours au liv. 3. ch. 36; liv. 7, ch. 15.

Période II. 800 — 962.

nation des cadets envers leurs aînés ne dura pas, et les partages, en affoiblissant naturellement l'état, devinrent une source de discorde, et mirent les princes Carlovingiens dans la nécessité de rechercher les grands et de les gagner, à chaque instant, par de nouveaux bienfaits et par des concessions qui ne pouvoient que sapper les fondemens du trône.

Pouvoir exorbitant des grands.

Le pouvoir exorbitant des grands doit aussi être mis au nombre des causes de la décadence de l'empire. Les ducs et les comtes, outre qu'ils étoient chargés de la justice et de la police dans leurs gouvernemens, y exerçoient aussi le pouvoir militaire, et percevoient les revenus du fisc. Tant et de si différens pouvoirs, réunis sur une seule personne, ne pouvoient que devenir dangereux à l'autorité royale, et faciliter aux grands les moyens de s'affermir dans leurs gouvernemens et de rompre dans peu l'unité de l'état. Charlemagne avoit senti cet inconvénient; il crut y remédier en abolissant successivement les grands duchés et en les divisant en plusieurs comtés. Sa politique ne fut pas suivie par ses successeurs qui revinrent à l'ancien usage des ducs, et qui, élevés d'ailleurs et nourris dans la superstition par les prêtres, se mirent aussi dans la dépendance des évêques et des gens d'église, qui disposoient de l'état à leur gré. Il en résulta que les gouvernemens, d'abord amovibles à la volonté du roi, passèrent, dans la suite, aux enfans et aux héritiers de ceux qui en étoient pourvus.

Charles-le-Chauve, premier roi de France, eut la foiblesse de consacrer ce principe dangereux, dans le parlement qu'il tint à Chiersi, sur la fin de son règne (1); il étendit même cette disposition indistinctement à tous les fiefs, tant à ceux qui relevoient immédiatement de la couronne, qu'à ceux qui dépendoient des seigneurs laïcs et ecclésiastiques (2). PHILIPPE II. 800 — 962.

Ce nouveau pouvoir des grands, joint aux malheureux partages dont nous venons de parler, servit à semer la désunion entre les différens membres de l'état, en excitant une multitude de guerres civiles et privées qui durent nécessairement entraîner la dissolution du corps politique. L'histoire des successeurs de Charlemagne présente un tableau triste et affligeant pour l'humanité. Tout y est rempli de troubles, de rapines et de carnage: des princes issus du même sang, armés les uns contre les autres et ne cherchant qu'à s'entre-détruire; l'autorité royale insultée et méprisée par les grands qui se font continuellement la guerre, soit pour vuider leurs querelles, soit pour s'agrandir les uns aux dépens des autres; enfin les citoyens exposés à tous les genres d'oppression, réduits à la misère et à la servitude, sans pouvoir attendre aucun secours du gouvernement. Guerres civiles et privées.

Telle étoit la triste situation des états qui composoient l'empire de Charlemagne, lorsque de nouveaux barbares, venus de l'ex- Incursions des Normands.

(1) En 877.

(2) *Capitulare Carisiacense* cap. 9 et 3, dans DUCHESNE *script. Franc.* tom. 2, p. 463, 466 suiv.

Période II. 800 — 962. trémité du nord et du fond de l'Asie, les Normand, et les Hongrois, en devinrent les terribles fléaux.

Les Normands, habitans de la Scandinavie des anciens, c'est-à-dire de la Suède, du Danemarck et de la Norwège actuels (1), commencèrent, depuis la fin du règne de Charlemagne, à couvrir les mers de leurs barques, et à infester successivement toutes les côtes maritimes de l'Europe. Durant l'espace de deux siècles, ils continuèrent leurs courses et leurs brigandages avec une persévérance et une fureur qui passent toute imagination.

Ce phénomène s'explique, si on fait attention à l'état de barbarie où les peuples de la Scandinavie étoient généralement plongés. Méprisant l'agriculture et les arts, ils ne trouvoient dans la pêche ni dans la chasse tout ce qu'il falloit à leurs besoins. L'aisance des peuples agricoles, leurs voisins, excitoit leur cupidité et les invitoit à acquérir par la force, par la piraterie et la rapine, ce qu'ils ne savoient pas se procurer par leur propre industrie. Ils y étoient encore animés par une sorte de fanatisme religieux qui les portoit aux entreprises les plus périlleuses. Ils le puisoient dans la doctrine d'Odin qui étoit leur dieu des armées, récompensant la valeur et l'intrépidité guerrière, recevant dans son paradis (*wall-hall*) les braves qui tomboient sous le fer de

(1) Les Danois et les Suédois se disputent réciproquement les prétendus héros qui se sont illustrés dans les courses des Normands. Il est hors de doute que tous les peuples de l'ancienne Scandinavie y ont pris successivement part.

l'ennemi, au lieu que le séjour des réprouvés (*helvete*) attendoit, selon eux, ceux qui, livrés à la mollesse, préféroient une vie tranquille à la gloire des armes et des combats. Partie II. 800 — 962.

Cette doctrine, répandue généralement dans tout le nord, inspira à la jeunesse scandinavienne ce courage intrépide et féroce qui lui faisoit braver tous les dangers et considérer la mort ensanglantée des guerriers comme la voie la plus sûre d'arriver à l'immortalité. L'on vit très-souvent des fils de rois, ceux-là même qui étoient déjà successeurs désignés du trône de leurs pères, s'ériger en chefs de pirates et de brigands, sous le nom de rois de mer (*See-Konung*), uniquement pour se faire un nom, pour se signaler par des exploits maritimes.

Ils ravagent toute l'Europe.

Ces pirateries des Normands, qui s'étoient d'abord bornées aux mers et aux contrées les plus rapprochées de la Scandinavie, s'étendirent bientôt sur toutes les côtes occidentales et méridionales de l'Europe. L'Allemagne, la Frise, la Flandre, la France, l'Angleterre, l'Irlande, l'Espagne, l'Italie, la Grèce même et les côtes de l'Afrique furent exposées tour à tour aux insultes et aux ravages de ces barbares (1).

La France en souffrit, plus particulièrement, sous les foibles règnes de Charles-le-Chauve et de Charles-le-Gros. Non contens alors des dégâts qu'ils faisoient sur les côtes, ils remontèrent la Seine, la Loire, la Garonne et le Rhône, et portèrent le fer et

(1) Duchesne *historiæ Normannorum scriptores antiqui.*

Période II. 800 — 962.

le feu jusqu'au centre du royaume. Nantes, Angers, Tours, Blois, Orléans, le Mans, Poitiers, Bordeaux, Rouen, Paris, Sens, Laon, Soissons et plusieurs autres villes éprouvèrent successivement leur fureur. Paris fut trois fois pillé et saccagé par eux (1). Robert-le-Fort, tige de la maison des Capets, que Charles-le-Chauve avoit créé (2) duc ou gouverneur de la Neustrie, fut tué en 866 en combattant avec avantage contre les Normands (3). Enfin la terreur qu'ils répandirent fut telle que les Français, tremblant au nom seul des Normands, n'osèrent plus les combattre et que, pour s'en débarrasser, ils achetèrent leur retraite à prix d'argent; triste et foible remède qui ne fit qu'aggraver le mal, en excitant l'ennemi, par l'espoir du gain, à revenir à la charge.

Il n'est d'ailleurs pas étonnant que la France ait été exposée si long-temps à ces incursions, puisqu'outre l'état de foiblesse de cette monarchie, elle n'avoit pas de vaisseaux propres à protéger ses côtes. Les grands, uniquement occupés du soin d'affermir leur pouvoir naissant, n'agissoient que foiblement contre les Normands, dont la présence dans le royaume causoit même une diversion utile à leurs vues. Aussi ne faisoient-ils aucune difficulté de se joindre à ces barbares, toutes les fois qu'ils étoient disgraciés ou qu'ils

(1) Dans les années 845, 857, 861.

(2) En 861, voyez *Annales Metenses* à l'an 861. C'est ici la première mention de Robert-le-Fort.

(3) *Annal. Bertin.* à l'an 866.

croyoient avoir à se plaindre du gouvernement. Période II. 800 — 962.

C'est à la suite de ces nombreuses courses, sur toutes les mers de l'Europe, que les Normands réussirent à fonder plusieurs nouveaux états. C'est à eux (2) que la puissante monarchie des Russes doit son origine. Ruric le Normand est reconnu pour en avoir été le fondateur vers le milieu du neuvième siècle (2). Lui et les grands-ducs ses succes- États fondés par eux.

(1) NESTOR, moine de Kiovie et premier annaliste de Russie vers la fin du onzième siècle, fait venir les Russes qu'il appelle aussi *Warègues*, de la Scandinavie ou du pays des Normands; il assure que c'est d'eux que l'état de Nowgorod prit le nom de Russie. Les noms propres des premiers fondateurs de la monarchie russe sont incontestablement scandinaviens ou normands. Leur langue, ainsi que cela se voit par un passage de l'empereur CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *de administrando imperio*, ch. 9, différoit essentiellement de la langue esclavonne. L'auteur des *Annales de Saint-Bertin*, qui le premier fait mention des Russes à l'année 839 de ses annales, leur assigne la Suède pour patrie. Tous les peuples finois prêtent encore aujourd'hui à la Suède le nom de Russie (*Ruotzi*). C'est par eux, les plus proches voisins des Suédois, que cette dénomination passa aux peuples esclavons. Voyez THUNMANNS *Unter suchungen über die Geschichte der œstlichen europœischen Vœlker*, p. 374. Selon une conjecture de M. SCHLOEZER, dans son *Nestor*, t. 2, p. 179, les Finois tirèrent cette dénomination de la côte de la Suède opposée à celle de la Finlande et de l'Estonie, et connue encore de nos jours sous le nom de *Roslagen*. D'après ces observations, c'est dans la Suède qu'il faut chercher la Russie dans les temps antérieurs à Ruric, tout comme l'ancienne France se trouve dans la Westphalie dans ceux qui précédèrent Clodion et la fondation de la nouvelle monarchie des Francs dans la Gaule.

(2) Les *Annales de Nestor*, telles qu'elles ont été pu-

Période II. 800 — 962.

seurs étendirent leurs conquêtes depuis les mers Baltique et Blanche jusqu'au Pont-Euxin, et firent trembler sur leur trône les empereurs d'Orient, pendant tout le cours du dixième siècle. En vrais marins normands ils s'embarquoient sur le Dnieper ou Borysthène, infestoient avec leurs flottilles les côtes de la mer Noire, jetoient l'épouvante jusques dans la ville de Constantinople, et forçoient les empereurs grecs de leur payer de fortes sommes pour racheter leur capitale du pillage (1).

L'Irlande fut plus d'une fois sur le point d'être subjuguée par les Normands dans leurs courses. Ils envahirent différentes parties de cette île, et maintinrent, pendant plusieurs siècles, leur domination dans les villes maritimes de Dublin, de Limmerick et de Waterford, dont ils s'étoient formés de petits royaumes (2).

Une autre colonie des mêmes Normands peupla l'île d'Islande vers l'an 874. Ils y fondèrent un état républicain qui conserva son

bliées jusqu'à présent, donnent communément l'année 862 pour l'époque de la fondation de la monarchie des Russes ; mais M. Schlœzer, au tome 3, pag. 8 de son *Nestor*, démontre que cette époque, de même que plusieurs autres qu'on prête à l'annaliste russe, est controuvée, et que l'arrivée de Ruric et de ses Normands doit être placée au moins une dixaine d'années plus haut, c'est-à-dire, au milieu environ du neuvième siècle.

(1) Voy. les *annales de* Nestor, sous les grands-ducs Oleg, Igor et Wladimir.

(2) Giraldus Cambrensis *topographia Hiberniæ*, lib. 3, ch. 43. Wareus *in disquis itione de Hibernia et ejus antiq.*, ch. 24.

indépendance jusqu'au milieu environ du treizième siècle, où cette île fut conquise par les rois de Norwège (1). Phares II. 800 — 962.

Enfin la Normandie en France tire pareillement son nom de ces peuples. Le roi Charles-le-Simple, voulant mettre un frein à leurs incursions continuelles, conclut en 912, à Saint-Clair sur Epte, un traité avec Rollon ou Rolf, chef des Normands, par lequel il lui abandonna la partie de la Neustrie qui s'étendoit depuis les rivières d'Andelle et d'Aure jusqu'à l'Océan. Il y ajouta la partie du Vexin située entre les rivières d'Andelle et d'Epte, ainsi que le domaine direct de la Bretagne. Rollon se fit chrétien et reçut au baptême le nom de Robert. Il se rendit vassal de la couronne de France, sous le titre de duc de Normandie, et obtint en mariage la princesse Gisèle, fille de Charles-le-Simple (2).

Nous verrons ces Normands français conquérir, dans le siècle suivant, l'Angleterre et fonder le royaume des Deux-Siciles.

Les Hongrois, peuple turc ou finois, sont sortis, à ce qu'on croit, de la Baschkirie, pays situé entre la Kama, l'Iaïk et le mont Ural dans le gouvernement d'Orenbourg (3). Incursions des Hongrois.

(1) La république d'Islande fournit les premiers annalistes du Nord. On distingue parmi eux le célèbre SNORRE STURLÆSON.

(2) *Gesta Normannorum*, recueillis par DUCHESNE. PONTOPPIDAN, *gesta et vestigia Danorum extra Daniam.*

(3) M. FISCHER, *quæstiones petropolitanæ*, p. 5 et 36, fait venir les Hongrois du pays des Igours aux environs de Turfan. M. SCHLOEZER, au contraire, dans son *Nestor*, t. 3, p. 120 et suiv., soutient leur origine finoise, et leur

Période II. 800 — 962. Les Orientaux les appellent Turcs, tandis qu'ils se nomment eux-mêmes *Magyar*. Après différentes migrations, cette nation se rapprocha du Danube et s'établit (1) dans l'ancienne Dacie, sous la conduite d'Almus et d'Arpad, ses chefs, dont les anciens souverains de Hongrie tirent leur origine. Arnoul, roi d'Allemagne, employa en 892 les Hongrois contre les Esclavons de Moravie, qui occupoient alors un puissant état sur les bords du Danube, de la Morave et de l'Elbe (2).

La mort de Swiätopolk, roi de ces Esclavons, survenue quelque temps après, fournit aux Hongrois l'occasion d'envahir ses états et d'en démembrer tout le pays qui, des frontières de la Moldavie, de la Wallachie et de la Transilvanie, s'étend au Danube et à la Morave (3). Ils profitèrent de la mort de l'empereur Arnoul et des troubles dont elle

donne pour patrie originaire la Baschkirie. Son principal argument dérive de la grande affinité qui se trouve entre la langue hongroise et finoise, ainsi que l'a démontré le Hongrois Gyarmath, dans un traité intitulé : *Affinitas linguæ hungaricæ cum linguis fennicæ originis grammatice demonstrata*, Gottingue, 1799.

(1) Vers l'an 887.

(2) Les Esclavons Moraviens furent des premiers peuples esclavons qui embrassèrent le Christianisme dans le neuvième siècle. Ce fut à leur demande que l'empereur Michel de Constantinople leur envoya, vers 863, Kyrill et Methodius, savans grecs de Thessalonique, qui inventèrent les caractères esclavons et traduisirent en cette langue les livres saints dont les Russes se servent encore de nos jours. Voyez les *Annales de* Nestor.

(3) Toute la partie de la Moravie qui est située entre la Bohême et la rivière de Morava, passa alors au pouvoir des ducs de Bohême.

fut suivie, pour passer vers l'an 900 le Danube et pour faire la conquête de la Pannonie et d'une partie du Noricum, en jetant ainsi les fondemens d'un nouvel état, connu depuis sous le nom de Hongrie.

C'est à l'époque de l'établissement des Hongrois dans la Pannonie que commencèrent leurs courses dans les différens états de l'Europe. L'Allemagne, l'Italie, la Gaule et l'empire Grec en furent tour à tour le théâtre sanglant. L'Allemagne surtout se ressentit long-temps de leur fureur. Toutes ses provinces furent successivement dévastées par ces barbares et forcées à leur payer un tribut annuel. Henri I, roi d'Allemagne, et son fils Otton-le-Grand réussirent enfin à arrêter la fougue de cette nation, et à délivrer l'Europe du nouveau joug dont elle étoit menacée.

Période III. 962 — 1074

dynastie de Saxe des rois et empereurs d'Allemagne.

Réunion du royaume de Lorraine.

C'est à la valeur et à la sagesse de Henri I et à ses institutions civiles et militaires que l'Allemagne fut redevable de sa nouvelle grandeur. Ce prince profita des troubles intestins qui s'élevèrent en France, pour rentrer en possession du royaume de Lorraine. Les seigneurs de ce royaume se soumirent à lui dans les années 923 et 925 (1). Par cette réunion il étendit les limites de l'Allemagne, du côté de l'occident, jusqu'à la Meuse et à l'Escaut. Les rois d'Allemagne divisèrent depuis le royaume de Lorraine en deux gouvernemens ou duchés; celui de la Haute et celui de la Basse-Lorraine. Le premier, situé sur la Moselle, prit le nom de duché de la Moselle; l'autre, enclavé par le Rhin, la Meuse et l'Escaut, fut connu sous le nom de duché de Lothiers ou de Brabant. Ces deux duchés comprenoient tous les états du royaume de Lorraine, à l'exception de ceux que les empereurs jugèrent à propos d'exempter de l'autorité et de la juridiction des ducs. Le duché de la Moselle conserva enfin seul le nom de duché de Lorraine; il passa en 1048 à Gérard d'Alsace, tige de la maison des ducs de ce nom, qui dans le siècle passé sont parvenus au trône impérial d'Allemagne. Quant au duché de la Basse-Lorraine, l'empereur Henri V le conféra en 1106 à Godefroi, comte de Louvain, dont les descendans mâles y régnèrent, sous le titre de ducs de Brabant, jusqu'en 1355 que ce duché passa, par les

(1) Frodoardi *chronicon* et le *Continuateur de Réginon* aux années 923 et 925.

femmes, dans la maison des ducs de Bourgogne, qui trouvèrent aussi moyen d'acquérir successivement la plupart des états de la Basse-Lorraine, vulgairement appelés les Pays-Bas. Pepion III. 962 — 1074.

Henri I se montra le vrai restaurateur de l'Allemagne. Il dompta les peuples esclavons qui ne cessoient de ravager les provinces frontières et les rendit de nouveau tributaires. Henri I, restaurateur de l'Allemagne.

Sa politique se tourna principalement contre les Hongrois qui, depuis le règne de Louis-l'Enfant, renouveloient à chaque instant leurs incursions et menaçoient de subjuguer l'Allemagne. Pour leur faire tête, il s'attacha à fortifier nombre de villes, à discipliner ses troupes et à monter surtout une cavalerie puissante. Enfin, dans une action sanglante qui eut lieu en 933 aux environs de Mersebourg, il les défit totalement et affranchit l'Allemagne du tribut qu'elle leur payoit auparavant (1).

Otton-le-Grand, fils et successeur de Henri I, ajouta aux conquêtes de son père celle du royaume d'Italie et procura aussi, à lui et à ses successeurs au royaume d'Allemagne, la dignité impériale. Otton-le-Grand.

L'Italie étoit devenue un royaume particulier depuis la révolution arrivée à la mort de l'empereur Charles-le-Gros en 888 (2). Dix princes en occupèrent successivement le trône pendant l'espace de soixante et treize années. Plusieurs de ces princes, tels que Guy, Lambert, Louis de Bourgogne et Bérenger I, Réunion de l'Italie et de la dignité impériale.

(1) Frodoardi *chronicon* à l'année 933.

(2) Voyez ci-dessus pag. 60.

Période III. 962—1074.

furent revêtus en même temps de la dignité impériale. Ce dernier ayant été assassiné en 924, la ville de Rome et avec elle la dignité impériale furent démembrées de la royauté d'Italie.

La fameuse Marozia, veuve d'un seigneur nommé Albéric, s'empara de la souveraineté de cette ville. Elle éleva au pontificat Jean XI, son fils; et, pour mieux affermir sa nouvelle domination, elle épousa en 932 Hugues, roi d'Italie qui devint, par ce mariage, maître de la ville de Rome. Mais bientôt un autre fils de Marozia, nommé aussi Albéric, souleva le peuple romain contre cette princesse et contre le roi Hugues son époux. Il chassa Hugues, enferma sa mère et s'érigea lui-même en seigneur souverain de Rome, sous le titre de patrice des Romains (1). Albéric transmit en 954 cette nouvelle souveraineté à son fils, le jeune Octavien qui, âgé seulement de dix-neuf ans, réussit à se faire élire pape sous le nom de Jean XII.

C'est à peu près dans le même temps (2) que Bérenger II, petit-fils de Bérenger I, prit la dignité de roi d'Italie et s'y associa son fils Adelbert. La voix publique accusoit ces princes du meurtre du roi Lothaire, fils et successeur du roi Hugues.

Lothaire laissoit une jeune veuve, nommée Adélaïde, fille de Rodolphe II, roi de Bourgogne et d'Italie. Pour se mettre à couvert des poursuites du roi Bérenger II qui vou-

(1) Frodoarde *chron.* 933, 936, 954.

(2) En 950.

loit la forcer à donner la main à son fils Adelbert, cette princesse appela le roi d'Allemagne à son secours. Otton se rendit aux instances de la reine Adélaïde; il entreprit en 951 sa première expédition en Italie. La ville de Pavie et plusieurs autres places étant tombées en son pouvoir, il se fit proclamer roi d'Italie, en épousant la jeune reine, sa protégée. Bérenger et son fils, réfugiés dans leurs places fortes, eurent recours à la négociation; ils réussirent à se faire confirmer dans la royauté d'Italie, à charge d'en faire hommage au roi d'Allemagne. Pour cet effet ils se rendirent en personne à la diète convoquée, en 952, à Augsbourg, où ils prêtèrent le serment de vasselage entre les mains d'Otton qui les investit solennellement du royaume d'Italie, en se réservant les villes d'Aquilée et de Vérone, avec la Marche de Trévise, dont il confia le commandement au duc de Bavière, son frère (1).

En examinant de plus près tout ce qui s'est passé dans cette affaire, on voit que ce ne fut qu'à regret et, à ce qu'il paroît, contre le vœu de la reine Adélaïde, qu'Otton se décida à faire son accommodement avec le roi Bérenger et à ratifier la convention que Conrad, duc de Lorraine et gendre de l'empereur, avoit passée avec ce prince. Aussi accueillit-il depuis favorablement les plaintes que le pape Jean XII et quelques seigneurs italiens lui adressèrent contre lui. Il en prit

(1) *Continuator Reginonis* à l'année 952, WITTICHINDI *annal.* Liv. 3, p. 652.

Période III. 962 — 1074.

occasion de conduire, en 961, une nouvelle armée en Italie. Bérenger, trop foible pour lui tenir tête, se retira une seconde fois dans ses châteaux-forts. Otton se rendit de Pavie à Milan, et s'y fit couronner roi d'Italie; il passa de là à Rome, au commencement de l'année suivante. Le pape Jean XII qui l'avoit lui-même appelé, en réclamant sa protection contre Bérenger, lui fit d'abord une réception brillante, et renouvela même en sa faveur la dignité impériale qui n'avoit plus été remplie depuis trente-huit ans. Ce fut le 2 février de l'année 962 que le pape le sacra et le couronna empereur (1); mais il ne tarda pas à se repentir de sa démarche. Otton, immédiatement après son couronnement de Rome, entreprit le siège de la forteresse de San-Léone, dans l'Ombrie, où le roi Bérenger II s'étoit retiré avec la reine son épouse. Pendant qu'il étoit occupé à ce siége, il reçut de fréquens avis de Rome, sur la mauvaise conduite du pape et le déréglement de ses mœurs. Les représentations qu'il crut devoir lui en faire, révoltèrent le jeune pontife, et le décidèrent à rompre avec l'empereur. Entraîné par la fougue de son caractère, il entama des négociations avec le roi Adelbert qu'il engagea même à venir à Rome, dans l'intention de concerter avec lui ses moyens de défense. A la première nouvelle de cet événement, Otton se mit à la tête d'un gros détachement, avec lequel il marcha sur Rome. Le pape ne

(1) Ditmari *chronicon* dans Leibnitii *scriptores rerum Brunsv.* liv. 2, p. 352; Luitprandus, *rerum gestarum* l. 6, c. 6; *Continuator Reginonis* à l'année 962.

jugea pas à propos de l'attendre ; il s'enfuit avec le roi son nouvel allié. Otton, à son arrivée à Rome, exigea un serment solennel du clergé et du peuple romain, que dorénavant ils n'éliroient plus de pape sans son consentement et sans celui des empereurs ses successeurs (1). Ayant convoqué ensuite un concile dans cette ville, il y fit déposer Jean XII et élire Léon VIII. Ce dernier fut maintenu dans la papauté, malgré les efforts que faisoit son adversaire pour la reprendre. Le roi Bérenger II, après avoir soutenu un long siége à San-Léone, tomba (2) au pouvoir de son vainqueur, qui l'envoya en exil à Bamberg et qui força le roi Adelbert, fils de ce prince, de se réfugier à la cour de Constantinople. Papes III. 962 — 1074.

Le royaume d'Italie resta ainsi au pouvoir d'Otton-le-Grand qui le transmit, avec la dignité impériale, à ses successeurs au royaume d'Allemagne. Les Allemands consacrèrent de-

(1) Ce serment, qui est de l'année 963, servit de titre aux empereurs d'Allemagne pour s'attribuer le droit de nommer et de déposer les papes. Voy. LUITPRANDUS, *rerum gestarum* l. 6, c. 6. Les publicistes allèguent communément le fameux décret de Léon VIII, rédigé en 964, pour établir les droits de ces empereurs sur Rome et sur les papes. L'authentioité de ce décret a été attaquée par d'habiles critiques et défendue par d'autres. Il paroît qu'on n'en a pas besoin pour justifier ces mêmes droits. Otton-le-Grand, après avoir fait la conquête de l'Italie, et reçu les soumissions des Romains et du pape, a pu s'attribuer, pour lui et ses successeurs, les mêmes droits de supériorité dont les empereurs grecs et francs avoient joui avant lui. MASCOVII *commentarii de rebus imperii romano-germ.*, l. 2, c. 24.

(2) En 964.

Princes III. 962 — 1074. puis le principe, que la dignité impériale, étant étroitement unie à la royauté d'Italie, les rois élus par la nation germanique devenoient, en vertu de leur élection au trône d'Allemagne, à-la-fois rois d'Italie et empereurs. L'usage cependant du triple couronnement, de celui d'Allemagne, d'Italie et de Rome, subsista pendant plusieurs siècles, et, depuis Otton-le-Grand jusqu'à Maximilien I (1), aucun roi d'Allemagne ne prit le titre d'empereur qu'après avoir été formellement couronné par le pape.

Conquêtes sur les Esclavons. Les rois et empereurs de la maison de Saxe ne bornèrent pas leurs conquêtes aux royaumes de Lorraine et d'Italie; du côté de l'orient, ils les étendirent au-delà de l'Elbe. Tous les peuples esclavons entre ce fleuve, l'Oder et la Warta, les Obotrites, les Wilziens, les Esclavons de la Havel, les Daleminciens, les Lusiziens, les Rédariens et plusieurs autres; les ducs même de Bohême et de Pologne, quoiqu'ils prissent souvent les armes pour la défense de leur liberté et de leur indépendance, furent de nouveau soumis et forcés de payer tribut. Pour contenir ces peuples dans le devoir, les empereurs Saxons introduisirent des colonies allemandes dans les pays esclavons et y établirent plusieurs margraviats, tels que celui du Nord, qui prit dans la suite le nom de Brandebourg, les margraviats orientaux de Misnie, de Lusace, etc. Otton-le-Grand prit aussi des mesures pour l'introduction du Christianisme dans ces pays. Les évêchés d'Aldenbourg, dans la Wagrie, de Havelberg, de Brandebourg, de Meissen, de Mer-

(1) Maximilien I prit en 1508 le titre d'*empereur élu*, que ses successeurs ont conservé jusqu'à nos jours.

sebourg, de Zeitz, ceux de Posnanie et de Prague, enfin la métropole de Magdebourg (1) rapportent à lui leur origine. Son petit-fils, l'empereur Otton III, fonda (2) l'archevêché de Gnesne en Pologne, et lui subordonna les évêchés de Colberg, de Cracovie et de Breslau. Othon III. 962—1074.

La dynastie *saxonne* s'éteignit avec l'empereur Henri II, mort en 1024. Elle fut remplacée par celle de la France Rhénane, appelée communément la *Salique*.

Conrad II, premier empereur de cette maison, réunit à l'empire germanique le royaume de Bourgogne, appelé autrement *royaume d'Arles*. Situé entre le Rhin, le Russ, le mont Jura, la Saône, le Rhône et les Alpes, cet état se trouvoit partagé entre un certain nombre de comtes ou gouverneurs de provinces, qui, par une suite de la foiblesse des derniers rois Conrad et Rodolphe III, s'étoient érigés en seigneurs héréditaires et propriétaires de leurs gouvernemens (3), à l'exemple des grands de France, qui, déja auparavant, avoient usurpé le même pouvoir. Les principaux et les plus puissans de ces seigneurs bourguignons étoient les comtes de Provence, les comtes de Vienne, appelés depuis Dauphins de Viennois, ceux de Savoie, de Bourgogne, de Montbéliard, les archevêques de Lyon, de Besançon, d'Ar- Réunion du royaume de Bourgogne.

(1) Toutes ces fondations d'évêchés esclavons appartiennent aux années 939, 967 et 970 ; voyez Helmodus, Chronographus Saxo, Ditmarus Merseburgensis, Cosmas Pragensis.

(2) En 1000. Ditmar. Chronographus Saxo.

(3) Voyez Ditmar de Merseburg dans Leibnit. *script. rer. Brunsw.*, t. 1, p. 406.

Période III. 962—1074.

les, les évêques de Bâle, etc. Le mépris que ces puissans vassaux avoient pour l'autorité royale, engagea le roi Rodolphe à rechercher la protection des empereurs Henri II et Conrad II, ses parens, et à les reconnoître par différens traités, ses héritiers et successeurs. C'est en vertu de ces traités que l'empereur Conrad II prit possession du royaume de Bourgogne à la mort de Rodolphe III, arrivée en 1032. Il s'y maintint, par la force des armes, contre le comte Eudes de Champagne, qui, en qualité de neveu du dernier roi, prétendoit en être le successeur légitime (1).

Cette réunion n'augmenta que foiblement la puissance des empereurs d'Allemagne. Les grands vassaux de ce royaume, les évêques et les comtes, conservèrent l'autorité qu'ils avoient usurpée dans leurs arrondissemens respectifs, et il ne resta aux empereurs que l'exercice des droits de suzeraineté et de domaine direct, avec les foibles débris du domaine des derniers rois. Il est même probable que le haut rang dont jouissoient les seigneurs de Bourgogne, ait excité l'ambition de ceux d'Allemagne, et les ait encouragés à s'arroger bientôt après les mêmes prérogatives.

Les empereurs Conrad II et Henri III se firent couronner (2) rois de Bourgogne. L'empereur Lothaire en conféra (3) le vicariat ou

(1) Wippo, *vita Conradi Salici in* Pistorii *script.*, t. 3, p. 474, 477.

(2) En 1033 et 1038.

(3) En 1127. Dodechini *appendix ad Marianum Scotum* à l'année 1127.

la régence à Conrad, duc de Zaringue, qui prit alors la qualité de recteur ou régent de Bourgogne. Bertold IV, fils de ce dernier, se démit, en 1156, en faveur de l'empereur Frédéric I, de ses droits de vicariat sur la partie de ce royaume située en-deçà du mont Jura (1). La Suisse resta alors au pouvoir des ducs de Zaringue, qui, pour contenir les vassaux de leur gouvernement, fortifièrent Morges, Moudon, Yverdon, Berthoud, et bâtirent les villes de Fribourg et de Berne (2). A l'extinction des Zaringues (3), la Suisse devint une province immédiate de l'Empire. Elle se forma depuis en république, et les autres parties du royaume de Bourgogne ou d'Arles passèrent successivement à la France, ainsi que nous le verrons dans la suite de ce tableau.

Patrum III. 962 — 1074.

Les Hongrois, lors de leur première invasion sous Louis-l'Enfant, avoient enlevé au royaume d'Allemagne toute la Pannonie avec une partie de l'ancien Noricum, et les limites de l'Allemagne avoient été reculées en-deçà de la rivière d'Ens dans la Bavière.

Conquêtes sur les Hongrois.

Les Allemands profitèrent depuis de leur prépondérance pour reprendre sur les Hongrois une partie de leurs conquêtes. Ils réussirent à les expulser, non-seulement du Noricum, mais encore de cette partie de la Pannonie supérieure qui s'étendoit depuis le mont

(1) Otto Frising. *de rebus gestis Frid. I*, L. 2, c. 29. Frédéric I se fit couronner roi de Bourgogne à Arles, en 1178.

(2) Fribourg fut bâtie par les Zaringues en 1178; Berne en 1191. Schœpflini *historia zaringo-badensis*, tom. 1, p. 144, 151.

(3) En 1218.

Henri III. 962—1074 Cetius, appelé vulgairement Kahlenberg, jusqu'à la rivière de Leitha. Ce fut l'empereur Henri III qui termina cette conquête, par le traité de paix qu'il conclut, en 1043, avec Samuel, surnommé Aba, roi de Hongrie (1). Cette partie de la Hongrie fut ajoutée au margraviat oriental, celui de l'Autriche, qui prit alors à peu près sa forme actuelle.

Grandeur des Allemands. Tels ont été les progrès successifs de l'empire germanique, depuis le règne de Henri I jusqu'à l'année 1043. A son époque la plus florissante, c'est-à-dire sous l'empereur Henri III, cet empire embrassoit à peu près les deux tiers de la monarchie de Charlemagne. Toute l'Allemagne entre le Rhin, l'Eyder, l'Oder, la Warta et les Alpes; l'Italie jusqu'aux confins des Grecs dans la Pouille et la Calabre; la Gaule depuis le Rhin jusqu'à l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône, reconnoissoient la supériorité des empereurs d'Allemagne. Les ducs de Bohême et de Pologne (2) étoient leurs tributaires.

Cette puissance des empereurs donna naissance à un système politique que les papes eurent grand soin d'appuyer de leur crédit et

(1) HERMANNUS CONTRACTUS à l'an 1043.

(2) DITMAR DE MERSEBOURG appelle *Misécon* ou *Mieczyslaw*, duc de Pologne, *imperatori fidelem tributumque usque ad Warta fluvium solventem.* Et HELMOLDUS, auteur esclavon du douzième siècle, dans sa *Chronique*, liv. 1, ch. 1, n. 9, dit expressément: *Servit et ipsa (Polonia), sicut Boëmia, sub tributo imperatoriæ majestatis.* Ce tribut ne cessa que lors des troubles qui agitèrent l'Allemagne dans le treizième siècle. SOLIGNAC, *histoire de Pologne*, t. 1, p. 367.

de leur autorité. Tous les peuples chrétiens ne faisoient, d'après ce système, qu'une seule et même république, dont le chef spirituel étoit le pape et le chef temporel l'empereur. Ce dernier, en cette qualité et en celle d'avoué de l'église, devoit veiller à ce qu'il ne se passât rien de contraire au bien général de la chrétienté ; c'étoit à lui à protéger l'église romaine, à avoir soin de sa conservation, à convoquer les conciles généraux, et, comme général né des armées chrétiennes contre les infidèles, il exerçoit les droits que la nature de ce lien et les intérêts de la chrétienté sembloient exiger (1). Pétrone III. 962—1074.

C'est en partant de ce système imaginaire, qu'on attribuoit aux empereurs d'Allemagne la préséance sur les autres souverains, avec le droit exclusif de créer des rois, et qu'on leur donnoit pareillement la qualité de maîtres du monde et de seigneur des seigneurs. Une prérogative plus essentielle étoit celle dont ils jouissoient dans l'élection des pontifes. Depuis Otton-le-Grand jusqu'à Henri IV, tous les papes ont été choisis ou du moins confirmés par les empereurs. Henri III déposa, en 1046, trois papes schismatiques, et leur substitua un seigneur allemand qui prit le nom de Clément II. Le même empereur nomma, dans la suite, encore plusieurs papes de la nation germanique (2).

Quelque vaste et formidable que parût être la puissance de ces empereurs, elle n'avoit Causes de la décadence de l'Empire.

(1) LEIBNITIUS *in præfat. cod. juris gentium dipl.*

(2) LAMBERTUS SCHAFFNAB. aux années 1046, 1048, 1049, 1054.

Periode III. 962 — 1074.

cependant rien de solide ni de durable; et il étoit aisé de prévoir qu'elle s'éclipseroit en fort peu de temps. Plusieurs causes concoururent à en accélérer la chute. La première et la principale devoit naître de la constitution de l'Empire, vicieuse en soi et incompatible avec un plan d'accroissement et de conquêtes. Un grand empire, pour qu'il puisse se soutenir, exige l'unité de pouvoir qui agisse avec rapidité et qui facilite les communications d'une extrémité à l'autre; des armées toujours sur pied, capables de maintenir la tranquillité, tant au dedans qu'au dehors; des frontières bien défendues contre les incursions de l'ennemi; des revenus proportionnés aux besoins de l'état. Tous ces caractères d'une grande puissance manquoient à l'empire germanique.

Sa constitution vicieuse.

Cet empire étoit électif; les états y concouroient avec les empereurs à l'exercice du pouvoir législatif, au droit de la guerre et de la paix. Il n'y avoit ni armées permanentes, ni forteresses, ni impositions, ni système de finances régulier; le gouvernement étoit sans vigueur, incapable de protéger et de punir, ni de contenir dans le devoir des provinces éloignées et des nations qui différoient de langage, de mœurs et de législation. Une sédition apaisée en entraînoit plusieurs à sa suite, et les peuples conquis secouoient le joug avec la même facilité qu'ils le subissoient.

Les guerres perpétuelles des empereurs en Italie, depuis la première conquête de ce pays par Otton-le-Grand, prouvent, d'une manière évidente, l'étrange foiblesse du gou-

vernement. A chaque changement de règne, comme à la moindre révolution qui arrivoit en Allemagne, les Italiens se soulevoient et mettoient les empereurs dans la nécessité de reconquérir de nouveau ce royaume, auquel ils auroient sans doute mieux fait de renoncer tout-à-fait, que d'y prodiguer inutilement, pendant plusieurs siècles, leurs trésors et le sang de leurs peuples. Aussi le climat de l'Italie devint-il funeste aux armées germaniques, et plusieurs grandes familles de l'Empire y trouvèrent successivement leur tombeau. Pendant III. 962 — 1074.

Une suite inévitable de cette constitution vicieuse, fut le déclin de l'autorité impériale et l'accroissement successif du pouvoir des grands. Il importe néanmoins de remarquer qu'en Allemagne les progrès du système féodal ont été beaucoup moins rapides qu'en France. Les ducs, comtes et margraves, c'est-à-dire, les gouverneurs des provinces et les commandans des frontières, y continuèrent long-temps à n'être envisagés que comme officiers impériaux, sans prétendre ni à l'hérédité de leurs gouvernemens, ni aux droits de suprématie. Les fiefs même restèrent pendant plusieurs siècles dans leur état primitif, sans se perpétuer dans les familles de ceux qui en étoient investis. Abus du système féodal.

Tout changea vers la fin du onzième siècle. Les ducs et les comtes, devenus redoutables par l'étendue de leur pouvoir et par les vastes domaines dont ils jouissoient, se rendirent insensiblement héréditaires; et non contens de s'approprier leurs duchés et comtés, ils pro-

Patrons III. 962—1074.

fitèrent de la foiblesse des empereurs et de leurs brouilleries avec les papes, pour se faire accorder de nouveaux privilèges, ou pour usurper des droits royaux, précédemment réservés aux empereurs seuls. Les dynastes ou seigneurs terriers imitèrent l'exemple des ducs et des comtes. Tous, depuis la fin du onzième siècle, commencèrent à jouer le rôle de souverains et à se qualifier, dans les actes publics, *par la grace de Dieu.*

Enfin, les fiefs devinrent aussi héréditaires. Conrad II fut le premier empereur qui permit la transmission des fiefs aux fils et aux petits-fils (1). La succession des lignes collatérales s'établit postérieurement.

La constitution féodale héréditaire se consolida ainsi en Allemagne, et y entraîna, par une conséquence naturelle, le dépérissement de l'autorité impériale et la chute de l'empire.

Puissance du clergé.

Rien d'ailleurs ne fut plus nuisible à cette autorité que la puissance des gens d'église, que les empereurs de la maison de Saxe comblèrent d'honneurs et de biens, soit par zèle religieux, soit dans l'intention de s'en servir comme d'un contre-poids à l'ambition des ducs et seigneurs séculiers. C'est en grande partie à Otton-le-Grand que les évêques d'Allemagne ont été redevables de leur puissance temporelle. Ce prince fit en leur faveur de grands démembremens du domaine impérial; il leur donna des villes, des comtés et des duchés entiers, avec des droits haut-régaliens, tels que la haute-justice, le droit de battre monnoie, de percevoir des péages et autres

(1) Wippo, *vita Conradi Salici*, dans Pistorius, t. 3, p. 469.

revenus publics, etc. (1). Il leur accorda ces droits et possessions sous la loi féodale, et à la charge de lui rendre des services militaires. La disposition des dignités ecclésiastiques appartenant alors à la couronne, et les fiefs en général n'étant pas encore héréditaires, l'empereur resta le maître de ceux qu'il conféroit aux gens d'église; il les mettoit en telles mains qu'il jugeoit à-propos, et en usoit conformément à ses vues et à ses intérêts. PERIODE III. 962 — 1074.

La même politique qui porta Otton à transférer aux évêques une grande partie de son domaine, l'engagea aussi à leur confier le gouvernement des villes. On distinguoit alors les villes *royales* et *préfectoriales*. Ces dernières dépendoient des ducs, au lieu que les premières, immédiatement soumises aux rois, ont donné naissance à ce qu'on nomma depuis *villes impériales*. C'est dans ces villes royales que les rois d'Allemagne étoient en usage d'établir des comtes, bourgraves ou avoués, pour y exercer en leur nom le droit de justice civile et criminelle, de monnoie, de douanes, etc., comme autant de privilèges dont l'exercice étoit réservé au roi. Otton confia les comtés ou bourgraviats des villes où résidoient des évêques, aux évêques mêmes, qui se servirent, par la suite du temps, de ce nouveau pouvoir pour subjuguer les villes et pour les rendre médiates et épiscopales, d'immédiates et royales qu'elles avoient été dans l'origine.

Les successeurs d'Otton-le-Grand, aussi mauvais politiques que lui, suivirent son

(1) Voyez des exemples dans la *chronique* de FRODOARD à l'année 955 et dans MEIBOMII *script. rerum germ.* t. 1, p. 745, 748; tom. 2, p. 373.

Période III. 962 — 1074.

exemple. Il en résulta que le domaine de la couronne fut peu à peu réduit à rien, et que l'autorité des empereurs tomba avec leurs richesses. Les évêques, dévoués d'abord aux empereurs, autant par nécessité que par reconnoissance, ne s'aperçurent pas plutôt de leurs forces, qu'ils furent tentés d'en faire usage, et qu'ils se joignirent aux princes séculiers pour sapper l'autorité impériale et pour cimenter leur propre pouvoir.

A ces différentes causes de la décadence de l'empire il faut joindre la nouvelle puissance pontificale, dont l'origine se rapporte au pape Grégoire VII. Nous en exposerons les détails dans la période suivante, et nous finirons celle-ci par le tableau succinct des autres états qui ont figuré pendant cette époque sur le théâtre de l'Europe.

Espagne.

La domination des Ommiades en Espagne, fondée vers le milieu du huitième siècle, fut bouleversée dans le onzième. Un soulèvement arriva à Cordoue contre le calife Hescham, vers l'an 421 de l'hégyre, 1030 de J. C. Ce prince fut détrôné, et la dynastie des Ommiades d'Espagne finit avec lui (1). Les gouverneurs des villes et provinces et les principaux seigneurs arabes s'érigèrent en souverains, en prenant le titre de rois; on vit se former autant de petits royaumes mahométans en Espagne, qu'il y avoit de villes principales. Les plus considérables étoient les royaumes de Cordoue, de Séville, de Tolède, de Lisbonne, de Saragosse, de Tor-

(1) Casiri *bibliotheca arab. hisp*, t. 2, p. 38.

tose, de Valence, de Murcie, etc. Ce démembrement du califat de Cordoue facilita aux princes chrétiens le moyen d'agrandir leurs états aux dépens des Mahométans. PÉRIODE III. 962 — 1074.

Outre les royaumes de Léon et de Navarre, il existoit, en Espagne, au commencement du onzième siècle, le comté de Castille qui étoit un démembrement du royaume de Léon (1), et le comté de Barcelone qui reconnoissoit la suzeraineté des rois de France.

Sanche-le-Grand, roi de Navarre, eut l'avantage de réunir dans sa maison ces différentes souverainetés, à l'exception du comté de Barcelone, vers le temps même de la destruction du califat de Cordoue. Dès-lors il auroit été facile aux chrétiens de prendre une parfaite supériorité sur les mahométans, s'ils avoient conservé leurs forces réunies; mais le roi de Navarre tomba dans la même faute qui étoit devenue si funeste aux mahométans; il partagea en 1035 ses états entre ses fils. Sanche-le-Grand.

Dom Garcie l'aîné eut la Navarre et fut la tige d'une longue suite de rois de Navarre dont le dernier, Jean d'Albret, fut dépossédé en 1512 par Ferdinand-le-Catholique.

De Dom Ferdinand, roi de Léon et de Castille, descendirent tous les rois de Castille et de Léon, jusqu'à la reine Isabelle qui apporta en 1474 ces royaumes à Ferdinand-le-Catholique.

Enfin Dom Ramire, fils naturel de Sanche-

(1) Ferdinand Gonzalez s'érigea, en 960, en comte souverain de Castille.

Période III. 962 — 1074. le-Grand, devint la souche des rois d'Aragon, jusqu'à Ferdinand-le-Catholique qui, par son mariage avec Isabelle de Castille, réunit les différens états chrétiens et mit aussi fin à la domination des Arabes ou Maures en Espagne.

France. En France l'autorité royale déchut, de plus en plus, par les progrès rapides que le système féodal fit dans ce royaume, depuis le règne de Charles-le-Chauve (1). Les ducs et les comtes usurpant les droits royaux, se faisoient la guerre et levoient à chaque instant l'étendard de la révolte. Les rois pour gagner les uns, ou pour maintenir les autres dans le devoir, furent forcés de leur abandonner, peu à peu, toutes les branches du domaine royal. Il en résulta que les derniers rois Carlovingiens furent réduits à un tel état de détresse, que loin de pouvoir balancer la puissance des grands, il leur restoit à peine de quoi fournir foiblement à l'entretien de leur cour.

Un changement de dynastie devenoit donc indispensable, et le trône devoit tomber en partage au plus puissant et au plus audacieux des vassaux. Cet événement qu'on prévoyoit depuis long-temps, arriva en 987, à la mort de Louis, dit le Fainéant, dernier roi Carlovingien, décédé sans postérité, à l'âge de vingt ans.

Hugues-Capet. Hugues-Capet, arrière petit-fils de Robert-le-Fort, possédoit alors tout le centre du royaume; il étoit comte de Paris, duc de France et de Neustrie, et son frère Henri étoit maître du duché de Bourgogne.

(1) Voyez ci-dessus, p. 69.

Il ne fut pas difficile à Hugues de se former un parti, à la faveur duquel il se fit proclamer à Noyon et sacrer à Rheims, le 3 juillet de l'année 987 (1). Charles de Lorraine, oncle du dernier roi et seul héritier légitime de la maison Carlovingienne,(2), fit des efforts pour revendiquer ses droits à la couronne ; il s'empara à main armée de Laon et de Rheims ; mais trahi en 991 par l'évêque de Laon et livré à son rival, il fut confiné dans une prison à Orléans, où il termina ses jours (3).

Hugues, en montant sur le trône, réunit au domaine de la couronne les terres et gouvernemens qu'il possédoit entre la Loire, la Seine et la Meuse. Sa puissance donna un nouvel éclat à la dignité royale, et il se concilia les grands, en consentant à ce qu'ils pussent transmettre à leurs descendans mâles et femelles, conformément à l'ordre de primogéniture, les duchés et les comtés dont ils jouissoient, à la seule réserve de les tenir en fiefs de sa couronne.

Ainsi le gouvernement féodal se consolida en France, par l'hérédité des grands fiefs, et ce royaume se trouva partagé entre un certain nombre de vassaux puissans qui prêtoient foi et hommage aux rois et marchoient à leurs ordres dans les expéditions militaires, mais qui, à cela près, étoient maîtres

(1) *Anonymus Floriacensis* dans DUCHESNE, t. 2, p. 632.

(2) Il étoit duc de la Basse-Lorraine, et avoit obtenu ce duché de l'empereur Otton II, en 977. Il le transmit à son fils Otton, qui fut le dernier prince Carlovingien, mort en 1006.

(3) Il eut dans sa prison deux fils, Louis et Charles, dont on ignore le sort. HUGO FLORIACENSIS dans DUCHESNE, t. 2, p. 628.

Princes fil. 962 -- 1074.

absolus dans leurs domaines, et dictoient souvent la loi au souverain même.

Hugues fut la tige des rois de France, appelés Capétiens du surnom de Capet, *Capetus*, que portoit ce prince.

Angleterre.

Egbert-le-Grand, en détruisant l'heptarchie en 827 (1), fonda la dynastie anglo-saxonne des rois d'Angleterre. Ses successeurs furent continuellement aux prises avec les Normands et les Danois qui, depuis 833, ne cessoient d'infester les côtes de la Grande-Bretagne. Enfin Canut-le-Grand, roi de Danemarck, dépouilla les rois anglo-saxons, et se rendit maître de toute l'Angleterre en 1017.

La domination danoise ne dura pas; les Anglois s'en affranchirent en 1042, et déférèrent leur couronne à Edouard-le-Confesseur, un des descendans d'Egbert-le-Grand. A la mort de ce prince, en 1066, Harald, comte de Kent, se fit reconnoître roi d'Angleterre; mais il eut aussitôt un concurrent redoutable dans Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie.

Guillaume-le-Conquérant en fait la conquête.

Ce prince n'avoit d'autre droit à la couronne que celui qu'il tiroit d'une promesse verbale du roi Edouard-le-Confesseur, confirmée par le serment que lui avoit fait le roi Harald, pendant qu'il étoit encore comte de Kent (2). Il passa en Angleterre à la tête d'une armée considérable, et ayant livré bataille à Harald le 14 octobre 1066 aux environs de Hastings, dans le comté de Sussex, il y remporta une victoire complète. Harald fut tué

(1) Voyez ci-dessus, p. 56.

(2) Simeon Dunelmensis *de rebus gestis Anglorum* dans Twysden, t. 1, p. 195.

dans l'action, et la conquête de l'Angleterre fut le fruit de cette victoire (1). PERIODE III. 962—1074.

Pour maintenir cette conquête, Guillaume fit construire un grand nombre de châteaux et de forteresses dans toutes les parties du royaume; il eut soin de les munir de garnisons normandes. Les places et les terres dont il dépouilla les Anglois, furent distribuées aux Normands et autres étrangers qui s'étoient attachés à sa fortune. Il introduisit l'hérédité des fiefs et la loi féodale normande; il ordonna le désarmement des Anglois, et leur fit défense d'avoir de la lumière dans leurs maisons, après huit heures du soir (2); enfin il fit aussi des efforts pour abolir la langue angloise, en établissant des écoles nombreuses, où l'on devoit enseigner le Normand-François, en publiant des lois et en faisant plaider en cette langue dans les tribunaux; d'où il arriva que de l'ancienne langue angloise, combinée avec la normande, il se forma un nouveau langage qui est l'Anglois moderne.

Guillaume devint la souche des rois d'Angleterre qui régnèrent depuis 1066 jusqu'à nos jours, et qui tous tiennent de lui et de sa conquête leur droit à la couronne.

C'est à peu près dans le temps de l'invasion de l'Angleterre, par les Normands-François, qu'une autre colonie des mêmes Normands

Origine du duché de la Pouille et de la Calabre.

(1) EADMERI *historia novorum, edente* SELDENO, p. 4, 5. WILHELMI GEMMETICENSIS *historia Normannor.* l. 7, ch. 36, p. 287.

(2) C'est ce qu'on appeloit *le couvre-feu;* le son d'une cloche obligeoit tout le monde de couvrir son feu.

Période III. 962 — 1074.

jeta les fondemens du royaume des deux Siciles. Les provinces qui composèrent depuis ce royaume, étoient partagées, au commencement du onzième siècle, entre les Allemands, les Grecs et les Arabes (1) qui se faisoient des guerres continuelles. Une centaine environ de Normands-François, avides de combats et de gloire, abordèrent vers 1016 dans ces contrées et y offrirent leurs services aux princes lombards, vassaux de l'empire germanique. La bravoure qu'ils montrèrent dans plusieurs occasions, fit désirer à ces princes de fixer les guerriers normands dans leur pays, afin de les y employer à la défense de la frontière contre les Grecs et les Arabes. C'est dans ces vues qu'ils les encouragèrent à construire la ville d'Averse, à trois lieues de Capoue, dont l'empereur Conrad II. accorda, en 1038, l'investiture, sous le titre de comté (2), à Rainulphe, leur chef.

Ce fut à peu près à la même époque que les fils de Tancrède amenèrent une nouvelle colonie de la Normandie dans la Basse-Italie. On rapporte communément leur arrivée à l'an 1035, et la tradition fait de Tancrède

(1) Les principautés de Benevent, de Salerne et de Capoue étoient gouvernées par des princes lombards, qui relevoient de l'empire d'Allemagne; les duchés de Naples, de Gaëte et d'Amalfi dépendoient des empereurs d'Orient; et les Arabes, maîtres de la plus grande partie de la Sicile, tenoient aussi Bari et Tarente dans la Pouille.

(2) *Chron. casinense*, liv. 2, c. 65, dans MURATORI, *script. rerum italicarum*, t. 4, p. 385.

un descendant de Rollon, ou Robert I, duc de Normandie. Ces nouveaux aventuriers entreprirent en 1041 la conquête de la Pouille; ils en formèrent un comté dont ils obtinrent l'investiture de l'empereur Henri III, l'an 1047 (1). Robert Guiscard, l'un des fils de Tancrède, acheva depuis la conquête de cette province; il y ajouta celle de la Calabre dont il dépouilla les Grecs, et prit en 1059 le titre de duc de la Pouille et de la Calabre. Pendant III. 962 — 1074.

Pour s'affermir dans sa nouvelle conquête et dans celles qu'il méditoit encore sur les deux empires, Robert conclut cette même année un traité avec le pape Nicolas II, par lequel ce pontife lui confirma la possession des duchés de la Pouille et de la Calabre et lui en accorda l'investiture, en lui promettant aussi celle de la Sicile, dès qu'il en auroit chassé les Grecs et les Arabes. Robert se reconnut à son tour vassal du pape, et s'engagea à lui payer un tribut annuel de douze deniers de Pavie pour chaque paire de bœufs des deux duchés (2).

Immédiatement après ce traité, Robert Guiscard se joignit à Roger son frère, pour enlever la Sicile aux Arabes et aux Grecs. Ayant achevé cette conquête, il soumit pareillement les principautés de Bari, de Ca-

(1) *Chron. cas.* liv. 2, ch. 80.

(2) *Chron. casinense*, liv. 3, ch. 16. LUNIG, *cod. Italiæ dipl.*, t. 4, p. 4. De ce traité dérive le droit de vasselage, que les papes ont exercé jusqu'à nos jours sur le royaume de Naples.

Période III. 962 — 1074. poue, de Salerne, d'Amalfi, de Sorrente et de Benevent, et quant à cette dernière ville, il l'abandonna au pape qui y avoit des prétentions.

Telle est l'origine des duchés de la Pouille et de la Calabre, qui quelque temps après furent érigés en royaume, sous le nom de Deux-Siciles.

États du nord. L'histoire des états du Nord ne commence à s'éclaircir que depuis le temps où le Christianisme y fut introduit; ce qui arriva vers la fin du dixième et au commencement du onzième siècle. C'est avec le Christianisme que les lettres (1) et les arts pénétrèrent dans le Nord, et que les états Scandinaviens, le Danemarck, la Suède et la Norwège, partagés avant entre plusieurs chefs, se formèrent en corps de monarchies.

La nouvelle religion cependant n'inspira pas encore à ces peuples la pratique des vertus chrétiennes. Un penchant invincible les entraînoit à la guerre et aux rapines. Leur héroïsme étoit une bravoure sauvage qui les portoit à affronter les dangers, à former des entreprises hardies, à faire des conquêtes

(1) Le premier annaliste du Nord est un Islandois, nommé ARE FRODE, qui vécut au commencement du douzième siècle. Il fut surpassé de beaucoup par son compatriote SNORRE-STURLESON, auteur du treizième siècle, qu'on regarde généralement comme le père de l'histoire du Nord. Le plus ancien historien du Danemarck est un nommé SUEND AAGESON, qui rédigea, vers 1187, un abrégé de l'histoire du Danemarck, et qui fut suivi de près par SAXON LE GRAMMAIRIEN. La Norwège a pour premier annaliste un moine, nommé THÉODORIC, qui écrivit vers 1160.

rapides qu'ils perdoient avec la même facilité qu'ils les faisoient. Périodes IIIe 962 — 1074.

Harald dit *Blaatand*, ou à la dent bleue, doit être considéré comme le premier roi de Danemarck. Ce prince, après avoir été vaincu par Otton-le-Grand, reçut le baptême avec son fils Suénon, vers l'an 965 (1). Ce dernier retourna au paganisme; mais Canut-le-Grand, fils de Suenon, affermit à son avénement au trône (2) la religion chrétienne dans ses états. Il y appela des moines, fonda des églises et divisa le royaume en diocèses. S'étant érigé ensuite en conquérant, il subjugua en 1017 l'Angleterre et en 1028 la Norwège. Il y ajouta une partie de l'Ecosse et de la Suède, et donna, de son vivant, à Suénon, un de ses fils, la Norwège, et à un autre, Hardecnut, le Danemarck. Ces conquêtes n'ont été que passagères. Suénon fut chassé de la Norwège en 1035. L'Angleterre et l'Ecosse secouèrent aussi le joug danois, à la mort de Hardecnut, arrivée en 1042, et Magnus, roi de Norwège, subjugua même le Danemarck qui ne recouvra son indépendance qu'à la mort de ce prince en 1047. Danemarck.

L'ancienne dynastie des rois de Danemarck, qui occupa le trône depuis Harald Blaatand jusqu'à la fin du quatorzième siècle, est connue sous le nom de *Skioldungs*, parce qu'une tradition fabuleuse la fait descendre de Skiold,

(1) Gramm *in notis ad Meursii historiam danicam*, p. 151.

(2) En 1014.

Princes III. prétendu fils du fameux Odin, dont on fait
962—1074. un conquérant et une divinité dans le Nord. On appelle aussi ces rois *Estrithides*, depuis Suénon II qui, comme fils d'Estrith et petit-fils de Suénon I, s'érigea, en 1044, contre le roi Magnus de Norwège, et maintint le trône à la mort de ce prince.

Suède. En Suède, les rois de la maison régnante, issue de Ragnar Lodbrok, prenoient le titre de roi d'Upsal, du lieu de leur résidence. Olof Skötkonung changea ce titre en celui de roi de Suède. Il fut le premier roi en chef (1) de sa nation qui embrassa le Christianisme, et qui fit des efforts pour l'introduire dans son royaume. Sigefroi d'Yorck, envoyé par Ethelred, roi d'Angleterre, baptisa Olof et toute sa famille, vers l'an 1001. La conversion des Suédois auroit été plus prompte, si le zèle du roi Olof n'avoit été contenu par la diète suédoise, qui se décida pour une parfaite liberté de conscience. Delà ce mélange bizarre des dogmes de l'un et de l'autre culte, qui se maintint long-temps en Suède. Jésus-Christ y fut associé à Odin, et la Freya des payens à la Vierge. Anund Jacques, fils du roi Olof,

(1) Ces rois en chef (*Oberkönig*) ne doivent pas être confondus avec les autres petits rois (*Unterkönig*), qu'on trouve, dans les temps anciens, par tout le Nord. Ces derniers étoient subordonnés au roi en chef, comme des espèces de vassaux. Les uns, qui commandoient à toute une province, s'appeloient *Fylkiskonung*; les autres, qui tenoient un moindre district, relevoient des précédens, et prenoient le nom de *Haeradskonung*. On nommoit *Sioekonung* le chef d'une expédition maritime; *Naeskonung*, le chef d'un cap ou promontoire. Ihre *glossarium sueogothicum*, voce : *Konung*.

contribua beaucoup au progrès du Christianisme. Son zèle lui valut le titre de *roi très-chrétien.* Période III. 962 — 1074.

En Norwège, ce fut le roi Olof I, dit *Tryggweson* (1), qui s'érigea, vers la fin du dixième siècle, en apôtre de son peuple, et qui en entreprit la conversion au Christianisme par les tourmens et les supplices. L'Islande (2) et le Groenland (3) furent pareillement convertis par ses soins. Un de ses successeurs, Olof II, surnommé le Gros et le Saint, parvint, depuis l'année 1020, à extirper le paganisme dans toute la Norwège; il se servit du voile de la religion pour affermir son autorité, par la destruction de plusieurs petits rois qui avoient partagé le royaume avec lui. Les Islandois et les Groenlandois devinrent ses tributaires, les premiers en 1029, et les autres en 1025 (4). Norwège.

Le Christianisme servit aussi à jeter un États esclavons.

(1) Olof étoit arrière-petit-fils de Harald Haarfager, premier monarque de la Norwège.

(2) Olof I envoya, dans les années 996 et 1000, en Islande des prêtres missionnaires qui réussirent à faire adopter la religion chrétienne à tout le pays. Torfæi, *historia Norwegiæ*, part. 2, p. 367.

(3) Un Islandois fugitif, nommé Eric le Roux, fit la découverte du Groenland, et y forma les premiers établissemens vers l'année 983. Son fils Leif embrassa le Christianisme pendant le séjour qu'il fit en Norwège. Assisté de quelques ecclésiastiques que le roi Olof lui donna, il retourna, en 1000, en Groenland, et y convertit son père et ses autres compatriotes. Torfæi *Groenlandia antiqua.*

(4) La connoissance de cette partie du Groenland, qui étoit l'oriental, s'est perdue entièrement depuis 1406. L'occidental, qui est le Groenland actuel, ne fut découvert qu'en 1576.

Période III. 962 — 1074.

rayon de lumière sur l'histoire des peuples esclavons, en leur communiquant les lettres et en les mettant en rapport avec les nations policées de l'Europe.

Bohême.

Borziwoy est le premier duc de Bohême qui reçut le baptême des mains, à ce qu'on croit, de Méthodius, évêque de Moravie, vers l'an 894 (1). Ses successeurs retournèrent à l'idolâtrie, et ce ne fut proprement que vers la fin du dixième siècle, et sous le règne du duc Boleslas II, dit le Pieux (2) que le Christianisme s'affermit dans ce pays.

Pologne.

Le nom des Polonois ne se trouve point dans l'histoire avant le milieu du dixième siècle (3), et c'est encore au Christianisme que cette nation doit sa première illustration (4). Le duc Mieczyslaw I se fit chrétien vers l'année 966, à la sollicitation de son épouse Dambrowka, qui étoit la sœur de Boleslas II, duc de Bohême (5). Les descendans de Mieczyslaw I régnèrent en Pologne jusqu'à la fin du

(1) Voy. Cosmas de Prague, le plus ancien historien de Bohême, et Antonius Pagi, in *Critica Baronii* à l'année 894.

(2) Ce prince mourut en 999.

(3) Witichind, auteur contemporain des Ottons, les appelle *Licicavicos*, dans Meibomii *script. rerum germ.* t. 1, p. 660, et Ditmar de Merseboure, qui écrivit au commencement du onzième siècle, en parlant de Mieczyslaw I, le nomme *duc des Poléniens*. C'est-là la première mention du nom des Polonois. Voy. Leibnitii *script. rerum Brunsv.* t. 1, p. 359.

(4) Le premier historien polonois est Martinus Gallus, qui vécut sous Boleslas III, dans le douzième siècle. Vincent Kadlubek, évêque de Cracovie, qui le suivit de près, mourut en 1223.

(5) Ditmar dans Leibnit., t. 1, p. 359.

quatorzième siècle. Cette dynastie est connue sous le nom des *Piasts*, parce qu'on désigne un nommé Piast pour en avoir été le premier fondateur. La Silésie qui étoit alors une province de la Pologne, reçut avec elle les lumières de l'Evangile, et eut pour apôtre un prêtre romain, nommé Geoffroy, qui fut le premier évêque de Smogra, vers 966 (1). Piasts III. 962 — 1074.

Quant à la Russie, Wladimir-le-Grand, arrière-petit-fils de Ruric, fut le premier grand-duc qui embrassa le Christianisme; il se fit baptiser en 988, dans la Tauride, à l'occasion de son mariage avec Anne Romanowna, sœur de Basile II et de Constantin VIII, empereurs de Constantinople. Ce fut lui qui introduisit le rit grec dans la Russie, et qui y fonda plusieurs écoles et couvens (2). La littérature des Grecs passa chez les Russes avec leur religion; et cette nation, plus unie et plus puissante du temps de Wladimir que la plupart des autres états de l'Europe, entretint dès-lors un commerce lucratif avec l'empire grec dont elle s'étoit fait redouter. A la mort de ce prince, arrivée en 1015, commencèrent les malheureux partages, qui, en déchirant la monarchie russe, l'exposèrent aux insultes des peuples voisins. Jaroslaw, un de ses fils, est regardé comme le premier législateur de la Russie. Sa fille Anne épousa Henri I, roi de France (3). Russie.

(1) Henelii *annales Silesiæ* à l'année 966.

(2) *Annales de* Nestor à l'année 988.

(3) Cette princesse fut la mère commune de tous les rois et princes de la maison capétienne. M. Levesque fait des réflexions sur ce mariage, dans un mémoire inséré

Princes III. 962 — 1074 Hongrie.

La Hongrie étoit partagée, dans le dixième siècle, entre plusieurs princes qui reconnoissoient un chef commun, appelé *grand-prince*, dont l'autorité fort bornée se réduisoit à une simple prééminence de rang et de dignité. Chacun de ces princes assembloit des armées, faisoit des courses, pilloit et ravageoit à son gré les pays voisins. L'Orient et l'Occident eurent long-temps à souffrir de ces courses atroces. L'introduction seule du Christianisme, vers la fin du dixième siècle, put adoucir les mœurs et tempérer la fougue de cette nation. Pélégrin, évêque de Passau, encouragé par l'empereur Otton-le-grand, et protégé par le grand-prince Geisa, envoya les premiers missionnaires dans la Hongrie, vers l'année 973; Saint Adelbert, évêque de Prague, eut la gloire de baptiser le fils de Geisa, nommé Waic, qui reçut au baptême le nom d'Etienne (1).

St.-Étienne.

Ce dernier prince ayant succédé à son père (2), changea entièrement la face de la Hongrie. Il prit, en 1000, la dignité royale, de l'agrément du pape Sylvestre II, qui lui envoya la couronne dite *angélique* (3) dont les Hon-

dans les *Mémoires de l'Institut national, section de morale et de politique*, t. 1, p. 71.

(1) On rapporte ce baptême à l'année 994.

(2) En 997.

(3) Cette couronne, révérée singulièrement en Hongrie, offre des ornemens et inscriptions grecques qui donnent à connoître qu'elle a été fabriquée à Constantinople. Il y a apparence que ce fut l'impératrice Théophanie, princesse grecque et mère de l'empereur Otton III, qui la fournit au pape Sylvestre II. Cette princesse étoit alors à Rome avec l'empereur son fils. Elle

grois se servent encore aujourd'hui, au couronnement de leurs rois. Apôtre à-la-fois et législateur de son pays, Etienne I allia la politique à la justice, la sévérité à la clémence. Il fonda plusieurs évêchés, extirpa l'idolâtrie, bannit l'anarchie, et donna à l'autorité souveraine une vigueur qu'elle n'avoit point eue auparavant. C'est à lui qu'on rapporte la division politique de la Hongrie en comtés (1). Il conquit aussi (2) la Transylvanie, et en forma un gouvernement particulier dont les chefs, appelés *woywodes*, relevoient de sa couronne (3). Pratique III. 962 — 1074.

L'histoire de l'empire grec n'offre qu'un tissu de séditions, de fanatisme et de perfidie. Le trône, aussi peu affermi que l'avoit été celui de l'empire d'Occident, passa alternativement à une foule d'usurpateurs, dont plusieurs, de la condition la plus vile, ne durent leur élévation qu'au crime et au parricide. Une superstition grossière fascinoit l'esprit des Grecs et en amortissoit le courage. Elle étoit soigneusement entretenue par les moines qui avoient Empire grec.

étoit fort dévouée au pape, qui avoit été l'instituteur de son fils, et qu'elle venoit d'élever au siége pontifical. Un passage de DITMAR DE MERSEBOURG, auteur contemporain, au liv. 4, semble confirmer cette opinion.

(1) En hongrois : *Varmegye*, et en allemand : *Gespanschafften*.

(2) En 1002.

(3) Etienne I fut canonisé avec son fils Emmeric par le pape Grégoire VII, en 1083. Voy. CHARTUITIUS, le plus ancien écrivain de la Hongrie, *vita St.-Stephani*, dans SCHWANDTNERI *script. rerum hung.* t. 1. Cet écrivain vécut sous le roi Coloman, auquel il adressa son ouvrage, vers la fin du onzième siècle.

Période III. 962 — 1074.

trouvé moyen de s'emparer du gouvernement, en faisant donner au clergé séculier l'exclusion de l'épiscopat, et en portant l'attention des princes sur des disputes théologiques, souvent très-frivoles, qui naissoient et renaissoient sans cesse. De là une source féconde de troubles et de divisions intestines, de schismes et de sectes qui, plus d'une fois, partagèrent l'empire et agitèrent le trône.

Schisme grec.

Les disputes théologiques (1), la rivalité entre les deux patriarches de Rome et de Constantinople (2), et les contestations sur les

(1) Les Grecs reprochoient aux Latins, le jeûne du samedi, la permission de manger du fromage, du beurre et du lait la première semaine du carême, le célibat des prêtres, la répétition de l'onction du baptême dans la confirmation, la falsification de la confession de foi touchant la procession du Saint Esprit par l'addition des mots *et du Fils*. Photii *epist.* 2, p. 50. Michel Cerularius, patriarche de Constantinople, au milieu du onzième siècle, ajouta aux chefs d'accusation de Photius plusieurs autres, comme : l'usage du pain azyme dans l'Eucharistie, la permission de manger du sang et des animaux suffoqués, et la défense faite aux prêtres de porter la barbe. Cottelerii *monumenta ecclesiæ græcæ*, t. 2, p. 135.

(2) Ce sont les différends sur le rang et sur la prééminence entre les deux patriarches, qui ont été un des principaux sujets de brouillerie entre les deux églises. Le concile de Constantinople, assemblé en 588, ayant attribué au patriarche Jean-le-Jeûneur la qualité d'évêque œcuménique, les pontifes romains Pélage II et Grégoire I condamnèrent hautement ce titre; et Grégoire I voulant donner au patriarche grec l'exemple de l'humilité chrétienne, opposa au titre fastueux d'évêque universel, celui de *serviteur des serviteurs de Dieu* (servus servorum Dei), qu'il fut le premier à adopter. Cette modestie de Grégoire I n'empêcha pas Boniface III, un de ses successeurs, d'accepter le titre d'évêque œcuménique et de chef de toutes les églises, que l'empereur Phocas,

Bulgares (1) amenèrent le schisme entre l'église d'Orient et celle d'Occident. Il éclata principalement sous le pontificat du pape Jean VIII, et pendant que le célèbre Photius régissoit l'église de Constantinople (2); et malgré les efforts que quelques empereurs et patriarches grecs firent depuis pour se rapprocher de l'église romaine, l'animosité ne fit que croître, et le schisme se consolida entre les deux églises. Période III. 962 — 1074.

Un gouvernement aussi foible et aussi bizarre que celui de Constantinople, ne pouvoit qu'être exposé aux insultes continuelles des ennemis du dehors. Les Huns, les Ostrogoths, les Avares (3), les Bulgares (4) et les Démembrement de l'empire.

pour mortifier le patriarche Cyriacus de Constantinople, lui déféra vers l'an 606. Paulus Diaconus *de rebus gestis Longob.*, lib. 4, c. 27, et Baronii *annal. eccles.* t. 8, p. 223.

(1) Les Bulgares, nouvellement convertis au Christianisme par des missionnaires grecs et latins, avoient des prêtres et des évêques de l'un et de l'autre rit, et chaque pontife prétendoit s'approprier seul la jurisdiction sur cette province. L'affaire ayant été portée, par les Bulgares mêmes, à la connoissance de l'empereur grec, il la fit décider en faveur du siége de Constantinople. C'est en conséquence de cette décision que les évêques et les prêtres latins furent chassés de la Bulgarie, et remplacés par des grecs, en 870.

(2) Vers l'an 880.

(3) Les Avares, réunis aux Bulgares, assiégèrent Constantinople en 626. Ils furent vaincus et subjugués par Charlemagne en 796. On les confond communément avec les Huns, qui occupèrent la Pannonie depuis 377 jusqu'en 489, où leur domination fut anéantie par les Goths et les Gépides.

(4) Les Bulgares, originaires des environs du Wolga, passèrent en Europe, et s'avancèrent jusqu'au Danube,

Princes ill. 962—1074 Russes (1) harcelèrent l'empire du côté du Danube, pendant que les Persans (2) ne cessoient d'en épuiser les forces en Orient et du côté de l'Euphrate. Toutes ces nations se bornèrent néanmoins à dévaster les frontières de l'empire, et à imposer de fréquens tributs aux Grecs; il étoit réservé aux Lombards, aux Arabes, aux Normands et aux Turcs d'en démembrer les provinces et d'avancer peu à peu la chute de l'empire.

Les Lombards furent les premiers à enlever aux Grecs la plus grande partie de l'Italie (3). La Palestine, la Syrie, et tout ce que l'empire possédoit dans la Grande-Asie, l'Egypte, l'Afrique septentrionale et l'île de Chypre furent envahies, dans le septième siècle, par les Arabes (4), qui se rendirent aussi maîtres de la Sicile, et assiégèrent jusqu'à trois fois la ville de Constantinople (5). Ils au-

sous le règne de l'empereur Zénon, dans le cinquième siècle; ils s'établirent, vers le milieu du septième siècle, dans l'ancienne Mœsie, entre le Danube et le mont Hæmus, et lui donnèrent le nom de Bulgarie. A la suite de longues guerres, ils finirent par se soumettre à l'empire Grec, dans les années 1017 et 1019.

(1) Voyez ci-dessus p. 74.

(2) Le fondateur de ce royaume des Persans, fut Ardschir, fils de Sassan, et nommé Artaxerxès par les auteurs romains. Il vainquit Ardavan (*Artaban*), roi des Parthes, dont il bouleversa l'état et fonda la dynastie des Sassanides, qui régna dans la Perse depuis 229 de l'ère chrétienne jusqu'en 651, où elle fut détruite par les Arabes.

(3) Voyez ci-dessus p. 23.

(4) Voyez ci-dessus p. 44.

(5) En 669, sous le règne de Constantin IV, et en 717 et 719, sous celui de Léon l'Isaurien.

roient même réussi à prendre cette capitale et à anéantir l'empire grec, sans le courage de Léon l'Isaurien et l'effet surprenant du feu grec ou grégeois (1), qui rendit leurs efforts inutiles. Enfin, ce fut dans le onzième siècle que les Normands (2) conquirent tout ce qui restoit aux Grecs en Italie, et que les Turcs Seljoucides, qu'il ne faut pas confondre avec les Turcs Ottomans, les dépouillèrent d'une grande partie de l'Asie-Mineure. Période III. 962 — 1074.

Turk est le nom générique de tous les peuples tatars (3), désignés par les anciens sous Turcs : leur origine.

(1) Ce feu terrible, mis au rang des secrets de l'état, se soufflait par des tuyaux de cuivre ou se lançoit avec des arbalètes et des machines à ressort. On en emplissoit aussi des brûlots, qu'on faisoit voguer parmi les vaisseaux ennemis pour les embrâser. Il ne s'éteignoit ni dans l'eau ni par l'eau, et ne pouvoit être dompté qu'à l'aide du vinaigre ou du sable. Son invention est attribuée à un architecte d'Héliopolis en Syrie, nommé Callinicus, qui l'employa pour la première fois dans le combat naval que Constantin Pogonat livra aux Arabes, proche de Cizique sur l'Hellespont. Voy. Du-Cange *Observations sur l'hist. de St.-Louis*, p. 71, et dans son *Glossaire latin*, art. *Ignis græcus*.

(2) Voyez ci-dessus p. 103.

(3) Le nom de *Tatar*, dans le sens qu'on lui prête communément, paroît être originaire de la Chine. Les Chinois l'énoncent par Tha-tha, et désignent sous ce nom toutes les nations qui habitent au nord de la grande muraille de la Chine. Voyez Visdelou, *bibliothèque orientale*, p. 147. Les peuples que les Européens comprennent aujourd'hui sous le nom de *Tatars* ou *Tartares*, bien loin de se donner eux-mêmes ce nom, n'en font usage que pour dire une grosse injure, au lieu qu'ils se servent du mot de *Turc*, comme d'un terme générique, et applicable à tous les peuples tatars. Pour savoir si quelqu'un parle leur langue, ils lui demandent s'il parle le turc : *turkutscha bylyamysyn*. Un livre tatar s'exprime par *turki kitabi*,

Période III. 962 — 1074.

le nom de Scythes. Leur patrie originaire est dans les vastes régions situées au nord du mont Caucase et à l'orient de la mer Caspienne, au-delà du Gihon ou l'Oxus des anciens, nommément dans le Kharasme, la Transoxiane, le Turkestan, etc. Dès le huitième siècle les Arabes avoient passé l'Oxus et s'étoient rendus tributaires les Turcs du Kharasme et de la Transoxiane (1). Ils leur avoient appris la religion et la loi de Mahomet; mais, par une catastrophe bien extraordinaire, il arriva depuis que les vaincus imposèrent le joug à leurs nouveaux maîtres.

Empire des Turcs Seljoucides.

Une famille nomade turque qui tiroit son nom de Seljouk, Turc musulman (2), après avoir erré pendant quelque temps avec ses troupeaux dans la Transoxiane, passa le Gihon, pour chercher des pâturages dans la province de Khorasan. Renforcée par de nouvelles colonies turques, qu'elle attira à elle de la Transoxiane, cette famille devint bientôt si puissante que Togrulbeg, petit-fils de Seljouk, ne craignit pas de se faire proclamer sultan (3) dans la ville de Nisabur, capitale du Khorasan, et qu'il s'érigea formellement en conquérant vers l'an de l'hé-

qui vent dire, *livre turc*. Voy. Rytschkow, *topographia d'Orenbourg*, t. 2, ch. 1, et Fischer, *quæstiones petropolitanæ*, p. 58.

(1) Voyez ci-dessus p. 45.

(2) Musulman, en arabe *Moslem* ou *Mosleman*, indique celui qui fait profession de la religion mahométane, appelée en langue arabe *Eslam* ou islamisme.

(3) *Sultan* ou *Solthan* est un nom commun aux langues chaldaïque et arabique, pour désigner un souverain seigneur, roi ou maître.

gyre 430, de l'ère vulgaire 1038. Ce prince et les sultans, ses successeurs, subjuguèrent peu à peu la plupart des provinces de l'Asie qui formoient le califat de Bagdad (1) ; ils mirent les califes dans leur dépendance, et attaquèrent enfin aussi les possessions de l'empire Grec. PÉRIODE III. 962 — 1074.

Alp-Arslan, neveu et successeur immédiat de Togrulbeg, emporta en 1071 (2) sur l'empereur Romain-Diogène, une victoire brillante en Arménie. Il fit l'empereur lui-même prisonnier, et à la faveur des troubles que cet événement causa dans l'empire Grec, il s'empara non-seulement de la Cœlésyrie, mais encore de plusieurs provinces de l'Asie mineure, telles que la Cilicie, l'Isaurie, la Pamphylie, la Lycie, la Pisidie, la Lycaonie, la Cappadocie, la Galatie, le Pont et la Bithynie (3).

L'empire des Turcs Seljoucides fut dans son état le plus florissant sous le sultan Melik ou Malek-Schah, fils et successeur d'Alp-Arslan. A la mort de ce prince, arrivée en 485 de l'hégyre, 1092 de J. C., il s'éleva des contestations entre ses fils, qui entraînèrent des guerres civiles et le démembrement de l'empire. Trois branches principales, issues Son démembrement.

(1) La Syrie fut conquise par les Seljoucides depuis 1074 — 1085. Dès l'an 1075, ils étoient maîtres de la Palestine dont ils dépouillèrent les califes Fathimites de l'Egypte.

(2) L'an 463 de l'hégyre.

(3) Elmacini *historia Saracenica*, l. 3, ch. 7. Guil. Tyrii *historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, l. 1, ch. 9.

Période III. 962 — 1074.

de Seljouk, celles d'Iran ou de Perse, de Kerman, et de Roum ou Rome en partagèrent les vastes états. Cette dernière branche qui rapportoit son origine à Soliman, arrière-petit-fils de Seljouk, obtint les provinces de l'Asie mineure, dont les Seljoucides avoient dépouillé les Grecs. Les princes de cette dynastie sont connus dans l'histoire des croisades sous le nom de Sultans d'Iconium ou de Cogni (1). La plus puissante des trois dynasties fut celle des Seljoucides d'Iran; elle déchut bientôt de sa gloire et ses états furent démembrés en une foule de petites souverainetés, les Emirs (1) ou gouverneurs des villes et provinces en ayant usurpé le pouvoir suprême. Ce furent ces démembremens qui facilitèrent les conquêtes que les croisés d'Occident entreprirent dans la Syrie et dans la Palestine vers la fin du onzième siècle.

(1) Abulfarage *hist. dynast.*, p. 321, rapporte parmi les principales villes du royaume de Roum : *Cogni*, *Aksera*, *Ankura*, *Antakia*, *Césarée*, *Siwas*, *Malatia*, *Arzendjan*, *Arzerum*.

(2) Les plus puissans de ces Émirs, n'osant pas prendre le titre de Sultan, se bornèrent à prendre celui d'*Atabek*, qui signifie, dans la langue turque, *père du prince*. Parmi ces Atabeks, on remarque Omadoddin Zenghi, connu par l'histoire des Croisades, et appelé faussement Sanguin par les auteurs Francs. Ce fut lui qui enleva, en 1144, la ville d'Edesse aux croisés, et qui fut le père du fameux Noureddin, dont le général, Saladin, fit la conquête de l'Egypte en 1171.

PÉRIODE IV.

Depuis le pape Grégoire VII jusqu'à Boniface VIII.

1074 — 1300.

Une nouvelle puissance s'élève sur les ruines de l'empire d'Allemagne, celle des pontifes romains. Elle embrasse à la fois et le spirituel et le temporel, et étend son influence sur tous les états de la communion romaine. Nouvelle puissance des papes depuis Grégoire VII.

Cette monarchie dont l'industrieux mécanisme fait encore aujourd'hui l'admiration des plus habiles politiques, fut l'ouvrage du pape Grégoire VII, homme né pour les grandes entreprises, aussi distingué par son génie et son courage, que par l'austérité de ses mœurs et par une ambition qui ne connoissoit point de bornes.

Fils d'un simple charpentier de Soane en Toscane, il s'étoit préparé les voies de la grandeur sous les pontifes ses prédécesseurs dont il avoit dirigé la conduite, sous le nom de cardinal Hildebrand.

Comme cardinal, il engagea le pape Nicolas II à entrer en 1059 en traité avec Robert Guiscard, et à se faire du héros normand un allié et vassal de son église. Profitant aussi de la minorité de l'empereur Henri IV, il fit rendre cette même année, dans un concile tenu à Rome, le fameux décret qui,

Périodes IV. 1074-1300.

en établissant un nouvel ordre à observer dans l'élection des pontifes, faisoit passer pour un privilége personnel, émané de la cour de Rome, la prérogative dont l'empereur jouissoit dans cette élection, en vertu des droits de sa couronne (1).

A la mort du pape Nicolas II, arrivée en 1061, le même cardinal fit élire Alexandre II, sans attendre les ordres de la cour impériale, et il réussit à maintenir cette élection contre le pape Honoré II que l'impératrice régente avoit designé (2).

Politique de ce pape.

Elevé enfin lui-même sur la chaire pontificale (3), il eut à peine obtenu, à force de souplesse, la confirmation impériale (4) qu'il conçut le dessein de se ménager un nouvel empire (5) sur le clergé aussi bien que sur les rois, en se rendant l'arbitre de toutes les affaires, tant civiles qu'ecclésiastiques, le dis-

(1) « Sauf, est-il dit dans ce décret, l'honneur dû à » notre très-cher fils Henri, actuellement roi, et qui sera » bientôt empereur, comme nous le lui avons accordé ; » et cet honneur passera à ceux de ses successeurs à qui » le saint-siége aura *personnellement* accordé le même » droit. » Voy. Gratiani *decretum*, Dist. 23. cap. 1.

(2) *Continuator Hermanni Contracti* aux années 1061, 1062, 1063, 1064.

(3) En 1073.

(4) Lambertus Schafnab. dans le Recueil de Pistorius, t. 1, p. 364.

(5) Il fut le premier des pontifes romains qui s'attribua le titre de *pape* à l'exclusion des autres évêques et prélats qui s'en étoient aussi servi auparavant. Cantelii *metropolitanarum urbium historia*, diss. 1, c. 1, p. 7.

tributeur des graces et le dispensateur des couronnes. Papes IV. 1074-1300.

Pour mieux parvenir à son but, il falloit commencer par se soustraire, lui et le clergé, à l'autorité des princes séculiers.

Dans ce temps, la ville de Rome et tout l'état ecclésiastique étoient, ainsi que la plus grande partie de l'Italie, soumis aux empereurs d'Allemagne, qui, en leur qualité de rois d'Italie et d'empereurs, nommoient ou confirmoient les papes et investissoient les préfets de Rome, qui y exerçoient en leur nom le pouvoir du glaive (1). Ils envoyoient aussi tous les ans des commissaires à Rome pour la levée des deniers qui leur étoient dus (2). Les papes datoient leurs actes des années du règne de l'empereur, marquoient les monnoies de son nom; et tout le haut-clergé étoit étroitement lié et soumis à la puissance séculière, au moyen de l'investiture par l'anneau et la crosse.

Cette investiture donnoit aux empereurs et aux autres souverains le droit de nommer ou de confirmer les évêques, et, si bon leur sembloit, de les destituer. Elle leur donnoit de même le droit de conférer à leur gré les fiefs et droits régaliens, attachés aux églises par la munificence des princes. Les empereurs Investiture de l'anneau et de la crosse.

(1) Baluzii *miscellanea*, t. 5, p. 64.

(2) Conradus Ursp. à l'année 1073, p. 169. *Coloniensis episcopus et Hermannus babenbergensis Romam missi sunt, pecuniam, quæ regi debebatur, congregandi causa*, et Otton de Freisingen dans sa *chronique*, liv. 6, ch. 3.

Pasteurs IV. 1074-1300.

mettoient les évêques et les prélats en possession de ces fiefs, par les symboles de l'anneau et de la crosse, qui étoient les marques d'honneur des évêques et des abbés. Ils leur faisoient en même temps prêter le serment de fidélité et l'hommage lige, d'où résultoit la sujétion et l'obligation de fournir des troupes et de rendre des services militaires.

Interdite aux souverains par le pape.

Grégoire VII interdit, sous peine d'excommunication, cette investiture à tous les souverains par le moyen d'un décret formel qu'il publia dans un concile, convoqué à Rome en 1074 (1). Ce n'étoit pas à la simple cérémonie de l'anneau et de la crosse qu'il en vouloit. Il comptoit enlever aux princes le droit de nommer, de confirmer et de déposer les prélats, comme aussi celui de recevoir leur foi et hommage et d'en exiger les services militaires. Il rompoit ainsi tous les liens par lesquels les prélats tenoient aux princes, et les mettoit dans une entière indépendance à leur égard (2). Le pape, en supprimant les investitures, portoit ses vues encore plus loin; il cherchoit à se soustraire, lui et ses successeurs, ainsi que tout l'état ecclésiastique, au pouvoir des empereurs d'Allemagne, en abolissant surtout le droit dont ces princes usoient depuis long-temps, de nommer et

(1) Ce décret est rapporté par un auteur contemporain, HUGUES DE FLAVIGNY, *chron. Virdunense*, part. 2 dans LABBE, *bibl. nova manuscript*, t. 1, p. 196. Il fut renouvelé dans deux autres conciles tenus à Rome, par ce pape, dans les années 1078 et 1080. LABBE *collectio conciliorum*, t. 10, p. 372, 381.

(2) PETRUS DE MARCA *de concordia sacerd. et imp.*, l. 8, c. 21. JURETUS ad IVONEM, p. 180.

de confirmer les papes. En effet s'il parvenoit à rendre le clergé indépendant des princes séculiers, il s'ensuivoit, par une conséquence naturelle, que le pape, en qualité de chef suprême du clergé, ne devoit plus dépendre des empereurs, et que l'empereur, ne pouvant plus nommer ni investir aucun évêque, ne devoit également plus s'ingérer dans l'élection des pontifes de Rome. Pascal II. 1074-1300.

Cette affaire qui intéressoit également tous les souverains, étoit de la plus haute importance pour les empereurs d'Allemagne, qui avoient fait la faute de mettre entre les mains des gens d'église la plus grande partie de leur domaine, de sorte qu'en dépouillant maintenant ces princes du droit de disposer à leur gré des fiefs ecclésiastiques, c'étoit, dans le fait, leur enlever près de la moitié de l'empire.

Les évêques, se flattant envain d'une liberté imaginaire, oublièrent les bienfaits dont les empereurs les avoient comblés, pour se jeter dans le parti du pape; ils tournèrent contre ces princes les armes que ceux-ci avoient eu l'imprudence de leur confier (1).

Défense du mariage des prêtres.

Il subsistoit encore un autre lien qui attachoit le clergé à l'ordre politique et qui lui faisoit rechercher la protection des princes; c'étoient les mariages des prêtres, usités à cette époque dans une grande partie de l'occident, comme ils sont encore de nos jours

(1) L'évêque Otton de Freisingen s'en exprime ainsi au liv. 8 de sa chronique : « *Videntur culpandi sacerdotes, qui regnum suo gladio, quem ipsorum regum habent gratia, ferire conantur* »

Période IV. 1074-1800. autorisés dans l'église grecque et d'orient. Il est vrai que la loi du célibat, préconisée déjà par S. Augustin, avoit été adoptée par l'église romaine, qui ne négligea rien pour l'introduire successivement dans toutes les églises de sa communion. Elle y réussit mieux en Italie et dans le midi de l'Europe que dans les pays septentrionaux, tels que l'Angleterre, l'Allemagne et les royaumes du Nord, où les prêtres continuoient à se marier à la face de l'église, en s'élevant contre la loi du célibat, que plusieurs conciles avoient vainement sanctionnée.

Le pape Grégoire VII sentant que, pour mettre le clergé dans sa parfaite dépendance, il falloit briser un lien aussi puissant, renouvela, dans le concile tenu à Rome en 1074, la loi du célibat, en enjoignant aux prêtres mariés de quitter leurs femmes, ou de se voir dépouillés du sacerdoce.

Tout le clergé murmura contre ce décret qui excita même des soulèvemens dans plusieurs contrées de l'Allemagne (1), et il fallut toute la fermeté de Grégoire VII et de ses successeurs pour abolir le mariage des prêtres,

(1) LAMBERT D'ASCHAFFENBOURG dans sa *chronique* à l'année 1074, et l'auteur de la *vie d'Altmann*, évêque de Passau, dans HUND *metropol. Salisb.* t. 1, p. 204. Sur l'Angleterre, voy. RADULFUS DE DICETO, auteur du douzième siècle, dans TWYSDEN *script.* t. 1, p. 486; ROGER HOVEDEN, auteur du même siècle, *hist. Angl.*, p. 455, 457; SPELMANNI *concilia Angliæ* à l'année 1076. Les réclamations du clergé de Cambrai et de celui de Noyon contre le décret de Grégoire VII, se trouvent dans MABILLON *annales ord. S. Benedicti*, t. 5, p. 634, et MABILLON *museum ital.* t. 1, part. 2, p. 128.

et pour faire passer dans tout l'Occident la loi du célibat (1). Pasteurs IV. 1074-1300.

En rompant ainsi les liens qui attachoient le clergé aux princes, l'intention de Grégoire VII n'étoit pas de le rendre indépendant; il avoit des vues plus politiques et plus conformes à son ambition; c'étoit de le mettre dans sa parfaite dépendance, afin de se servir de la puissance même du clergé pour combattre et pour subjuguer les princes. Nouvel empire du pape sur le clergé.

La route lui en avoit été frayée par les fausses décrétales, forgées à la fin du huitième ou au commencement du neuvième siècle, par un fameux imposteur, connu sous le nom du faux Isidore, qui, pour rabaisser l'autorité des métropolitains, avança, dans ces lettres qu'il attribua aux premiers évêques de Rome, des principes qui aboutissoient à étendre à l'infini les prérogatives de la primauté des pontifes romains (2).

C'est à la faveur de ces fausses décrétales, reconnues déjà avant lui par quelques pontifes et reçues même dans des recueils de canons (3),

(1) Le pape Urbain II, un des successeurs immédiats de Grégoire VII, alla jusqu'à inviter les princes séculiers à rendre esclaves les épouses des prêtres qui vivoient avec leurs maris après que ceux-ci auroient reçu les ordres sacrés. DECRETUM GRATIANI, dist. 33, cap. 10.

(2) La fausseté de ces lettres a été démontrée par BLONDELLUS, dans son *Pseudo-Isidorus*; par le P. COUSTANT, *præfatio ad epistolas roman. pontificum*; et par FEBRONIUS *de statu ecclesiæ* t. 1, cap. 3.

(3) Tels que les *recueils de* RÉGINON et de BURCHARD *de Worms.*

Périodes IV. 1074-1300.

que le pape Grégoire VII s'arrogea toute la plénitude de puissance en matières spirituelles (1); que pour sapper la jurisdiction des évêques, il autorisa indistinctement les appellations en cour de Rome; qu'il s'attribua encore exclusivement la connoissance des causes apelées majeures, et qu'il y comprit spécialement le droit de juger et de déposer les évêques. Cette dernière faculté avoit été réservée jusqu'alors aux conciles provinciaux qui l'exerçoient sous l'autorité et avec le concours de la puissance séculière. Grégoire VII abolit cet usage et attribua, à lui seul, le pouvoir de juger les évêques, ou par lui, ou par ses légats, à l'exclusion des assemblées synodales (2).

Serment prescrit aux évêques.

Ce pontife alla encore plus loin. Dans un concile qu'il assembla à Rome, en 1079, il introduisit un nouveau serment (3) que les évêques lui prêteroient dorénavant, et dont l'objet principal n'étoit pas l'obéissance canonique, mais les foi et hommage lige que les prélats devoient à leurs souverains et qu'il réclama pour lui seul. Plusieurs princes cependant ayant trouvé moyen de se maintenir dans le droit d'exiger ces foi et hommage des évêques, le serment de Grégoire VII n'en subsista pas moins, et fut encore étendu par ses succes-

(1) Voyez le *dictatus* du pape Grégoire VII dans Labbe *collect. concil.* t. 10, p. 110.

(2) Pierre de Marca *de concordia sacerd. et imperii* l. 7, ch. 26.

(3) Labbe *concil.* t. 10, p. 379.

seurs (1), malgré son incompatibilité avec celui que les évêques prêtoient aux princes (2). Pascal II. 1074-1300.

Légats à latere.

Un moyen bien efficace dont Grégoire VII fit usage pour l'affermissement de sa nouvelle puissance, fut d'envoyer plus fréquemment que n'avoient fait ses prédécesseurs, des légats dans les différens états et royaumes de la chrétienté. Il en fit des espèces de gouverneurs de provinces et les revêtit des pouvoirs les plus amples. Ces légats attirèrent bientôt à eux la connoissance de toutes les affaires des provinces qui leur étoient déléguées, au préjudice de l'autorité des métropolitains et des conciles provinciaux. On inséra aussi depuis dans la formule du serment prescrit aux évêques, une clause qui les obligeoit de fournir à l'entretien et à la subsistance des légats; ce qui dans la suite donna lieu à de fréquentes exactions de leur part (3).

Nouvel empire sur les rois.

En s'occupant, comme nous venons de le voir, des moyens d'étendre son pouvoir sur le clergé, le pape Grégoire VII ne laissa non plus échapper aucune occasion d'empiéter sur l'autorité des princes.

(1) Voy. le *Pontificale Romanum* de Clément VIII et d'Urbain VIII, p. 79.

(2) Antonius de Dominis *de republica ecclesiast.* lib. 6, ch. 7, n. 102, s'en exprime ainsi: « Non possum » non summopere mirari, quo pacto principes nostri » christiani episcoporum homagium, ipsis solis debitum, » aliqui penitus sibi auferri per romanos pontifices sint » passi, omnes vero idem homagium romano pontifici » ab omnibus episcopis et magnis prælatis præstari susti- » neant et permittant »

(3) Petrus de Marca, l. 5. ch. 48.

Période IV. 1074 - 1300.

Comme chef suprême de l'Église, il prétendoit un droit d'inspection sur tous les souverains et sur leur gouvernement. Il se crut donc autorisé à leur adresser des avis sur la manière de gouverner leurs états et à leur demander compte de leur conduite (1). Bientôt il osa écouter les plaintes que des sujets lui adressoient contre leurs princes, en s'attribuant le pouvoir de juger les uns et les autres. C'est ainsi qu'il en usa envers Henri IV, empereur d'Allemagne, qui exerçoit alors la souveraineté sur Rome et sur le pape. Il le cita, en 1076, à Rome, à l'effet d'y répondre, devant le synode, aux chefs d'accusation que les seigneurs de Saxe, brouillés avec ce prince, avoient fait parvenir à la connoissance du pape (2).

L'empereur indigné assembla un concile à Worms, et y fit prononcer la destitution du pontife (3). La sentence ayant été portée à Rome et lue en présence du pape dans un concile qu'il venoit de convoquer, Grégoire se permit une démarche jusqu'alors inouïe; il lança sur-le-champ contre l'empereur une sentence de déposition et d'excommunication adressée à S. Pierre, et conçue en ces termes (4):

« De la part du Dieu tout-puissant, je dé-
» fends à Henri, fils de l'empereur Henri,

(1) Labbe *act. concil.* t. 10, p. 125.

(2) Lamb. Schaffnab. à l'année 1076 dans Pistorius t. 1, p. 403.

(3) Urstisii *scriptores rerum germanicarum*, t. 1, p. 394.

(4) Cette sentence est de l'année 1076. On la trouve dans Paul. Bernried *vita Gregorii VII* dans Murat. *script.* t. 3, p. 335.

» qui, par un orgueil inouï, s'est élevé contre votre église, de gouverner le royaume teutonique et l'Italie. J'absous tous les chrétiens » du serment qu'ils lui ont fait ou feront; et » désormais il ne sera plus permis à qui que » ce soit de le servir comme roi : car celui » qui veut donner atteinte à l'autorité de votre » église, mérite de perdre la dignité dont il » est revêtu. Et parce que ce prince a refusé » d'obéir, comme chrétien, et qu'il n'est pas » revenu au Seigneur qu'il a quitté, en communiant avec des excommuniés et méprisant les avis, que je lui ai donnés pour son » salut, je le charge d'anathèmes en votre » nom, afin que les peuples sachent, même » par expérience, que vous êtes Pierre, et » que sur cette pierre le fils du Dieu vivant a » bâti son église, et que les portes de l'enfer » ne prévaudront point contre elle ». Pontificat IV. 1074-1300.

Abus du pouvoir des clefs à l'égard de l'empereur.

Cette démarche qui semble n'avoir été d'abord que l'effet de l'impétuosité du pape, lui fit sentir bientôt de quelle importance il étoit pour lui de la soutenir, et les avantages qu'il pourroit en tirer. En humiliant l'empereur, le plus puissant monarque de l'Europe, il pouvoit espérer que tous les autres souverains plieroient devant lui. Il n'oublia donc rien de ce qui pouvoit servir à justifier sa démarche et à prouver, par des sophismes, que, s'il étoit autorisé à excommunier l'empereur, il pouvoit aussi le dépouiller de sa dignité, et que le droit de délier les sujets du serment de fidélité étoit une émanation et une conséquence naturelle du pouvoir des clefs. C'est dans ce sens qu'il s'en explique

Pontificat IV. 1074-1300.

dans une sentence postérieure qu'il publia en 1080 contre le même prince, et qu'il adressa aux apôtres S. Pierre et S. Paul, en ces termes (1) : « Vous, pères et princes des » apôtres, faites comprendre à tout le monde » que si vous pouvez lier et délier dans le » ciel, vous pouvez, à plus forte raison, en- » lever sur la terre les empires, les royau- » mes, les principautés, les duchés, les mar- » quisats, les comtés et les possessions de » tous les hommes, de quelque nature qu'el- » les puissent être. Vous avez très-souvent » ôté à des indignes des patriarchats, des » primaties, des archevêchés, des évêchés, » pour les donner à des personnes religieuses. » Or, si vous jugez le spirituel, que ne ferez- » vous pas du temporel et des dignités sécu- » lières? et si vous jugez les anges qui do- » minent sur les princes les plus puissans et » les plus orgueilleux, que ne pourrez-vous » faire de leurs esclaves? Que les rois et les » princes du siècle apprennent combien vous » êtes grands et quel est votre pouvoir! Qu'ils » craignent de mépriser les commandemens » de votre église! Et vous, S. Pierre et » S. Paul, exercez dès à présent votre juge- » ment sur Henri, afin que tout le monde » reconnoisse que ce n'est point par un effet » du hasard, mais par votre puissance, qu'il » est tombé (2).

(1) Labbe *concil.* t. 10, p. 383; Paul Bernried. p. 346.

(2) Le pape cependant n'en imposa pas aux plus clair-voyans. *Thierry*, évêque de Verdun, eut le courage, dans une lettre qu'il lui adressa, de faire la réflexion qui

Jusqu'alors les empereurs avoient exercé le droit de confirmer les papes et celui de les déposer, si le cas y échéoit; mais, par un étrange renversement des principes, ce furent depuis les papes qui s'arrogèrent la confirmation des empereurs et qui usurpèrent le pouvoir de les détrôner. PÉRIODE IV. 1074-1300.

Quelqu'irrégulière que fût la démarche du pontife, elle ne laissa pas de produire un grand effet. Dans une assemblée des états d'empire, qui se tint à Tribur, dans le cours de l'année 1076, l'empereur n'obtint qu'on différât de procéder à une nouvelle élection, que sous la condition expresse qu'il se soumît au jugement du pape, et qu'il se fît absoudre sur-le-champ de l'excommunication qu'il avoit encourue. Ce fut en conséquence de cette décision des états, que Henri traversa les Alpes au milieu de l'hiver de l'année 1077, pour se rapprocher du pape qui s'arrêtoit auprès de la fameuse comtesse Mathilde, à son château de Canosse, dans le Modénois. L'absolution ne lui fut accordée que sous les conditions les plus humiliantes. Il fut obligé de faire pénitence, pieds nus, dans la cour du château de Canosse, pendant trois jours con-

suit : *Novum est et omnibus retro seculis inauditum, pontifices regna gentium tam facile velle dividere, nomen regum, inter ipsa mundi initia repertum, adeo postea stabilitum, repentina factione elidere, Christos domini, quoties libuerit, plebeia sorte, sicut villicos, mutare, regno patrum suorum decedere jussos, nisi confestim adquieverint, anathemate damnare.* MARTENNE *thes. antiq.* t. 1, p. 220.

Papes IV. 1074-1300.

sécutifs, et de signer tout ce qu'il plut au pape de lui prescrire (1).

Cette étrange scène dut répandre la consternation parmi les souverains de l'Europe, et leur faire redouter singulièrement les censures de l'Église.

L'empire fief du pape.

Enfin Grégoire VII mit aussi tout en œuvre pour engager indistinctement tous les souverains à se reconnoître ses vassaux et ses tributaires. « Que l'empereur », dit-il, dans une lettre qu'il écrivit à la nation germanique, « ne s'ima- » gine pas que l'église lui est soumise comme » une *esclave*, mais qu'il sache qu'elle lui est » préposée comme une *souveraine* (2) ». Ce pontife regarda dès-lors l'empire comme un fief de son église, et en opposant depuis un anti-empereur à Henri IV, en la personne de Hermann de Luxembourg, il se fit prêter, par ce prince, un serment formel de vasselage (3).

Conduite de Grégoire VII à l'égard des autres souverains.

Grégoire tint la même conduite à l'égard des autres souverains de l'Europe. Boleslas II, roi de Pologne, ayant tué Stanislas, évêque de Cracovie, qui avoit osé l'excommunier, le pape en prit occasion de déposer ce prince, en déliant ses sujets du serment de fidélité, et en défendant même aux évêques de Pologne de couronner désormais aucun roi sans le consentement exprès du pape (4).

(1) LAMBERT SCHAFFNAB. p. 420.

(2) *Non ultra putet, sanctam ecclesiam sibi subjectam ut ancillam, sed prælatam ut dominam. Epist.* l. 4, ep. 3.

(3) Ce serment se trouve dans LABBE *conc.* t. 10, p. 279.

(4) En 1080. DLUGOSSI *historia Polon.* p. 295; CROMERI *hist. Pol.* p. 90.

Rien ne coûta à ce pontife, il ne respecta rien, pourvu qu'il parvînt à son but. Quelque contraire que fût à ses prétentions la pratique des siècles antérieurs, il la cita et s'en autorisa avec une hardiesse capable d'en imposer aux esprits foibles et peu instruits. C'est ainsi que, pour engager les François à lui payer le tribut d'un denier par maison, il allégua l'exemple de Charlemagne, et prétendit que ce prince avoit non-seulement payé ce tribut, mais offert même à S. Pierre la Saxe, à titre de fief, comme ayant été conquise avec l'assistance de cet apôtre (1). En écrivant à Philippe I, roi de France, il s'énonça en ces termes : « Efforce-toi de » complaire à S. Pierre qui a dans son pou- » voir ton royaume et ton ame, et qui peut te » lier et absoudre dans le ciel comme sur la » terre (2) ». Et dans une lettre qu'il adressa aux princes d'Espagne, il s'efforça de leur persuader que le royaume d'Espagne étant originairement la propriété du saint-siége, ils ne pouvoient se dispenser de lui payer une redevance de toutes les terres qu'ils enleveroient aux infidèles (3). Période IV. 1074-1300.

Il soutint à Salomon, roi de Hongrie, que le roi Etienne I, en recevant la couronne des mains du pape Silvestre II, avoit donné son royaume en toute propriété au saint-siége et qu'en vertu de cette donation ce royaume faisoit partie du domaine de l'église (4). Ce fut

(1) *Epist.* liv. 8, ep. 23, dans LABBE, t. 10, p. 274.
(2) Liv. 7, ep. 20.
(3) LABBE t. 10, p. 10.
(4) Liv. 2, ep. 13, LABBE t. 10, p. 81.

Papes IV. dans le même style qu'il écrivit au roi Geisa (1).
1074-1300 Il enjoignit pareillement, par une de ses lettres, à Suénon, roi de Danemarck, de remettre son royaume sous la puissance du saint-siége (2). Enfin il n'accorda, en 1076, la dignité royale à Dimitry Swinimer, duc de Croatie et de Dalmatie, que sous la condition expresse qu'il lui fît hommage de son royaume, et qu'il s'engageât à payer au pape un tribut annuel de deux cents pièces d'or de Byzance (3).

Suite du plan de Grégoire VII. Ce pape sut si bien déguiser son ambition sous le voile de la justice et de la piété, qu'il engagea différens souverains à se reconnoître ses vassaux. Bertrand, comte de Provence, lui prêta foi et hommage, au préjudice du vasselage qu'il devoit à l'empire (4). Plusieurs princes d'Italie et d'Allemagne, séduits ou intimidés, abandonnèrent l'empereur pour se soumettre au pape. Il ne réussit pas si bien auprès de Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre, qu'il avoit invité par lettre à lui faire hommage de son royaume, à l'exemple des rois ses prédécesseurs. Ce prince, trop éclairé pour s'en laisser imposer, répondit qu'il n'étoit pas d'humeur de prêter un hommage qu'il n'avoit pas promis, et qu'il ne

(1) Liv. 2, ep. 63, p. 116.

(2) Liv. 2, ep. 51, p. 107.

(3) Lucii *regnum Dalmatiæ*, l. 2 p. 85. On peut se mettre au fait de l'esprit qui animoit ce pontife, en consultant ses lettres qui sont réunies en neuf livres dans le *recueil des conciles* de Labbe, au tome 10.

(4) L. 9, ep. 3, Labbe t. 10, p. 278.

trouvoit non plus avoir été prêté par aucun de ses prédécesseurs (1). Paschal II. 1074-1300.

Les successeurs de Grégoire VII marchèrent sur ses traces, en soutenant ses maximes et ses prétentions. Il en résulta qu'un grand nombre de princes de la chrétienté, les uns intimidés par les foudres ecclésiastiques, les autres dans la vue de se ménager la protection du saint-siége, reconnurent, peu à peu, la nouvelle puissance des papes. Les rois des Deux-Siciles, de Portugal, d'Aragon, d'Angleterre, d'Écosse, de Sardaigne et plusieurs autres (2) devinrent successivement vassaux et tributaires du saint-siége, et il n'est pas douteux que la monarchie universelle dont le plan avoit été conçu par Grégoire VII, auroit été pleinement établie, si quelques-uns de ses successeurs avoient eu l'étendue de son génie et la supériorité de ses vues. Toutes les circonstances, d'ailleurs, étoient telles qu'elles devoient hâter les progrès de la nouvelle puissance pontificale.

(1) Eadmeri *hist. sui seculi* l. 6, p. 164.

(2) *Petri Josephi* Cantelii, *jesuitæ*, *metropolitanarum urbium historia*, part. 2, dissert. 3, tit. : *Provinciæ sedi Romanæ olim vectigales* : « Provinciarum » vero et urbium et regnorum nomina sunt hæc : Anglia, Hibernia, Scotia; in Gallia, Britannia minor, Provincia, Avenio, Comitatus Venascinus, Valentinus, » Diensis; Hispania et in ea Portugallia, Arragonia, » Tarraco; regnum Neapolitanum, Sicilia, Sardinia, » Corsica; Dalmatia, Croatia, Servia, Rascia, Bosnia, » Bulgaria, Hungaria, Polonia, Lithuania, Russia, Bohemia, Saxonia, Bamberga, Dania, Norwegia, Suecia, et, ultra Europæ fines, Gerha, insulæ Cerninæ » Fortunatæ, Armenia, etc.

Période IV. 1074-1300. Causes qui en favorisèrent l'exécution.

Elle prit naissance dans un siècle barbare, où tout l'Occident étoit couvert des ténèbres de l'ignorance, et où l'on ne connoissoit ni les vrais droits des souverains, ni les bornes que la raison et la loi mettoient au pouvoir sacerdotal. La cour de Rome étoit la seule qui connût la politique et qui la mît en usage.

Une superstition outrée, compagne inséparable de l'ignorance, dominoit toute l'Europe; on vénéroit les papes presqu'à l'égal de la divinité, et tout le monde trembloit au seul mot d'excommunication.

Les rois n'étoient pas assez puissans pour s'opposer avec succès aux entreprises de la cour de Rome; leur autorité étoit resserrée par celle de leurs vassaux qui saisissoient avec empressement les occasions que les papes leur offroient, pour faire valoir leurs prérogatives au préjudice de l'autorité des princes.

L'empereur d'Allemagne, qui seul pouvoit mettre un frein à cette nouvelle domination, étoit en guerre ouverte avec ses grands vassaux dont il vouloit réprimer les usurpations. Ces derniers, sans respect pour la majesté du trône, et ne consultant que leur animosité contre l'empereur, secondèrent aveuglément toutes les prétentions du pape. L'empereur fit cependant tout ce qu'il put pour opposer une digue à ce nouveau torrent de puissance. Grégoire en fut si outré que, non content d'attaquer ce prince avec ses armes spirituelles, il lui suscita des anti-empereurs et des guerres intestines, et finit par armer le fils contre le père.

Telle fut l'origine des brouilleries entre

l'empire et le sacerdoce, qui commencèrent sous l'empereur Henri IV, et agitèrent l'Allemagne et l'Italie pendant une suite de plusieurs siècles. Elles donnèrent naissance aux deux factions des Guelphes et des Gibelins, l'une papale et l'autre impériale, qui s'entre-déchirèrent long-temps avec une fureur inconcevable.

Papes IV. 1074-1300. Guerre entre l'empire et le sacerdoce.

Henri V, fils et successeur de l'empereur Henri IV, termina la grande contestation sur les investitures de l'anneau et de la crosse. Par le concordat qu'il conclut en 1122, à Worms, avec le pape Calixte II, il renonça à la cérémonie de l'anneau et de la crosse, et, en accordant une entière liberté d'élection aux églises, il ne se réserva que la faculté d'envoyer des commissaires aux élections, et de donner aux nouveaux élus, après leur consécration, l'investiture des droits régaliens, par le sceptre au lieu de l'anneau et de la crosse (1). Le lien vassalitique qui attachoit les évêques aux empereurs, fut donc conservé par cette transaction, contre les intentions du pape Grégoire VII; mais les empereurs étant obligés d'agréer les sujets qui leur seroient présentés par les églises, perdirent leur principale influence dans les élections, et ne furent plus en droit, comme auparavant, d'accorder ou de refuser l'investiture.

Concordat de 1122.

Ces brouilleries avec la cour de Rome, l'échec qu'en reçut l'autorité impériale, joints aux abus toujours croissans du régime féodal,

Décadence de l'empire.

(1) Voyez ce concordat dans CONRADUS URSPERG. *in chron.* p. 204.

Phases IV. 1074-1300.

facilitèrent aux princes et états d'empire le moyen d'usurper l'hérédité de leurs duchés, comtés et fiefs, et de jeter les fondemens du nouveau pouvoir qu'ils exercèrent depuis sous le nom de supériorité territoriale (1). La dignité impériale perdit alors son éclat avec le pouvoir des empereurs; la constitution de l'empire fut altérée, le royaume d'Allemagne dégénéra insensiblement en une sorte de système fédératif et l'empereur ne fut plus que le chef commun et le seigneur suzerain des nombreux vassaux dont ce système étoit composé. Les efforts extraordinaires que firent les empereurs Frédéric I et Frédéric II, de la maison de Hohenstaufen (2) pour relever le trône chancelant de l'empire, n'aboutirent à rien, et cette maison, une des plus puissantes de l'Europe, fut dépouillée de toutes ses couronnes, et poursuivie jusqu'à l'échafaud (3).

Élévation des papes.

L'empire tomba ainsi en décadence, et la puissance pontificale, élevée sur ses ruines, prit de jour en jour de nouveaux accroissemens. Les papes, depuis Grégoire VII, n'oublièrent rien de ce que la politique pouvoit leur suggérer pour abaisser de plus en plus la dignité impériale, et pour mettre les em-

(1) Voyez ci-dessus p. 93 et 96.

(2) Cette maison, qui succéda à la maison Salique, occupa le trône de l'empire depuis 1138 jusqu'en 1254, sous les empereurs Conrad III, Frédéric I, Henri VI, Philippe, Frédéric II, Conrad IV.

(3) Conradin, dernier rejeton de cette maison, fut décapité à Naples en 1268, de l'aveu du pape Clément IV.

pereurs dans leur parfaite dépendance, en s'arrogeant le droit de les confirmer (1) ainsi que celui de les déposer (2), et en leur faisant reconnoître leur supériorité féodale (3). Dégagés aussi du devoir de soumettre leur élection à l'examen de la cour impériale, les papes ne tardèrent pas d'aspirer à une souveraineté absolue. PAPES IV, 1074-1300.

L'usage de dater leurs actes et de marquer leurs monnoies au coin et au nom de l'empereur, disparut depuis Grégoire VII ; la

(1) Grégoire VII confirma, en 1080, l'élection de l'anti-empereur Rodolphe. LABBEI *acta conc.* t. 10 p. 383. Lothaire II envoya, en 1125, des ambassadeurs à Rome, pour demander au pape la confirmation. *Voy.* DODECHINUS à l'an 1125. Le pape Innocent III s'arrogea le droit de connoître de la contestation qui s'étoit élevée, en 1198, entre Philippe de Suabe et Otton de Brunswic, au sujet de leur élection. Les états du parti d'Otton s'adressèrent au pape pour la confirmation de ce prince, tandis que ceux du parti de Philippe traitoient cette prétention de chimérique. REGISTRUM INNOCENTII III, p. 689 et 715. La même contestation se renouvela en 1257, lors de l'élection de Richard de Cornouailles et d'Alphonse de Castille. Ces deux princes soumirent leur élection au jugement du pape. *Epist. Urbani IV* in LEIBNIT. *cod. juris gent. dipl. Prodrom.* p. 19.

(2) Grégoire VII, Victor III, Urbain II, Pascal II, déposèrent l'empereur Henri IV, dans les années 1076, 1080, 1087, 1088, 1099. L'empereur Frédéric-le-Barberousse fut excommunié et déposé, en 1160, par le pape Alexandre III ; Henri VI, en 1191, par Célestin III ; Otton IV, en 1212, par Innocent III ; Frédéric II, par Grégoire IX, et le même empereur, par Innocent IV, au concile de Lyon en 1245.

(3) Grégoire VII fut le premier pape qui exigea de l'anti-empereur Hermann de Luxembourg un serment d'hommage lige. Plusieurs papes, après lui, renouvelèrent la même prétention.

Parties IV. 1074 - 1300.

préfecture de la ville de Rome fut abandonnée au pape Alexandre III, par la paix conclue en 1177 à Venise, entre ce pape et l'empereur Frédéric I, et plusieurs empereurs ne firent plus aucune difficulté de reconnoître l'entière indépendance des papes, en renonçant formellement à tous les droits de souveraineté dont leurs prédécesseurs avoient joui sur la ville de Rome et sur l'état ecclésiastique (1). Le domaine de l'église fut, dans le même temps, augmenté considérablement par la fameuse donation de la comtesse Mathilde (2), morte en 1115. Cette donation valut aux papes la province connue sous le nom de patrimoine de S. Pierre, ainsi que la marche d'Ancône, le duché de Spolette, le Ferrarois et le Bolonois.

Multiplication des ordres religieux.

Un des grands moyens dont les papes se sont servi pour l'avancement de leur nouvelle puissance, c'est la multiplication des ordres religieux et la direction qu'ils eurent soin de donner à ces corps. Avant Grégoire VII on ne connoissoit en Occident que le seul ordre des Bénédictins, partagé en plusieurs fa-

(1) Telles sont les renonciations des empereurs Rodolphe de Habsbourg et Charles IV, faites en faveur des papes Nicolas III et Clément VI, dans les années 1279 et 1346. Voy. les diplômes dans LUNIG *cod. Italiæ dipl.* t. 2, p. 727, 769, 773, 782, 791.

(2) Cette donation, faite en 1077, en faveur du pape Grégoire VII, et renouvelée en 1102 en faveur de Pascal II, devint le sujet de longues contestations entre les papes et les empereurs. Voyez KOELER *de donatione Mathildina;* CENNI *monumenta dominationis pontif.* t. 2, p. 195; FIORENTINI *memorie di Matilda.*

milles (1). La règle de S. Benoît, prescrite au concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, à tous les moines de l'empire des Francs (2), étoit la seule du rit latin, comme la règle de S. Basile (3) fut de tout temps la seule pratiquée en Orient et dans le rit grec. Le premier ordre d'une nouvelle invention fut celui de Grandmont, dans le Limousin (4), autorisé, en 1073, par le pape Grégoire VII. Il fut suivi de près, dans le même siècle, de l'ordre des Chartreux (5) et de celui des Antonins (6). Les ordres mendians ne prirent naissance que sous le pape Innocent III, à la fin du douzième et au commencement du treizième siècle. Leur nombre s'accrut si prodigieusement en fort peu de temps, que déjà en 1274 on en comptoit vingt-trois. Les plaintes qui s'élevèrent à ce sujet, de toutes les parties de la chrétienté, obligèrent le pape Grégoire X à les réduire, au concile de Lyon, en 1274 (7), à quatre or-

(1) Telles étoient les congrégations du Mont-Cassin, de Saint-Denis, de Lerins, de Fulde, de Cluny, des Camaldules, de Vallombreuse.

(2) *Capitulare Aquisgranense* dans SIRMOND *conc. Galliæ* t. 2, p. 435; ANONYMUS ASTRONOMUS *in vita Ludovici Pii* à l'an 817.

(3) Saint-Basile fut évêque de Césarée en Cappadoce, dans le quatrième siècle.

(4) Le fondateur de cet ordre est Etienne de Tiers, gentilhomme limousin.

(5) Cet ordre, fondé par Brunon de Cologne, prit naissance entre 1080 et 1086, par conséquent aussi sous Grégoire VII.

(6) L'ordre des Antonins fut fondé vers 1095.

(7) Canon 23 du concile de Lyon. LABBE tom. 11, p. 988.

Période IV. 1074-1300.

dres : ceux des Guillelmites ou Augustins; des Carmes; des frères Mineurs ou Franciscains; des frères Prêcheurs ou Dominicains. Les papes ayant senti qu'ils pouvoient se faire des ordres monastiques, et plus particulièrement des ordres mendians, un puissant ressort pour affermir leur pouvoir et pour maintenir dans le devoir le clergé séculier, accordèrent peu à peu à ces ordres des exemptions tendant à les soustraire à la jurisdiction des évêques et à les affranchir de toute autre autorité que de celle de leurs généraux et du pape (1). Ils comblèrent ces mêmes corps de priviléges, et leur attribuèrent nommément la prédication, la confession et l'instruction de la jeunesse, comme les moyens les plus propres à augmenter leur crédit et leur influence. Il en résulta que les moines, employés fréquemment par les papes, en qualité de légats et de missionnaires, craints et respectés des souverains, révérés singulièrement du peuple, ne laissèrent échapper aucune occasion pour exalter une puissance dont ils tenoient leur état, leur considération et tous les avantages dont ils jouissoient.

Innocent III.

Celui des successeurs de Grégoire VII qui lui ressembla le plus par la supériorité de son génie et par l'étendue de ses connoissances, fut le pape Innocent III. Aussi ambitieux que lui et aussi fertile en ressources, il surpassa même ce pontife par la hardiesse de ses plans et par le succès de ses entreprises.

(1) Ces exemptions se multiplièrent surtout depuis le pape Grégoire VII. MARTENNE *thesaur. anecdot.* t. I, p. 204.

A entendre Innocent, *le successeur de S. Pierre a été préposé par Dieu pour gouverner non-seulement l'église, mais le monde entier* (1). Ce fut ce pape qui se servit, pour la première fois, de la fameuse comparaison du soleil et de la lune : *comme Dieu*, disoit-il, *a placé deux grandes lumières dans le firmament, l'une pour présider au jour, l'autre pour éclairer la nuit, il a établi de même deux grandes puissances, la pontificale et la royale; et ainsi que la lune reçoit sa lumière du soleil, la puissance royale emprunte sa splendeur de l'autorité pontificale* (2).

Peu content d'exercer à son gré le pouvoir législatif par de nombreuses décrétales qu'il répandit dans toute la chrétienté, Innocent fut le premier des pontifes qui s'arrogea à lui seul la faculté de dispenser des lois (3).

Il inventa le redoutable tribunal de l'inquisition, qui devint depuis le plus ferme appui du despotisme sacerdotal (4). Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est qu'il jeta aussi les fondemens du pouvoir exorbitant que ses successeurs ont exercé dans la collation des dignités et bénéfices ecclésiastiques.

(1) Innocentii III *epist.* t. 1, p. 472.

(2) *Ibid.* t. 1, p. 235.

(3) *Ibid.* t. 1, p. 72.

(4) Son origine se rapporte à une commission que ce pape établit dans le Languedoc pour procéder contre les hérétiques, en enjoignant en même-temps aux peuples de s'armer contre eux, et de les exterminer à la réquisition de ses commissaires. Innocentii III *epist.* tom. 1, p. 50.

Période IV. 1074-1300. Nouveaux droits dans la collation des bénéfices.

Le principe en a été puisé dans l'esprit des fausses décrétales, d'après lequel toute juridiction ecclésiastique émane de la cour de Rome, comme une rivière découle de sa source. C'est du pape que les archevêques et les évêques tiennent cette portion de juridiction dont ils sont revêtus; en la leur communiquant, il ne s'en dépouille point, il demeure plutôt le maître de concourir avec eux dans l'exercice de cette juridiction, aussi souvent qu'il le juge à propos.

C'est ce principe de la juridiction concourante qui fournit un prétexte plausible aux papes pour s'ingérer dans la collation des bénéfices. Cette collation étant, selon le droit canon, l'utile de la juridiction des évêques, il sembloit naturel que le pape qui concouroit pour la juridiction, pût aussi concourir pour l'utile qui en dérive; c'est-à-dire pour la collation des bénéfices. Du droit de *concurrence* résultoit celui de *prévention*, dont le pape Innocent III fut le premier à faire usage. Il exerça ce droit, surtout à l'égard des bénéfices qui venoient à vaquer par la mort des bénéficiers morts en cour de Rome, où il lui étoit facile de prévenir les évêques (1). Il l'exerça pareillement dans les diocèses éloignés, par ses légats *a latere*, répandus dans les différentes provinces de la chrétienté (2).

Du droit de prévention dérivèrent les *mandats de provision* et les *graces expectatives*. Les papes n'ayant pas de légats partout, et

(1) Lettres d'Innocent III, t. 2, liv. 16, ep. 166.

(2) Cap. 6. X. *de officio legati.*

voulant d'ailleurs traiter avec ménagement les évêques, commencèrent par leur adresser des lettres de recommandation en faveur des personnes à qui ils vouloient procurer des bénéfices (1). Ces lettres étant devenues trop fréquentes, les évêques crurent enfin pouvoir s'y refuser. Alors les papes changèrent leurs recommandations en ordres ou mandats, et nommèrent des commissaires pour en forcer l'exécution par la voie des censures ecclésiastiques (2). Les mandats furent suivis de près des *graces expectatives*, qui ne sont proprement que des mandats expédiés sur des bénéfices dont les titulaires sont encore en vie. Enfin parurent aussi les *réserves*, qu'on distingue en *générales* et en *spéciales*. La première réserve générale fut celle des bénéfices devenus vacans en cour de Rome par la mort des bénéficiers. Le pape Clément IV l'introduisit en 1265 (3), afin d'exclure à jamais les évêques du droit de concurrence et de prévention, à l'égard de cette espèce de bénéfices.

Cette première réserve en entraîna plusieurs autres à sa suite (4), telle que la réserve de toutes les églises cathédrales, des

(1) LABBE *concil.* t. 10, p. 1154.

(2) *Ibid.* p. 1161.

(3) Cap. 2 *de præb. et dignit.* in 6.

(4) La plupart de ces réserves ont été introduites par les règles de chancellerie que les papes étoient en usage de publier immédiatement après leur exaltation. On a plusieurs commentaires sur ces règles, tels que ceux de CHOKIER et de GONSALEZ. Voyez sur cette matière THOMASSIN, *vetus et nova ecclesiæ disciplina circa beneficia*; FRA PAOLO SARPI, *traité des bénéfices*.

Philippe IV. 1074-1300.

abbayes et des prieurés ; celle des premières dignités dans les églises cathédrales et collégiales ; celle de tous les bénéfices collectifs, devenus vacans pendant huit mois de l'année, appelés *mois du pape*, de manière qu'il ne restoit aux ordinaires que quatre mois seulement ; et ces quatre mois étoient encore épuisés par des mandats, des graces expectatives et des réserves.

Les papes s'étant ainsi saisi de la nomination aux prélatures, il s'ensuivoit, par une conséquence simple et naturelle, que la *confirmation* de tous les prélats, indistinctement, leur fût pareillement réservée. Il auroit même été indécent de s'adresser à un archevêque pour lui demander la confirmation d'un évêque nommé par le pape ; de sorte que ce point du droit commun qui attribuoit la confirmation de chaque prélat à son supérieur immédiat, fut pareillement anéanti.

Origine des croisades.

Un événement extraordinaire, fruit de ces siècles de superstition, servit encore à accroître la puissance des pontifes : ce furent les croisades, que les peuples de l'Europe entreprirent, à leur sollicitation et par leurs ordres, pour la conquête de la Palestine ou de la Terre-Sainte. Ces guerres appelées saintes, parce que la religion leur servoit de prétexte, exigent quelque détail des circonstances qui les accompagnèrent, ainsi que des changemens qu'elles occasionnèrent dans l'ordre moral et politique.

Les pélerinages de Jérusalem, usités dès les premiers siècles du Christianisme, étoient devenus très-fréquens au commencement du onzième

me siècle. L'opinion généralement répandue que la fin du monde n'étoit pas éloignée, portoit quantité de chrétiens à vendre leurs possessions en Europe, pour aller attendre, dans la Terre-Sainte, la venue du Seigneur. Tant que les Arabes (1) furent les maîtres de la Palestine, ils protégèrent ces pélerinages qui leur étoient profitables; mais les Turcs Seljoucides, peuple barbare et féroce, ayant fait la conquête de ce pays sur les califes d'Égypte, vers l'année 1075 (2), les pélerins se virent exposés à toutes sortes d'avanies et de persécutions. Les récits lamentables qu'ils faisoient de ces outrages à leur retour en Europe, excitèrent l'indignation générale, et firent naître l'idée bizarre de chasser les infidèles de la Terre-Sainte. Le pape Grégoire VII fut le premier qui la conçut et qui adressa des lettres circulaires à tous les souverains de l'Europe, pour les inviter à une croisade générale contre les Turcs (3). Des intérêts plus pressans et les brouilleries de ce pape avec l'empereur Henri IV lui firent abandonner son projet; mais bientôt un pélerin, nommé Pierre l'Hermite,

(1) Les Arabes s'emparèrent de la Palestine sous le calife Omar, l'an de l'hégyre 16, de J. C. 637. Elle tomba au pouvoir des califes Fathimites de l'Egypte, l'an de l'hégyre 358, de J. C. 968.

(2) Les princes Seljoucides abandonnèrent, en 1082, la possession de Jérusalem et de ses environs à une branche de Turcs qui avoient pour chef Ortok ou Ortokbeg; ceux-ci en furent chassés à leur tour par les califes égyptiens, l'an 492 de l'hégyre, qui revient à l'année 1098 de J. C.

(3) Gregorii VII. *epist.* l. 1, c. 49; liv. 2, ep. 31 et 37.

Période IV. 1074 - 1300.

natif d'Amiens en Picardie, le fit reprendre. Muni de lettres du patriarche de Jérusalem pour le pape et les princes de l'Occident, cet ardent fanatique parcourut l'Italie, la France et l'Allemagne, prêchant partout, et peignant avec des couleurs vives la profanation des lieux saints et l'état misérable des chrétiens et des pauvres pélerins de la Terre-Sainte. Il ne lui fut pas difficile de communiquer aux autres le fanatisme dont il étoit lui-même animé.

Concile de Clermont.

Son zèle fut vivement secondé par le pape Urbain II qui se rendit en personne en France, où il convoqua, en 1095, le concile de Clermont, dans lequel il prononça, en plein champ, un discours pathétique, à la suite duquel la guerre sainte fut résolue (1). On décida que tous ceux qui s'enrôleroient dans cette sainte milice porteroient une croix rouge sur l'épaule droite, qu'ils jouiroient d'indulgences plénières et qu'ils obtiendroient la rémission de tous leurs pêchés (2).

Premières bandes de croisés.

Les chaires de l'Europe retentissant dès-lors de la prédication de la croisade, on vit des gens de tout état et de toute condition accourir en foule pour prendre le signe de la croix; et, dès l'année suivante, des bandes nombreuses de croisés prirent successivement la route de l'Orient (3). Il n'y eut que les Allemands qui ne partagèrent pas ce premier en-

(1) Labbe, *concil.* 10, p. 511, 514. Maimbourg, *histoire des croisades*, p. 24.

(2) Guilielm. Tyr. L. 1, ch. 15, 16.

(3) Albertus Aquensis, dans Bongarsii *gesta Dei per Francos*, fait le tableau suivant de la composition de ces troupes au t. 1, p. 185 : *Admonitione assidua et vocatione Petri, episcopi, abbates, clerici*

thousiasme, à cause des différends qui subsistoient alors entre l'empereur et la cour de Rome (1).

Les trois ou quatre premières divisions des croisés, conduites par des chefs qui n'avoient ni nom ni expérience, marchèrent sans ordre et sans discipline, pillant, brûlant et saccageant les pays qu'ils traversoient. Elles périrent, en grande partie, par les fatigues, la disette, les maladies, et par le fer des peuples qu'ils outrageoient (2).

Croisade de Godefroi de Bouillon.

A des troupes si peu aguerries succédèrent encore dans le cours de l'année 1096, des armées régulières, commandées par de bons militaires et par des princes puissans.

et monachi, deinde laici nobilissimi, diversorum regnorum principes totumque vulgus, tam casti quam incesti, adulteri, homicidæ, fures, perperi, prædones, universum scilicet genus christianæ professionis, quin et sexus fœmineus, pœnitentia ducti, ad hanc lætanter concurrunt viam.

(1) CONRADUS URSP. p. 177.

(2) Une des premières divisions étoit conduite par Pierre-l'Hermite en personne. Un auteur contemporain donne la description suivante de ce général : *Cujus color penitus incultus erat, spiritus fervens, pedes nudi, statura brevis, facies macilenta, tegumen vilissima cappa; qui non equi, non muli, mulæve, sed asini tantum vehiculo, quocunque pergebat, utebatur.* MABILLON, *musæum ital.* t. 1, part. 2, p. 131. Pierre confia une partie de cette armée à un gentilhomme français, dit Gautier *sans avoir*, qui le précéda. Il fut suivi lui-même par un grand corps qui avoit pour chef un nommé Godescalc, prêtre allemand du Palatinat. Tous ces différens corps furent détruits dans leur route, ainsi que celui que mena Emico, comte du Rhin, au nombre de 200,000 hommes. ALBERT. AQUENSIS, l. 1, c. 7, 19, 28; GUIL. TYR. l. 1, c. 18, 25, 26, 29.

Période IV. 1074-1300.

Godefroy de Bouillon, duc de la Basse-Lorraine, accompagné de son frère Baudouin, de son cousin Baudouin du Bourg et d'une nombreuse noblesse, se mit à la tête de la première. Il dirigea sa marche par l'Allemagne, la Hongrie et la Bulgarie, vers Constantinople, et fut suivi de près de plusieurs princes français, tels que Hugues-le-Grand, frère de Philippe I, roi de France; Robert, duc de Normandie, fils de Guillaume-le-Conquérant; Étienne VI, comte de Blois; Eustache de Boulogne, frère de Godefroy de Bouillon, et Robert, comte de Flandre, qui choisirent tous la route de l'Italie. Ils passèrent l'hiver aux environs de Bari, Brindes et Otrante, et ne s'embarquèrent qu'au printemps suivant pour la Grèce. Boëmond, prince de Tarente, fils de Roger comte de Sicile, encouragé par les seigneurs français, se croisa à leur exemple, et mena en Orient l'élite des Normands et de la noblesse de la Sicile, de la Pouille et de la Calabre. Enfin Raymond IV, comte de Toulouse, accompagné de l'évêque du Puy, traversa pour le même but la Lombardie, le Frioul et la Dalmatie (1).

Le rendez-vous général des croisés fut à Chalcédoine, en Bithynie. On prétend que leurs forces réunies montoient à six cent mille combattans. Ils commencèrent leurs exploits par le siége de Nicée, capitale de l'empire de Roum, dont ils se rendirent maîtres, après avoir repoussé les Turcs qui s'étoient avancés

(1) Guil. Tyrius l. 2, c. 1 et suiv. Alb. Aquensis l. 2, c. 1 et suiv.

sous les ordres du sultan Kili-Arslan, fils de Soliman (1). Une autre victoire remportée, en 1097, sur le même sultan, dans la vallée Gorgonienne, en Bithynie, facilita aux croisés l'entrée de la Syrie. Ils y entreprirent le siége de la puissante ville d'Antioche, dont la conquête, faite en 1098, leur coûta beaucoup de monde (2). S'étant portés ensuite dans la Palestine, ils formèrent l'attaque de la ville de Jérusalem que le calife d'Égypte venoit de reprendre sur les Turcs, et que les croisés emportèrent d'assaut sur les Égyptiens, le 15 juillet 1099 (3). Périodes IV. 1074-1300.

Cette ville fut déclarée capitale d'un nouveau royaume, dont la souveraineté fut déférée à Godefroy de Bouillon qui, en l'acceptant, refusa le titre de roi (4). Ce prince étendit sa conquête à la suite d'une victoire éclatante qu'il gagna, cette même année, auprès d'Ascalon, sur le calife d'Égypte (5). Son frère Baudouin lui succéda et transmit le trône à son cousin Baudouin du Bourg, dont la postérité régna à Jérusalem jusqu'à la destruction de ce royaume par Saladin, en 1187. Fondation du royaume de Jérusalem.

Outre le royaume de Jérusalem, qui comprenoit la Palestine avec les villes de Sidon, Autres états fondés par les croisés.

(1) Nicée fut livrée à l'empereur grec par les croisés. Iconium devint alors la capitale des Seljoucides de Roum.

(2) Guillaume de Tyr, l. 4, ch. 9 et suiv.

(3) *Idem*, l. 8, ch. 18.

(4) *Idem*, l. 9, ch. 1.

(5) *Idem*, l. 9, ch. 10, 11, 12.

Périodes IV. 1074-1300.

de Tyr et de Ptolémaïde, les croisés fondèrent encore plusieurs autres états en Orient.

Le *comté d'Edesse*, conquis originairement par Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, passa successivement à plusieurs princes français jusqu'en 1144, où l'Atabek Zenghi, appelé communément Sanguin, s'en rendit maître.

La *principauté d'Antioche* tomba en partage à Boëmond, prince de Tarente, dont les héritiers et descendans y réunirent (1) le *comté de Tripoli*, qui avoit été fondé (2) par Raymond, comte de Toulouse, l'un des seigneurs croisés. Les Mamelucs les dépouillèrent de l'une et de l'autre souverainetés; ils conquirent Antioche en 1268, et Tripoli en 1289 (3).

Enfin le *royaume de Chypre*, que Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, enleva en 1191 aux Grecs, fut cédé par ce prince à Gui de Lusignan, dont la postérité régna en Chypre jusqu'en 1487, où cette île devint le partage de la république de Venise.

Causes de leur peu de durée.

Le peu de durée de ces différens états n'a rien qui puisse surprendre. Les chrétiens d'Orient, mal unis entre eux, environnés de toute part et assaillis sans cesse par de puissantes nations, se trouvoient trop éloignés de l'Europe pour en recevoir de prompts secours. Ils durent donc succomber à la longue sous les efforts des mahométans, qui, animés par l'esprit de secte, réunissoient souvent leurs

(1) En 1188.

(2) En 1110.

(3) Marinus Sanutus, lib. 3, part. 12, ch. 9 et 20.

forces contre les ennemis de leur religion et de leur prophète. PÉRIODE IV. 1074 - 1300.

Cependant l'enthousiasme des guerres sacrées ne laissa pas de se soutenir pendant près de deux siècles. Il étoit entretenu par de nombreux priviléges que les papes et les souverains accordèrent aux croisés (1), et par les riches fondations qui se faisoient en leur faveur. Toute l'Europe continua donc d'être en mouvement, et tous les principaux souverains passèrent successivement en Orient, soit pour y tenter de nouvelles conquêtes, soit pour maintenir celles que les premiers croisés y avoient faites.

Continuation des croisades.

Six grandes croisades succédèrent à la première. Conrad III, empereur d'Allemagne, et Louis VII, roi de France, entreprirent la seconde en 1147, à l'occasion des conquêtes de l'Atabek Zenghi, qui, trois années auparavant, s'étoit rendu maître de la ville d'Edesse.

La troisième, en 1189, eut pour chefs l'empereur Frédéric I, dit Barberousse, Philippe-Auguste, roi de France, et Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre; et ce fut la prise de Jérusalem par le fameux Saladin, en 1187, qui y donna lieu.

La quatrième fut entreprise en 1202, sur les vives instances du pape Innocent III. Plusieurs seigneurs français et allemands, réunis aux Vénitiens, se croisèrent alors sous la conduite de Boniface, marquis de Monferrat; mais au lieu de marcher dans la Palestine, ils bornèrent leurs exploits à la prise de Constantinople dont ils dépouillèrent les Grecs.

(1) DU-CANGE, voce : *Crucis privilegium.*

Période IV. 1074-1300.

La cinquième croisade, qui eut lieu dans l'année 1217, fut conduite par André, roi de Hongrie, suivi de plusieurs princes et seigneurs allemands qui avoient pris la croix, en conséquence du concile de Latran convoqué en 1215.

L'empereur Frédéric II entreprit la sixième en 1228. Par un traité que ce prince conclut, l'année suivante, avec le sultan d'Égypte, il obtint la restitution de Jérusalem et de plusieurs autres villes de la Palestine; mais il n'en jouit que peu de temps. Les Turcs Khovaresmiens, poussés par les Mongols, se jetèrent, en 1244, sur la Palestine, pillèrent et brûlèrent Jérusalem, et cette ville rentra depuis, avec la majeure partie de la Palestine, sous la domination des sultans d'Égypte.

Enfin ce fut Louis IX, roi de France, qui entreprit la septième et dernière croisade en Orient, en 1248. Il crut devoir commencer ses conquêtes par celles de l'Égypte; mais il y échoua complétement. Fait prisonnier avec son armée, à l'affaire de Massoure, en 1250, il n'obtint sa liberté qu'en restituant Damiette et en payant une grosse rançon au sultan d'Égypte.

Fin des croisades.

La malheureuse issue de cette dernière expédition ralentit le zèle des Européens pour les croisades. Il leur restoit cependant encore deux importantes places sur les côtes de la Syrie, les villes de Tyr et de Ptolémaïde. Ces places ayant été conquises, en 1291, par les sultans Mamelucs (1), il ne fut plus question depuis de croisades en Orient; et toutes les

(1) Marinus Sanutus, lib. 3, part. 12, ch. 21, 22.

tentatives de la cour de Rome pour les faire revivre furent infructueuses. Cette cour ne renonça pas pour cela à un expédient dont elle savoit tirer un parti avantageux, soit pour affermir, soit pour étendre sa nouvelle domination.

Périoda IV. 1074-1300.

L'usage des croisades se soutint encore longtemps en Occident : elles y furent employées souvent, 1°. contre les Maures en Espagne et en Afrique ; 2°. contre les Livoniens, les Prussiens et autres payens d'Europe ; 3°. contre des empereurs et des rois désobéissant à la cour de Rome ; 4°. contre les schismatiques, tels que les Grecs ; 5°. contre des hérétiques, les Vaudois, les Albigeois, les Hussites, etc.

Effets des croisades. Armoiries.

C'est aux croisades en Orient que l'Europe doit l'usage des *armoiries* et du *blason* (1). Originairement les armoiries n'étoient que des marques distinctives qui servoient de point de ralliement aux vassaux des seigneurs croisés. La nécessité les avoit introduites dans ces armées nombreuses, composées de nations et de langues différentes ; la vanité les fit conserver dans la suite. On arbora ces symboles sur les étendards, on les fit graver sur les sceaux, peindre sur les écussons, et on s'en para dans les tournois. Ceux même qui ne s'étoient pas trouvés aux croisades se montrèrent jaloux de cette distinction qui devint fixe dans les fa-

(1) Il n'y a pas eu de véritables armoiries avant le douzième siècle. On ne rencontre les fleurs-de-lys sur la couronne et le manteau des rois de France, ainsi que dans leur écu et leurs sceaux, que depuis Louis VII, dit le Jeune, vers l'année 1146. Voy. BLONDEL, *généalogie de France*, tom. 2, p. 163.

Philippe IV. 1074-1300.

milles depuis le milieu environ du treizième siècle (1).

Tournois.

Les croisades servirent aussi à mettre en vogue les *tournois*. C'étoient des jeux solennels et militaires d'une invention nouvelle, dont le but étoit d'encourager la noblesse à des exercices violens et au maniement des armes pesantes, propres à lui donner de la considération et à assurer sa supériorité à la guerre. Pour être admis à ces tournois, il falloit faire des preuves de noblesse. On met communément leur origine à l'année 1066, et on en attribue l'invention à un gentilhomme français nommé Geofroy de Preuilly, qu'on croit avoir rédigé les premiers règlemens des tournois. C'est de France que l'usage de ces jeux se répandit chez les autres nations de l'Europe (2). Ils furent très-fréquens pendant tout le temps que dura la manie des croisades.

Ordres religieux et militaires.

L'institution des *ordres religieux et militaires* appartient à la même époque; ils devoient servir à défendre les nouveaux établissemens des chrétiens en Orient, à protéger les pélerins qui se rendoient en foule à Jérusalem, et à prendre soin de ceux qui y tomboient malades.

Ordre de St.-Jean.

Le premier et le plus distingué de ces ordres, est celui de *St.-Jean de Jérusalem*, appelé aujourd'hui ordre de Malte. Déjà avant la première croisade il y avoit à Jérusalem une église du rit latin, appelée Ste. Marie la latine, et fondée par des marchands d'Amalfi au

(1) Ménétrier, *méthode du blason*, p. 4.

(2) Du-Cange, *dissert. 6 sur l'histoire de Saint-Louis*, p. 166.

royaume de Naples. Un monastère de l'ordre de S. Benoît et un hôpital pour le soulagement des pélerins pauvres ou malades, s'y trouvoient aussi. PÉRIODE IV. 1074-1300.

Ce dernier hôpital qui recevoit ses directeurs de l'abbé de Ste. Marie la latine, s'étant enrichi en fort peu de temps par des donations nombreuses de terres et de seigneuries, tant en Europe que dans la Palestine, un nommé Gerard, natif, à ce qu'on prétend, de Martigues, en Provence, qui en étoit l'administrateur, prit, vers l'année 1100, l'habit régulier, avec ses confrères, et forma une congrégation à part, sous le nom et la protection de S. Jean-Baptiste (1). Le pape Pascal II, par une bulle, donnée en 1113, approuva ce nouvel établissement, et ordonna qu'après la mort de Gérard les hospitaliers seuls auroient le droit d'élire leur supérieur. Raymond du Puy, gentilhomme du Dauphiné et successeur de Gérard, fut le premier qui prit la qualité de grand-maître. Il prescrit une règle aux hospitaliers, approuvée en 1130 par le pape Calixte II qui les partagea en trois classes. Les nobles, appelés chevaliers de justice, furent destinés à la profession des armes, à faire la guerre aux infidèles et à protéger les pélerins. On chargea les prêtres et les chapelains, tirés de la bonne bourgeoisie, de fonctions purement ecclésiastiques; et les frères servans qui formoient la troisième classe, eurent la tâche de soigner les pélerins malades et de servir pareillement

(1) JACOBI DE VITRIACO *hist. hierosol.* cap. 64; l'abbé VERTOT, *histoire de l'ordre de Malte*, tom. 1, p. 578.

Pierres IV. 1074-1300. à la guerre. Ces nouveaux chevaliers furent connus sous le nom de chevaliers de *l'hôpital de S. Jean de Jérusalem*; ils se distinguèrent par une croix blanche octogone, qu'ils portoient sur un habit noir.

Après la perte totale de la Terre-Sainte, cet ordre s'établit dans l'île de Chypre, d'où il passa dans celle de Rhodes, qu'il conquit en 1310 sur les infidèles. Il garda cette dernière île jusqu'en 1522. En ayant alors été chassé par Soliman-le-Grand, il obtint, en 1530, de la munificence de Charles-Quint, l'île de Malte, sous la clause expresse de faire la guerre aux infidèles.

Ordre des Templiers. L'ordre des Templiers suivit de près celui de S. Jean. Quelques gentilshommes français, dont les principaux étoient Hugues de Payens et Geofroy de S. Omer, en furent les premiers fondateurs. Ayant fait, en 1119, l'émission de leurs vœux entre les mains du patriarche de Jérusalem, ils se chargèrent plus particulièrement du soin de tenir les passages et les chemins libres aux pélerins de la Terre-Sainte. Le roi Baudouin leur assigna un logement dans son palais, auprès du Temple, d'où ils prirent le nom de *chevaliers du Temple* et de Templiers. Ils obtinrent, en 1128, du pape Honoré II, une règle, avec l'habit blanc auquel Eugène III ajouta la croix rouge (1). Cet ordre, après avoir acquis des biens et des richesses immenses, surtout en France, et joué un grand rôle pendant environ deux siècles,

(1) Jacobi de Vitriaco *hist. hieros.*, c. 65.

fut anéanti au concile de Vienne, en 1312 (1). Période IV. 1074 - 1306.

L'ordre Teutonique doit son origine à la charité d'un riche Allemand qui s'étoit établi avec sa famille à Jérusalem. Il y bâtit un hôpital en faveur des pauvres pélerins allemands, et un oratoire qu'il dédia à la sainte Vierge. Plusieurs gentilshommes allemands se joignirent à lui et se dévouèrent, par des vœux solemnels, au service des pauvres de leur nation. Ils ajoutèrent à ces vœux celui de combattre les infidèles, en adoptant à peu près la forme et la règle des Templiers (2). Cet ordre, connu sous le nom de *Ste. Marie des Teutoniques de Jérusalem* (3), ne prit proprement sa consistance qu'au siége d'Acre ou de Ptolémaïde, vers 1190. On élut alors, pour premier grand-maître, Henri Walpot de Bassenheim, et l'ordre fut confirmé, en 1191, par le pape Célestin III. Les chevaliers prirent l'habit blanc avec la croix noire, pour se distinguer des deux autres ordres. Ce fut en 1230, sous le quatrième grand-maître, Hermann de Saltza, que l'ordre passa en Prusse dont il fit la conquête sur les naturels du pays. Le chef-lieu de l'ordre fut fixé à Marienbourg, en 1309. Il perdit, en 1525, cette province, par le changement de religion d'Albert de Brandebourg, son grand-maître, et transféra alors sa résidence à Mergentheim, en Franconie (4). Ordre Teutonique.

(1) Du Puy, *histoire de la condamnation des Templiers*, t. I.

(2) Jacobus de Vitriaco, cap. 66.

(3) *Sancta Maria Teutonicorum in Jerusalem.*

(4) Duellii, *historia ordinis equitum Teutonico-*

Période IV. 1074-1300. Ordre de St.-Lazare.

Un quatrième ordre hospitalier, fondé dans la Terre-Sainte, fut celui de *S. Lazare de Jérusalem*, qui avoit pour principal objet le traitement des lépreux, et qui, par la suite du temps, devint aussi militaire. Cet ordre, après avoir résidé long-temps en Orient, où il s'étoit illustré dans les guerres saintes, suivit S. Louis en France et y établit en 1254 son siége à Boigny, près d'Orléans. Le pape Grégoire XIII l'unit à l'ordre de S. Maurice, en Savoie, et Henri IV à celui de Notre-Dame du Mont-Carmel, en France (1).

C'est à l'imitation et sur le modèle de ces quatre ordres militaires, que plusieurs autres ont été fondés successivement dans les différens états de l'Europe (2).

Chevalerie.

Ces institutions, en relevant la gloire de la chevalerie, contribuèrent aussi à en faire imiter les vertus. L'humanité, le point d'honneur et la courtoisie, qualités distinctives de la chevalerie, servirent à mitiger la cruauté des guerres, à polir et adoucir les mœurs des nations européennes (3).

rum hospitalis Sanctæ Mariæ Teutonicorum. Histoire de l'ordre Teutonique.

(1) Gautier de Sibert, *histoire des ordres hospitaliers militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St.-Lazare de Jérusalem.*

(2) On remarque parmi ces ordres militaires, fondés dans le douzième siècle, l'ordre de Constantin en Italie, les ordres espagnols de Calatrava et d'Alcantara, et l'ordre d'Avis du Portugal.

(3) M. de la Curne de Sainte-Palaye, *mémoires sur l'ancienne chevalerie.*

En général, on peut dire que les expéditions d'outre-mer, suivies avec obstination pendant près de deux siècles, hâtèrent le progrès des arts et de la civilisation en Europe. Les croisés traversant des états mieux policés que les leurs, et y trouvant des lois et des mœurs plus épurées, durent concevoir de nouvelles idées et acquérir des connoissances nouvelles. Quelques traces de sciences et de bon goût s'étoient conservées dans la Grèce et jusqu'au fond de l'Asie, où les lettres avoient été encouragées par les califes. La ville de Constantinople qui n'avoit jamais été ravagée par les barbares, abondoit en beaux monumens de l'art; elle offroit une magnificence et des richesses qui ne pouvoient qu'exciter l'admiration des croisés et leur faire naître l'envie d'imiter les modèles dont la vue les frappoit.

Période IV. 1074 - 1300. Progrès de la civilisation.

Si l'événement des croisades influa sur les mœurs et sur les arts, il n'influa pas moins sur les gouvernemens, et fut très-favorable à l'autorité des princes. Débarrassés d'une foule de vassaux inquiets et remuans qui troubloient souvent l'état et le mettoient en combustion, les souverains purent étendre leurs prérogatives et faire pencher peu-à-peu la balance du pouvoir en leur faveur. Ils en profitèrent pareillement pour augmenter les revenus de leurs domaines, soit en achetant des terres et des fiefs, que les seigneurs croisés leur offroient fréquemment, soit en réunissant à leurs couronnes les domaines de ceux qui venoient à mourir en Terre-Sainte sans laisser d'héritiers féodaux.

Changement dans les gouvernemens.

PÉRIODE IV. 1074 - 1300.

Progrès du commerce et de la navigation.

Le commerce et la navigation firent, dans le même temps, des progrès considérables. Les villes d'Italie, telles que Venise, Gênes, Pise et autres, en secondant les croisés dans leurs opérations, par des bâtimens de transport, des provisions et munitions de guerre qu'ils leur fournissoient, se ménagèrent des immunités et différentes branches de commerce qui n'étoient pas connues auparavant. Leur exemple excita l'industrie de plusieurs villes maritimes de France, qui commencèrent à s'appliquer au commerce du Levant (1). Dans le nord, les villes de Hambourg et de Lubeck formèrent, à ce qu'on croit (2), vers l'année 1241, leur première association de commerce, devenue depuis très-formidable sous le nom de *ligue hanséatique* (3). La base du commerce de ces dernières villes consistoit en provisions de marine et autres productions du Nord qu'elles échangeoient contre les épiceries de l'Orient, et les manufactures de l'Italie et des Pays-Bas.

(1) DEGUIGNES, mémoire sur l'état du commerce des Français dans le Levant, dans les *Mémoires de l'académie des inscriptions et des belles-lettres*, t. 37, p. 486, 487, 517, 518.

(2) Telle est l'opinion commune sur la première origine de la ligue hanséatique. M. SARTORIUS, dans son histoire de cette ligue, dont le premier volume parut à Gœttingue en 1802, la combat; il admet que la ligue prit naissance dans le treizième siècle, mais il fait voir qu'aucune époque précise de sa première formation ne sauroit être indiquée.

(3) FISCHER, *Geschichte des teutschen Handels*, t. 1, p. 393; t. 2, p. 3.

Les progrès de l'industrie, la protection que les souverains lui accordoient, et l'attention qu'ils eurent de réprimer les désordres du système féodal, firent prospérer les villes en augmentant de jour en jour leur population et leur richesse. Il en résulta un changement avantageux dans l'état civil des peuples. Les villes, dans les principaux états de l'Europe, commencèrent, depuis le douzième siècle, à s'ériger en corps politiques, et à former peu-à-peu un troisième ordre distingué de ceux du clergé et de la noblesse.

Période IV. 1074-1300. Origine des communes.

Avant cette époque, les habitans des villes ne jouissoient ni de la liberté civile, ni de la liberté politique. Leur condition n'étoit pas beaucoup préférable à celle des habitans des campagnes, qui tous étoient serfs attachés à la glèbe. Les droits de cité et les prérogatives qui en découlent, étoient réservés au clergé et à la noblesse. Les comtes ou gouverneurs des villes, en rendant leur pouvoir héréditaire, s'étoient appropriés les droits attachés à leurs fonctions primitives. Ils en usoient arbitrairement, et accabloient les habitans des villes de toutes les vexations que pouvoit leur suggérer l'avidité ou le caprice.

Les villes les plus opprimées ou les plus puissantes se soulevèrent enfin contre ce joug intolérable. Leurs habitans formèrent des confédérations, auxquelles ils donnèrent le nom de *communes*. Soit par le fait, soit par des chartes obtenues le plus souvent à titre onéreux, ils se ménagèrent un gouverne-

Période IV. 1074-1300.

ment libre, qui, en les affranchissant de la servitude et de toutes les impositions et exactions arbitaires, leur assuroit la liberté personnelle et la propriété de leurs biens, sous la protection de leurs propres magistrats et moyennant l'institution d'une milice ou garde bourgeoise.

En Italie.

Cette révolution, une des plus importantes de l'Europe, prit naissance en Italie. Elle y fut provoquée par les fréquens interrègnes qui eurent lieu en Allemagne, ainsi que par les troubles élevés entre l'empire et le sacerdoce, dans le onzième siècle.

Les anathèmes lancés contre l'empereur Henri IV, en dispensant les peuples de l'obéissance qu'ils devoient à leur souverain, servirent de prétexte aux villes d'Italie pour secouer l'autorité des lieutenans impériaux qui en étoient devenus les tyrans, et pour se former des gouvernemens libres et républicains. Les villes maritimes, telles que Gênes, Lucques et Pise, furent les premières à s'émanciper, comme étant les plus opulentes et les plus avantageusement situées.

Leur exemple ne tarda pas d'être suivi des villes de Lombardie, et spécialement de celles de Milan, Pavie, Asti, Crémone, Lodi, Côme, Parme, Plaisance, Vérone, Padoue, etc.

Toutes ces villes, animées de l'enthousiasme de la liberté, se donnèrent, depuis le commencement du douzième siècle, des consuls et des gouvernemens populaires; elles formèrent des milices ou gardes bourgeoises, et s'arrogèrent même le pouvoir de faire, de leur

propre autorité, des alliances, des guerres, des traités de paix (1). PERIODE IV. 1074-1300.

De l'Italie, cette révolution passa en France, en Allemagne (2), dans les Pays-Bas (3) et en Angleterre (4). Dans tous ces différens états, l'usage des communes s'établit successivement, et y fut protégé par les souverains qui se servirent de cette nouvelle institution, comme d'un frein puissant contre les entreprises et la tyrannie des seigneurs féodaux.

En France, Louis-le-Gros qui commença à régner en 1108, fut le premier roi qui accorda le droit de commune à des villes de son domaine, soit qu'il y fût porté par des vues de politique ou par l'appât de l'argent. A son exemple les seigneurs s'empressèrent de vendre la liberté à leurs sujets. La révolution devint peu à peu générale. Le cri de la liberté s'étoit fait entendre et avoit frappé tous les esprits. Dans toutes les provinces, les habitans des cités sollicitèrent des chartes, ou, sans les attendre, se formèrent de leur chef en communes, en se donnant des magistrats de leur choix, en établissant En France.

(1) Voyez MURATORI *antiq. Italiæ medii ævi*, t. 4, *dissert.* 45 et suiv. DENINA, *révolutions d'Italie*, t. 3, liv. 11, ch. 1. C'est au commencement du douzième siècle, ou à la fin du onzième, que cette révolution doit être placée.

(2) Voyez page suiv.

(3) DES ROCHES, *epitome historiæ Belgicæ*, liv. 5, ch. 5, p. 124.

(4) HUME, *histoire de la maison de Plantagenet*, t. 1, p. 567 et suiv.

Période IV. 1074-1300.

des compagnies de milice et en s'emparant des fortifications et de la garde de leurs villes. On appeloit communément maires, échevins et jurés les magistrats des communes de la France septentrionale, au lieu qu'on nommoit syndics et consuls ceux de la France méridionale. Bientôt on érigea en principe que les rois avoient seuls le pouvoir d'autoriser l'établissement des communes. Louis VIII déclara qu'il regardoit comme étant de son domaine direct, toutes les villes où il y avoit de ces sortes de corporations. Elles devoient directement et immédiatement au roi le service militaire, tandis que les habitans des villes qui n'avoient point de communes, étoient obligés de suivre leurs seigneurs à la guerre (1).

En Allemagne.

Quant à l'Allemagne, nous voyons les empereurs adopter les mêmes vues de politique que les rois de France.

Les ressources que les progrès du commerce et des manufactures offroient à l'industrie des habitans des villes, et les secours importans que les empereurs Henri IV et Henri V en avoient reçus dans leurs querelles avec les papes et avec les princes de l'Empire, les engagèrent à protéger les villes, à en augmenter le nombre, et à les combler de priviléges. Henri V fut le premier des empereurs

(1) *Mémoires* de M. de Brecquigny, à la tête du t. 11 du *Recueil des ordonnances des rois de France. Mémoires de l'Académie des belles-lettres*, t. 38, p. 196. Du-Cange, *glossarium*: voce *communæ*, *communia*. Mably, *observations sur l'histoire de France*, t. 2, liv. 3, ch. 7.

qui adopta ce plan de politique. Il déclara libres tous les habitans des villes, les artisans et gens de métiers dont la condition étoit alors avilie et rabaissée jusqu'à celle des serfs. Il leur accorda les droits et la qualité de citoyens, et donna, par-là, naissance à la division des villes en tribus et en communautés de gens de métiers (1). Le même prince s'appliqua à rectifier la faute que les empereurs de la maison de Saxe avoient faite (2) d'abandonner aux évêques les droits de comté dans les villes de leur résidence. Il sappa insensiblement ces droits par de nouveaux priviléges qu'il accorda aux habitans des villes (3). Les empereurs, ses successeurs, marchèrent sur ses traces, d'où il arriva que ces villes réussirent à secouer peu à peu le joug de leurs évêques, que d'autres s'affranchirent de l'autorité des avoués ou prévôts, soit impériaux, soit seigneuriaux qui les dominoient, pour se donner, à l'exemple des villes d'Italie et de France, des magistrats de leur choix, avec un gouvernement républicain et une jurisdiction municipale. PERIODE IV. 1074-1300.

La liberté des villes servit à ranimer leur industrie, et leur population s'accrut avec leur richesse. Les communes prirent une existence Admission des villes aux états généraux.

(1) C'est ainsi que les habitans de la ville de Spire furent affranchis par lui de la taille des gens de main-morte, (*Budteil*), qui souvent les réduisoit à la mendicité. LEHMANN, *Speyrische Chronick*, liv. 4, ch. 22.

(2) Voyez ci-dessus, p. 95.

(3) Ce fut lui qui délivra, en 1119, la ville de Strasbourg d'une taxe fort dure que l'évêque lui avoit imposée. SCHOEPLINI *Alsatia illustr.* t. 2, p. 307.

Période IV. 1074-1300.

politique, et on les voit successivement admises aux diètes et aux assemblées nationales. L'Angleterre en donna l'exemple, et quoique les auteurs anglois ne s'accordent pas sur l'époque précise où les communes de ce royaume furent appelées pour la première fois au parlement, il n'en est pas moins certain que leur admission date du règne de Henri III, vers le milieu du treizième siècle (1).

La France suivit l'exemple de l'Angleterre. Les états convoqués en 1302, par Philippe-le-Bel, au sujet de ses brouilleries avec le pape Boniface VIII, sont regardés comme les premiers états-généraux composés des trois ordres du royaume (2).

Et quant à l'Allemagne, la première diète où les villes d'Empire comparurent sur le pied d'un troisième collège, fut celle de Spire, convoquée en 1309, par l'empereur Henri VII, de la maison de Luxembourg. On voit ces villes exercer un suffrage décisif ou délibératif à la diète de Francfort, sous Louis de Bavière, en 1344 (3).

Avantages qu'en retirèrent les souverains.

Les souverains de l'Europe crurent devoir favoriser les communes qui, en faisant prospérer le commerce, leur aidoient à arrêter le brigandage, et à mettre un frein à la fu-

(1) Hume, *hist. de la maison de Plantagenet*, t. 2, p. 64, fixe cette époque à l'an 1265; Blakstone, dans ses *commentaires sur les lois angloises*, adopte l'année 1266.

(2) *Preuves de l'histoire du différend entre le pape Boniface VIII et Philippe-le-Bel*, p. 68.

(3) Albertus Argent., p. 116, 134.

reur des guerres privées. Les plus grands seigneurs trouvant de tous côtés des villes en état de se défendre, en devinrent moins entreprenans, et les nobles d'une classe inférieure apprirent aussi à respecter les communes (1). L'autorité royale y gagna, et les communes penchant naturellement pour le souverain qui les protégeoit, servirent à contre-balancer, dans les assemblées générales, le pouvoir du clergé et de la noblesse, et à y faire passer les subsides dont l'état pouvoit avoir besoin. PHILIPPE IV. 1074-1300.

La liberté que les habitans des villes s'étoient procurée par l'établissement des communes, se communiqua aux habitans de la campagne par la voie des affranchissemens. Les rois, guidés par les maximes d'une sage politique, en donnèrent l'exemple dans leurs domaines; il fut imité par les seigneurs et les nobles, qui, les uns pour plaire au souverain, les autres pour satisfaire à leur avidité, ou pour prévenir la désertion, accordèrent peu à peu la liberté à leurs serfs, d'où il arriva que la servitude disparut insensiblement dans les principaux états de l'Europe. Affranchissemens.

En Italie les affranchissemens furent une suite immédiate de la création des communes. Les guerres continuelles qui se faisoient entre ces nombreuses républiques qui venoient de secouer le joug de l'autorité, les mirent dans la nécessité d'affranchir les serfs, pour augmenter le nombre des citoyens propres à porter les charges et à aller à la guerre. Bona- En Italie.

(1) MABLY, *observations sur l'histoire de France*, t. 2, p. 96, 97, 106.

Période IV. 1074-1300.

curse, capitaine du peuple de Bologne, proposa, en 1256, à ses concitoyens, la loi de l'affranchissement, et la fit passer. Tous ceux qui avoient des serfs étoient obligés de les présenter devant le podestat, ou capitaine du peuple, qui les affranchissoit moyennant une certaine taxe que la république payoit au maître (1). Les seigneurs voyant que les affranchissemens trouvoient de l'appui dans la liberté des communes, furent obligés d'adoucir le sort de leurs serfs, et de leur accorder la liberté à l'imitation des communes (2).

En France.

En France, ces affranchissemens devinrent fort fréquens depuis le douzième siècle et le règne de Louis-le-Gros. Louis X, dit le Hutin, rendit, en 1315, une loi générale pour l'affranchissement de tous les serfs de la couronne. Il y déclara d'une manière positive, *que la servitude étoit contraire à la nature dont le vœu est que tous les hommes naissent libres et égaux; que son royaume étant nommé le royaume des Francs, il paroissoit juste que la chose fût d'accord avec le nom.* Il invita en même temps tous les seigneurs à accorder, à son exemple, la liberté à leurs serfs (3). Ce prince auroit ennobli l'hommage qu'il rendoit à la nature, si le don de la liberté avoit été gratuit de sa part; mais il en fit un objet de finance pour n'en gratifier

(1) Sigonii *hist. Bononiensis*, lib. 6, à l'an 1256.

(2) Muratori, *Antiq. Italiæ medii ævi*, t. 1, *Dissert.* 14, *de servis*, pag. 796.

(3) Cette ordonnance de Louis X fut renouvelée par Philippe-le-Long en 1318. Voyez *Ordonnances des rois de France*, t. I, pag. 583, 653.

que ceux qui avoient les moyens de la payer, d'où il arriva que les affranchissemens n'eurent lieu que successivement, et qu'on en trouve encore des exemples sous le règne de François I (1).

En Allemagne.

En Allemagne, le nombre des serfs diminua depuis le treizième siècle, et la servitude y fut successivement abolie dans plusieurs provinces. Les seigneurs se dédommagèrent de la perte de la taille qu'ils étoient en usage de lever sur leurs serfs à l'époque de leur mort (2), par une augmentation de cens ou de canon annuel qu'ils en exigèrent depuis leur affranchissement (3).

Dans les Pays-Bas.

Dans les Pays-Bas on voit Henri II, duc de Brabant, accorder, en 1248, par son testament, la liberté à tous les cultivateurs; il les affranchit du droit de main-morte, et ordonna qu'à l'exemple des habitans des villes, ils ne pourroient être jugés que par leurs propres magistrats (4).

C'est ainsi que la liberté reprit insensiblement ses droits: elle contribua à chasser les ténèbres de l'ignorance et de la superstition, et à répandre une nouvelle lumière en Europe.

Renaissance du droit romain.

Un événement qui contribua essentielle-

(1) *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, t. 38, p. 212.

(2) *Hauptfall*, *Erbtheil.*

(3) Struben *Vernichtigter Beweis der deutschen Reichsstænde vœlliger Landeshoheit vor dem sogenannten grossen Interregno*, parag. 55, p. 188.

(4) Des Roches *hist. belg.* L. 5, c. 6, p. 131.

Période IV. 1074-1300.

ment à donner aux hommes des notions plus exactes sur le gouvernement et sur la justice, fut la renaissance du droit romain, arrivée dans les temps dont nous parlons.

Les peuples germaniques, destructeurs de l'empire d'Occident dans le cinquième siècle, devoient dédaigner un système de législation tel que celui des Romains, qui ne s'accordoit pas avec la férocité de leurs mœurs, et la grossièreté de leurs idées. Il s'ensuivit que la révolution, qui entraîna la chute de cet empire, fit aussi tomber la jurisprudence romaine en désuétude par tout l'Occident (1).

Il ne fallut pas moins qu'une suite de plusieurs siècles pour rectifier les idées des hommes sur la nature de la société, et pour les préparer à recevoir les lois et les institutions d'un état civil et policé. Telles étoient les dispositions générales, lorsque la célébrité d'un jurisconsulte appelé Irnerius, qui enseignoit le droit de l'empereur Justinien à l'université

(1) Il faut observer, néanmoins, que le droit romain, et surtout le code de Théodose, conserva quelque vigueur en Italie, au milieu même des ténèbres qui couvroient l'Europe antérieurement au douzième siècle. On trouve aussi, par toute l'Italie, des traces de l'usage qu'on y fit du code de l'empereur Justinien avant l'époque qu'on assigne à la renaissance du droit romain, et c'est bien à tort qu'on attribue communément cette renaissance à la découverte que l'empereur Lothaire doit avoir faite du code des Pandectes dans la prise de la ville d'Amalfi, au royaume de Naples, en 1137. Muratori *antiq. Ital. medii ævi*, t. 3, diss. 44. Voyez Heineccii *hist. juris romani, ex editione Silberradii*, t. 2, p. 576 et 581.

de Bologne, y attira au commencement du douzième siècle (1), la jeunesse d'une grande partie de l'Europe. On se livra, avec ardeur, à l'étude de cette nouvelle science. Les élèves formés par Irnerius et par ses successeurs, de retour dans leur patrie et employés dans les tribunaux et dans les greffes, y mirent insensiblement en pratique les principes qu'ils avoient puisés à l'école de Bologne. Dès-lors, sans que l'autorité législative y intervînt directement, le droit de Justinien fut reçu peu à peu comme un droit subsidiaire dans les principaux états de l'Europe. Plusieurs circonstances contribuèrent à en hâter le progrès. On sentoit, depuis long-temps, la nécessité d'une nouvelle législation et l'insuffisance des lois nationales. La nouveauté des lois romaines, leur précision et leur équité frappoient tout le monde; et les souverains ne pouvoient que protéger une jurisprudence dont les maximes, très-favorables à la royauté et au pouvoir monarchique, servoient à affermir et à étendre leur autorité.

Introduction du droit canon.

L'introduction de la jurisprudence romaine fut suivie de près de celle du droit canon. Les papes, voyant les progrès de la nouvelle jurisprudence, et désirant d'en arrêter le cours, afin d'avancer l'ouvrage de leur propre grandeur, ne tardèrent pas à élever le vaste et étonnant édifice du droit canon. Le moine Gratien, encou-

(1) On peut prouver qu'Irnerius, appelé par d'autres Wernerus, enseignoit le droit romain à Bologne entre l'année 1110 et l'année 1140, où il mourut. Muratori, l. c., pag. 885.

Papes IV. 1074 - 1300

ragé par le pape Eugène III, rédigea un recueil de canons, nommé *Décret*, qu'il rangea par ordre systématique, pour servir d'introduction à l'étude de ce droit. Son recueil, tiré de différens autres, déjà connus antérieurement, se recommandoit par sa méthode qui étoit adaptée au génie du siècle. Le pape Eugène III, en l'approuvant en 1152, ordonna qu'il seroit lu et expliqué dans les écoles. La compilation de Gratien eut bientôt le plus grand succès; elle passa des écoles dans les tribunaux civils et ecclésiastiques. Enfin comme l'empereur Justinien avoit fait faire, par Tribonien, un recueil de ses propres ordonnances et de celles de ses prédécesseurs, le pape Grégoire IX, à son exemple, chargea son chapelain, Raymond de Pennafort, de rassembler et de rédiger, par ordre de matières, toutes les décisions de ses prédécesseurs, ainsi que les siennes, en étendant à l'usage commun ce qui n'avoit été établi que pour un lieu et pour des cas particuliers. Il publia en 1235 ce recueil sous le nom de *décrétales*, avec ordre de s'en servir dans les tribunaux, ainsi que dans les écoles.

Effets de la nouvelle jurisprudence.

Si ce nouveau système de jurisprudence a servi à étendre la jurisdiction et le pouvoir monarchique des papes, il n'a pas laissé de produire des effets salutaires sur les gouvernemens et sur les mœurs. Les jugemens de Dieu, usités jusqu'alors dans les tribunaux, la preuve par le combat, celle par le fer chaud et l'eau bouillante, furent insensiblement supprimés. Les défenses du droit ca-

non (1), jointes à la nouvelle lumière qui pénétra dans les esprits, servirent a déraciner un usage qui étoit bien propre à entretenir l'ancienne férocité des mœurs (2). Paroles de Dieu. 1074-1300.

L'esprit d'ordre et de méthode qui régnoit dans la nouvelle jurisprudence, se communiqua bientôt à toutes les branches de législation des peuples de l'Europe. La loi féodale fut réduite en système (3) et les usages et coutumes des provinces jusqu'alors dispersés et incertains furent recueillis et rédigés (4).

La jurisprudence étant devenue ainsi une science compliquée, exigeoit une étude longue et pénible, qui ne pouvoit plus s'allier avec la profession des armes. Les gens d'épée

(1) Cap. 10, *de excessibus prælatorum*, cap. 1 et suiv. X *de purgatione vulgari*.

(2) On trouve néanmoins encore au treizième siècle des traces de cet usage. MURATORI *antiq. Ital. medii ævi*, t. 3, Diss. 38, 39. Voyez aussi MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, au liv. 28, où il traite amplement cette matière.

(3) Hugolinus, célèbre jurisconsulte sous l'empereur Frédéric I, est communément regardé comme le rédacteur des deux livres de fiefs qui se trouvent à la suite du corps de droit de l'empereur Justinien.

(4) Les droits provinciaux d'Allemagne, connus sous le nom de *Sachsenspiegel* et de *Schwabenspiegel*, ont été recueillis, le premier vers 1230, et le second sur la fin du treizième siècle. HEINECCII *historia juris* au tom. 2, pag. 935 et 965. La coutume de Beauvoisis fut rédigée en 1283, par Philippe de Beaumanoir. Alphonse X, roi de Castille, réunit, vers 1250, toutes les coutumes provinciales en une seule loi uniforme, qui est le code de *las Partidas*.

Période IV. 1074-1300.

durent donc abandonner peu à peu les cours de justice et céder leurs places aux gens de loi. Une nouvelle classe d'hommes s'éleva, celle des hommes de robe, qui aida par son influence à réprimer le trop grand pouvoir des nobles (1).

Origine des universités.

Les progrès rapides que fit la nouvelle jurisprudence, étoient dus aux universités récemment fondées et aux encouragemens que les souverains accordoient à ces corps littéraires. Avant leur établissement, les principales écoles publiques étoient celles qui se trouvoient attachées, soit aux églises cathédrales et collégiales, soit aux monastères. Il n'y avoit d'ailleurs que quelques académies établies dans des villes principales, comme Rome, Paris, Angers, Oxford, Salamanque. Les sciences qu'on y professoit, se réduisoient aux sept arts libéraux, savoir : la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. Les trois premières étoient connues sous le nom de *Trivium*, et les quatre autres sciences, qui font partie des mathématiques, sous celui de *Quadrivium* (2). Quant à la théologie et

(1) Montesquieu, liv. 28, chap. 42, 43.

(2) Ces dernières faisoient l'objet des gens de lettres qui vouloient s'élever au-dessus du commun. *Voyez Hist. littéraire de la France*, t. 9, pag. 143 et suiv. Telle étoit la forme de l'académie ou de l'école publique de Paris. On n'y enseignoit que ce qu'on appeloit *Arts libéraux*; c'est ce qui fut cause qu'encore dans ces derniers temps le recteur de l'université de Paris n'étoit tiré que de la seule faculté des arts, comme ayant été la première et la plus ancienne de toutes les facultés.

à la jurisprudence, elles ne figuroient pas encore parmi les sciences académiques, et il n'y avoit non plus aucune école de médecine antérieure à celle de Salerne, la seule dont on trouve des traces vers la fin du onzième siècle (1).

Ces écoles et académies ne peuvent point être mises en parallèle avec les universités modernes qui en diffèrent essentiellement, tant par la variété des sciences qu'on y professe, que par leur formation en corps privilégiés, jouissant d'une police et d'une juridiction particulière.

L'origine de ces universités remonte à la renaissance du droit romain en Italie et à l'invention des degrés académiques. Le même Irnerius, qui est généralement reconnu pour le restaurateur du droit romain à Bologne, fut aussi le premier qui imagina de conférer avec de certaines solennités les grades de docteur et de licencié à ceux qui excelloient dans l'étude de la jurisprudence (2). Le pape Eugène III, en introduisant en 1153 le décret de Gratien dans l'académie de Bologne, permit de conférer en droit canon les mêmes

(1) Le livre intitulé *Schola Salernitana* parut vers l'an 1110. Freind, *opera medica*, t. 1, p. 326. L'école de médecine de Montpellier remonte au commencement du douzième siècle. *Hist. litt. de la France*, t. 9, p. 191.

(2) Il y a lieu de croire que, déjà avant Irnerius, il étoit d'usage en France d'accorder de certains degrés dans la faculté des arts. Le mot de *bachelier* paroît être d'origine française, et l'empereur Otton III donnoit à son précepteur Gerbert, François de nation, l'épithète de *tribus philosophiæ partibus laureatus*. Voyez Gerberti Ep. 153, dans Duchesne, t. 2, p. 824.

Période IV. 1074-1300.

degrés qui étoient usités en droit civil (1). Ces degrés furent beaucoup recherchés, à cause des honneurs, immunités et prérogatives que les souverains y attachèrent. Rien, cependant, ne contribua davantage à mettre les universités en vogue que la juridiction privilégiée que l'empereur Frédéric Barberousse leur attribua par son *Authentica* (2), publiée en 1158. L'exemple de ce prince fut suivi des autres souverains de l'Europe.

L'enseignement de la jurisprudence passa de l'école de Bologne dans les différentes académies de l'Europe. Bientôt on y admit aussi la théologie, de même que la médecine; ce qui donna les quatre facultés, dont les universités ont été composées. Celle de Paris fut la première qui réunit toutes les facultés. Elle fut complète sous le règne de Philippe-Auguste, vers l'an 1200 (3). Il n'y a d'ailleurs que les universités de Bologne, de Padoue, de Naples, d'Oxford, qui remontent jusqu'au treizième siècle (4).

La chute de l'autorité impériale, celle de

(1) Voyez *Excerpta vetustissimi calendarii archigymnasii Bononiensis*, dans les notes sur l'histoire de Bologne, de Sigonius, édition de Milan, de ses œuvres, t. 3, p. 128.

(2) Authentica : *Habita* cod. *ne filius pro patre.*

(3) Rigordi *vita Philippi Augusti*, dans Duchesne, t. 5, p. 50. Les premiers priviléges de cette université sont de Philippe-Auguste, de l'année 1200, et les premiers statuts que l'on connoît, de l'année 1215. Gaillard, *hist. de Charlemagne*, t. 3, p. 285.

(4) Plusieurs autres universités furent fondées dans le siècle suivant sur le modèle de celle de Paris, telles

la maison de Hohenstaufen, le nouveau pouvoir usurpé par les princes et états de l'Empire (1), entraînèrent une longue suite de troubles en Allemagne, et cet affreux état d'anarchie, qui est connu sous le nom de *grand interrègne* (2). Le droit du plus fort prit alors un libre essor, le gouvernement fut altéré dans ses bases, et on ne trouva d'autre moyen de remédier au défaut de sûreté publique, qu'en formant des ligues et des confédérations telles que celle du Rhin qui prit naissance en 1253 et la ligue hanséatique qui commença à se faire connoître vers le même temps (3). L'élection des empereurs à laquelle tous les princes et états d'Empire avoient précédemment concouru (4), devint alors le partage des seuls grands officiers de la couronne (5) qui, vers le milieu du trei-

PÉRIODE IV. 1074-1300.

Allemagne: son état anarchique.

que l'université de Prague, en 1347, par l'empereur Charles IV; celle de Vienne, en 1365, par les ducs d'Autriche; celle de Heidelberg, en 1386, par l'électeur palatin; celle de Cologne, en 1388; celle d'Erfort, en 1389.

(1) Voyez ci-dessus, p. 93, 137 et 138.

(2) L'idée du prétendu grand interrègne n'est fondée que sur la fausse supposition de l'illégitimité de quelques empereurs, ou du délaissement de l'empire, par Richard d'Angleterre, en 1259. *Voyez* GEBAUER *Grab des Interregni.* Le plus grand interrègne qu'il y eut en Allemagne, fut celui qui arriva en 1271, à la mort de Richard, et qui dura jusqu'en 1273 où Rodolphe de Habsbourg fut élu.

(3) Voyez ci-dessus, p. 162.

(4) Sur l'ancienne forme des élections qui se faisoient en plein champ et en campant, on peut voir WIPPO, *vita Conradi Salici*, dans PISTORIUS, t. 1, p. 465.

(5) Ces grands-officiers étoient les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, en leur qualité d'archi-

PERIODE IV. 1074 - 1300.

zième siècle, s'arrogèrent exclusivement le droit d'élire et le titre d'électeurs (1).

chanceliers, le comte palatin du Rhin comme grand-maître (*archidapifer, Erztruchsess*), le duc de Saxe comme grand-maréchal, le margrave de Brandebourg comme grand-chambellan, le duc de Bavière, et depuis le roi de Bohême, comme grand-échanson.

(1) Avant ce temps-là, les grands-officiers de la couronne n'avoient que la principale influence dans les élections, dont la direction leur appartenoit. Le pape Innocent III, dans son *Registrum de negotio imperii*, p. 700, les indique par ces mots : *principes ad quos principaliter pertinet imperatoris electio.* Voyez aussi le *Speculum saxonicum*, l. 3, art. 57. La première mention du nombre *septenaire* des électeurs se trouve dans une lettre du pape Urbain IV, écrite en 1267, sur l'élection litigieuse de Richard d'Angleterre et d'Alphonse de Castille : « *Principes vocem in hujusmodi electione habentes, qui sunt septem numero.* » LEIBNIT. *cod. jur. gent. dipl. Prodrom.* p. 14. On voit, par cette même lettre, que les autres princes étoient encore admis à l'élection, et il y a apparence que l'élection de Rodolphe de Habsbourg fut la première qui se fit par les sept électeurs à l'exclusion des autres princes. Le *Fragmentum urstisianum* s'en explique en ces termes, pag. 93 : *Gregorius X.... inito concilio, præcepit principibus Allemaniæ*, ELECTORIBUS DUNTAXAT, *ut de Romanorum rege, sicut sua ab antiqua et approbata consuetudine intererat, providerent.* Outre l'anarchie de l'empire et le peu de sûreté des grandes routes, qui faisoient abandonner les élections aux autres princes et états d'Empire, les papes ne négligèrent rien pour revendiquer, en faveur des seuls grands-officiers de la couronne, le droit d'élire. Une grande assemblée électorale prêtoit moins à l'influence des pontifes que celle de sept électeurs, dont trois, en qualité d'ecclésiastiques, leur étoient plus particulièrement dévoués. C'est dans le même esprit que le pape Grégoire IX réserva, en 1229, les élections épiscopales aux seuls chanoines des églises cathédrales, et qu'il en exclut formellement *le clergé et le peuple*, par le ch. 56, X. *De elect. et electi potestate.*

Les princes et états d'Empire, animés du soin d'affermir leur pouvoir naissant, ne cherchoient qu'à se donner des empereurs foibles, qui fussent hors d'état de faire valoir les droits et prérogatives de leur couronne (1). Les électeurs, en particulier, n'avoient en vue que de tirer un parti avantageux des élections, en traitant chaque fois avec les candidats pour de fortes sommes, et en se faisant donner ou hypothéquer les portions du domaine impérial, qui étoient à leur bienséance. Un seul de ces empereurs foibles, Rodolphe, comte de Habsbourg en Suisse, trompa l'attente de ceux qui l'avoient élu (2). Il réprima avec force les désordres de l'anarchie, remit en vigueur les lois et les tribunaux, et reconquit plusieurs des domaines usurpés de l'Empire, sur ceux qui les avoient envahis. PERIODE IV. 1074-1300.

A la suite des révolutions dont nous venons de parler, on voit aussi arriver des changemens mémorables dans les différentes provinces de l'Empire. Les princes et états du corps germanique envisageant comme leur patrimoine les provinces et fiefs dont ils étoient investis, se croyoient autorisés à en faire le partage entre leurs fils. L'usage de ces partages devint général depuis le treizième siècle. Il causa la décadence des maisons les plus puissantes et servit à multiplier jusqu'à l'in- Changemens dans les provinces.

(1) Tels furent les empereurs Guillaume de Hollande, Richard d'Angleterre, Rodolphe de Habsbourg, Adolphe de Nassau, Albert I d'Autriche, qui occupèrent le trône de l'Empire depuis 1254 jusqu'en 1308.

(2) Cette élection est de l'an 1273.

Période IV. 1074 - 1300.

fini les duchés, principautés et comtés en Empire. Les empereurs, loin de condamner cet usage qui ne s'accordoit pas avec les maximes du droit féodal, le favorisèrent au contraire comme un moyen qui leur sembloit propre à affoiblir la puissance des grandes maisons, et à ménager aux empereurs une autorité prépondérante en Empire.

Bavière.

Les anciens duchés de Bavière et de Saxe prirent une forme toute nouvelle, à l'occasion de la chute de la puissante maison des Guelphes, qui ayant possédé ces deux duchés conjointement, fut dépouillée de l'un et de l'autre par l'empereur Frédéric Barberousse (1).

Le premier de ces duchés dont le margraviat d'Autriche avoit été démembré en 1156, et érigé en duché et fief immédiat de l'Empire, essuya plusieurs nouveaux démembremens, en 1180, lors de la proscription de Henri-le-Lion, duc de Saxe et de Bavière. Les évêchés de la Bavière, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Tyrol rompirent alors leurs liens avec la Bavière; et la ville de Ratisbonne, qui avoit été la résidence des anciens ducs, fut déclarée immédiate (2). C'est dans ces limites resserrées que la Bavière fut conférée en 1180, par l'empereur, à Otton, comte de Wittelspach, tige de la maison de Bavière actuelle. Cette maison acquit aussi, en 1214, le palatinat du Rhin (3); elle se partagea de-

(1) *Origines Guelphicæ*, tom. 3, liv. 7.

(2) Kreittmayer *bayrisches Staatsrecht* t. 3, p. 182.

(3) Le Palatinat entra dans la maison de Wittelspach

puis en une foule de différentes branches, dont les deux principales étoient la Palatine et celle de Bavière. PÉRIODE IV. 1074-1300.

Quant au duché de Saxe qui embrassoit, sous les Guelphes, la plus grande partie de la basse Allemagne, il fut réduit insensiblement à un district peu considérable sur l'Elbe. Bernard, fils cadet d'Albert l'Ours, margrave de Brandebourg, de la maison Ascanienne, en reçut l'investiture à la même époque. Les princes de Poméranie (1) et de Mecklenbourg (2), les comtes de Holstein et de Westphalie, la ville de Lubeck (3) profitèrent de cet événement pour se soustraire à l'autorité du nouveau duc de Saxe, et pour se rendre immédiats. Une partie de la Westphalie fut érigée en un duché particulier, en faveur de l'archevêque de Cologne qui avoit secondé l'empereur dans ses projets de vengeance contre les Guelphes. Cette dernière maison dont les vastes possessions s'étoient étendues depuis la mer Adriatique jusqu'à la mer du Nord et à la Baltique, ne conserva, de son antique splendeur, que les allodiaux qu'elle possédoit dans la Basse-Saxe et que l'empereur Frédéric II convertit en 1235 en duché et fief immédiat de l'Empire en fa- Saxe.

par le mariage qu'Otton-l'Illustre, petit-fils d'Otton I, contracta avec Agnès, fille de Henri-le-Long, comte palatin du Rhin.

(1) Frédéric Barberousse déclara, en 1181, les deux frères Bogislas et Casimir ducs de Poméranie et princes d'empire. ARNOLDUS LUBECENSIS, liv. 2, ch. 36.

(2) Prébislas II, prince de Mecklenbourg, assura son immédiateté, sous le titre de *seigneur* de Mecklenbourg. BEHRR *rerum Mecklenburg.* lib. 4, ch. 1, p. 495.

(3) ARNOLD. LUBEC. lib. 2, c. 40.

Période IV. 1074-1300. veur d'Otton-l'Enfant, petit-fils de Henri-le-Lion, et nouveau fondateur de toute la maison de Brunswic (1).

Suabe et Franconie. L'extinction de la maison de Hohenstaufen ayant occasionné, en 1268, la vacance des duchés de Suabe et de Franconie, les différens états de ces provinces trouvèrent moyen de se rendre pareillement immédiats. Quantité de villes qui avoient été du domaine des anciens ducs, s'élevèrent alors au rang de villes libres et impériales; et les maisons de Bade (2) et de Wirtemberg (3) datent aussi leur élévation de cette époque.

Thuringe. La mort de l'anti-empereur Henri le Raspon, dernier landgrave de Thuringe, arrivée en 1247, donna lieu à une longue guerre entre les margraves de Misnie et les ducs de Brabant, qui se contestoient mutuellement cette succession. Enfin, par un partage qui se fit en 1264, la Thuringe, proprement dite, échut à la maison de Misnie, et Henri de Brabant, surnommé l'Enfant, devint le fondateur d'une nouvelle maison de landgraves,

(1) *Orig. Guelph.* t. 3, p. 101, t. 4, p. 46.

(2) Le fondateur des margraves de Bade fut Hermann I, mort en 1074. Fils de Berthold I, duc de Carinthie et margrave de Vérone, il prit le titre de margrave, pendant que Berthold II, son frère aîné, prit celui de duc et devint la tige des ducs de Zaringue. Voyez SCHOEPFLINI *hist. Zaringo-badensis*, t. 1, p. 267.

(3) La maison de Wirtemberg ne peut faire remonter sa généalogie qu'environ au milieu du treizième siècle. Une des premières mentions du nom et de la famille de Wirtemberg, se trouve dans le père HERGOTT, *geneal. Austr.*, t. 2, p. 136 où un titre de l'année 1123 rappelle : *Conradus de Wirdeneberch.*

connue aujourd'hui sous le nom de maison de Hesse (1).

Autriche.

Les anciens ducs d'Autriche, de la maison de Bamberg, ayant fini avec Frédéric-le-Belliqueux, mort en 1246, la succession de ce duché fut vivement contestée entre la fille et les sœurs du dernier duc, qui, comme femmes, pouvoient y prétendre, en vertu d'un privilége de l'empereur Frédéric Barberousse (2). Przemysl-Ottokar II, fils de Wenceslas, roi de Bohême, profita de ces troubles de l'Autriche pour s'emparer de cette province (3). Il en obtint, en 1262, l'investiture de l'empereur Richard d'Angleterre (4). Mais Rodolphe de Habsbourg, le traitant d'usurpateur, lui fit la guerre, le défit et le tua à la bataille qu'il lui livra en 1278 sur le Marchfeld aux environs de la ville de Vienne. Les duchés d'Autriche, de Styrie, de Carinthie et de Carniole, enlevés alors au royaume de Bohême, furent déclarés vacans et dévolus à l'Empire. L'empereur en conféra, en 1282, l'investiture à Albert et Rodolphe, ses fils. (5). Albert, l'aîné

(1) *Historia Landgr. Thuring.* in PISTORII *script. rer. germ.* t. 1, p. 1331.

(2) Ce privilége, qui est de l'année 1156, a été publié sur l'original, par SENCKENBERG, *Gedanken von dem uralten deutschen und bürgerlichen Staatsrecht*, p. 123.

(3) En 1251.

(4) GOLDASTI *append. de regno Bohemiæ*, p. 34.

(5) Voyez SCHROETTER *œsterreichisches Staatsrecht*, part. 1, p. 106. Rodolphe démembra depuis de l'Autriche, la Carinthie, qu'il attribua à Mainhard, comte de Tyrol, son beau-frère. Cette province ne revint à l'Autriche qu'en 1335, à l'extinction des descendans mâles du comte Mainhard. Marguerite *à la grande bouche*, fille et héritière de

Princes IV. 1074-1300.

de ces princes, qui fut ensuite empereur, devint la tige de la maison de Habsbourg-Autriche.

Italie; ses républiques.

De nombreuses républiques s'étoient élevées en Italie à la fin du onzième et au commencement du douzième siècle. Ces républiques, tout en s'affranchissant de l'autorité impériale, et en s'arrogeant même des droits de souveraineté, protestoient néanmoins de leur fidélité envers l'empereur, qu'elles disoient reconnoître pour leur seigneur suprême.

Efforts de Frédéric I pour les soumettre.

Les empereurs Henri V, Lothaire-le-Saxon et Conrad III, se virent forcés de tolérer une usurpation qu'ils étoient dans l'impuissance de réprimer. Mais l'empereur Frédéric Barberousse, résolu de rendre à la royauté d'Italie son premier lustre, conduisit, en 1158, une puissante armée dans ce royaume, et dans une diète qu'il assembla au milieu des plaines de Roncale, au territoire de Plaisance, il fit faire, par des jurisconsultes de Bologne, l'examen des droits qu'il croyoit avoir à prétendre en sa qualité de roi d'Italie (1). L'opposition qu'éprouva l'exécution des décrets de cette diète de la part des Milanois, engagea l'empereur d'entreprendre, à deux reprises, le siége de leur ville; il s'en rendit maître

Mainhard, conserva d'abord le Tyrol; mais l'abandonna ensuite aux Autrichiens, par un traité qu'elle conclut avec eux en 1363. Steyerer *commentarii Alberti II, D. Austriæ, Addit.*, p. 84, 358. La dignité archiducale, fondée sur le diplôme de l'empereur Frédéric I, fut renouvelée à la maison d'Autriche par l'empereur Frédéric III, en 1453. Schrœtter, partie 2, p. 57.

(1) Radevicus *de rebus gestis Frid.* I, l. 2, ch. 5 et 6.

en 1162, et l'ayant détruite de fond en comble, il en dispersa les habitans (1). Le châtiment des Milanois étonna les Italiens sans abattre leur courage; ils profitèrent depuis des revers de l'empereur et du schisme qui s'étoit élevé dans l'église romaine, pour former, en 1167, une ligue avec les principales villes de Lombardie; ils y entraînèrent le roi des Deux-Siciles, de même que le pape Alexandre III, que l'empereur traitoit de schismatique. La ville de Milan fut rebâtie à la faveur de cette ligue, et celle d'Alexandrie, surnommée *della Paglia*, construite tout à neuf. La guerre traîna en longueur; mais l'échec que l'empereur essuya à Lignano, en 1176, l'obligea à faire son accommodement avec le pape Alexandre III, et à signer, en 1177, à Venise, une trêve de six ans avec les villes confédérées. Ce dernier traité fut converti en 1183, à Constance, en une paix définitive, en vertu de laquelle les villes d'Italie furent maintenues dans le gouvernement qu'elles avoient adopté, ainsi que dans l'exercice des droits de supériorité, dont elles avoient joui depuis le règne de l'empereur Henri V (2). Période IV. 1074-1300.

L'empereur Frédéric II, petit-fils de Frédéric I et héritier, du chef de sa mère, du royaume des Deux-Siciles, ayant fait de nouveaux efforts pour la réintégration des droits de l'empire en Italie, les villes de Lombardie renouvelèrent leur ligue en 1226. Elles y attirèrent le pape Grégoire IX, dont la dignité Frédéric II.

(1) Otto de S. Blasio, ch. 16.

(2) Sigonius *de regno Italiæ*, au liv. 14.

Période IV. 1074-1300.

et la puissance s'affoiblissoient évidemment, si l'empereur, possesseur du royaume des Deux-Siciles, parvenoit à subjuguer la Lombardie. La guerre qui s'ensuivit, en 1236, fut aussi longue que sanglante; mais les forces de l'empereur se brisèrent encore une fois contre celles de la ligue.

Décadence des républiques d'Italie.

A peine délivrées de la crainte des empereurs, les villes d'Italie se déchaînèrent les unes contre les autres, entraînées par la fureur des conquêtes, et déchirées dans leur intérieur par les factions des Guelphes et des Gibelins, et par les divisions qui s'élevèrent entre la noblesse et les communes de chaque cité. Le parti des nobles s'étoit fortifié dans ces villes par les mesures même qu'on y avoit prises pour l'abattre. Les communes, en détruisant cette foule de seigneuries, comtés et marquisats dont la Lombardie fourmilloit antérieurement au douzième siècle, en les englobant dans les territoires de leurs villes, forcèrent les seigneurs et les nobles dépouillés de venir s'établir dans leurs murs. Ceux-ci s'y trouvant réunis et en force essayèrent de s'emparer du gouvernement. De-là une source intarissable de discordes civiles qui entraînèrent la perte de la liberté dans la plupart de ces villes (1).

On crut arrêter le mal et mettre un frein à l'ambition des citoyens puissans, en confiant le gouvernement à un magistrat qu'on choisissoit dans les cités voisines, et qu'on appeloit

(1) Otto Faising. *de gest. Frid. I. imp.* l. 2, ch. 13, et Denina, *révolutions d'Italie*, liv. 12, ch. 1.

Podestat. Ce remède n'ayant été qu'un palliatif, les communes de plusieurs cités, pour se garantir de l'oppression des nobles, prirent peu à peu le parti de déférer, sous le titre de *capitaine*, une sorte de dictature à un citoyen puissant ou à quelque prince ou seigneur étranger, espérant parvenir ainsi à ramener l'ordre et la paix. Ces seigneurs ou capitaines réussirent, dans la suite, à rendre absolu et perpétuel un pouvoir qu'ils n'avoient d'abord reçu que pour un temps et à de certaines conditions (1). De-là l'origine de plusieurs nouvelles souverainetés qui se formèrent en Italie dans le cours du quatorzième siècle.

Venise et Gênes éclipsoient alors toutes les républiques d'Italie par l'état florissant de leur navigation et de leur commerce.

Venise; son origine.

On fait remonter communément l'origine de la première de ces villes à l'invasion des Huns sous Attila, vers l'an 452 (2). La cruauté de ces barbares ayant répandu la frayeur dans toute la contrée, plusieurs habitans de l'ancienne Vénétie prirent le parti de se réfugier dans les îles et lagunes qui bordent le fond du golfe Adriatique, et y jetèrent les fondemens de la ville de Venise, qui, tant par la singularité de sa construction, que

(1) DENINA, liv. 13, ch. 7.

(2) Quelques-uns font remonter le premier établissement des Venètes à Rialte, jusqu'à l'époque de l'invasion des Visigoths en Italie, vers l'an 421. JEAN SAGORNINUS cependant, le plus ancien historien de Venise, dont la chronique, écrite sur la fin du dixième et au commencement du onzième siècle, fut publiée, en 1765, par *Zanetti*, fait regarder la fondation de Venise comme plus récente, et comme ayant été une suite de l'invasion des Lombards.

Période IV. 1074-1300.

par la splendeur à laquelle elle est parvenue, a mérité d'être placée au nombre des merveilles du monde (1).

Création du doge.

Elle fut d'abord gouvernée populairement et par le ministère de plusieurs tribuns dont le pouvoir étoit annuel. Des divisions élevées entre ces tribuns occasionnèrent, en 697, l'élection d'un chef, qui prit le titre de *Duc* ou *Doge*. Sa dignité étoit à vie et dépendante des suffrages de la commune; mais il n'en exerçoit pas moins les droits de souveraineté; et ce ne fut que par la suite du temps qu'on restreignit peu à peu son autorité, et que le gouvernement, de monarchique qu'il étoit dans l'origine, devint de nouveau démocratique.

Commerce de Venise.

Commerçante dès le berceau, la ville de Venise joua, dans le moyen âge, à peu près le même rôle que la ville de Tyr avoit joué dans la haute antiquité. Le commencement de sa grandeur se rapporte à la fin du dixième siècle et au dogat de Pierre Urseolo II, que les Vénitiens considèrent comme le vrai fondateur de leur état. Il obtint pour eux, vers 992, des empereurs grecs, une entière liberté et immunité de commerce dans tous les ports de

(1) Personne n'a mieux dépeint cette splendeur de Venise que le poëte SANNAZARE, par les fameux vers suivans :

» *Viderat Hadriacis Venetam Neptunus in undis*
» *Stare urbem, et toto ponere jura mari:*
» *Nunc mihi Tarpeïas, quantum vis, Juppiter, arces*
» *Objice, et illa tui mœnia Martis, ait:*
» *Si Pelago Tybrim præfers, Urbem adspice utramque:*
» *Illam homines dices, hanc posuisse Deos* ».

l'empire Grec, et il leur procura pareillement de très-grands avantages, par les traités qu'il conclut avec l'empereur Otton III et avec les califes d'Égypte (1).

Ses conquêtes.

L'accroissement de ce commerce fit naître à ces républicains l'envie d'étendre les bornes resserrées de leur territoire. Une de leurs premières conquêtes fut celle des villes maritimes de la Dalmatie, qu'on fixe encore au dogat de Pierre Urseolo II et à l'an 997. Ils s'en firent faire la cession par les empereurs d'Orient qui regardoient ces villes comme une dépendance de leur empire, pendant que les rois de Croatie et de Dalmatie y formoient aussi des prétentions. La Croatie ayant passé, vers la fin du onzième siècle, au pouvoir des rois de Hongrie, ces mêmes villes devinrent un sujet perpétuel de troubles et de guerres entre les rois de Hongrie et la république de Venise, et ce ne fut que depuis le quinzième siècle, que cette république trouva moyen d'affermir sa domination dans la Dalmatie (2).

Les Vénitiens, ayant pris part à la fameuse ligue de Lombardie dans le douzième siècle, contribuèrent par leurs efforts, à faire avorter les vastes projets de l'empereur Frédéric I. Le pape Alexandre III, pour leur en témoigner sa reconnoissance, doit leur avoir accordé, vers l'an 1177, la seigneurie de la mer Adria-

(1) Sagorninus, p. 85. André Dandolo, dans Muratori, t. 12, p. 223. Dandolo fut doge de Venise; il écrivit sa chronique vers le milieu du quatorzième siècle.

(2) Sagorninus, page 94 et suivantes; et Dandolo, liv. 9, ch. 9.

Période IV. 1074-1300.

tique (1). C'est ce qui donna naissance à la singulière solennité de faire épouser tous les ans cette mer au doge de Venise.

Les croisades accélérèrent aussi l'agrandissement de cette république et surtout la quatrième qui fut suivie, en 1204, du démembrement de l'empire grec. Les Vénitiens qui s'étoient associés à cette croisade, eurent pour leur part, plusieurs villes et ports de la Dalmatie, de l'Albanie, de la Grèce et de la Morée, ainsi que les îles de Corfou, de Céphalonie, de Candie, etc. (2).

Établissement de l'aristocratie héréditaire.

Enfin, cette république reçut, à la fin du treizième siècle, la forme de gouvernement qu'elle a conservée jusqu'au moment de sa destruction. Dans les siècles qui précèdent, sa constitution étoit démocratique et le pouvoir du doge limité par un grand conseil, choisi tous les ans dans les différentes classes de citoyens, par des électeurs nommés par le peuple. Comme ces formes faisoient naître des troubles et des convulsions intestines, le doge Pierre Gradenigo, voulant en tarir la source, fit passer, en 1298, une loi qui, en abrogeant l'usage des élections annuelles, fixa irrévocablement dans le grand conseil tous ceux qui s'y trouvoient à cette époque, et leurs descendans à perpétuité. L'aristocratie héréditaire, introduite ainsi à Venise, ne laissa pas d'exciter le mécontentement de ceux dont les familles

(1) Dandolo, p. 303. Il y a cependant quelque lieu de douter de la véracité du récit de l'historien de Venise.

(2) *Chronique* de Dandolo, p. 326 de l'édition de Muratori, où l'on trouve les traités de la république avec les seigneurs croisés, sur le partage des conquêtes.

se trouvoient exclus du gouvernement par la nouvelle loi. C'est ce qui occasionna depuis différens soulèvemens, dont celui de Tiépolo en 1310 est le plus remarquable. Les partisans de l'ancien gouvernement et ceux du nouveau se livrèrent alors bataille dans la ville de Venise. Tiépolo eut le dessous et fut tué dans l'action. On nomma une commission de dix membres pour informer contre les complices secrets de la conjuration. Cette commission, qui ne devoit être que momentanée, fut déclarée ensuite perpétuelle, et devint, sous le nom de *Conseil des Dix*, le plus redoutable appui de l'aristocratie (1). PERIOD IV. 1074-1300.

La ville de Gênes doit, ainsi que Venise, son état florissant aux progrès de son commerce qu'elle étendit au Levant, à Constantinople, en Syrie et en Egypte. Gouvernée d'abord par des consuls, comme les autres villes d'Italie, elle se donna, en 1190, un podestat étranger, pour réprimer les factions et mettre un frein à l'ambition des nobles. Ce podestat fut ensuite subordonné à un capitaine du peuple que les Génois se choisirent, pour la première fois, en 1257, sans pouvoir encore fixer leur gouvernement qui éprouva de fréquentes variations, avant de prendre une forme stable et permanente (2). Gênes.

(1) Voyez LAURENTIUS DE MONACIS, auteur Vénitien et chancelier de Candie, dans le quatorzième siècle, dans sa chronique publiée en 1758, par les soins du sénateur Cornaro, au liv. 14, p. 254, et *Examen de la liberté originaire de Venise*, ch. 5 et 6.

(2) Voyez CAFFARI, *Annal. Genuenses*, et ses continuateurs. Cet auteur, qui vécut dans le douzième siècle, fut le premier qui entreprit d'écrire les annales de sa répu-

Période IV. 1074-1300. Progrès de son commerce.

Les divisions intestines des Génois n'empêchèrent pas les progrès de leur commerce et de leur marine. Les croisades entreprises en Orient dans le douzième et dans le treizième siècle, les puissans secours que ces républicains donnoient aux Croisés et aux Grecs, ainsi que les traités qu'ils conclurent avec les princes maures et africains, leur facilitèrent des établissemens considérables au Levant, en Asie et en Afrique. Caffa, fameux port de mer dans la Chersonnèse Taurique, leur servit long-temps d'entrepôt pour le commerce des Indes. Ils se rendirent aussi maîtres du port d'Azoff à l'embouchure du Don. Smyrne dans l'Asie mineure, de même que les faubourgs Pera et Galata à Constantinople, et les îles de Scio, Metelin, Tenedos, dans l'Archipel, leur furent cédées par les empereurs Grecs. Les rois de Chypre leur payoient tribut. Les empereurs grecs et d'Allemagne, les rois de Sicile, de Castille, d'Aragon, et les sultans d'Egypte recherchoient à l'envi leur alliance et la protection de leur marine. Encouragés par ces succès, ils se formèrent, depuis le douzième siècle, un territoire assez considérable sur le continent de l'Italie, dont il ne leur reste plus aujourd'hui que les débris (1).

blique, depuis 1101 jusqu'en 1163. Elles ont été continuées jusqu'en 1294 par des auteurs différens, tous Génois et contemporains. On les trouve rassemblés dans Muratori *Script. rer. Italicar.* t. 6.

(1) Il fut un temps où les Génois étoient maîtres du comté de Nice, du Montferrat et des principautés de Massa, d'Oneille et de Monaco. Raymond, comte de Provence, en leur accordant, en 1174, le commerce exclusif de la Provence, leur céda Marseille, Monaco et tous les

Gênes avoit alors dans son voisinage une rivale de sa grandeur et de sa puissance. Cette rivale étoit Pise, république florissante sur la côte de la Toscane, qui devoit aussi son élévation à l'accroissement de son commerce et de sa marine. La proximité de ces deux états, la conformité de leurs vues et de leurs intérêts, le désir des conquêtes et l'empire de la mer qu'ils affectoient l'un et l'autre, ne purent que les diviser et en faire des ennemis naturels et irréconciliables. PÉRIODE IV. 1074-1300. Pise.

Un des principaux sujets de leur brouillerie furent les îles de Corse (1) et de Sardai-

autres ports situés entre le château de Torbia et Narbonne. BUONUS *de dominio Genuensis reipublicæ in mari Ligustico*, liv. 2, ch. 13.

(1) Depuis la chute de l'empire romain, dans le cinquième siècle, la Corse passa successivement sous la domination des Vandales, des Grecs et des Arabes. Ces derniers s'y fixèrent dans le neuvième siècle; ils n'en furent chassés que dans le onzième. On ne connoît pas au juste l'époque de leur entière expulsion. Les Génois prétendent s'en attribuer toute la gloire; elle leur est contestée par les Corses, de même que par les Pisans. Il paroît que l'une et l'autre république ont été encouragées à la conquête de l'île par les papes qui mettoient la Corse et la Sardaigne au nombre des domaines de leur église, en vertu des prétendues donations de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire. Urbain II, en érigeant, en 1092, Pise en métropole, lui assigna pour suffragans tous les évêchés de Corse. Cette disposition fut confirmée, en 1126, par le pape Honoré II; mais à la suite d'une guerre entre les Pisans et les Génois, l'archevêque Ubert de Pise céda, vers l'an 1132, à la république de Gênes trois évêchés de Corse, en se réservant ceux d'Alleria, d'Ajaccio et de Sagone. Le pape Innocent II conféra depuis la moitié de l'île aux Génois, moyennant un cens annuel d'une livre d'or. Il érigea, en 1133, Gênes en métropole, et lui donna, pour

PÉRIODE IV. 1074-1300.

gne (1) que les deux républiques se disputoient mutuellement, après en avoir chassé, à

suffragans, les évêchés de Mariana, d'Acci, et de Nebio, en Corse. L'archevêque de Pise reçut, en 1138, du même pape, en compensation, les évêchés de Gartelli et de Civita, en Sardaigne. UGHELLI *Italia sacra*, t. 3, p. 349; t. 4, p. 831. CENNI *monum. dominat. pontif.* t. 1, præfat., n. 49.

(1) La Sardaigne éprouva à peu près les mêmes révolutions que la Corse. A la destruction du royaume des Vandales elle passa sous la domination des Grecs. Ceux-ci ayant abandonné l'île qu'ils étoient dans l'impuissance de défendre, les Arabes ou Maures essayèrent, à différentes reprises, de s'en rendre maîtres. C'est ce qui engagea les Sardes à se donner aux Francs qui réussirent pendant quelque temps à repousser les attaques des Arabes; mais ces derniers revinrent toujours à la charge; et on les voit encore établis dans l'île au commencement du onzième siècle, où les Génois et les Pisans, en réunissant leurs forces, parvinrent à les en chasser. Cette conquête occasionna de vives contestations entre les deux républiques, dont chacune aspiroit à la domination exclusive de l'île. L'empereur Frédéric Barberousse, pour complaire aux Génois, déclara Barisone, juge d'Arborea et leur vassal, roi de toute la Sardaigne, et le couronna, en cette qualité, à Pavie, le 3 août 1164; mais dès l'année suivante, le même empereur accorda l'investiture de l'île toute entière aux Pisans. En 1175, les Génois et les Pisans soumirent la décision de leur différend à l'empereur qui ordonna alors le partage de l'île entre les deux républiques. CAFFARI, *annales Genuenses*, dans MURATORI, t. 6, p. 294, 313, 353. L'empereur Frédéric II couronna, en 1238, son fils naturel, Henri ou Enzio, roi de Sardaigne, en lui faisant épouser Adélaïde, héritière des deux judicatures de Torri et de Galluri, laquelle, deux années auparavant, avoit fait au pape Grégoire IX la donation de tous ses biens. KOLLERI *Enitus sive Henricus.* Enfin le pape Boniface VIII investit, en 1297, le roi d'Aragon de la Sardaigne, à charge de tribut et de vasselage. Ce prince se rendit maître de l'île dont il chassa entièrement les Pisans, dans les années 1324 et 1326. *In-*

forces réunies, les Maures au commencement du onzième siècle.

Pise, d'abord supérieure à Gênes en forces maritimes, aspiroit avec elle à l'empire de la Méditerranée et défendoit hautement aux Génois d'y paroître avec des vaisseaux armés en guerre. La rivalité nourrit la haine des deux républiques et la rendit implacable. De là, une source intarissable de guerres qui renaissant sans cesse pendant l'espace de deux siècles, ne finirent qu'avec la ruine de la république de Pise, que les Génois effectuèrent en 1290 par la conquête de l'île d'Elbe et la destruction du port de Pise, laquelle entraîna la chute de la marine, de la navigation et du commerce des Pisans (1).

Origine du royaume des Deux-Siciles.

La basse Italie, possédée à titre de duché et de comté par des princes normands, devint, dans le douzième siècle, le siége d'un nouveau royaume, celui des Deux-Siciles. A l'extinction des ducs de la Pouille et de la Calabre, issus de Robert Guiscard, Roger, fils du comte Roger de Sicile, et souverain de cette île, réunit (2) les états des deux branches de la dynastie des Normands. Désirant alors de se procurer la dignité royale, il mit dans ses intérêts l'anti-pape Anaclet II qui, en lui conférant cette dignité, par une bulle donnée en 1130, eut soin de réserver à l'église romaine le domaine direct et un tribut an-

dex regum Arag., p. 167, 169, dans SCHOTTI, HISPANIA *illustrata* au tom. 3.

(1) JACOBI AURIÆ *Annales Genuenses*, dans MURATORI, t. 6, p. 599.

(2) En 1127.

Période IV. 1074-1300.

nuel. Ce prince reçut la couronne à Palerme, des mains d'un cardinal que le pape lui députa à cet effet (1). Guillaume II, petit-fils du roi Roger, fut depuis le principal appui du pape Alexandre III, et de la fameuse ligue de Lombardie contre l'empereur Frédéric Barberousse.

Maison de Hohenstaufen.

La race mâle des princes normands s'étant éteinte, en 1189, dans la personne de ce prince, le royaume des Deux-Siciles passa à la maison de Hohenstaufen, par le mariage que l'empereur Henri VI, fils de Frédéric Barberousse, contracta avec la princesse Constance, tante et héritière du dernier roi, Henri maintint les droits de sa femme contre l'usurpateur Tancrède, et transmit le royaume à son fils Frédéric II qui acquit, par son mariage avec Jolande, fille de Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, les titres et armes de ce royaume. Les efforts que fit ce prince pour détruire la ligue de Lombardie, et pour affermir sa domination en Italie, lui attirèrent la persécution de la cour de Rome. Elle profita du bas âge du jeune Conradin, petit-fils de Frédéric II pour dépouiller de la couronne des Deux-Siciles une maison qui prétendoit mettre un frein à ses projets ambitieux.

(1) Falco Benevent. dans Muratori, t. 5, p. 106. La bulle du pape se trouve dans Baronius, *Ann. eccles.*, t. 12, p. 214. Alexandre, abbé de S. Sauveur, dans la vallée de Telesino, fut présent au couronnement de Roger II. Il ne fait aucune mention du pape, et ne parle que des états du royaume dont Roger prit le consentement pour cette cérémonie, dans une assemblée qui eut lieu à Salerne. *Hist. Sicil.* l. 2, cap. 1, dans Muratori, t. 5, p. 672.

Mainfroi, fils naturel de Frédéric II, dégoûté du rôle de tuteur du jeune Conradin, qu'il avoit d'abord joué, s'étoit fait proclamer et couronner roi des Deux-Siciles, à Palerme le 11 août 1258. Le pape Clément IV craignant le génie et les talens de ce prince, s'adressa à Charles d'Anjou (1), comte de Provence, et frère de Saint-Louis, pour lui offrir ce royaume. Il lui en accorda, en 1265, l'investiture pour lui et ses descendans mâles et femelles, à la charge de lui en prêter foi et hommage, et de lui présenter annuellement un cheval blanc de parade avec un tribut de huit mille onces d'or (2). Charles, après s'être fait couronner à Rome, marcha contre Mainfroi, le défit et le tua, en 1266, à la bataille de Benevent qui fut suivie de près de la réduction des deux royaumes. Il restoit un rival à Charles, le jeune Conradin, héritier légitime du trône de ses pères. Charles le vainquit deux années après (3) dans les plaines de Tagliacozzo, et l'ayant fait prisonnier avec son jeune ami Frédéric d'Autriche, il fit couper la tête à ces deux princes, à Naples le 29 octobre 1268 (4).

Vêpres siciliennes.

Charles ne jouit pas long-temps tranquille-

(1) Ce prince fit l'acquisition de la Provence, par son mariage avec la princesse Béatrix, héritière de ce comté.

(2) LUNIG, *cod. Ital. dipl.* t. 2, p. 946.

(3) Le 23 août 1268.

(4) MONACHUS PATAVIENSIS, dans MURATORI, t. 8, p. 728. PETRI DE PRETIO *adhortatio ad Henricum illustrem, in qua fatalem casum Conradini describit*, cura SCHMINCKII. Lugd. Bat. 1745.

Période IV. 1074-1300.

ment de sa nouvelle grandeur; il fut dépouillé de la Sicile à l'occasion des fameuses Vêpres Siciliennes, arrivées en 1282. Cet événement qu'on regarde communément comme la suite d'un plan de conjuration, concerté de longue main par un gentilhomme salernitain, nommé Jean de Procida, paroît n'avoir été que l'effet subit d'une insurrection causée par l'aversion que les Siciliens avoient pour la domination des François. Ce fut le 30 mars de l'année 1282, à l'heure des vêpres du second jour de Pâques, que les Palermitains allant à l'église du Saint-Esprit, située à quelque distance de leur ville, il arriva qu'un François nommé Drouette, s'étant permis des privautés avec une femme Sicilienne, donna lieu à une rixe qui entraîna un soulèvement général à Palerme. Tous les François qui se trouvoient dans cette ville furent égorgés, à l'exception d'un gentilhomme Provençal, Guillaume Porcellet, qui s'étoit concilié tous les cœurs par ses vertus. L'insurrection s'étendit successivement dans les autres villes de la Sicile. Partout on fit main basse sur les François. Messine éclata la dernière; la révolution n'y eut lieu que le 29 avril, trente jours après l'événement de Palerme. Il est donc faux que le massacre des François soit arrivé à la même heure, au son des vêpres, dans toutes les parties de l'île. Il n'est pas plus vraisemblable que la trame ait été ourdie avec Pierre III, roi d'Aragon, puisque les Palermitains arborèrent d'abord la bannière de l'église, résolus de se donner au pape, mais en ayant été repoussés, et craignant la vengeance du roi Charles, ils dépu-

tèrent (1) au roi d'Aragon qui croisoit alors avec une flotte sur les côtes de l'Afrique, et lui offrirent leur couronne. Ce prince se rendit à l'invitation des Palermitains; il arriva le 30 août à Trapani, d'où il passa à Palerme et y fut couronné roi de Sicile. L'île entière se soumit à lui, et Charles d'Anjou fut obligé de lever le siége de Messine qu'il avoit entrepris. Pierre fit son entrée dans cette ville le 2 octobre de la même année (2). La Sicile resta depuis au pouvoir des rois d'Aragon; elle devint l'apanage d'une branche particulière de princes Aragonois, et les Angevins furent réduits au seul royaume de Naples.

L'Espagne, partagée en plusieurs souverainetés chrétiennes et mahométanes, présente un théâtre continuel de troubles et de carnage.

Espagne.

Les états chrétiens de Castille et d'Aragon s'agrandirent peu à peu par les conquêtes qu'ils firent sur les Mahométans, au lieu que le royaume de Navarre, moins à la portée des conquêtes par sa position topographique, resta à peu près dans son premier état de médiocrité.

(1) Le 27 avril.

(2) Ce précis des Vêpres Siciliennes est principalement tiré de Barthélemi de Neocastro, écrivain distingué et témoin oculaire de l'événement dont il fait tout le détail dans son Histoire de Sicile, publiée par Muratori, *Script. rerum Ital.* t. 13. Nicolaus Specialis, qui écrivit au commencement du quatorzième siècle, raconte le fait avec les mêmes circonstances. Le premier qui fait mention de la trame attribuée à Jean de Procida, est François Pipino, auteur plus récent, qui se trouve au t. 9 de Muratori.

Période IV. 1074-1300.

Ce dernier royaume passa successivement par les femmes dans différentes maisons. Blanche de Navarre, fille du roi Sanche VI, le transféra, en 1234, dans celle des comtes de Champagne. A l'extinction des mâles de cette maison avec Henri I, roi de Navarre (1), Jeanne I, sa fille et héritière, porta ce royaume, avec les comtés de Champagne et de Brie, dans la maison de France. Philippe-le-Bel, époux de cette princesse, et ses trois fils, Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, issus du mariage avec la princesse de Navarre, furent à la fois rois de France et de Navarre. Enfin, ce fut la reine Jeanne II, fille de Louis-le-Hutin et héritière de Navarre, qui transféra ce royaume dans la maison des comtes d'Evreux, en abandonnant les comtés de Champagne et de Brie à Philippe de Valois, successeur de Charles-le-Bel au trône de France (2).

Navarre.

Aragon.

La famille des comtes de Barcelone monta, en 1137, au trône d'Aragon, par le mariage que le comte Raymond-Bérenguier IV conclut avec donna Petronille, fille et héritière de Ramire II, roi d'Aragon (3). Celui de ses successeurs qui remporta les plus grands avantages sur les Mahométans, fut

(1) Ce prince mourut en 1274 sans laisser de postérité mâle.

(2) Le traité conclu à ce sujet entre Philippe de Valois et la reine Jeanne II, est de l'année 1336. Voyez *Histoire des comtes de Champagne*, t. 2, p. 142.

(3) *Gesta comitum Barcinonensium* in Petri de Marca *marca hisp.* p. 549.

don Jayme I, surnommé le Batailleur, qui conquit, en 1230, les îles Baléares, et en 1238, le royaume de Valence (1). Période IV. 1074-1300.

Castille.

Les principaux succès contre les Mahométans furent réservés aux rois de Castille, dont l'histoire est la plus fertile en grands événemens. Alphonse VI que d'autres appellent Alphonse I, après avoir pris Madrid et Tolède, et réduit, en 1085, tout le royaume de Tolède, étoit sur le point d'expulser les Mahométans de l'Espagne, lorsqu'une révolution survenue en Afrique servit à leur donner de nouvelles forces, et à arrêter les progrès du prince castillan.

Empire des Almoravides.

Les Zeirides, dynastie Arabe issue de Zeiri, fils de Mounad, régnoient alors sur cette partie de l'Afrique, qui se composoit de l'Afrique proprement dit (2) et du Mogreb (3) dont ils avoient dépouillé les califes Fathimites de l'Egypte. Il arriva qu'un nouvel apôtre et conquérant, nommé Aboubekr, fils d'Omar, rassembla vers l'an 1061, quelques tribus Arabes aux environs de la ville de Segelmesse, dans le royaume de Fez actuel, et qu'il se fit proclamer *Emir-el-mouménin*, ou *commandant des fidèles*. Ses sectateurs prirent le nom de *Morabethin*, qui veut dire

(1) *Gesta comitum Barcinonensium*, p. 555.

(2) L'Afrique proprement dite embrasse les états de Tripoli, Tunis et Alger.

(3) Le Mogreb, qui veut dire extrémité de l'Afrique ou de l'Occident, compose aujourd'hui les états de Fez et de Maroc.

Période IV. 1074-1300.

liés plus étroitement à la religion; d'où s'est formé chez les Espagnols, le nom d'*Almoravides* et celui de *Marabouths*. Maître de la ville de Segelmesse, ce nouveau conquérant s'étendit dans le Mogreb, ainsi que dans l'Afrique proprement dite, et en expulsa successivement les Zeirides (1). Son successeur Yousouf, fils de Taschefin, acheva cette conquête; il bâtit, en 1069, la ville de Maroc et en fit la capitale du Mogreb et le siége de son nouvel empire. Ce prince marcha, en 1086, au secours des mahométans de Séville, défit le roi de Castille à la bataille de Badajoz, et subjugua (2) les principaux états mahométans de l'Espagne, tels que ceux de Grenade et de Séville (3).

Empire des Almohades.

L'empire des Almoravides fut renversé dans le douzième siècle, par une autre secte mahométane appelée les *Mouahédins* ou *Almohades*, qui veut dire unitaires. Un nouveau fanatique, nommé Abdalmoumen, en fut le fondateur. Il s'éleva dans les montagnes de Sous, en Mauritanie, et prit, en 1120, la qualité d'Emir-el-mouménin, et le surnom de *Mahadi*, c'est-à-dire, de chef, conducteur et directeur des fidèles. Maître de Maroc, de tout le Mogreb et de l'Afrique proprement

(1) Ces Zeirides tenoient aussi la Sicile dont ils furent chassés par les Normands, vers l'an 1091.

(2) En 1090 et 1091.

(3) Herbelot, *Bibl. orientale*, voce : *Marabethah*, et Desguignes, *hist. des Huns*, t. 1, part. 1, p. 374; Cardonne, *hist. de l'Afrique*, t. 2.

dite (1), il subjugua pareillement les états mahométans de l'Espagne. Un de ses successeurs, nommé Naser-Mohammed, forma même le projet de reconquérir tout le continent de l'Espagne. Les préparatifs immenses qu'il fit à ce sujet, donnèrent l'alarme à Alphonse VIII, roi de Castille, qui s'allia alors avec les rois d'Aragon et de Navarre, et engagea aussi le pape Innocent III à publier une croisade contre les mahométans. Les forces de l'Europe et de l'Afrique se rassemblèrent, en 1212, sur les confins de la Castille et de l'Andalousie; et ce fut aux environs de la ville d'Ubeda, que se donna une sanglante bataille (2) qui affoiblit tellement les Almohades qu'elle entraîna la chute et le démembrement de leur empire (3). PÉRIODE IV. 1074-1300.

A l'époque de la chute des Almohades, l'Espagne mahométane se détacha de nouveau de l'Afrique, pour se partager en plusieurs petits états dont le principal et le seul qui se

(1) Le même prince enleva, en 1159 et 1160, aux Normands, Tunis, Mahadie et Tripoli, dont ils s'étoient emparés en Afrique.

(2) On l'appelle aussi la bataille de *las Navas de Tolosa*. Voyez RODERIC DE TOLEDE, *rerum in Hispania gestarum* lib. 8, ch. 7 et suivans. LUCAS TUDENSIS, l. 4, p. 111.

(3) La Dynastie des *Merinides*, issue de Merin, s'érigea dans le Mogreb, depuis 1213. Elle se maintint à Fez et à Maroc jusqu'en 1547, où la famille régnante, celle des *Shérifs*, issue de Mohammed, fils de Hassan, monta sur le trône. Une autre dynastie, celle des *Abouhaffiens*, fondée par Abdolouahed, fils d'Abouhafs, s'appropria l'Afrique proprement dite. Ils prirent la qualité de rois de Tunis, et furent anéantis par les Ottomans.

Parties IV. 1074-1300.

soutint encore pendant quelques siècles, fut celui des Beni-Nasar, rois de Grenade.

Ferdinand III, roi de Castille et de Léon, profita de cet événement pour faire de nouvelles conquêtes sur les mahométans. Il leur enleva, depuis 1236, les royaumes de Cordoue, de Murcie et de Séville, et les réduisit au seul royaume de Grenade.

C'est à l'occasion de ces guerres contre les mahométans que plusieurs ordres religieux et militaires prirent naissance en Espagne. Sanche III, roi de Castille, fonda, vers 1158, l'ordre de Calatrava, et lui donna pour marque distinctive une croix rouge en forme de lys. Les ordres de Saint-Jacques de Compostella et d'Alcantara furent fondés par Ferdinand II, roi de Léon, dans les années 1170 et 1176. Le premier eut pour décoration une croix rouge en forme d'épée, et l'autre une croix verte en forme de lys.

Portugal.

Une partie du Portugal actuel avoit été conquise sur les Arabes, par les rois de Castille et de Léon, qui en avoient formé un gouvernement particulier sous le nom de *Portocale* ou Portugal.

Il arriva qu'un prince français, Henri de Bourgogne, petit-fils de Robert dit le Vieux, duc de Bourgogne, et arrière-petit-fils de Robert II, roi de France (1), se distingua par sa

(1) L'origine capétienne du comte Henri et des rois de Portugal ses descendans, a été démontrée, pour la première fois, par Théodore Godefroy, dans son *Traité de l'origine des rois de Portugal*, imprimé à Paris, en 1612.

bravoure dans les guerres des Castillans contre les Mahométans. Alphonse VI, roi de Castille, voulant s'attacher ce prince par les liens du sang, lui donna en mariage l'Infante donna Thérèse, sa fille (1), et le nomma comte de Portugal (2) vers l'an 1090 (3). Cet état composé alors des seules villes de Porto, Braga, Miranda, Lamego, Viseo, Coimbra, prit sa forme actuelle sous le règne d'Alphonse I, fils du comte Henri. Les Mahométans alarmés par l'humeur guerrière du jeune Alphonse, étoient venus l'attaquer avec des forces supérieures. Loin d'être abattu par le danger, ce prince ranima le courage de ses troupes par une apparition du ciel qu'il prétexta pour se faire proclamer roi, à la face de son armée, en vertu des ordres exprès qu'il prétendoit en avoir reçus du Christ (4). Il mar-

(1) Les auteurs espagnols et portugais se disputent sur la légitimité de la naissance de donna Thérèse. Les Espagnols la font fille d'une concubine nommée Ximène Nunnez.

(2) Le comte Henri ne reçut d'abord le Portugal qu'en qualité de vassal du royaume de Léon, ainsi que l'attestent tous les auteurs espagnols, et qu'on le voit même par le traité conclu entre lui et le comte Raymond de Gallice, dans d'Achery *Spicileg.* t. 3, p. 418.

(3) On trouve dans Joh. Caramuel Lobkowitz, *Philippus prudens; proœmium*, p. 10, la date d'un titre dont il appert qu'en 1094 le comte Henri étoit déjà établi dans le Portugal.

(4) Alphonse ayant convoqué, après la défaite des Mahométans, les évêques de son royaume, attesta sous serment que J. C. lui étoit apparu la veille de la bataille, et qu'en lui promettant une victoire certaine, il lui avoit ordonné de se faire proclamer roi et de prendre pour armes les cinq plaies de J. C. et les trente pièces d'argent

Période IV. 1074-1300.

cha ensuite contre l'ennemi, et le défit dans les plaines d'Ourique, en 1139. Cette victoire très-célèbre dans les annales du Portugal, lui valut la conquête des villes de Leiria, Santarem, Lisbonne, Cintra, Alcaçar do Sal, Evora, Elvas, situées en-deçà et en-delà du Tage (1). Pour maintenir aussi son nouvel état contre les rois de Léon et de Castille, qui en contestoient l'indépendance, Alphonse prit le parti de se reconnoître, en 1142, vassal et tributaire du saint-siége (2). Ayant convoqué depuis les états de son royaume à Lamego, il y fit déclarer formellement cette indépendance par une loi fondamentale qui régla en même temps l'ordre de la succession au trône (3). Sanche I, fils et successeur du roi Alphonse, enleva aux Mahométans, Silves en Algarve, et ce fut le roi Alphonse III qui acheva, en 1249, la conquête de cette province.

Les premiers souverains de Portugal, pour gagner la protection de la cour de Rome, furent obligés d'accorder de grands biens aux ecclésiastiques, avec des droits régaliens et l'exemption du clergé de la justice séculière. Leurs successeurs se voyant affermis sur le trône,

pour lesquelles il a été vendu aux Juifs. Voyez l'acte dans Lobkowitz, p. 114, et dans les *Annales Cisterç.* de Manriquez, t. 1, p. 423.

(1) Rodericus Ximenes, l. 7, ch. 6, *Hisp. illust.* t. 2.

(2) L'acte de vasselage se trouve dans Lobkowitz, p. 184 et 185.

(3) Cette loi, qui établit l'ordre de la succession linéale cognatique dans le Portugal, est de l'année 1143. Elle se trouve pareillement dans Lobkowitz, p. 104.

changèrent bientôt de conduite, et montrèrent autant d'éloignement pour le clergé que le roi Alphonse I lui avoit témoigné de dévouement. De là une longue suite de brouilleries entre ces princes et la cour de Rome. Le pape Innocent IV déposa, en 1245, le roi Sanche II, et lui substitua Alphonse III. Denys, fils et successeur de ce dernier prince, fut excommunié par le même motif, et contraint de signer, en 1289, un traité par lequel il rétablit le clergé dans tous ses droits (1). Période IV. 1074-1300.

Toute la politique des rois de France étoit dirigée contre leurs vassaux qui se partageoient les plus beaux domaines du royaume. Les ducs de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine, les comtes de Flandre, de Champagne et de Toulouse (2), les ducs de Bretagne, les comtes de Poitiers, de Bar, de Blois, d'Anjou et du Maine, d'Alençon, d'Auvergne, d'Angoulême, de Périgord, de Carcassonne, etc., formoient autant de petits souverains, comparables en quelque sorte aux électeurs et princes de l'Empire. Plusieurs circonstances néanmoins contribuoient à maintenir la balance en faveur de la royauté. La couronne étoit héréditaire, et les domaines propres du roi lui donnoient, par leur étendue, une puissance prépondérante sur celle de chaque vassal en particulier. Ces mêmes domaines d'ailleurs, situés au centre du royaume, mettoient le roi à portée d'observer les vas- France.

(1) Lobkowitz, p. 196; Rainaldi *Annales eccles.* t. 13, p. 547, et t. 14, p. 239.

(2) C'étoient les six anciens pairs laïcs de la couronne.

Période IV. 1074-1300.

saux, de diviser leurs forces, et d'empêcher qu'aucun ne l'emportât sur l'autre. Les guerres perpétuelles qu'ils se faisoient entre eux, la tyrannie qu'ils exerçoient sur leurs sujets, et la prudence éclairée de plusieurs rois, rétablirent insensiblement l'autorité royale qui avoit été anéantie sous les derniers princes de la dynastie Carlovingienne.

Rivalité entre la France et l'Angleterre.

La rivalité entre la France et l'Angleterre prit naissance dans cette période. La faute que fit Philippe I de ne point s'opposer à la conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie, son vassal (1), servit à allumer le feu de la guerre entre ces princes. Celle qui s'éleva en 1087, fut la première qui eut lieu entre les deux nations (2); elle se renouvela sous les règnes subséquens, et cette rivalité augmenta encore à l'occasion du malheureux divorce que le roi Louis VII fit avec Eléonore de Poitou, héritière de la Guyenne, du Poitou et de la Gascogne. Cette princesse répudiée épousa, en 1152, Henri, dit Plantagenet, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, depuis roi d'Angleterre, et lui apporta en dot toutes ses vastes possessions.

Philippe-Auguste.

Il étoit réservé à Philippe-Auguste de réparer les fautes de ses prédécesseurs. Ce grand roi dont le courage égaloit la prudence et la politique, reprit la supériorité sur l'Angleterre; il affermit sa puissance et son autorité par les nombreuses réunions qu'il fit au domaine de sa couronne (3). Outre l'Artois, le Ver-

(1) Voyez ci-dessus, p. 100.

(2) Willelmus Gemeticensis, l. 7, ch. 44.

(3) Les états d'Allemagne s'étant aperçu que la faculté

mandois et les comtés d'Evreux, d'Auvergne et d'Alençon, qu'il réunit à différens titres (1), il profita des troubles intestins qui s'étoient élevés contre Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, pour dépouiller les Anglois de la Normandie, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et du Poitou (2), et maintint ces conquêtes par la brillante victoire qu'il remporta, en 1214, à Bouvines, sur les forces réunies de l'Angleterre, de l'empereur Otton et du comte de Flandre (3).

Croisades.

Les croisades en Orient occupèrent plusieurs rois de France. Louis VII, Philippe-Auguste et Louis IX se croisèrent en personne pour la terre sainte (4). Ces expéditions d'outre-mer, qui exigeoient de grands et de puissans moyens, ne firent qu'épuiser la France, au lieu que la croi-

des réunions, accordée aux empereurs, serviroit à anéantir, avec le temps, tout le système féodal, portèrent la loi qui défendoit à ces princes de laisser, plus d'un an, les grands fiefs d'empire vacans sans les conférer de nouveau. Voyez SPECULUM SUEVICUM, ch. 33, et SPECULUM SAXONICUM, l. 3, art. 60. Cette loi n'étoit pas connue en France, où les rois profitèrent librement de toutes les occasions d'augmenter le domaine de leur couronne par la voie des réunions.

(1) Dans les années 1180, 1184, 1200, 1209, 1220.

(2) Dans les années 1203 et 1204.

(3) Par la paix définitive conclue en 1259, à Paris, entre Louis IX et Henri III, fils de Jean Sans-Terre, la Normandie, la Touraine, le Maine, l'Anjou et le Poitou, furent cédés à la France, qui rendit alors à l'Angleterre le Limousin, le Périgord, le Quercy, la Saintonge et l'Agénois, à la charge d'en prêter foi et hommage lige aux rois de France, et de tenir le tout, avec la Guyenne, à titre de duc d'Aquitaine et de pair de France. RYMER, *Act. Angl.*, t. 1, part. II, p. 50.

(4) Dans les années 1147, 1189, 1248.

Période IV. 1704-1300. sade dont Louis VIII se chargea contre les Albigeois (1) et les comtes de Toulouse et de Carcassonne, leurs protecteurs, augmenta considérablement la puissance royale. Le pape Innocent III, en publiant, en 1208, la croisade contre les Albigeois, fut l'ame d'une guerre aussi longue que cruelle qui dévasta le Languedoc, et durant laquelle le fanatisme fit commettre des horreurs qui font frémir l'humanité. Simon, comte de Montfort, général de la ligue des croisés, s'étoit fait adjuger par le pape (2) tous les états des comtes de Toulouse. Amauri, fils et héritier du comte Simon, abandonna (3) ses prétentions sur ces pays, à Louis VIII, roi de France, et c'est ce qui décida ce prince à se mettre, en 1226, à la tête des croisés, contre le comte de Toulouse, son vassal et son cousin. Il mou-

(1) Les Albigeois tiroient leur nom de la ville d'Albi, principal siége de cette secte. Leur doctrine ressembloit à celle des Vaudois ou des pauvres de Lyon, dont Pierre Valdo de Lyon avoit été le fondateur. C'est à tort qu'on leur impute le manichéisme et les absurdités rapportées par l'Abbé Velly, dans son *Histoire de France*, t. 2, p. 205. Pour se mettre au fait de leurs vrais principes, il faut consulter l'ouvrage de Raynier, qui fut du nombre de leurs inquisiteurs, intitulé : *de Waldensibus, eorumque doctrina et moribus*, dans Freheri *script. rerum Bohem.*, p. 222; leur *Confession de foi*, ibid. p. 238, et le précis de leur doctrine, par Æneas Sylvius, *histor. Bohem.* ch. 35.

(2) Au concile de Latran en 1215. Petri Monachi *historia Albigensium*, ch. 83. dans Duchesne, t. 5, p. 658. D'Achery *Spicileg.* t. 1, p. 707.

(3) En 1224 et 1226. *Histoire générale du Languedoc*, t. 3, *Preuves*, p. 290. Martenne *amplissima collectio*, t. 5, p. 1068.

rut à la suite de cette expédition, et laissa à son successeur Louis IX, le soin de terminer cette guerre désastreuse. Par la paix qui fut conclue à Paris, en 1229, entre le roi et le comte de Toulouse, la partie principale du Languedoc resta au pouvoir du roi. On y arrêta le mariage entre la fille du comte de Toulouse et Alphonse, frère du roi, avec la clause expresse que, faute d'héritiers de ce mariage, le comté de Toulouse reviendroit à la couronne (1). Le même traité adjugea au pape le Comtat-Venaissin, comme une dépouille des comtes de Toulouse (2), et le comte de Carcassonne, aussi impliqué dans la cause des Albigeois, fut obligé de céder, en 1247, au roi tous ses droits sur les vicomtés de Beziers, de Carcassonne, d'Agde, de Razez, d'Albi et de Nismes (3). Une suite de cette sanglante

(1) *Histoire du Languedoc*, t. 3, p. 375. *Preuves*, p. 329. Cet événement arriva en 1271. Le comte et la comtesse de Toulouse, de retour de la croisade de S. Louis contre Tunis, moururent cette même année à Savonne, sans laisser de postérité.

(2) Le Comtat fut rendu en 1234 au comte de Toulouse, sur les instances de l'empereur Frédéric II et de Louis IX, roi de France. Le comte en reçut cette même année l'investiture de l'empereur. *Hist. du Languedoc*, t. 3, *Preuves*, p. 368. Le pape n'y rentra qu'en 1274, en vertu d'une nouvelle cession que lui en fit Philippe-le-Hardi, roi de France, en sa qualité d'héritier des droits des comtes de Toulouse. MARINUS SANUTUS, dans BONGARSII *gesta Dei per Francos*, t. 2, p. 225. *Hist. du Languedoc*, t. 4, p. 529. La ville d'Avignon, dont le Comtat porte le nom, ne passa au pape qu'en vertu de la vente que Jeanne I, reine de Naples, comtesse de Provence, lui en fit, en 1348. RAYNALDI *Ann. ecclesiast.*, t. 14, à l'an 1348.

(3) *Hist. du Languedoc*, t. 3, p. 454.

Périodes IV. 1074 - 1300.

guerre fut l'établissement du redoutable tribunal de l'inquisition (1), et la fondation de l'ordre des Dominicains (2).

Angleterre.

Henri II, tige de la maison de Plantagenet, en montant en 1154 au trône d'Angleterre, du chef de sa mère Mathilde (3), apporta à cette couronne le duché de Normandie, les comtés d'Anjou, de Touraine et du Maine, avec la Guyenne, la Gascogne et le Poitou.

(1) La première origine de l'inquisition remonte à une commission d'inquisiteurs que le pape Innocent III établit à Toulouse, en 1204, contre les Albigeois. Les premiers de ces commissaires furent frère Raynier et frère Guy, deux religieux de l'ordre de Citeaux. MANRIQUEZ *Ann. Cisterc.*, t. 3, p. 417 et suiv. L'établissement fixe et permanent de l'inquisition date du concile de Toulouse, en 1229. LABBEI *Acta concil.*, t. 11, p. 427. GUILIELMUS DE PODIO LAURENTII, ch. 40. En 1233, le pape Grégoire IX confia l'inquisition aux Dominicains qui l'érigèrent en tribunal ordinaire, où ils faisoient citer non-seulement ceux qui étoient suspects d'hérésie, mais encore tous ceux qui étoient accusés de sortilège, de magie, de maléfice, de judaïsme. Ce tribunal a subsisté pendant plusieurs siècles à Toulouse et à Carcassonne. *Histoire du Languedoc*, t. 3, p. 395.

(2) Dominique, sous-prieur de l'église d'Osma en Espagne, entreprit, en 1206, conjointement avec Diego d'Azebez, évêque de cette église, la mission contre les hérétiques du Languedoc. Le pape Innocent III établit, en 1208, pour ce pays, une mission perpétuelle de prédicateurs, dont Dominique fut déclaré le chef. C'est ce qui donna naissance à l'ordre des frères prêcheurs, qui fut confirmé, en 1216, par le pape Honoré III. *Hist. du Languedoc*, t. 3, p. 143, 156, 276.

(3) Mathilde étoit fille du roi Henri I et petite-fille de Guillaume-le-Conquérant. De son mariage avec Geofroy comte d'Anjou, de Touraine et du Maine, naquit le roi Henri II.

Il y ajouta l'Irlande dont il fit la conquête en 1172.

Conquête de l'Irlande.

Cette île qui n'avoit jamais été conquise, ni par les Romains, ni par les Barbares qui ont dévasté l'Europe depuis le cinquième siècle (1), étoit alors divisée en cinq souverainetés principales, celles de Munster, d'Ulster, de Connaught, de Leinster et de Meath; dont les différens chefs prenoient tous le titre de roi; celui de ces princes qui jouissoit de la dignité de monarque de l'île, n'avoit ni l'autorité suffisante pour assurer la tranquillité intérieure, ni assez de puissance pour repousser avec succès les attaques des ennemis du dehors. Cet état de foiblesse fit naître l'envie à Henri II d'entreprendre la conquête de l'île. Il s'y fit autoriser par une bulle du pape Adrien IV (2), en prenant l'engagement formel de soumettre les Irlandois à la jurisdiction de l'église romaine (3) et au paiement du denier de S. Pierre. L'expulsion de Dermod, roi

(1) Sur les établissemens que les Normands s'étoient formés sur les côtes de l'île, voyez ci-dessus, p. 74.

(2) Cette bulle fut expédiée en 1155. On la trouve dans MATTHÆUS PARIS, p. 95.

(3) Les Irlandois s'étoient convertis au Christianisme dès le cinquième siècle. S. Patrice en fut le premier apôtre. Le clergé de l'île se distingua de bonne heure par son savoir et la pureté de ses mœurs. Il en sortit de nombreux missionnaires, tels que S. Colomban, S. Gall, S. Kilian, etc., qui s'appliquèrent à la conversion de plusieurs peuples du continent de l'Europe. La suprématie du pape ne fut reconnue dans l'île qu'au concile de Drogheda, en 1152. Les quatre archevêques d'Irlande reçurent alors le pallium du pape, et le célibat des prêtres y fut introduit. LEGAN, *histoire d'Irlande*, t. 1, p. 13.

Plantag. IV. 1074-1300.

de Leinster, qui s'étoit rendu odieux par son orgueil et sa tyrannie, fournit le prétexte à Henri d'envoyer des troupes dans l'île pour aider le prince détrôné à recouvrer ses états (1). Les succès des capitaines anglois et les victoires qu'ils remportèrent sur Rodéric, roi de Connaught, qui jouoit alors le rôle de monarque de l'île, déterminèrent Henri II à entreprendre, en 1172 (2), en personne, une expédition en Irlande; il reçut les soumissions des provinces de Leinster et de Munster, et après avoir construit plusieurs forts et nommé un vice-roi et des officiers d'état et de justice, il sortit de l'île (3) avant d'en avoir achevé la conquête. Le roi Rodéric de Connaught ne se soumit qu'en 1175 (4), et la réduction entière de l'Irlande ne date que du règne de la reine Elisabeth.

Grande charte.

6. La fougue du roi Jean Sans-Terre, fils de Henri II, et les exactions de ce prince entraînèrent depuis une révolution dans le gouvernement de l'Angleterre. Les seigneurs mécontens, ayant à leur tête l'archevêque de Cantorbéry, se liguèrent contre le roi. En vain ce prince, pour se ménager la protection de la

(1) Les premiers capitaines anglois passèrent, avec Dermod, dans l'île, en 1170. Voyez Giraldus Cambrensis *de expugnatione Hiberniæ*, dans Camdeni *scriptores*, p. 761.

(2) Sur la fin d'octobre.

(3) Il se rembarqua en 1173, le second jour de Pâques. Giraldus, p. 978.

(4) Ce prince conserva, par son traité avec Henri II, les droits de suprématie; il promit seulement hommage et tribut. Roggerius Hovedenus in Savilii *script.* p. 546.

cour de Rome, prit-il en 1213 le parti de se rendre vassal du pape Innocent III tant pour l'Angleterre que pour l'Irlande, en s'engageant à lui payer, outre le denier de S. Pierre, un tribut annuel de mille marcs d'argent (1). Les seigneurs persistèrent dans leur révolte, et forcèrent le roi de leur délivrer en 1215 la grande chartre par laquelle il se dépouilla, lui et ses successeurs, de la faculté d'exiger des subsides, sans l'avis du commun conseil ou du parlement qui alors ne comprenoit pas encore les communes. Il renouvela à la ville de Londres et à toutes les villes et bourgs du royaume, leurs anciennes libertés et franchises, et le droit de ne pouvoir être taxées que de l'avis et du consentement du commun conseil. Enfin la vie et la propriété du citoyen furent assurées par cette chartre, dont une clause porte expressément qu'aucun sujet ne pourra être ni arrêté, ni emprisonné, ni dépossédé de ses biens, ni privé de sa vie que par un jugement légal de ses pairs (2), et conformément à l'ancienne loi du pays (3). Cette chartre sert encore aujourd'hui de base à la constitution de l'Angleterre; elle reçut sa forme actuelle sous le règne de Henri III, en 1225 (4).

(1) Rymer *Acta Angl*, t. 1, part. I, p. 57. Matthæus Paris, p. 236. Ce vasselage subsista sous les rois Henri III, Edouard I et Edouard II.

(2) De-là le jugement par jury.

(3) C'est-à-dire les lois anglo-saxonnes, que Guillaume-le-Conquérant avoit abolies.

(4) Voyez Matthæus Paris, p. 255 et 328.

Plantag. IV. 1074-1300. Conquête du pays de Galles.

Le pays de Galles avoit, depuis les temps les plus reculés, ses princes particuliers qui tiroient leur origine des anciens rois bretons. Ces princes, quoiqu'ils fussent vassaux et tributaires des rois d'Angleterre, exerçoient néanmoins les droits de souveraineté dans leur pays. Lewelin, prince de Galles, ayant embrassé le parti des mécontens sous le règne de Henri III, et fait des efforts pour se soustraire au vasselage de la couronne, Edouard I lui fit la guerre, le défit en 1282 dans une bataille où il périt. David, frère et successeur de Lewelin, eut un sort encore plus triste. Ayant été fait prisonnier par Edouard, il fut jugé à mort et exécuté comme traître. Le pays de Galles fut réuni, en 1283 (1), à la couronne, et le roi ayant déclaré Edouard, son fils aîné, prince de Galles, le nom de cette province fut constamment depuis le titre des fils aînés des rois d'Angleterre.

Nord.

Les royaumes du Nord ne présentent, pour la plupart, qu'un théâtre d'horreur et de carnage. L'humeur guerrière et féroce des peuples du Nord, le défaut de règlemens fixes et immuables pour la succession aux trônes (2), multiplioient les factions, encourageoient l'au-

(1) Thomas Wykes et *Annales Waverlejenses*, dans Gale, t. 2, p. 128, 235, 236. Knyghton, dans Twysden, p. 2463.

(2) En Danemarck le trône étoit électif dans la maison régnante; il l'étoit également dans la Norwège, où un usage bizarre admettoit les fils naturels à la couronne, et leur laissoit la faculté de constater leur descendance de la famille royale par l'épreuve du feu, ce qui augmentoit le nombre des bâtards et favorisoit les imposteurs dans l'usurpation du trône.

dace, fomentoient les troubles et les guerres civiles. Une dévotion outrée et superstitieuse, en comblant de biens les gens d'église, agravoit encore les maux dont ces royaumes étoient tourmentés. Les évêques et les nouveaux métropolitains (1), enrichis aux dépens du domaine des couronnes, fiers de leurs châteaux forts et de leur puissance, dominant dans les assemblées des états et des sénats (2), ne négligèrent rien pour empiéter sur l'autorité souveraine; ils forcèrent l'introduction de la dîme (3) et de l'immunité ecclésiastique,

PÉRIODE IV. 1074-1300.

(1) Le pouvoir des gens d'église, dans le Nord, s'est accru considérablement par l'introduction des métropoles. L'archevêché de Lunden, en Scanie, fut érigé en 1104, par la cour de Rome, à la réquisition des rois de Danemarck. Bientôt après, la Norwège reçut aussi son archevêque particulier dont le siége fut fixé à Drontheim, en 1152. L'archevêché d'Upsal, en Suède, prit naissance en 1163. PONTOPPIDAN, *Annal. ecclesiæ Danicæ*, t. 1, p. 343, 375 et 395. Ces grands prélats acquirent, dans fort peu de temps, une influence qui ne pouvoit que faire ombrage aux rois. Celui de Drontheim eut la principale part dans l'élection des rois. Le roi Suerrer ayant voulu mettre un frein à l'ambition de ce prélat, fut excommunié et déposé par les papes Célestin III et Innocent III, en 1191 et 1198. TORFÆI *hist. rerum Norwegicarum*, part. IV, lib. 1, ch. 8 et suiv.

(2) L'admission des évêques, dans les sénats des trois royaumes, contribua beaucoup à accroître l'autorité de ces corps, au préjudice de celle des états-généraux.

(3) L'introduction de la dîme essuya de fortes oppositions dans tout le Nord, où elle ne fut généralement reçue que vers la fin du treizième siècle. BOTIN, *Geschichte der schwedischen Nation*, p. 239. Canut fut mis à mort en Danemarck, principalement pour avoir voulu introduire la dîme. PONTOPPIDAN, *Annal. eccles. Danicæ*, t. 1, p. 223, 232, 728.

Périodes IV. 1074-1309.

et cimentèrent ainsi, de plus en plus, le pouvoir sacerdotal.

Danemarck ; conquêtes de ses rois.

Dans cet état de troubles et de commotions intestines, on n'est pas surpris de voir les nations du Nord abandonner peu à peu la manie des courses maritimes, qui les avoient agitées pendant une longue suite de siècles (1). Quelques rois de Danemarck cependant, dès qu'ils eurent rétabli le calme dans leurs états, s'érigèrent de nouveau en conquérans.

Les peuples esclavons, habitant les côtes de la Baltique, exerçoient alors la piraterie à l'imitation des anciens Normands, et ne cessoient de piller et de ravager les provinces et les îles du Danemarck. Waldemar I, voulant mettre fin à ces brigandages, et ambitionnant la gloire de convertir au Christianisme des peuples contre lesquels les efforts des Allemands avoient échoué, les attaqua à différentes reprises avec des flottes formidables. Il prit et saccagea plusieurs de leurs villes, comme Arcona et Carentz dans l'île de Rügen (2), Julin, aujourd'hui Wollin, et Stettin,

(1) J'en excepte Sigurd I, roi de Norwège, qui entreprit, en 1107, une croisade en Terre-Sainte, à la tête d'une armée de dix mille hommes et d'une flotte de soixante voiles. En chemin faisant il prit, en 1108, sur les Maures, Compostella en Gallice; Cintra, Alcaçar et Lisbonne, en Portugal, de même que les îles de Formentera, d'Yviça et de Majorque. L'année suivante il passa dans la Palestine, où il aida le roi Baudouin à prendre Sidon. Enfin, en 1110, il repassa dans son royaume. Snorre Sturleson, *Heimskringla*, part. 21, ch. 3 et suiv. Torfæi, *hist. Norweg.*, part. 3, l. 8, ch. 1 et suiv.

(2) En 1168, Helmoldi *Chron. Slav.* l. 2, ch. 12. L'idole des Rugiens, nommé *Suantewit*, fut alors détruite.

deux ports de la Poméranie (1). Les princes de Rügen se rendirent ses vassaux et ses tributaires (2), et on lui attribue pareillement la première fondation de la ville de Dantzic (3). Canut VI, fils et successeur de Waldemar I, suivit les traces de son père; il mit dans sa dépendance les princes de Poméranie (4) et de Mecklenbourg (5), ainsi que les comtes de Schwerin (6). Il se rendit maître de Hambourg et de Lubeck, et soumit vers 1201 tout le Holstein dont il chassa les anciens comtes (7). Waldemar II prit le titre de roi des Esclavons et de seigneur de la Nordalbingie (8); il ajouta aux conquêtes de ses prédécesseurs le Lauenbourg (9), une partie de la Prusse (10),

(1) La prise de Julin est de 1175, celle de Stettin de 1176.

(2) HELMOLDUS *ibid.* PETRI OLAI *excerpta ex historia Daniæ*, dans LANGEBEK, *script. rerum Dan.*, t. 2, p. 236, 240.

(3) Vers 1165, PONTOPPIDAN, *gesta et vestigia Danorum*, t. 3, p. 388. Ce n'étoit d'abord qu'un fort, construit par les Danois sous le nom de *Danskwyk*, c'est-à-dire, fort des Danois. Waldemar II reconquit, en 1212, cette place sur les princes de Poméranie, et la conserva jusqu'en 1227.

(4) En 1183.

(5) Vers 1186.

(6) En 1201.

(7) ARNOLD. LUBEC. l. 6, ch. 13.

(8) *Idem*, l. 6, ch. 17.

(9) En 1203.

(10) C'est-à-dire la petite Poméranie et le Samland, conquis en 1210. *Chronicon vetus*, dans LANGEBEK, t. 2, p. 172. Les Danois jetèrent des semences de Christianisme dans la Prusse, avant les chevaliers teutoniques, selon PONTOPPIDAN, *Ann. ecclesiæ Danicæ*, t. 1, p. 625.

Période IV. 1074-1300.

l'Estonie et l'île d'Oesel; (1) il devint le fondateur des villes de Stralsund et de Revel, dans les années 1209 et 1219 (2). Maître de presque toute la côte méridionale de la mer Baltique, et élevé au faîte de la prospérité par la supériorité de sa marine (3) et de son commerce, ce prince fixoit les yeux de toute l'Europe, lorsqu'un événement imprévu éclipsa sa gloire et lui fit perdre tout le fruit de ses victoires et de ses conquêtes. Henri, comte de Schwerin, un des vassaux de Waldemar, voulant venger un outrage qu'il prétendoit en avoir reçu, s'empara, en 1223, par surprise, de la personne de ce prince, et le retint pendant trois ans prisonnier au château de Schwerin. Cet événement réveilla le courage de tous les peuples nouvellement soumis, et leur fit reprendre les armes. Adolphe, comte de Schauembourg, rentra dans le Holstein, les villes de Hambourg et de Lubeck, les princes de Mecklenbourg et de Poméranie secouèrent le joug. Waldemar, remis enfin en liberté, fit des efforts pour reconquérir ses états perdus; mais une ligue puissante s'éleva contre lui, et il fut défait en 1227 à la bataille de Bornhœvet à quelque distance de Segeberg, dans le Holstein (4). Il ne lui resta, de toutes ses con-

(1) En 1219, 1220, *Chron.* Erici *regis*, dans Lindebrogii *Script. rerum sept.* p. 272; Pontoppidan *gesta Danorum extra Daniam*, t. 3, p. 392.

(2) Petrus Olai, dans Langebeck, t. 2, p. 256, 258.

(3) La flotte qu'il mena en Estonie, en 1219, étoit de 1400 voiles et portoit au-delà de 60,000 hommes.

(4) Albertus Stad. à l'an 1227. Erici *regis chron.*, p. 273. Le Lauenbourg passa alors au pouvoir du duc Albert de Saxe.

quêtes, que l'île de Rügen, la ville de Revel et l'Estonie, que ses successeurs perdirent aussi dans la suite (1). PÉRIODE IV. 1074-1300.

Suède.

La Suède, gouvernée successivement par les dynasties de *Stenkil*, de *Blot-Suen* et de *St. Eric*, fut agitée par des troubles continuels qui prenoient principalement leur source dans la différence des deux cultes professés et autorisés dans l'état. Toute la nation divisée par ces cultes, se trouvoit partagée en deux factions et entre deux familles régnantes qui se déchaînoient l'une contre l'autre. Deux, et même plusieurs princes, régnèrent à la fois depuis 1080 jusqu'en 1133, où le trône commença à être occupé alternativement par les descendans de Blot-Suen et de St. Eric. Durant ce temps, il n'y eut que la force qui prévalut en Suède, et la couronne fut plus d'une fois le prix de l'assassinat et de la trahison.

Conquêtes de ses rois.

Au milieu de ces désordres on vit les Suédois tenter pareillement des conquêtes. Ils y étoient encouragés tant par le génie du siècle qui portoit aux croisades et aux missions armées, que par le désir de venger les brigan-

(1) Le roi Abel abandonna, en 1251, ses droits sur Oesel à Hermann, évêque de cette île. Waldemar III vendit, en 1347, à l'ordre Teutonique, Revel, Narva et ses droits sur l'Estonie. PONTOPPIDAN *gesta Dan.* t. 3, p. 425 et 437. HEINZE *diplomatische Geschichte Waldemari III*, p. 93. *Histoire de l'ordre Teutonique*, t. 3, p. 318. Les anciens princes de Rügen, vassaux des rois de Danemarck, étant venus à s'éteindre en 1325, cette principauté passa aux ducs de Poméranie, qui cessèrent d'en rendre hommage aux rois de Danemarck. Voyez cependant MICRAELII *Antiquit. Pomeraniæ*, liv. 3, p. 247.

Période IV. 1074-1300.

dages que les Finlandois et autres payens du nord exerçoient, de temps à autre, sur les côtes de la Suède. St. Eric devint à la fois l'apôtre et le conquérant de la Finlande, vers l'an 1157 (1). Il établit aussi une colonie suédoise dans le Nyland, et subjugua les provinces de Halsingland et de Jæmteland. Charles (2), fils de Suerker, réunit à la Suède le royaume de Gothie, et fut le premier à prendre le titre de ces deux royaumes. Eric, dit le Grassayant, reprit les missions armées, et conquit (3), sous ce prétexte, la Bothnie orientale et le Tavastland (4). Le roi Birger, de la dynastie des *Folkungiens*, élevée, en 1250, au trône de Suède (5), soumit, sous le même prétexte, la Carélie et la Savolaxie et fortifia Wybourg (6). Il força les habitans de ces pays d'embrasser le Christianisme et les incorpora à la Finlande (7). Ces conquêtes et les expéditions maritimes que les

(1) Ornhielm, *hist. Sueonum Gothorumque ecclesiast.* l. 4, ch. 4, p. 462. Israelis Erlandi *vita S. Erici cum Schefferi notis*, ch. 6, 7, 8. Ce prince, bienfaiteur du clergé, fut canonisé après sa mort et considéré pendant plusieurs siècles comme principal patron de la Suède.

(2) Ce Charles fut le premier roi de Suède de ce nom, et Charles XII le sixième.

(3) Vers 1248.

(4) Dalin, *Schwedische Geschichte*, t. 2, p. 167. Botin, p. 205.

(5) Cette dynastie prit le nom de Folke Filbyter, qui en fut le premier fondateur.

(6) En 1293.

(7) Erici Olai *hist. Suecor.* l. 3, p. 83.

rois de Suède entreprirent, en différens temps, contre les payens de l'Estonie (1), leur servirent de motif pour éluder les croisades en Orient, auxquelles ils ne prirent aucune part. Pinnow IV. 1074-1300.

Jusqu'au dixième siècle, l'histoire ne fait aucune mention de la Prusse ni des Prussiens (2). L'auteur de la vie de S. Adelbert, évêque de Prague, et martyr des Prussiens, sous le règne d'Otton III, est le premier qui en fait mention sous ce nom (3). Comme cette nation barbare et féroce ne cessoit de faire des incursions dans les provinces limitrophes de la Pologne, Conrad, duc de Masovie, de la maison des Piasts, se sentant trop foible pour la contenir, appela les chevaliers Teutoniques à son secours, et désirant de se ménager pour toujours l'assistance et la protection de l'ordre, il lui fit don, dans les années 1226 et Prusse; sa conquête par l'ordre Teutonique.

(1) La première croisade des Suédois en Estonie date du règne de Charles, fils le Suerker, et de l'année 1164.

(2) Les auteurs romains, tels que Tacite, de même que les auteurs du moyen âge antérieurs au dixième siècle, comprenoient, à ce qu'il paroît, les Prussiens, ainsi que tous les peuples qui habitoient les côtes de la Baltique à l'orient de la Vistule, sous le nom générique d'*Estonions*, d'*Æstyi*, qui veut dire Orientaux, et qui, vraisemblablement, leur fut donné par les Germains. On dérive communément l'étymologie du nom des Prussiens d'un mot esclavon *Pô*, qui veut dire *auprès*, et de *Russes*. Selon cette étymologie les Prussiens auroient pris leur nom de ce qu'ils demeuroient auprès des Russes. D'autres ont prétendu dériver ce nom de la rivière de *Russ*, qui forme une branche du Memel dans le royaume de Prusse. Dans ce sens, les Prussiens seroient les rivcrains de la Russ. HARTKNOCH *de rebus prussicis*.

(3) *Acta sanct.* du 23 avril, ch. 6.

Période V. 1074-1300. 1230, du territoire de Culm, en lui assurant d'avance toutes les conquêtes qu'il pourroit faire sur les payens de la Prusse (1). Cette convention ayant été approuvée par l'empereur Frédéric II, les chevaliers vinrent, en 1230, prendre possession de leurs nouveaux domaines. Ils les étendirent peu à peu par toute la Prusse, à la suite d'une guerre longue et meurtrière qu'ils entreprirent contre les Prussiens idolâtres. La Prusse, peuplée successivement par de nombreuses colonies germaniques, ne subit la domination de l'ordre que par la destruction d'une grande partie de ses anciens habitans. Les chevaliers affermirent leur domination et le Christianisme dans la Prusse, en y construisant des villes et des forts, et en y fondant des évêchés et des couvens. La ville de Marienbourg, sur le Nogat, qui devint depuis le chef-lieu de l'ordre, rapporte sa fondation à l'année 1280.

L'ordre acheva, en 1283, la conquête de la Prusse par la réduction de la Sudavie (2), la dernière des onze provinces qui composoient l'ancienne Prusse. On a peine à concevoir qu'une poignée de chevaliers ait pu soumettre, en si peu de temps, des peuples belliqueux et puissans que l'amour de la liberté et le fanatisme portoient à la défense la plus courageuse et la plus opiniâtre. Mais l'on doit considérer que les indulgences de la cour de Rome attiroient continuellement en Prusse une multi-

(1) Petri de Dusburg *chron. Prussiæ*, part. II, ch. 5.

(2) *Ibid.* part. III, ch. 212, 214.

tude de croisés de toutes les provinces de l'Empire, et que les chevaliers les gagnoient en leur distribuant des terres dont ils dépouilloient les peuples vaincus. Ils recrutoient ainsi à chaque instant leurs armées par de nouvelles colonies de croisés, et la noblesse accouroit en foule pour chercher des établissemens dans la Prusse (1). Pie II. 1074-1300.

L'accroissement du commerce de la mer Baltique, dans le douzième siècle, fit découvrir aux Allemands les côtes de la Livonie. Quelques marchands de Brême, en allant à Wisby, en Gothland, port de la Baltique très-fréquenté dans ce temps-là, furent jetés par une tempête sur la côte où la rivière de Duna se décharge dans la mer (2). L'appât du gain les engagea à entrer en liaison avec les naturels du pays, et voulant donner de la solidité à une branche de commerce qui pouvoit devenir très-lucrative, ils cherchèrent à introduire la religion chrétienne dans la Livonie. Un moine de Segeberg dans le Holstein, nommé Mainard, entreprit cette mission. Il fut le premier évêque de Livonie (3), et fixa son siége au château d'Uxküll, qu'il Livonie.

(1) *Hist. de l'ordre Teutonique*, t. 1, p. 262. La plus grande partie des nobles actuels de la Prusse tirent leur origine d'Allemagne, et déjà du temps de Hartknoch il ne restoit que peu de familles nobles issues des anciens Prussiens. On mettoit dans ce nombre les *Lesgewang*, *Perband*, *Partheyn*, *Malgedein*, *Braxein*, *Kalneim*. Voyez HARTKNOCH, *in notis ad Dusburg*. p. 297.

(2) *Chron. Livonicum vetus*, publié par JEAN DANIEL GRUBER. Cet auteur prouve que l'an 1158 est la vraie époque de la découverte de la Livonie.

(3) Vers 1192.

Période IV. 1074-1300.

fortifia. Bertold, son successeur, désirant de hâter les progrès du Christianisme, et d'éviter les dangers auxquels sa mission l'exposoit, fit publier par le pape une croisade contre les Livoniens. Il périt les armes à la main contre le peuple qu'il vouloit convertir. Les prêtres furent alors égorgés ou chassés de la Livonie; mais bientôt une nouvelle armée de croisés marcha dans ce pays sous les drapeaux du troisième évêque Albert, qui bâtit, en 1200, la ville de Riga, où il établit le siége de son évêché qui devint dans la suite archevêché et métropole de toute la Prusse et de la Livonie. Le même évêque fonda, en 1201, l'ordre des *chevaliers de la milice du Christ*, ou *Porte-épée*, auquel il céda le tiers des conquêtes qu'il venoit de faire. Cet ordre, confirmé en 1204, par le pape Innocent III, se trouvant trop foible pour soutenir les efforts des payens de la Livonie, prit le parti de s'unir, en 1237, à l'ordre Teutonique (1), qui nomma alors des généraux dans la Livonie, sous le nom de *Heermeister*. L'union de ces deux ordres les rendit si puissans qu'ils étendirent peu à peu leurs conquêtes par toute la Prusse, la Livonie, la Courlande (2) et la Sémigal-

(1) La bulle par laquelle le pape Grégoire IX confirma en 1237 cette union, se trouve à la suite de Gruberi *chronicon Livoniæ*, p. 274. Voyez aussi Dusburg, *chron. Prussiæ*, part. III, ch. 28. Les chevaliers de Livonie portèrent depuis la croix noire sur un manteau blanc et prirent le nom de *frères croisés* (*Kreutz-Brüder*), qu'ils changèrent en 1381 en celui de *seigneurs croisés* (*Kreutz-Herren*).

(2) Toute la Courlande reçut le baptême et se rendit tributaire de l'ordre de Livonie, en 1230. *Chron. Livoniæ*

le (1), mais ils n'y réussirent qu'en assujettissant les peuples à un dur esclavage, sous le prétexte de leur conversion (2). Période IV. 1074-1300.

Mongols.

Avant de parler de la Russie et des contrées orientales de l'Europe, il est nécessaire de nous arrêter sur les Mongols dont les conquêtes et les dévastations se sont étendues, dans le treizième siècle, du fond de l'Asie septentrionale, sur la Russie et sur une grande partie de l'Europe.

La patrie originaire de cette nation se trouve dans les mêmes régions qu'elle habite encore de nos jours, et qui sont situées au nord de la grande muraille de la Chine, entre la Tatarie orientale et la Buckharie actuelle.

On les confond communément avec les Tatars, dont ils diffèrent essentiellement, tant pour le physique que pour les mœurs, la religion et les institutions politiques (3). Cette

p. 167 et 268. Dans un des traités relatifs à la soumission des Courlandois, on se sert de cette expression : *Cum se offerrent Curones ad subeundum jugum christianitatis.*

(1) La Sémigalle fut conquise par les chevaliers et ajoutée à la Courlande, dans les années 1275 et 1288. Russow *Chronica von Lyfflandt*, p. 12, 13. Gadebusch *Livlændische Jahrbücher*, t. 1, 1 part., p. 303, 329.

(2) Gruberi *origines Livoniæ sacræ et civilis*, Gadebusch *Livlaendische Jahr-Bücher.*

(3) M. Pallas dans ses *Notices historiques sur les peuples Mongols*, t. 1, part. 1, p. 2, observe que ces peuples ne ressemblent pas plus aux Tatars que les Nègres ne ressemblent aux Maures en Afrique, et qu'ils n'ont de commun entr'eux que la vie errante. M. Fischer, *quæst. petrop.*, p. 9, fait la description suivante des

Période IV. 1074-1300.

nations se divise en deux branches principales, les *Eluths*, appelés vulgairement *Calmucs*, et les *Mongols* proprement dits. Ces derniers, séparés des Eluths par la montagne d'Altaï, se trouvent maintenant sous la domination de la Chine.

Tschinghis-Khan s'érige en conquérant.

A peine connus aujourd'hui dans notre Europe, les Mongols doivent leur illustration au génie d'un seul homme, du fameux Tschinghis-Khan. Cet homme extraordinaire, dont le vrai nom étoit *Thémoudgin*, ou selon Pallas, *Dœmutschin*, naquit vers l'an 1163 de l'ère chrétienne, et ne fut d'abord que le chef d'une horde particulière de Mongols, qui siégeoit sur les bords des rivières d'Onon et de Kerlon. Ses premiers exploits furent tournés contre les autres hordes de la Mongolie, qu'il força de reconnoître son autorité. Enhardi par ces succès, il conçut l'idée bizarre de s'ériger en conquérant du monde.

Il convoqua, pour cet effet, en 1206, à la source du fleuve Onon, tous les chefs des hordes Mongoles et les généraux de ses armées. Un prétendu inspiré que le peuple regardoit comme un saint homme, parut dans l'assem-

Mongols : « *Sunt omnes, quos quidem videre mihi contigit, Eluti Mongalique vultu illiberali, oculis pusillis, quales sunt cæcutientium, quamvis illi satis acutum cernant, genis tuberosis, naso introrsus acto, eminentibus fœdum in morem binis foraminibus, barba vel nulla vel rarissima, cervicibus opimis, latis humeris, membris compactis firmisque : putares ab alio quodam satore generis humani, non illo, quem sacræ Christianorum litteræ commendant, progenitos. Certe figuræ talis est, quæ homini, inter Europæos nato, non deformis videri nequeat.*

blée, et y déclara que c'étoit la volonté de Dieu que Themoudgin dominât sur toute la terre, que tous les peuples se soumissent à lui, et qu'il portât dorénavant le titre de *Tschinghis* ou *Tschinkis-Khan* (1). PARTIE IV. 1074—1300.

Ce nouveau conquérant subjugua, dans peu de temps, deux grands empires Tatars, dont l'un des Tatars *Niutsché*, appelé aussi empire de *Kin*, embrassoit toute la Tatarie orientale et la partie septentrionale de la Chine; et l'autre, celui de *Kara-Khataï* ou des *Kara-Khitans*, s'étendoit sur la Tatarie occidentale, et avoit son siége à Kaschgar, dans la Bucharie. Il attaqua ensuite les sultans Khova-

(1) Selon ABULGASI, Khan du Kharasme ou Kharisme, descendant du conquérant Mongol, et auteur d'une *Histoire généalogique des Tatars ou Mongols*, p. 194; *zin* ou *tgin*, signifie *grand* en langue mongale, et *kis* est la marque du superlatif, en sorte que tschinkis-khan signifieroit le plus grand ou le très-grand khan ou empereur. Le P. GAUBIL, au contraire, dont nous avons une histoire intéressante de la *Dynastie des Mongous*, tirée des mémoires chinois, assure que d'après une tradition constante des Mongols, ce nouveau nom a été tiré du cri d'un oiseau extraordinaire et divin, qui, placé sur un arbre durant l'assemblée dont il est ici question, fit entendre sa voix et le nom de *Tschingkis* ou *Tschingkisse*. On adopta ce nom comme un augure favorable envoyé par le ciel, et on l'appliqua au nouveau conquérant. Cette dérivation est appuyée de l'autorité d'un manuscrit mongol, dont M. PALLAS rapporte des extraits dans ses *Notices sur les peuples Mongols*. VISDELOU, dans sa *Bibliothèque orientale*, p. 150, dit aussi l'avoir ainsi appris des Mongols. Quant au titre de *khan*, *kha-khan*, dont les peuples Mongols et Tatars se sont servi pour indiquer le souverain seigneur ou maître, on en attribue l'introduction à un souverain des Avares nommé Toulonn, l'an de J. C. 402. DEGUIGNES, *histoire générale des Huns*, t. 1, part. 2, p. 337.

Période IV. 1074-1300.

resmiens, qui dominoient sur le Turkestan, la Transoxiane, le Kharasme ou Khovaresme, le Khorazan et toute la Perse, depuis Derbent jusqu'à l'Irak-Arabi et aux Indes. Cette puissante monarchie fut bouleversée par Tschingis-Khan, dans le cours de six campagnes, et ce fut pendant cette guerre que les Mongols, en marchant contre les *Kaptschaks* (1), au nord de la mer Caspienne, sous la conduite de Touschi, fils aîné de Tschinghis-Khan, firent leur première invasion dans la Russie.

Son caractère.

Tschinghis, après avoir encore soumis tout le Tangout, mourut en 1227, dans la soixante-cinquième année de son âge. On observe en lui les traits d'un grand homme fait pour commander aux autres, mais dont les rares qualités étoient ternies par la férocité de son naturel qui se plaisoit à tuer, à piller et à détruire. L'humanité frémit à la vue des horreurs inouies exercées par ce barbare, dont la maxime étoit d'exterminer sans miséricorde tout ce qui lui opposoit la moindre résistance.

Successeurs de Tschinghis-Khan.

Les successeurs du conquérant Mongol marchèrent sur ses traces. Ils achevèrent la conquête de toute la Chine (2), bouleversèrent le califat de Bagdad (3), et rendirent tributaires les

(1) Voyez ci-dessous, p. 237, (1).

(2) Kublaï-Khan anéantit, en 1279, l'empire des *Song* ou *Sum*, qui dominoit sur tout le midi de la Chine; et ce fut pour la première fois que la Chine entière subit une domination étrangère. Gaubil, *histoire de la Dynastie des Mongous*, p. 189.

(3) Les califes de Bagdad, qui avoient fait trembler l'Asie, l'Afrique et l'Europe, étoient réduits à l'Irak-Arabi, dont ils exerçoient la souveraineté, lorsqu'ils fu-

sultans Seljoucides d'Iconium (1). Octai-Khan, successeur immédiat de Tschinghis, envoya, en 1235, du fond de la Chine, deux puissantes armées, l'une contre la Corée, à l'extrémité orientale de la Chine, et l'autre contre les peuples qui sont au nord et au nord-ouest de la mer Caspienne. Cette dernière qui avoit pour principaux chefs Gajouk, fils d'Octaï, et Batou, fils aîné de Touschi, et petit-fils de Tschinghis-Khan, après avoir soumis tout le Kaptschak, pénétra, en 1237, dans la Russie, dont elle fit la conquête. Elle se répandit de là dans la Pologne, la Silésie, la Moravie, la Hongrie et jusqu'aux bords de la mer Adriatique, saccageant les villes, dévastant les campagnes et portant partout l'effroi et le carnage. L'Europe frémit à la vue de ces barbares qui, pour dominer sur toute la terre, sembloient vouloir tout détruire.

Etendue de l'empire des Mongols.

L'empire des Mongols fut à son plus haut point d'élévation sous Kublaï (2), petit-fils de Tschinghis, vers la fin du treizième siècle. Il s'étendoit alors du sud au nord, depuis la mer de la Chine et les Indes jusqu'au fond de la Sibérie; et de l'Orient en Occident, depuis la mer Orientale et le Japon (3) jusques dans

rent anéantis par les Mongols, sous le règne de Mangou-Khan, l'an de l'hégyre 656, de J. C. 1258.

(1) Ce dernier évènement arriva sous le sultan Kaï-Khosrou II, qui, ayant été défait par les Mongols, s'engagea à leur payer un tribut annuel, par un traité qui fut signé l'an de l'hégyre 641, de J. C. 1243.

(2) Kublaï régna depuis 1260 jusqu'en 1294.

(3) Kublaï avoit aussi projeté la conquête du Japon; mais la flotte qu'il y envoya en 1281 fut dispersée par une tempête.

Période IV. 1074-1300.

l'Asie-mineure et aux frontières de la Pologne en Europe. La Chine et la Tatarie chinoise formoient le siége de l'empire et la résidence des grands khans ou empereurs Mongols, pendant que les autres parties de l'empire étoient gouvernées par des princes ou khans de la famille de Tschinghiskan, qui reconnoissoient le grand khan pour leur seigneur suprême, ou avoient leurs propres rois et princes, qui lui payoient tribut (1).

Khans subalternes.

Les principaux des khans subalternes de la descendance de Tschinghis, étoient ceux de Perse (2), du Zagataï (3) et du Kaptschak. Leur dépendance à l'égard du grand khan (4)

(1) Tels étoient les rois de Tonquin, de Cochinchine, plusieurs rois des Indes, les grands-ducs de Russie, les sultans d'Iconium.

(2) La dynastie des Mongols de Perse, fondée par Houlagou, frère de Kublaï-Khan, finit en 1410, avec le sultan Ahmed, dont les états passèrent aux Timourides et aux Turcomans, qui furent remplacés au commencement du seizième siècle, par les sophis de Perse. DEGUIGNES, *hist. des Huns*, liv. 17, p. 245.

(3) La dynastie du Zagataï, qui tiroit son nom de Zagataï, second fils de Tschinghis, dominoit sur la Transoxiane, le Kharasme, le royaume de Kasthgar et généralement sur tous les pays qui s'étendent depuis le Gihon et les sources de l'Indus jusqu'à la rivière d'Ily, dans la Tatarie. Elle tomba en décadence dans le quatorzième siècle, vers l'an 1346, où s'élevèrent des usurpateurs, qui, semblables aux anciens maires du palais en France, s'attribuèrent l'autorité souveraine, en ne laissant aux descendans de Zagataï que l'extérieur de la royauté et le vain titre de khan. Ce fut parmi les Mongols du Zagataï que parut le fameux Timur, qui, vers la fin du quatorzième siècle, joua de nouveau le rôle de conquérant.

(4) On peut juger de cette dépendance par le récit du cordelier RUBRUQUIS, qui ayant été envoyé par le roi

ou empereur de la Chine, cessa entièrement à la mort du grand khan Kublaï (1), et la domination des Mongols dans la Chine fut anéantie en 1368 (2).

Khans du Kaptschak.

Quant aux Mongols du Kaptschak, qui ont été proprement les fléaux de la Russie et de l'Europe, leur domination s'étendoit sur tous les pays Tatars situés au nord de la mer Caspienne, et du Pont-Euxin, ainsi que sur la Russie et la Crimée.

Batou Khan, fils aîné de Touschi et petit-fils de Tschinghis, fut le fondateur de cette dynastie. Attachés à la vie nomade, les khans du Kaptschak campoient sur les bords du Wolga en passant d'un endroit à l'autre, avec leurs tentes et troupeaux (3), sui-

Louis IX, en qualité d'ambassadeur auprès de Batou, khan du Kaptschak, et de son fils Sartak, résidant sur le Wolga, ne put être accueilli par eux; mais fut obligé d'aller joindre le grand-khan Mongou, dans la Mongolie. Voyez Rubruquis, *Voyages*, ch. 33. Aussi les grands-ducs de Russie, jusqu'au temps de Kublaï, ne purent se dispenser de faire en personne leurs soumissions aux grands khan de la Mongolie ou de la Chine, à chaque changement de règne.

(1) Arrivée en 1294.

(2) Le dernier empereur Chunti fut chassé alors par un Chinois, nommé Tchou, chef des mécontens de la Chine et fondateur de la dynastie des Ming ou Mim, qui régna en Chine depuis 1368 jusqu'en 1644, où elle fut bouleversée par les Tatars Mantcheoux, nouveaux conquérans de la Chine. Gaubil, *histoire de la dynastie des Mongous*. Deguignes, *histoire générale des Huns*, au liv. 16.

(3) Rubruquis, au chap. 21 de ses *Voyages*, observe que Baton-Khan étoit dans l'usage de remonter le Wolga avec tout son monde, depuis le mois de janvier jusqu'au

PARTIE IV. 1074-1300.

vant l'usage constant des peuples mongols et tatars. Le siége principal de ces khans s'appeloit la *Grande-Horde* (1), la *Horde d'or* ou la *Horde du Kaptschak* qui fut longtemps la terreur des Russes, des Polonois, des Lithuaniens et des Hongrois. Elle déchut de sa gloire sur la fin du quatorzième siècle, et disparut tout à fait avec le dernier khan Ahmed ou Achmet vers l'an 1481 (2). Il ne resta alors que les hordes particulières, démembrées de la Grande-Horde, celles de Kasan, d'Astracan, de la Sibérie et de la Crimée (3),

mois d'août; et que depuis ce dernier mois il commençoit à descendre ce fleuve pour s'acheminer vers le Midi. Selon le même RUBRUQUIS, au ch. 49, Batou construisit, sur le bord oriental du Wolga, une ville appelée *Serai* ou *Sarai*, qui devint le siége principal des souverains du Kaptschak; mais ni lui, ni les khans ses successeurs n'abandonnèrent pour cela l'usage des campemens.

(1) *Horde*, *orde* ou *ordo*, signifie, en Chine et en Tatarie, *tente*, *palais*, *siège*. *Ordo-baligh* veut dire le siége ou la demeure de la tente royale. De-là vient que le mot *horde*, ou *orde*, a été employé pour signifier un peuple tatar particulier, dépendant d'une seule tente ou ordo, c'est-à-dire du prince qui y tient son siége. VISDELOU, *suppl. à la bibl. orientale.*, p. 134.

(2) Les auteurs russes fixent communément à l'an 1481 la destruction de la grande horde et la triste fin du dernier khan Achmet. Ils en font honneur aux Tatars Nogaïs. Voyez RYTSCHKOW, *essai sur l'histoire de Kasan*, p. 51. Les auteurs polonois, au contraire, placent cet évènement à l'an 1500 ou 1501, et font mourir le dernier khan Achmet dans les prisons de Lithuanie. MICHOVIA, dans sa *Sarmatia*, lib. 1, ch. 8, distingue deux Achmets, père et fils, tous les deux khans du Kaptschak. Il nomme le dernier *Szi-Achmet*, et prétend qu'il fut ainsi nommé à cause de ses souffrances.

(3) Le fondateur de la horde de la Crimée fut Hadgi-Guéraï, qui s'en rendit maître lors des troubles qui sui-

qui furent successivement subjuguées ou anéanties par les Russes.

Russie; partagée.

Une foule de princes de la descendance de Wladimir-le-Grand, s'étoient partagé les vastes régions de la Russie. L'un de ces princes revêtu de la dignité de grand-duc, exerçoit de certains droits de supériorité sur les autres, qui n'en jouoient pas moins le rôle de petits souverains, et se faisoient mutuellement la guerre. Le siége des grands-ducs étoit Kiovie, qu'on regardoit comme la seule capitale de l'empire.

André I - Jurjewitsch, prince de Susdal, ayant pris vers 1157 le titre de grand-duc, et fixé sa résidence à Wladimir sur la rivière de Kliazma, il en résulta une espèce de schisme politique dont les suites furent des plus funestes pour la Russie. Le grand-duché de Kiovie, avec les principautés qui en relevoient, se détacha alors insensiblement du corps de l'empire, et finit par devenir la proie des Lithuaniens et des Polonois.

Envahie par les Mongols.

Au milieu de ces divisions et des troubles intestins qui en étoient la suite, la Russie se soutenoit à peine contre les Bolgars, les Polowziens (1) et autres barbares ses voisins,

virent la mort du khan Toktamisch. ABULGASI, part. VII, ch. 3, fait descendre les Guéraï de Togaï-Timour, fils de Touschi et frère cadet de Baton.

(1) Ces peuples demeuroient au nord de la mer Caspienne, entre l'Iaïk, le Wolga et le Tanaïs. C'est là le pays connu chez les Mongols et les Orientaux sous le nom de *Kaptschak* ou *Kiptschak*. Le Wolga donna le nom aux anciens Bolgars ou Bulgares. Les Polowziens, plus rapprochés du Tanaïs, portoient aussi les noms de Cumans,

Période IV. 1074-1300.

lorsqu'elle se vit attaquée au commencement du treizième siècle, par les Mongols de Tschingis-khan. Touschi (1), fils aîné de ce fameux conquérant, ayant tourné la Mer Caspienne, pour fondre sur les Polowziens, eut à sa rencontre les princes de Kiovie, alliés de ces peuples. La bataille qui se donna, le 16 juin 1223 (2) sur les bords de la rivière de Kalka (3), fut des plus meurtrières. Les Russes essuyèrent une entière défaite. Six princes russes périrent sur le champ de bataille, et toute la Russie occidentale fut ouverte au vainqueur. Les Mongols pénétrèrent jusqu'à Nowgorod-Sewerski, en mettant, sur leur route, tout à feu et à sang. Ils retournèrent alors sur leurs pas sans éteindre

de Turcs ou Turcomans, de Kaptschaks. Voyez ABULGASI BAYADUR-KHAN, *hist. généal. des Tatars*, p. 45 et THUNMANN *de Stavanis Ptolemæi*. JEAN DU PLAN CARPIN, au ch. 2 de ses *Voyages*, appelle *Comanie* toute l'étendue de pays qui est arrosé par les quatre grands fleuves : le Dnieper, le Tanaïs, le Wolga et l'Iaïk. RUBRUQUIS donne la même étendue à la Comanie, qu'il traversa en 1253, et lui assigne la Russie pour frontière du côté du nord. Selon lui, les Comans s'appeloient eux-mêmes *Kaptschaks*.

(1) Selon les Arabes *Giougi*; selon Albugasi *Zuzi*; selon les Mongols *Sootschi*; et d'après les Chinois *Tchoutchy*.

(2) Les annales russes varient dans la date de cette première invasion des Mongols. Les uns la fixent à l'année 1225, et les autres à 1224 ou à 1223. TATISCHTSCHEW dans son *Histoire de Russie*, t. 3, p. 439, met le 16 juin 1224 pour le jour de la bataille, et le prince SCHTSCHERBATOW, d'accord avec l'histoire chinoise et les auteurs Arabes, adopte le 16 juin de l'année 1223. Voyez aussi GAUBIL, *histoire de la dynastie des Mongous*, p. 40.

(3) Cette rivière se jette dans la mer d'Asow. RYTSCHKOW, *topographie d'Orenbourg*, t. 1, p. 61.

leurs ravages plus loin. Ils revinrent à la charge en 1237, sous la conduite de Batou, fils de Touschi et gouverneur des régions septentrionales de l'empire des Mongols. Ce prince, après avoir achevé la conquête du pays des Polowziens et des Bolgares (1), c'est-à-dire de tout le Kaptschak, entra dans la Russie, où il prit Rézan et Moscou, sur la fin de l'année 1237, et tailla en pièces une armée Russe proche Kolomna. Plusieurs villes de Russie furent saccagées par les Mongols au commencement de l'année suivante. La famille du grand-duc Jurje II-Wséwolodowitsch périt au sac de Wladimir. Ce prince fut tué lui-même dans une bataille qu'il livra aux Mongols sur la rivière de Sita. Batou poussa ses conquêtes, dans la Russie septentrionale, jusqu'à la ville de Torschok, dans le territoire de la république de Nowgorod (2). Il étendit les années suivantes ses ravages par toute la Russie occidentale, où il prit entr'autres Kiovie, Kaminieck en Podolie, Wladimir en Wolhynie et Halitsch.

C'est ainsi que la Russie subit l'affreux joug

(1) Batou prit en 1236, Brjæchimof, capitale des Bolgars, dont on voit encore les ruines sous le nom de *Bolgari*, à quatre-vingts verstes au-dessus de Simbirsk, sur le Wolga. PALLAS, *description de ses voyages*, t. 1, p. 121.

(2) Cette république ne fut point envahie par les Mongols. Voyez sur l'invasion de Batou, les *Annales de Russie*, selon le CODE NICONIEN, part. II, p. 371 et suiv. SCHTSCHERBATOW, *histoire de Russie*, t. 2, l. 6, ch. 6. TATISCHTSCHEW, *histoire de Russie*, t. 3, p. 466.

Période IV. 1074-1300. des Mongols ou Tatars (1), sous lequel elle gémit au-delà de deux siècles.

Pologne; partagée. La Pologne, partagée entre plusieurs princes de la dynastie des Piasts, fut, dans les temps dont nous parlons, constamment en proie aux divisions intestines et exposée aux incursions des peuples voisins. Les partages, source principale des maux qui affligèrent la Pologne, remontent à la mort de Boleslas III (2) qui, divisant ses états entre ses fils, ordonna que l'aîné tiendroit Cracovie et son district, à titre de monarque, et qu'il exerceroit des droits de supériorité sur les ducs et princes appanagés, ses frères (3). Cette clause qui devoit empêcher le démembrement de l'état, ne servit qu'à allumer le feu de la discorde entre les princes co-partageans. Ulasdislas, fils aîné de Boleslas III, ayant fait des efforts pour dépouiller ses frères, fut chassé par eux de la Pologne (4)

(1) Les Mongols du Kaptschak qui dominoient sur la Russie, sont plutôt connus sous le nom de Tatars que sous celui de Mongols, parce qu'établis dans des pays Tatars, et n'étant point renforcés par de nouvelles colonies tirées de la Mongolie, ils adoptèrent peu à peu la langue et les mœurs des Tatars au milieu desquels ils vivoient.

(2) C'est-à-dire à l'année 1138. Les anciens souverains de la Pologne étoient héréditaires. VINCENTIUS KADLUBKO, lib. 1, ép. 1, les appelle *principes succedaneos*, c'est-à-dire *princes héréditaires*. Le même auteur au liv. 4, ep. 26, met dans la bouche des Polonois : *in filio locum electioni non esse, quem ad paternam vocat successionem juris ratio et exigit.*

(3) VINCENTII KADLUBKONIS *hist. Polon.*, l. 3, ép. 27.

(4) En 1163. KADLUBKO, l. 3, ép. 31.

et sa postérité réduite à se contenter de la Silésie. Les fils de ce prince fondèrent de nombreuses branches de ducs et de princes en Silésie, qui tous passèrent, avec le temps, sous la souveraineté de la Bohême. PERIODE IV. 1074-1300.

Courad, fils de Casimir-le-Juste et petit-fils de Boleslas III, forma les branches des ducs de Cujavie et de Masovie. Ce fut lui qui appela les chevaliers Teutoniques contre les payens de la Prusse et qui établit, en 1230, cet ordre dans le territoire de Culm (1).

Les Mongols, après avoir soumis la Russie, envahirent la Pologne, dans le cours de l'année 1240. Victorieux à la bataille de Schidlow, en 1241, ils mirent le feu à Cracovie et marchèrent sur Liegnitz en Silésie, où une armée nombreuse de croisés s'étoit rassemblée sous les ordres de Henri, duc de Breslau. Ce prince fut défait et tué dans l'action; toute la Silésie ainsi que la Moravie furent alors cruellement dévastées par les Mongols (2). Invasion des Mongols.

La Hongrie présente le tableau d'une nation guerrière et barbare, dont rien n'atteste mieux la férocité de mœurs que les lois rendues sous les rois Ladislas et Coloman, à la fin du onzième et au commencement du douzième siècle. Les crimes y sont punis ou par la perte de la liberté, ou par celle de quelque membre, comme œil, nez, langue, etc. (3). Hongrie; son état barbare.

(1) Voyez ci-dessus, p. 225.

(2) Voyez BOGUPHAL, évêque de Posnanie et écrivain polonois du treizième siècle, dans sa *chronique*, rapportée par SOMMERSBERG, *script. rerum Siles.*, t. 1, p. 60. HENELII AB HENNENFELD *annales Silesiæ*, p. 249.

(3) WERBOECZ, *corp. juris hung.* t. 2, p. 14 et 26.

Période IV. 1074-1300. Ces lois étoient publiées dans les assemblées générales composées du roi, des grands officiers de la couronne, des représentans du clergé et des hommes libres. Toutes les branches d'ailleurs de la puissance exécutive appartenoient aux rois qui faisoient la guerre et la paix à leur gré; et les comtes, ou gouverneurs de province, ne prétendoient à aucun pouvoir propre, ni héréditaire (1).

Sous un gouvernement aussi vigoureux, les rois de Hongrie reculèrent les limites de leur royaume par la conquête qu'ils firent de l'Esclavonie (2), de la Croatie et de la Dalmatie (3). Le royaume de Rama ou de Bosnie passa dans le même temps sous leur domination (4). Ils envahirent de même la Servie, la Bulgarie et la principauté russe de Ha-

(1) Otto frisingensis *de gestis Frid. I*, lib. 1, c. 31. Ce même auteur, qui écrivit dans le douzième siècle, remarque que les Hongrois demeuroient encore sous des tentes, en été et en automne; qu'on trouvoit dans ce royaume peu de maisons bâties en bois et en pierres; que les grands en allant à la cour y faisoient porter leurs chaises, et que la même chose étoit pratiquée par ceux qui alloient voir leurs voisins en hiver.

(2) L'Esclavonie fut conquise par le roi Ladislas, en 1079.

(3) La conquête de la Croatie date des règnes des rois Ladislas et Coloman, et appartient aux années 1091 et 1102; celle des villes de la Dalmatie, faite sur les Vénitiens, est de l'année 1103. Lucius *de regno Dalmatiæ*, lib. 3. ch. 5. Thomas archidiaconus, *historia Salonitana*, ch. 17. dans Schwandtneri *script.* t. 3, p. 556. L'invasion de la Dalmatie devint une source de guerres entre les rois de Hongrie et la république de Venise; et ce ne fut que depuis le quinzième siècle que les Vénitiens réussirent à se maintenir dans la possession de la Dalmatie.

(4) Katona *historia critica regum Hungariæ*, t. 3, p. 374.

litsch ou Gallicie et en prirent les titres (1). Toutes ces conquêtes donnèrent lieu à un abus qui devint funeste à la Hongrie. Les rois s'arrogèrent le droit de disposer des provinces nouvellement conquises en faveur de leurs cadets, auxquels ils les concédèrent à titre de duchés et avec les droits de suprématie (2). Ces derniers s'en prévalurent pour troubler l'état et pour fomenter des guerres civiles.

Révolution dans le gouvernement.

Le règne du roi André II est remarquable par une révolution arrivée dans le gouvernement. Ce prince ayant entrepris, en 1217, une expédition en Terre-Sainte, pour laquelle il fit des dépenses extraordinaires et ruineuses, les grands profitèrent de son absence, pour augmenter leur pouvoir et usurper les domaines et les revenus de la couronne. La corruption pénétra dans toutes les parties de l'administration, et le roi fit de vains efforts, après son retour, pour remédier aux désordres de l'état, et à l'épuisement de ses finances. Il prit enfin le parti de convoquer, en 1222, une diète générale, dont le résultat fut le fameux décret ou bulle d'or, base de la constitution vicieuse qui régit la Hongrie encore de nos jours. Les biens du clergé et de la noblesse y furent déclarés exempts de taxes et de logemens de gens de guerre; les nobles acquirent

(1) PRAY *annales regum Hungariæ*, t. 1, p. 179 et 204. CODEX NICON., t. 2, p. 310, 340, 346. PALMA *herald. regni Hungariæ specimen*, p. 68, 71. Les princes russes reprirent Halitsch dans les années 1218 et 1220.

(2) Ainsi le roi Béla II, successeur de Coloman, donna à Ladislas, son fils cadet, le duché de Bosnie. PEZII *thesaurus anecdotor.*, t. 5, part. I, p. 355.

Périodes IV. 1074 - 1300.

l'hérédité des biens royaux qu'ils avoient reçus en récompense de leurs services; ils furent déchargés de l'obligation de servir hors du pays, à leurs frais, dans les expéditions militaires, et on leur accorda même le *droit de résistance* au cas que le roi enfreignît l'un ou l'autre article de ce décret (1). Ce fut aussi le roi André II qui conféra, en 1224, de grands priviléges et immunités aux Saxons ou Allemands de la Transilvanie (2), qui y avoient été appelés par le roi Geysa II (3).

Invasion des Mongols.

En 1241, sous le règne du roi Bela IV, la Hongrie fut inondée tout à coup d'une armée de Mongols, commandée par plusieurs chefs, dont les principaux étoient Batou, fils de Touchi, et Gaïouk, fils du grand khan Octaï. Les Hongrois, livrés à la mollesse et vivant dans une parfaite sécurité, avoient négligé de pourvoir à temps à leur défense. Réunis enfin sous les drapeaux de leur roi, ils établirent négligemment leur camp sur les bords du Sajo. Ils y furent surpris par les Mongols qui en firent un carnage effroyable. Le prince Coloman, frère du roi, fut tué dans la mêlée, et le roi ne réussit qu'avec peine à se sauver à Trau dans la Dalmatie. Toute la Hongrie fut alors ouverte au vainqueur qui répandit aussi ses armes victorieuses dans l'Esclavonie, la Croatie, la Dalmatie, la Bosnie, la Servie et la Bulgarie,

(1) Werboecz *corpus juris hung.* t. 2, p. 38. Palma *notitia Hungariæ*, édit. de 1785, t. 1, p. 601 et 641.

(2) La chartre y relative se trouve dans Benkoe *Transilvania*, t. 1, p. 439.

(3) Vers l'an 1142. Benkoe, *ibid*, p. 429.

assouvissant partout sa rage du sang des peuples qu'il faisoit couler à grands flots. Ces barbares sembloient décidés à vouloir se fixer dans la Hongrie, lorsque la nouvelle de la mort du grand khân Octaï, et de l'élévation de son fils Gajouk au trône de la Chine, les engagea, au bout de trois ans, à abandonner leurs conquêtes, et à reprendre, avec un butin immense, le chemin de l'Orient et de la Chine (1). A cette nouvelle, le roi Bela IV sortit du lieu de sa retraite : revenu dans la Hongrie, il rassembla les restes de son peuple errant dans les forêts, et caché dans les montagnes. Il releva les villes du milieu de leurs cendres, fit venir de nouvelles colonies de la Croatie, de la Bohême, de la Moravie et de la Saxe, et rendit peu à peu la vie à l'état qui avoit été, pour ainsi dire, anéanti par les Mongols.

Période IV. 1074-1300.

L'empire Grec s'acheminoit de plus en plus vers sa ruine. Harcelé en Orient par les Turcs Seljoucides, infesté du côté du Danube, par les Hongrois, les Bulgares et les Cumans (2),

Empire grec.

(1) THOMAS ARCHIDIACONUS SPALATINUS, auteur contemporain, *in historia Salonitana*, au ch. 37 et suiv. PALMA *notitia Hung.*, p. 265.

(2) Les Cumans étoient les Polowziens des Russes, et les Kaptschaks ou Turcs des Orientaux. Après plusieurs variations de domicile, une de leurs colonies s'établit dans une partie de l'ancienne Dacie, aujourd'hui la Moldavie, qui prit d'eux le nom de Cumanie. PRAY, *annales veteres Hung.* part. III, l. 2, p. 387. PALMA, *notitia rerum Hungaricarum*, p. 34. La grande et petite Cumanie, qu'on trouve dans la Hongrie, prit son nom de différentes colonies de Cumans introduites dans ce royaume.

Période IV. 1074 - 1300.

déchiré par des factions et des guerres intestines, cet empire n'opposoit plus que de foibles efforts à des ennemis qui renaissoient sans cesse, lorsqu'il se vit tout à coup menacé d'une entière destruction par les effets de la quatrième croisade.

L'empereur Isaac l'Ange avoit été détrôné, en 1195, par son frère Alexis III qui lui avoit fait crever les yeux. Le fils d'Isaac, nommé aussi Alexis, trouva moyen de se sauver; il vint, en 1202, à Venise implorer le secours des seigneurs croisés dont les troupes se rassembloient aux environs de cette ville, pour faire, sur les vaisseaux de la république, le trajet de la Terre-Sainte. Ce prince offrit d'indemniser les croisés des frais de l'expédition qu'ils entreprendroient en sa faveur; il leur fit espérer l'union des deux églises, et des secours considérables en argent et en troupes, pour les aider à reconquérir la Terre-Sainte. Cédant à ses sollicitations, les croisés, au lieu de passer directement en Syrie, firent voile pour Constantinople, en formèrent le siége, chassèrent l'usurpateur, et rétablirent Isaac sur le trône, en lui associant son fils Alexis (1).

Empire des Latins.

A peine les croisés eurent-ils quitté Constantinople, qu'une nouvelle révolution y arriva. Alexis, surnommé Murzuphle, fomenta une sédition, à la faveur de laquelle il monta sur le trône, en faisant mourir les empereurs Isaac et Alexis. Furieux de voir leur ouvrage

(1) Nicetæ Choniatæ *Alexius Comnenus*, l. 3, ch. 9. Geoffroy de Villehardouin, *de la conquête de Constantinople*, ch. 35, 36, 45 et suiv.

détruit, les croisés retournent sur leurs pas, assiégent de nouveau Constantinople, la prennent d'assaut, et après avoir tué l'usurpateur, se décident à élire empereur Baudouin, comte de Flandre, l'un des seigneurs croisés (1). Cet événement qui fit passer l'empire Grec aux Latins, arriva en 1204. Il fut suivi de l'union des deux églises, laquelle cependant ne fut ni générale ni durable; elle finit avec l'empire des Latins à Constantinople. PÉRIODE IV. 1074-1300.

Les croisés se partagèrent alors les provinces de l'empire Grec, tant celles dont ils étoient déjà saisis que celles qui leur restoient à conquérir (2). La plus grande partie des côtes maritimes du golfe Adriatique, de la Grèce, de l'Archipel, de la Propontide et du Pont-Euxin, les îles Cyclades et Sporades, et celles du golfe Adriatique furent adjugées à la république de Venise. Boniface, marquis de Montferrat, principal chef de la croisade, reçut en partage l'île de Candie, et tout ce qui appartenoit à l'empire au-delà du Bosphore. Il vendit depuis l'île de Candie aux Vénitiens qui en prirent possession en 1207. Les autres seigneurs croisés eurent aussi part au démembrement. Tous néanmoins ne devoient possé-

(1) NICETÆ *Constantinopolitanus status*, ch. 6, VILLEHARDOUIN, ch. 136. Baudouin eut pour successeur son frère Henri; et celui-ci Pierre de Courtenay, son beau-frère, petit-fils de Louis VI, roi de France. Pierre de Courtenay laissa deux fils, Robert et Baudouin II, qui régnèrent successivement à Constantinople et furent les derniers empereurs latins.

(2) Ce traité de partage a été publié par MURATORI, *script. rerum ital.*, t. 12, p. 323.

Période IV. 1074 - 1300.

der les pays qui leur étoient assignés, que sous la souveraineté de l'empereur Baudouin, et à titre de vassaux de l'empire.

Empires de Nicée et de Trébisonde.

Dans ce bouleversement général, on vit plusieurs princes Grecs faire des efforts pour sauver les foibles débris de l'empire. Théodore Lascaris, gendre de l'empereur Alexis III, s'érigea en conquérant des provinces grecques de l'Asie. Il se rendit successivement maître de la Bithynie, de la Lydie, d'une partie des côtes de l'Archipel et de la Phrygie, et se fit couronner empereur à Nicée en 1204. Dans le même temps, Alexis et David Comnène, petit-fils de l'empereur Andronic I, se réfugièrent dans le Pont, et y jetèrent les fondemens d'un nouvel état, qui eut pour capitale la ville de Trébisonde.

Enfin Michel l'Ange Comnène envahit, aussi en 1204, Durazzo, et se fit un état assez considérable, qui s'étendoit depuis Durazzo jusqu'au golfe de Lepante, et qui comprenoit l'Epire, l'Acarnanie, l'Etolie et une partie de la Thessalie. Tous ces princes se qualifioient d'empereurs. Le plus puissant parmi eux, fut Théodore Lascaris, empereur de Nicée. Il ne fut pas difficile à ses successeurs de reprendre peu à peu la supériorité sur les empereurs Latins; ils les réduisirent enfin à la seule ville de Constantinople, dont Michel Paléologue, empereur de Nicée, entreprit le siége, et, secondé par des vaisseaux génois, s'en rendit maître le 25 juillet 1261 (1). Baudouin II,

(1) Niceph. Gregoras *hist, Byzant.* l. 4, ch. 1. Georgii Acropolitæ *historia*, ch. 85. Du Cange *hist. de Constantinople sous les empereurs françois*, l. 5.

dernier empereur Latin, se retira dans l'île de Négrepont, d'où il passa en Italie; et son vainqueur devint la souche des Paléologues qui régnèrent à Constantinople jusqu'à la prise de cette ville par les Turcs en 1453. PÉRIODE IV. 1074-1300.

Asie.

Il nous reste à jeter un coup-d'œil sur les révolutions de l'Asie, liées étroitement à celles de l'Europe à l'occasion des croisades ou expéditions en Terre-Sainte.

L'empire des Turcs Seljoucides venoit d'être partagé en plusieurs dynasties et souverainetés particulières; les Atabeks de l'Irak et nombre de petits princes Turcs dominoient dans la Syrie et les contrées voisines; les califes Fathimites de l'Egypte étoient maîtres de Jérusalem et d'une partie de la Palestine, lorsque la manie des croisades fit de cette partie de l'Orient, un théâtre d'horreur et de carnage. On y vit pendant deux siècles, l'Asie lutter contre l'Europe, et les nations chrétiennes faire des efforts extraordinaires pour maintenir la conquête de la Palestine et des pays avoisinans contre les puissances mahométanes.

Saladin.

Il s'éleva enfin parmi les Musulmans, un homme d'un génie supérieur, qui se rendit redoutable aux chrétiens de l'Orient par ses conquêtes, et qui leur fit perdre le fruit de leurs nombreuses victoires. Ce conquérant fut le fameux Saladin, ou Selaheddin, fils de Nodgemeddin-Ayoub, et fondateur de la dynastie des Ayoubites. L'Atabek Noureddin, fils d'Omadoddin Zenghi, l'avoit envoyé en Egypte (1) pour y secourir le calife Fathimite

(1) En 1168.

Période IV. 1074 - 1300.

contre les Francs ou croisés de l'Occident. Il y fut déclaré visir et général des armées du calife, et affermit si bien son pouvoir dans ce pays, qu'à l'autorité du calife Fathimite, il y fit substituer, en 1171, celle du calife Abasside, et qu'il finit par se faire proclamer Sultan à la mort de Noureddin (1) dont il avoit pris la qualité de lieutenant. Maître de l'Egypte, il subjugua depuis les états de Noureddin, dans la Syrie, et après avoir étendu ses conquêtes dans cette province, ainsi que dans la Mésopotamie, l'Assyrie, l'Arménie et l'Arabie, il vint attaquer les chrétiens de la Palestine, qu'il tenoit comme enfermés entre ses vastes états. Ces princes, partagés en plusieurs souverainetés, divisés par des haines et livrés aux désordres de l'anarchie, succombèrent sous la valeur du héros Musulman. La bataille qui se donna en 1187, auprès de Hittin, à peu de distance de Tibériade, fut décisive. Les chrétiens y essuyèrent une entière défaite, et Guy de Lusignan, dernier roi de Jérusalem, prince foible et sans talens, tomba lui-même au pouvoir du vainqueur. Toutes les villes de la Palestine ouvrirent alors leurs portes à Saladin, ou furent forcées l'épée à la main. Jérusalem se rendit après quatorze jours de siége. Cette déroute ranima le zèle des puissances de l'Occident, et l'on vit les principaux souverains de l'Europe conduire, en 1189, des armées innombrables au secours de la Terre-Sainte (2); mais les talens et la bravoure de Saladin rendirent tous leurs efforts impuissans, et ce ne

(1) Arrivée en 1174.

(2) Voyez ci-dessus, p. 153.

fut qu'à la suite d'un siége meurtrier de trois ans, qu'ils réussirent à prendre la ville de Ptolémaïde, et à retarder encore pour quelque temps la ruine totale des chrétiens en Orient.

A la mort de Saladin (1) dont les auteurs chrétiens, aussi bien que les mahométans, exaltent beaucoup les vertus (2), son empire fut partagé entre ses fils. Plusieurs princes de sa descendance, connus sous le nom d'*Ayoubites*, régnèrent depuis en Egypte, en Syrie, en Arménie et dans l'Yémen ou l'Arabie heureuse. Ces princes, se faisant mutuellement la guerre, ne cherchoient qu'à se détruire les uns les autres. Tous leurs états tombèrent dans le treizième siècle sous la domination des Mameluks.

Mameluks; leur origine.

Les Mameluks (3) étoient de jeunes esclaves turcs ou cumans, que des marchands qui les tenoient des Mongols, amenèrent en Egypte sous le règne du sultan Saleh, de la dynastie des Ayoubites. Ce prince en acheta un grand nombre et les fit élever dans l'exercice des armes dans une ville maritime de l'Egypte (4). Il les tira de cette école pour

(1) Arrivée en 1193.

(2) Les principaux historiens de Saladin sont, parmi les Arabes, Bohadin, qui le suivit dans ses campagnes; et Abulfeda, sultan de Hama, de la dynastie des Ayoubites. L'un et l'autre ont été publiés par Schultens, à Leyde, en 1755. On y peut joindre Jacobus de Vitriaco *hist. Hierosolymitana*.

(3) Le terme *mamelak* signifie en arabe *esclave*.

(4) Ils prirent de-là le nom de *Bahariah* ou *Baharites*, qui signifie en arabe maritime ou marins. On les distingue

Période IV. 1074 - 1300.

leur confier la garde de sa personne et les premières charges de l'état. Ces esclaves devinrent dans peu si nombreux et si puissans, qu'ils finirent par s'emparer du gouvernement, après avoir assassiné le sultan Touran-Schah, fils et successeur de Saleh, qui avoit tenté de rompre ses chaînes pour reprendre l'autorité qu'ils usurpoient sur lui. Cette révolution arriva en 1250 sous les yeux du roi Louis IX qui, ayant été fait prisonnier à la bataille de Mansoure, venoit de signer une trêve de dix ans avec le même sultan (1). Le mameluk Ibegh, nommé d'abord régent ou Atabek, fut proclamé, en 1254, sultan d'Egypte.

Leur domination.

La domination des Mameluks se soutint en Egypte pendant l'espace de 263 ans (2). Leur corps constamment entretenu par des esclaves turcs ou circassiens disposoit à son gré du trône de l'Egypte, qui tomboit communément en partage au plus audacieux de cette troupe, pourvu qu'il fût originaire du Turkestan. Ces Mameluks firent tête aux Mongols de Tchingiskhan, et leur enlevèrent même,

des Mameluks *Bordgites*, autre milice d'esclaves, que le sultan Baharite, Kelaoun, avoit formée pour contrebalancer l'autorité de ses émirs turcs, qui lui faisoient la loi. On les nomma *Bordgites*, du nom des tours ou forts où ils étoient instruits. Ces Mameluks, élevés aux premières charges de la milice, firent subir aux Mameluks Baharites le même sort que ceux-ci avoient fait éprouver aux sultans Ayoubites. Ils s'emparèrent, en 1382, de toute l'autorité, en usurpant le trône d'Egypte. Deguignes, *hist. générale des Huns*, aux liv. 21 et 22.

(1) Joinville *hist. de S. Louis*, p. 70.

(2) Les Turcs y mirent fin en 1517.

en 1266, les royaumes de Damas et d'Alep en Syrie, dont ceux-ci avoient dépouillé les princes Ayoubites. Tous les princes de cette dernière dynastie, ceux de Syrie et de l'Yémen, prirent alors le parti de se ranger sous l'obéissance des Mameluks. Il ne leur restoit à réduire, pour être maîtres de toute la Syrie, que les villes et pays dont les Francs ou chrétiens occidentaux se trouvoient encore en possession. Ils attaquèrent d'abord la principauté d'Antioche et en firent la conquête, en 1268. De là ils se jetèrent sur le comté de Tripoli dont ils prirent d'assaut la capitale en 1289. La ville de Ptolémaïde eut le même sort. Elle fut emportée l'épée à la main, à la suite d'un siége rude et meurtrier. Tyr se rendit par capitulation, et les Francs furent entièrement chassés de la Syrie et de l'Orient l'an 1291 (1).

PHILIPPE IV. 1074-1300.

(1) MARINUS SANUTUS, *secreta fidelium crucis*, et HAITON *histoire orientale*, dans PIERRE BERGERON *voyages faits en Asie.*

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME.

Préface. Page 1

Introduction. 1

Sommaires des Périodes du Tableau des révolutions de l'Europe. LVIII

Tablettes chronologiques de l'histoire ancienne. LXXI

Tablettes chronologiques des révolutions de l'Europe, depuis le bouleversement de l'empire d'Occident jusqu'à nos jours. LXXIV

Explication des Cartes. CXLV

N°. 1. *Tableau de l'Europe sous l'empire d'Occident, avant l'invasion des Barbares.* CXLVIII

2. *Tableau de l'Europe vers la fin du cinquième siècle.* CLIX

3. *Tableau de l'Europe sous l'empire de Charlemagne.* CLXIX

4. *Tableau de l'Europe à l'époque du démembrement de l'empire de Charlemagne.* CLXXXIII

5. *Tableau de l'Europe vers l'an 1074.* CXCIII

Tableau des révolutions de l'Europe :

PÉRIODE I. *Depuis l'invasion des barbares dans l'empire romain d'Occident jusqu'à Charlemagne.* Page 3

PÉRIODE II. *Depuis Charlemagne jusqu'à Otton-le-Grand.* 50

PÉRIODE III. *Depuis Otton-le-Grand, jusqu'à Grégoire VII.* 78

PÉRIODE IV. *Depuis le pape Grégoire VII jusqu'à Boniface VIII.* 119

Fin du premier volume.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.